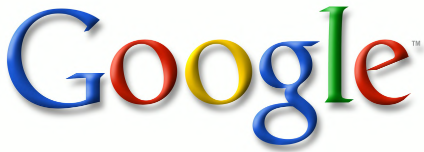

Google




AVRIL
85
23
(OISE)



PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE NOYON,

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE (OISE).

§. 1er. *Topographie physique.*

Le canton de *Noyon* est situé sur la limite orientale du département de l'Oise, au nord de la ville de Compiègne, s'étendant entre la trente-huitième et la trentième minute du quarante-neuvième degré de latitude Nord, et entre la trente-deuxième minute 32s et la quarante-sixième minute 12s de longitude orientale de Paris.

Le périmètre général présenterait un contour ovalaire dont la grande dimension tendrait de l'Est à l'Ouest, si des échancrures profondes vers le Nord et vers le Sud-Ouest ne le rendaient tellement irrégulier, qu'on ne peut le comparer avec justesse à aucune figure déterminée. Le cours de l'Oise partage le pays en deux sections inégales dont la plus grande est à droite ou au Nord de la rivière.

Le territoire de Crisolle (canton de Guiscard) pénètre d'environ deux mille deux cents mètres en dedans de la ligne de périmètre extérieur, dessinant un large saillant entre les communes de *Genvry* et de *Salency*.

Celui de *Caisne* forme vers le Sud un prolongement triangulaire entre les communes de Nampcel (canton d'Attichy) et de Carlepont (canton de Ribécourt). A partir de ce cap et allant vers l'Ouest, le canton de Ribécourt dessine une échancrure à contour en arc de cercle, vers le milieu duquel un saillant rectangulaire est resserré entre le cours de l'Oise et un appendice dépendant de *Sempigny*.

Les autres irrégularités du périmètre sont moins prononcées.

La plus grande étendue du canton, du Nord au Sud, est de quatorze mille quatre cent vingt mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait par l'angle extrême, au Nord du territoire de *Genvry* vers Crisolle, et dont l'autre toucherait à l'angle méridional de *Caisne* dont il a été parlé plus haut.

La plus grande dimension de l'Est à l'Ouest parait être de seize mille quatre cent douze mètres, mesurée de même sur la perpendiculaire à deux parallèles dont l'une passerait au point où l'Oise rencontre le territoire de Quiersy (Aisne), et l'autre à l'angle saillant au Sud-Ouest du terroir de *Ville* vers Dreslincourt (canton de Ribécourt).

La ligne la plus développée ne diffère pas de plus de cinq cents mètres de la précédente; elle s'étend dans la direction approchant du Sud-Est au Nord-Ouest, depuis le point de rencontre des territoires de *Cuts*, Lombray et Camelin (Aisne), jusqu'à l'angle saillant de la commune de *Suzoy* touchant aux limites de Cuy et de Lagny (canton de Lassigny).

La moindre dimension mesure environ six mille deux cents mètres, entre le saillant formé sur la limite Sud, par le territoire d'Ourscamp (canton de Ribécourt) et celui de la commune de Crisolle (canton de Guiscard).

La contenance totale du canton est de treize mille deux cent dix-huit hectares soixante-huit ares quinze centiares, selon le résultat des opérations cadastrales.

Il est limité au Nord par le canton de Guiscard, à l'Ouest par celui de Lassigny, au Sud par les cantons de Ribécourt et d'Attichy, à l'Est par le département de l'Aisne.

Météorologie. Les variations habituelles du thermomètre ont lieu entre le dixième degré (Réaumur) au-dessous de zéro, et le vingtième degré au-dessus. Le froid atteint quinze et même dix-sept degrés dans les grands hivers, de même que pendant les années très-chaudes la température monte à vingt-quatre degrés, quelquefois même à vingt-huit dans la vallée de l'Oise. L'oscillation, dans les années moyennes, est comprise entre $0 = 5$ et $0 + 12$.

Les froids permanens durent en général du milieu de décembre à la fin de janvier. Les chaleurs extrêmes se développent de la fin de juin au dix août. Il y a ordinairement une période de chaleur, ou un premier printems, du vingt-quatre février au dix mars, mais il est arrêté par des froids qui quelquefois se prolongent jusqu'au mois d'avril.

La neige dure au plus huit jours. La glace qui disparaît assez promptement dans les lieux bas, prend quelque consistance et se maintient assez souvent sur les collines boisées de *Grandru*, du mont Saint-Siméon, ainsi que sur les hauteurs de *Ville*.

Les gelées printanières sont habituelles dans la vallée de l'Oise; elles se manifestent en avril, et se reproduisent quelquefois, avec intermittence, jusqu'au mois de juin. Elles nuisent surtout aux fourrages d'hiver, aux cultures légumières, et lorsqu'elles sont accompagnées de brouillard, aux arbres à cidre ou à fruits rouges. Elles deviennent fort pernicieuses, lorsqu'elles succèdent immédiatement à une température pluvieuse.

La grêle est un accident assez rare et généralement peu dommageable. Elle affecte plutôt les communes situées dans la vallée de l'Oise que les lieux élevés.

On en signale quelques exemples : à *Brétigny*, le cinq août 1815; — à *Sempigny*, le seize août 1817, et le vingt-sept du même mois à *Sempigny* encore et à *Passel*; — le cinq juillet 1819 et le treize juillet 1820, à *Pontoise*; — le trois août 1824, à *Sempigny*, *Babeuf* et *Apilly*. — Les pertes causées par ces six orages ne représentaient pas une valeur de vingt-quatre mille francs.

Un sinistre plus grave atteignit, le cinq juillet 1822, les territoires de *Caisne* et de *Cuts*, y causant une destruction évaluée à près de trente mille francs.

Les vents dominans sont, au printems, le Sud et ses composés jusqu'à la mi-avril, ensuite le Nord-Est;

en été, les rumbs du Nord et de l'Est avec quelques intermittences du Sud-Est;

en automne, l'Ouest et le Sud-Ouest qui détermine une constitution pluvieuse;

enfin, en hiver, le Nord avec constance pendant la température froide, l'Ouest et le Sud-Ouest lorsque l'humidité reparaît.

Le canton est en général plus soumis à une constitution sèche qu'à la permanence de l'humidité (1). Cependant il présente sous ce rapport une grande diversité due en premier lieu à l'inégalité de la superficie. Les terrains en pente, qui sont les plus nom-

---

(1) Un manuscrit conservé chez M. *Lefeuvre-Ravaux*, à *Pontoise*, contient la note ci-apres : « Cette année 1672 est remarquable par le grand » nombre de personnes qui sont décédées durant icelle pour une seicheresse toute extraordinaire qui dura plus de trois mois, pour une stérilité » toute entière de graindS martiaux, de lin, de foins, et pour une abon» dance de bleds et de vin. »

breux, se dessèchent promptement à cause de leur sol toujours sablonneux, tandis que les vallées, reposant sur l'argile ou au moins sur un sous-sol argileux, éprouvent tous les inconvéniens de l'humidité continue. On estime en résumé que la pluie occupe environ sept mois de l'année.

Eaux. Le canton dépend en entier du bassin de l'Oise. Cette rivière traverse le territoire dans la direction générale de l'est à l'ouest jusqu'au village de *Pontlévêque*, après lequel elle descend vers le sud; elle le divise en deux sections inégales, un tiers environ de la superficie étant sur la rive gauche. Son lit délimite et sépare les territoires communaux d'*Apilly*, *Babeuf*, *Behéricourt*, *Salency*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Pontlévêque* et *Passel*, placés sur la rive droite, de ceux de *Brétigny*, *Varesnes*, *Pontoise* et *Sempigny*, qui appartiennent à la section méridionale.

L'*Oise*, venant du département de l'Aisne, pénètre vers la partie moyenne de la limite orientale entre les territoires d'*Apilly* et de *Brétigny*; elle suit un cours sinueux vers l'ouest, jusqu'à la rencontre du terroir de *Varesnes*, à partir duquel une double courbe la conduit vers le nord-ouest jusqu'au hameau de *Pont-à-la-Fosse*. De là elle descend vers le sud-ouest par une succession de courbes et de contre-courbes inégales et irrégulières touchant à l'extrémité du village de *Varesnes* et laissant *Morlincourt* au nord. En face de *Morlincourt* commence un autre méandre semi-circulaire dont le tracé continue d'être formé de sinuosités inégales; elle touche ainsi à *Pontoise* et à *Mont-à-Lagache* pour remonter vers le nord-ouest encore jusqu'aux approches de *Pontlévêque*; son cours décrit ici une anastomose dont la branche principale coule au sud devant *Sempigny*, tandis que l'autre longe le port de *Pontlévêque*; les deux se rejoignent au-dessous de ces villages et la rivière se dirige au sud, toujours en multipliant ses courbes, jusqu'aux limites du canton de Ribécourt vers Ourscamp.

La longueur totale directe de l'Oise, dans la traversée du canton, est de quinze mille sept cent cinquante mètres, et en tenant compte des sinuosités, dont le grand nombre atteste la lenteur du cours des eaux, de vingt mille six cent quatre-vingt-cinq mètres.

La largeur varie entre trente et soixante mètres; elle est de cinquante-trois mètres devant *Pontoise*. La hauteur d'eau ne dépasse pas deux mètres, et se maintient généralement fort au-dessous de ce maximum; elle se réduit pendant la saison chaude à trente centimètres sur quelques points. D'une autre part, la rivière déborde assez souvent en hiver, et comme elle coule dans une large vallée à plafond uni, elle couvre une assez grande su-

perficie. Dans ce cas, la profondeur perpendiculaire des eaux atteint jusqu'à quatre mètres.

La mémorable inondation de 1658, qui détruisit presque tous les ponts sur les rivières d'Oise et d'Aisne, est ainsi mentionnée dans un manuscrit cité par M. *Lefeuvre-Ravaux*, de *Pontoise* :

« Le vingt-quatrième jour du mois de février mil six cent
» cinquante-huit, a venu si haute et si grande inondation que
» l'eau a venue jusqu'à une borne qui est entre Deny Le Conte
» et Pierre Le Conte clerc de Pontoise et a enfermé la nacelle à
» la grande maison où demeure ledit Deny Le Conte et Pierre
» Le Moisne et a enfermé la nacelle à la montée dudit Pierre Le
» Moisne, et a passé ladite eau à grand furie entre le pignon et
» les granges dudit Deny Le Conte. Laquelle eau est venue au
» travers du jardin de Barthélemy Dreux et a passé au travers
» du pont de là elle a passé à grand furie entre ladite maison et
» granges susdites. »

On lit sur les murs de la vieille sacristie à *Pontoise* :

« en 1726, grand débordement ; »

et un peu plus loin :

« en 1816, la rivière a débordé le six août et le sept septembre. »

Le lit est creusé dans une couche meuble moderne qui repose sur un terrain clastique de transport ancien, et en quelques lieux sur les argiles à lignites ou sur des sables glauconieux micacés.

L'industrie humaine a fait subir, en différens tems, des changemens partiels au lit de l'Oise. Autrefois voisin de l'emplacement de *Varesnes*, le cours fut reporté vers *Pont-à-la-Fosse*, à une époque dont la date est perdue. Les anciennes cartes figurent une anastomose qui commençait au-dessous de *Varesnes*, longeait le village de *Morlincourt* et rejoignait le lit principal au-dessus de *Pontlévêque*. La dépression de cette branche, qui fut supprimée vers 1786, est encore sensible. Lorsqu'on a établi vers 1826 le canal latéral de navigation, on a emprunté sur la limite du territoire de *Noyon* une section de la rivière d'environ deux cents mètres, et on y a suppléé par une fausse rivière au sud du canal, formant la corde d'une courbe au nord-est et près de *Sempigny*.

Les bords de l'Oise sont variables et pour ainsi dire mobiles ; il se forme de tems en tems dans le lit, des îlots momentanés que les crues d'eau font disparaître. Un îlot plus considérable et permanent, surnommé le *petit angle*, à cause de sa configuration, existe vis-à-vis l'extrémité sud du territoire de *Pontoise*.

Les affluens de l'Oise sont, sur la rive droite :

1° le *Grand-rû* ou *rû de Grandru*, qui prend naissance précisément sur la limite des territoires de *Behéricourt* et de *Grandru*, dans le marais de la Rouille, au sud-ouest d'*Autrecourt*. Il reçoit au-dessous d'*Autrecourt* le ruisseau *du Rosoy*, venant de la fontaine du même nom, à l'est du village. Ainsi grossi, il coule avec rapidité vers le sud-est, traversant *Grandru*, et étant assez considérable pour alimenter quatre usines. Il s'accroît encore, au-dessous de *Grandru*, des eaux du *Laurenval* et de quelques autres petites provenances. Il vient de là dans *Mondescourt*, où on le nomme *Rû des Moulins*, traverse la route de Chauny, arrive dans *Apilly* où il s'accroît encore des eaux coulant de la fontaine. Il est rejoint au bout d'*Apilly* par le rû d'*Héronval*, qui a sa source à la ferme de ce nom, et qui court à l'est de *Mondescourt* et à l'ouest d'*Estay*. Les deux réunis traversent les pâtures, tombent dans le contre-fossé, et passent sous le canal latéral pour se perdre dans l'Oise vis-à-vis *Brétigny*.

Il y a dans le vallon d'*Autrecourt* et de *Grandru* plusieurs étangs factices, établis anciennement pour retenir les eaux dans l'intérêt des moulins.

2° le *rû du Breuil*, venant de l'emplacement de l'ancien bois de ce nom, sur le territoire de *Noyon*, se réunissant à l'Oise à l'est de *Sempigny*, après un parcours d'environ six cents mètres.

3° le *Marquais* ou *Fourchon*, qui a une source double à la fontaine Arson, dans le bois de *Salency*. Ce ruisseau, bien connu à cause du dépôt calcaire qu'il laisse sur son trajet, descend la vallée d'Or, alimentant plusieurs étangs et faisant tourner plusieurs usines; il arrive de là au château de *Morlincourt*, après lequel il tombe dans le lit de l'ancienne anastomose de l'Oise, dont il a été parlé plus haut. Le ruisseau prend alors le nom de *Fourchon*; il se dirige au sud-ouest, touchant presque au canal de navigation, pour décrire une courbe qui le rapproche de *Rudoroire* et de *Noyon*. Enfin il se jette dans la Verse au point de contact des territoires de *Noyon*, *Pontlévêque* et *Sempigny*. Quelques anciens titres l'appellent *petite rivière d'Ourscamp*.

Le *Marquais*, qui sort des argiles à lignite, dépose pendant près d'une lieue un sédiment assez abondant pour qu'il ait formé un canal exhaussé dans lequel coulent les eaux. Les objets qu'on y plonge sont promptement recouverts d'incrustations.

M. *Moet de la Forte-Maison* (1) pense que le Marquais est la petite rivière de *Margarete* ou *Marguerite (Margareta)*, citée

(1) Antiquités de Noyon, pag. 181.

par Mabillon (1) d'après Radbod historien de saint Médard, comme l'un des trois ruisseaux qui entouraient la ville de *Noyon*. Cependant, selon Radbod aussi, la Margarete coulait à l'ouest de la ville, tandis que le Marquais passe à l'est.

4° la *Goëlle, Goele* ou *Galliole (Galliola)*, qui sort des pentes du mont Saint-Siméon, près de *Tarlefesse*; elle descend le vallon en suivant les rues de *Tarlefesse* et de *Coizel*, tourne l'ancienne enceinte de *Noyon* et se réunit près de *Saint-Blaise* à la rivière suivante. On l'appelle aussi rû d'*Applaincourt*.

5° la *Verse (Versa)*, plus considérable que les précédentes, venant du canton de Guiscard, pénètre dans celui-ci par la limite de *Genvry*; elle décrit un tracé très-sinueux entre les communes de *Genvry* et de *Beaurains*, arrive ensuite au territoire de *Noyon*, où son cours est rectiligne jusqu'au *Châtelain*. Continuant sa direction vers le sud, elle trace de nouvelles ondulations dans le marais d'Huez jusqu'à l'entrée du faubourg d'Amiens; elle se divise alors en deux branches, dont la principale ou *grande Verse* décrit une courbe irrégulière vers l'ouest, passe de là au moulin d'Andeux, et se dirige vers le sud dans la vallée de l'Oise. La deuxième branche, surnommée *petite Verse, Versette* et *Merdron*, à l'est de l'autre, longe dans *Noyon* les rues de la Brasserie et des Tanneurs, arrive près de la Poterne et de là à *Saint-Blaise*, où elle se grossit de la Goelle. Les deux rameaux se réunissent près du chemin des Vaches. La *Verse* coule ensuite sur la limite de *Pontlévêque* jusqu'à la rencontre du Marquais; de là entre *Pontlévêque* et *Sempigny*, jusqu'au village de *Pontlévêque*, devant lequel son cours a été changé en 1828 lorsqu'on a établi le canal de navigation, et dirigé au sud-est pour rejoindre l'Oise vis-à-vis *Sempigny*.

Le trajet direct dans le canton est évalué à huit mille trois cents mètres.

6° la *Dive*, qui entre du canton de Lassigny sur le territoire de *Ville* et le parcourt de l'ouest à l'est avec plusieurs sinuosités et quelques anastomoses. Elle arrive, en suivant la même direction, dans *Passel*, de là au pied du *Mont-Renaud*, au *Vivier*, tourne au sud pour passer sous le canal latéral et se réunit à l'Oise à l'extrémité du terrritoire de *Ponlévêque*, au lieu dit la Vallée-Sèche. On peut évaluer sa traversée à quatre mille quatre cent soixante mètres.

Le rû de *Soyer*, qui naît près du village de *Suzoy*, au marais

---

(1) *De re diplomat.*, pag. 505. — On fera remarquer que l'une des branches de la Verse, dans le canton de Guiscard, celle qui passe à Berlancourt, porte aussi le nom de Marguerite.

Paupérin, coule au sud-est, passe au-dessous de *Larbroye*, et vient rejoindre le bord gauche de la Dive, entre *Passel* et le *Vivier* dans le grand marais;

et sur la rive gauche :

7° le rû de *Camelin*, qui vient du département de l'Aisne. Il coule sur la limite du territoire de *Cuts*, passe à l'est de *Gournaye* et de la *Vallée*, à l'ouest du bois de *Brétigny*, de la *Rue Milon*, et se réunit à l'Oise, au lieu dit le *Pré-de-Fer*, entre *Brétigny* et *Varesnes*;

8° le ruisseau des *Trouées*, naissant dans les bois de *Courcelle*, court sur la limite de *Varesnes* et de *Pontoise* jusqu'à la rencontre de la rivière, près du chemin du Marteloy;

9° le rû de *Bellefontaine*, venant du canton d'Attichy au village de *Caisne*, qu'il traverse en décrivant plusieurs anastomoses; il arrive de là dans *Courcelle*, et coulant toujours vers le nord-est, il se jette dans l'Oise entre *Pontoise* et *Couarcy*;

10° le rû *Sinot*, qui a sa source dans le bois de *Pontoise* et qui s'écoule entre *Couarcy* et *Mont-à-Lagache*.

Le ruisselet de la *Mazure*, existant autrefois près de *Sempigny*, a été détruit par les changemens que le déplacement des lits de l'Oise et de la Verse, et la création du canal latéral ont apporté dans le régime des eaux.

Il existe d'ailleurs sur toutes les pentes de la vallée de l'Oise et de celle de la Verse, des pleurs ou suintemens qui augmentent pendant la saison pluvieuse, et fournissent des coulans tout à fait temporaires; ces accidens disparaissent d'une année à l'autre, ou changent de place.

Les sources sont assez nombreuses dans les sables interposés entre les argiles plastiques et les roches calcaires qui couronnent les coteaux.

On peut indiquer entr'autres, sur les coteaux depuis *Grandru* jusqu'à *Turlefesse* : à *Grandru*, la fontaine du *Rosoy* qui est assez élevée, — celle dite *feret* ou *ferrée*, de la qualité de ses eaux; — près de *Babœuf*, la fontaine de *Cany*, dont les eaux trop abondantes par fois, s'écoulent vers l'Oise; — à *Behéricourt*, les sources dites, *à sept*, de *Souplaisir*, *Jean Gillet*, et la fontaine surnommée du *Tonnerre*, parce qu'elle parut, dit-on, sur un point où la foudre était tombée. — Le vallon de *Salency* est fort humide, mais sauf les deux grosses sources du *Marquais*, les autres sont plutôt des suintemens.

On connaît près d'*Apilly* la fontaine qui accompagne la pierre Saint-Urbain.

On signale dans l'étendue du territoire de *Noyon*, la fontaine

dite *froide ;* — celle du *petit marais* et des *Lannois* près d'*Applaincourt ;* — la *blanche fontaine* près de *Landrimont*, les sources surnommées *Pauquet*, à *canard*, *Saint-Martin*, *Saint-François*, la fontaine de *Pisseleau* ou *Pisselot* réputée autrefois à cause de ses eaux ferrugineuses, et celle dite *Grosse-penche* près de *Saint-Blaise*.

Dans la vallée de la Verse, on connaît, entr'autres, la source dite des *trois-fontaines* près de *Beaurains*, celle nommée *Turpin* sur le même territoire, la fontaine *Ribaude* à *Genvry*.

Il en existe plusieurs sur les pentes des collines de *Porquéricourt*, notamment trois près du *Château-Beda*, la fontaine *Lavier*, celle dite *aux Osiers ;* — dans *Porquéricourt* même, les fontaines *Pierre-Minard, Langueten* et celle de la *cour de Lavier*.

On signale comme les plus remarquables dans la vallée de *Dive*, les fontaines *Cavette* et de *Saint-Pierre* sur le territoire de *Ville*, la source ferrugineuse du *Mont-Renaud* sur la route de Paris, la fontaine *Cavron* près de *Passel*.

La contrée à gauche de l'Oise étant moins accidentée et plus sablonneuse à la superficie, est généralement plus sèche. Les sources y sont peu nombreuses. On ne peut guère signaler que les suivantes : à *Brétigny*, la fontaine *Saint-Hubert* bien connue par le pélérinage auquel elle donne lieu ; à *Cuts*, celle dite *Bon-temps*, et à *Caisne* la fontaine *Saint-Clément*.

Configuration du sol. Le canton, considéré dans l'ensemble de sa superficie, constitue un plaine bornée vers le nord, le sud et l'est par des collines à pentes douces. On peut donc y distinguer deux étages ou plateaux.

Le principal ou inférieur dépend de la vallée de l'Oise, qui constitue la région moyenne du pays. Sa section transversale est relativement assez large, puisqu'elle présente un profil moyen d'environ six mille mètres, et le lit actuel de la rivière n'en occupe pas la cent-vingtième partie.

Le plateau supérieur est au sommet des coteaux de bordure, mais il a très-peu d'étendue, parce que les limites du canton s'arrêtent à une faible distance des crêtes, ou même n'atteignent pas, en plusieurs lieux, le point extrême des talus.

La section méridionale, c'est-à-dire placée à gauche de l'Oise, forme une plaine à pentes très-douces, qui se relève seulement à la limite du territoire de *Cuts*, pour atteindre le plateau du mont de Choisy, d'où l'on entre immédiatement dans le canton d'Attichy.

Le plateau de Choisy est coté au-dessus du niveau de la mer à 155 mètres, l'altitude étant relevée sur la chaussée Brunehaut. Une autre côte constatée au bas de la déclivité et au nord de *La Pommeraye* donne 57 mètres, d'où l'on peut conclure à 98 mètres, l'élévation moyenne du plateau au-dessus de la vallée.

Le village de *Caisne*, assis sur une terrasse du mont de Choisy, est à 78 mètres, et celui de *Hesdin* au pied du coteau, à 57 mètres.

Les autres points relevés dans cette région ont donné : au bas de *Brétigny*, 37 mètres; — à *Pont-à-la-Fosse*, 36 mètres; — à *Courcelle*, 42 mètres; — à *Varesnes*, 35 mètres; — à *Pontoise*, 34 mètres; — à *Parviller*, 45 mètres; — à *Sempigny*, 36 mètres.

La pente de l'Oise est d'un mètre environ dans la traversée du canton.

La section à droite de la rivière est divisée en trois groupes par les vallées de la Verse et de la Dive qui s'ouvrent dans la vallée de l'Oise, la première vis-à-vis *Noyon*, et la deuxième sur la limite au sud de cette ville.

La première division qui est aussi la plus considérable, s'étend, au nord de l'Oise et à l'est de Noyon, depuis la Verse jusqu'au département de l'Aisne; elle forme une série de coteaux désignés sous les noms de mont Saint-Siméon, montagnes de *Salency*, de *Behéricourt* et de *Grandru*. Le plateau est couvert de bois; les bords sont découpés en vallons et caps alternatifs, irréguliers, rameux ou digités. Le premier vallon à l'est est celui de *Tarlefesse*, qui s'adosse au mont Saint-Siméon, dont le prolongement domine au nord-ouest la ville de *Noyon*. Après le mont Saint-Siméon est la *vallée d'or* ou de *Salency*, séparée par le cap de *Dominois* du petit vallon de *Behéricourt*. On arrive ensuite au camp ou promontoire de *Babeuf*, puis au vallon d'*Autrecourt*, qui est séparé de celui d'*Héronval* par la montagne de *Grandru*.

Les altitudes principales prises, tant sur le plateau que dans les anfractuosités, ont donné les cotes suivantes : moulin à vent de *Grandru*, 166 mètres; — moulin près de *Mondescourt*, 88 mètres; — *Autrecourt*, 103 mètres; — moulin à vent de *Babeuf*, 92 mètres; — camp de *Babeuf* ou *Behéricourt*, 177 mètres; — moulin à vent de *Behéricourt*, 61 mètres; — église de *Dominois*, 102 mètres; — château de *Salency*, 69 mètres; — plateau du mont Saint-Siméon, 164 mètres.

D'après ces indications, le plateau de Saint-Siméon et de *Grandru* serait à 132 mètres de hauteur moyenne au-dessus du lit de l'Oise.

D'une autre part, les hauteurs prises au pied des talus dans la vallée indiquent pour altitudes : à *Mondescourt*, 58 mètres; — à *La Brételle*, 54 mètres; — à *La Rosière*, 48 mètres; — à *Morlincourt*, 57 mètres; — à la chapelle de *Landrimont*, 50 mètres; ce qui donne 116 mètres comme différence entre la vallée et le plateau des collines.

Le moulin de *Genvry*, dans la vallée de Verse, est coté à 46 mètres, et celui de *Tarlefesse*, dans le vallon de Pomotier, à 57 mètres.

Le coteau de *Porquéricourt*, interposé entre les vallées de Verse et de Dive, figure un massif rectiligne, abrupte, découvert, descendant au sud-sud-est; le ravin de *Suzoy* le sépare du tertre de Dive, qu'on peut regarder comme son appendice.

Le sommet de ce coteau a pour altitude 165 mètres, cote égale ou à peu près à celle de Saint-Siméon. L'église de *Porquéricourt*, au bas du versant, est à 52 mètres; celle de *Vauchelle*, à 49 mètres, et la cendrière de *Porquéricourt*, à 45 mètres.

Le moulin à vent de *Suzoy* est coté à 104 mètres.

Le sol de la ville de *Noyon* a, sur la place de la cathédrale, une altitude de 55 mètres, réduite à 43 mètres vers la porte de Paris.

La limite du canton s'arrête dans la vallée de la Dive sur la rampe des coteaux à environ 80 mètres, sans parvenir jusqu'à la crête.

Le tertre du *Mont-Renaud*, au débouché de la vallée, est coté à 60 mètres, ou 24 mètres au-dessus de *Pontlévêque* et de l'Oise qui coule au pied vers l'est.

Le relief général du pays, la présence d'une vallée centrale limitée par des collines, sont éminemment propres aux effets du paysage. Les environs de *Noyon* présentent de tous côtés des sites gracieux. Les vues prises au *Mont-Renaud*, plongeant à la fois en amont et en aval de l'Oise, ont de la profondeur et de la variété. Celles du mont Siméon et de *Grandru* s'étendent à plusieurs myriamètres sur les forêts de Laigue, de Compiègne, sur les ruines du château de Coucy qui dominent l'horizon, et sur les plaines fertiles du canton de Chauny. « Cette vallée, dit Cambry (1), offre les aspects les plus vastes et les plus pittoresques.
» Les montagnes sur lesquelles sont adossés Babeuf et Salency
» reposent de l'uniformité des plaines qui se prolongent au loin
» dans le département de l'Aisne; les contours de l'Oise à l'o-

(1) Description du département de l'Oise, 1, pag. 375.

» rient, au sud-ouest, parent ce paysage de longs rubans d'ar-
» gent; des bois d'une teinte bleuâtre ressortent sur un fond
» vert, et plus près de Noyon, des milliers de jardins, cultivés
» avec art, donnent l'idée de l'abondance et de la richesse de
» cette ville. »

L'aspect n'est pas moins étendu du mont de Choisy, d'où l'œil atteint jusqu'à la forêt de Bouvresse et aux environs de Roye (Somme), et des collines de *Porquéricourt* et de *Larbroye*, d'où l'on distingue la cathédrale de Saint-Quentin, une partie du Vermandois et du Cambraisis, le château de Ham, la vallée de Chauny, le plateau du Santerre, et vers l'ouest, les approches de Montdidier, de Lataule, de Maignelay, etc.

Géognosie. Les terrains tertiaires parisiens inférieurs constituent exclusivement l'ensemble géologique du canton.

La craie sur laquelle ils reposent ne paraît nulle part à la surface du pays; mais en quelques points, et notamment dans la vallée de l'Oise, la formation crétacée n'est pas profondément recouverte. Un puisard surnommé le Pont-Fondu, près du moulin de *Morlincourt,* qui dégorge beaucoup d'eau dans les grandes crues de la rivière, ramène quelquefois au jour des fragmens de calcaire crayeux.

Les plateaux sont occupés par le calcaire grossier, les pentes par les sables glauconieux, au pied desquels les argiles à lignites forment un terrain inégal, mêlé de terres et de plis irréguliers alternatifs; telle est la disposition générale du pays.

Les sables glauconieux inférieurs, accompagnés de lignites, forment une terrasse continue à l'est de la ville de *Noyon*, depuis *Tarlefesse* jusqu'à *Grandrû.* La route de Lafère, assise sur cette couche, est presque toujours d'un parcours difficile, parce que le poids du roulage trace les ornières profondes qui atteignent les argiles. Le vallon de *Salency* est en terre forte, donnant naissance à des suintemens d'eaux ferrugineuses irisées. Le canal de calcaire concrétionné, déposé par le cours du Marquais, s'élève à cinquante centimètres au-dessus des terres contiguës; l'eau a sa source dans les argiles mêmes qui recèlent les lignites; toutefois les couches marno-charbonneuses ne paraissent pas dans le vallon, mais on en trouve un dépôt assez puissant, plus bas, près de *Babeuf.*

La cendrière de ce village est recouverte d'une argile sableuse remaniée, au-dessous de laquelle on voit successivement :

du sable jaunâtre.	1m 00
argile verdâtre avec huîtres.	0 30

marne argileuse, bleuâtre, pyriteuse 2 60
lignites terreux en lits ondulés et contournés 2 00
marne argileuse noire, pyriteuse 0 30
argile blanche pyriteuse, contenant du fer sulfuré,
sous des formes diverses 2 30
sable glauconieux.

Toute la partie moyenne des talus montre des coupes ou des arrachemens pratiqués dans les sables glauconieux; ceux-ci sont en général d'une coloration grisâtre et mélangés de points noirs. Leur couleur passe au fauve et au brun dans quelques lieux; ailleurs on remarque, dans le massif, de petites assises de marnes argileuses brunâtres, et des veines irrégulières de marne calcaire friable. On y trouve d'ailleurs, en séries assez constantes, des rognons tuberculeux de dimensions diverses et de formes bizarres. Ces concrétions plus ou moins compactes servent, lorsqu'elles présentent de la dureté, à l'amendement des chemins; elles abondent au-dessus des villages de *Mondescourt*, *Héronval*, *Grandru*.

Au-dessus des sables règne une couche argileuse empâtant encore des blocs volumineux, résultant de la soudure ou de l'aggrégation des rognons dont il vient d'être question. Cette argile est très-visible à l'extrémité du cap de *Behéricourt*; la fontaine Saint-Pierre de *Babeuf* y prend sa source; on la voit aussi sur les pentes de Faux et des Planettes qui dominent la gorge de *Salency*. Sa puissance diminue en avançant vers l'ouest.

L'entrée de la vallée d'Or appartient à l'étage de la glauconie inférieure et des lignites : on y voit de bas en haut du sable grisâtre, de la marne argileuse grise, de la marne brune, et un calcaire jaunâtre à texture fibreuse. On traverse au-dessus un massif de sable glauconieux brun, coupé de veines d'argile qui y maintiennent de l'humidité, et supportant des bancs de faux-grès ou calcaire dur, compacte en lits interrompus.

Les pentes du mont Saint-Siméon, d'*Applaincourt*, de *Tarlefesse*, présentent les mêmes détails. Les rognons s'y montrent dans toute l'épaisseur du sable, devenant plus volumineux à mesure qu'on s'élève. L'argile donne naissance à plusieurs sources.

Le vallon du Pomotier, entre le coteau de *Tarlefesse* et la route de Saint-Quentin, laisse voir l'argile des lignites séparée de l'autre par le massif arénacé contenant les rognons. Il y a un niveau d'eau qui donne naissance à la Goelle.

Le calcaire grossier qui couronne cette masse sablonneuse et qui constitue le plateau de *Salency* avec ses appendices ou digi-

tations, vers *Grandru*, *Behéricourt* et *Tarlefesse*, comprend trois assises, savoir : du sable calcaire, ou du calcaire désagrégé pétri de coquilles à l'état de moule; un banc plus continu, rempli de nummulites, et sous la terre végétale un banc tendre, mais continu, avec de nombreux fossiles. On voit sur les pentes abruptes des blocs détachés du deuxième banc, qui se sont endurcis et ne se décomposent point, comme la pierre en carrière, par l'action des agens atmosphériques.

Le massif calcaire de la colline de *Babeuf* est épais de trois à quatre mètres, à stratification obscure, inclinant légèrement vers l'ouest. Cette roche assez tendre a été exploitée en galeries profondes.

Le coteau de Saint-Siméon, entre *Noyon* et *Salency*, un peu plus élevé que les autres, est formé vers le haut de calcaire tendre, aux dépens duquel ont été pratiquées, de tems immémorial, d'immenses carrières. En y accédant, soit par le faubourg d'*Applaincourt*, soit par la vallée de *Salency;* on traverse, après avoir quitté les sables, une roche formée des mêmes sables agglutinés, puis un autre sable calcaire rempli de nummulites, et au-dessus de celui-ci un banc dur, à cassure lustrée, peu coquillier, figurant une sorte de grès calcaire recouvert par une roche désagrégée, pétri de moules de fossiles. C'est ce qu'on nommait anciennement le tuf coquillier, dont les assises sont quelquefois régulières.

Les bancs supérieurs renferment des dentales et des cérites géans; leurs fissures assez nombreuses sont remplies de chaux pulvérulente. La masse exploitée au-dessus forme un massif de six à sept mètres d'une roche tendre, poreuse, blanchâtre, d'un grain uniforme assez grossier, donnant une excellente pierre d'appareil.

Ce système diminue de puissance du côté de l'ouest. Les nummulites désagrégées et entraînées par les eaux pluviales abondent sur les pentes et dans les plis de terrain.

Le plateau est parsemé de blocs de grès, tantôt libres, tantôt enfouis dans du sable remanié, ou recouverts de terre végétale. Les arêtes de ces masses sont émoussées, leur écorce d'un roux ferrugineux, leur densité variable. Ce sont des restes de l'étage des sables moyens supérieurs au calcaire grossier. On en voit notamment au-dessus de *Salency*, de *Dominois*, de *Babeuf*, et aux environs d'*Héronval*, de *Grandru*, d'où l'on en tire depuis long-tems pour l'entretien des routes.

La vallée de Verse est occupée par les argiles à lignite avec leurs sables, mais les argiles prédominent tellement que le pays

est presqu'impraticable pendant la saison pluvieuse. Leurs amas forment des tertres surbaissés entre les coteaux de bordure et le plafond de la vallée.

Les lignites affleurent près du bois de *Genvry*; on y a recueilli autrefois du succin en nodules.

A *Beaurains*, où fut pratiquée de nouveau vers 1763 l'exploitation des cendres pyriteuses abandonnée depuis deux cent cinquante années, la tranche de la cendrière présentait la coupe suivante :

argile superficielle remaniée .... 0^{m} 60^{c}
marne argileuse grise 0 75
lignite terreux, *terre houille* selon l'ancienne dénomination 0 30
marne blanche friable avec coquilles lacustres : *caracolle* 1 00
lignite terreux 1 30
sable vitriolique avec galets noirs, niveau d'eau ... 0 10
argile sableuse bleuâtre qu'on ne traversait pas.

La cendrière de *Porquéricourt*, située en face de la précédente, mais à l'ouest de la route d'Amiens, donnait, dans les puits, la succession suivante, sous un terrain superficiel composé de terre de marais, mélangée d'argile :

argile jaunâtre .... 0^{m} 40^{c}
marne jaunâtre contenant un lit de *caracolle*, c'est-à-dire de coquilles lacustres 0 32
lignite terreux, en cordon ou lit étroit 0 10
marne calcaire poreuse, légère, blanche, surnommée *cran* 0 70
argile bleuâtre 1 30
marne calcaire, fendillée, jaunâtre, ressemblant à la précédente, surnommée *gros cran* 1 60
lignite terreux 1 30
grès noirâtre avec bois pétrifié 0 15
argile grise 1 00
sable glauconieux.

Le coteau qui borde à l'ouest de *Porquéricourt* et de *Vauchelle* la vallée de Verse, est constitué, aux trois quarts de la hauteur, par l'étage des sables avec rognons calcaires tuberculeux. Le couronnement ne dépasse pas les bancs inférieurs du calcaire grossier. Toute la surface de la colline est couverte de nummulites désagrégées. On y trouve aussi des blocs énormes de calcaire endurci avec les mêmes fossiles, qui ne paraissent pas avoir été

transportés, mais semblent des témoins de bancs dont les nummulites devenus libres attestent l'ancienne existence et la destruction. Plusieurs de ces masses, notamment la pierre *quinpierre*, sont considérées, en raison de leur volume, comme des monumens celtiques.

En descendant vers le sud, près de *Vauchelle*, et surtout en atteignant le versant de la vallée de Dive, du côté de *Larbroye*, l'étage calcaire devient puissant. On y a pratiqué des carrières dans une roche d'un tissu grossier, peu coquillière, tendre, facile à tailler. Le banc superficiel a été brisé en fragmens sous l'action de l'air.

En descendant de là vers *Suzoy* et *Larbroye*, on rencontre des bancs désagrégés remplis de fossiles pétrifiés, comme sur la pente du mont Saint-Siméon qui domine le village de *Tarlefesse*.

Le plateau de *Porquéricourt* montre à sa superficie, de même que celui de *Salency*, des blocs épars de grès durs à écorce rougeâtre; toutefois ils y sont plus rares et de moindre dimension.

La butte de *Larbroye* qui peut être considérée comme une appendice de ce plateau, est constituée en grande partie par l'étage des sables glauconieux moyens. Les rognons disposés en lits, ont une coloration verdâtre remarquable; le calcaire grossier couronne la hauteur.

Le village de *Suzoy* est sur le sable.

Le fond de la vallée de la Dive est occupé par les argiles à lignite de la glauconie inférieure. Les coteaux à droite de *Ville* montrent au-dessus des sables le calcaire grossier en bancs puissans.

L'ordre des couches est ainsi réglé :

d'abord des nummulites engagées dans le sable glauconieux, et un peu plus haut, dans un calcaire friable qui récèle aussi d'autres fossiles;

calcaire tendre avec cérite géant, *soupié* des ouvriers; on en compte quatre ou cinq bancs;

pierre fine ou tendre, sans fossiles bien distincts, à stratification obscure; la masse a une épaisseur de dix à douze mètres sous un décomble de deux à trois. Les débris de cette roche gisent en blocs énormes sur les pentes.

Le Mont-Renaud, placé dans la vallée de l'Oise, à l'ouverture du vallon de la Dive, est un tertre de sable glauconieux appartenant vers le sommet à l'assise moyenne, et dans le bas au système inférieur comme le prouve le dépôt de lignite qui a été exploité sur le revers sud-ouest, en face de *Passel*.

La coupe de cette cendrière, qui n'était recouverte par aucune couche superficielle, montrait de haut en bas :

une marne argileuse verte sans coquilles ;
marne calcaire blanche avec fossiles lacustres ;
marne gris-bleuâtre avec les mêmes fossiles ;
lignite terreux en lit mince, nommé *cordon* par les ouvriers ;
argile bleuâtre avec huîtres et autres fossiles ;
lignite charbonneux et terreux contenant du bois pétrifié, des ossemens de tortues, crocodiles, etc. ;
sable gris-verdâtre.

La section au sud de l'Oise, qui constitue un plateau peu élevé au-dessus de la rivière, est presque toute sablonneuse. Le calcaire grossier existe seulement vers la limite au-delà de *Cuts* et de *Caisne*, dont les collines se relient à la plaine dite de Soissons, dans les cantons d'Attichy, de Vic-sur-Aisne, etc.

Ces coteaux présentent à la surface une roche tendre et fine, presque dépourvue de fossiles, très-propre aux grosses constructions, dans laquelle on a pratiqué depuis long-tems, par ce motif, de vastes carrières souterraines. On voit au-dessous, des bancs épais remplis de nummulites, de nautiles et de cérites-géants pétrifiés, puis des lits contenant seulement des nummulites, et au-dessous les mêmes fossiles épars dans les sables glauconieux. On traverse, en descendant les assises diverses de la glauconie, pour arriver dans la plaine aux argiles et sables inférieurs à lignites.

En allant du mont de Choisy vers *Cuts* par la chaussée Brunehaut, on peut voir dans les sables supérieurs des veines de fer hydraté, plus bas des rognons calcaires très-durs, au-dessous les fossiles de la glauconie moyenne. La commune de *Caisne* est précisément sur l'étage moyen des sables, formant ici, entre le plateau de calcaire grossier et le fond de la vallée, une terrasse qui se prolonge dans le canton de Ribécourt.

Le village de *Brétigny* près de l'Oise est sur le sable glauconieux inférieur ; en allant des maisons vers l'est, les chemins sont remplis d'huîtres ; on rencontre des argiles et l'on arrive à un dépôt considérable de lignite aux dépens duquel on a pratiqué des cendrières dont voici la coupe :

terre végétale sableuse mêlée d'argile empâtant de grandes huîtres (*Ostrea Bellovacina*)	0m	16c
argile jaunâtre, sableuse vers le haut, plus compacte en descendant	2	00
lignite terreux friable traversé par un filet de marne blanche	0	10
argile ferrugineuse	0	8

lignite compacte dur avec mélange de lignite pulvéru

lent	0	13
sable argileux	0	5
lignite mélangé d'argile sableuse	0	5
argile bleuâtre feuilletée avec coquilles lacustres	0	65
argile bleu-noirâtre, avec filets de lignite, et trois cordons ou lits parallèles de fossiles	0	50
argile bleuâtre sans mélange	0	13
marne argileuse gris-bleuâtre, avec parcelles de lignite	0	10
lignite dur, devenant friable en descendant	0	4
sable argileux roussâtre	0	5
lignite xyloïde, avec filets de sable argileux	0	70
sable argileux gris-blanchâtre contenant des coquilles brisées	0	8
lignite xyloïde avec filets de sable	0	73
marne dure schisteuse, pyriteuse, noire	0	10
argile plastique bleue-noirâtre : on n'a pas été au-delà.		

Cette minière est célèbre par la quantité de ses débris animaux et végétaux; on y trouve des ossemens de mammifères et de reptiles, des huîtres et cyrènes en nombre prodigieux, des galets, des racines changées en fer sulfuré, des empreintes de feuilles, etc.

La plaine à l'ouest de *Brétigny*, sur laquelle était le bois de Louvetain, montre, à la surface, un sable mêlé d'argile, contenant, par places, des galets et des fossiles entiers ou brisés qui signalent la proximité des dépôts de lignite ou même leur affleurement. Il en est ainsi dans toute l'étendue de ce plateau bas, jusqu'à *Cuts*, *La Pommeraye*, *Hesdin*, *Courcelle*.

On rencontre quelques tertres formés de grès quartzeux remplis de fossiles pétrifiés; d'autres grès empâtant des galets passent à l'état de poudingue. Ces roches coquillières constituent, près de *Varesnes*, un ou deux bancs horizontaux interrompus par des fils qui divisent complètement leurs masses.

Un peu plus loin existe un banc d'huîtres qui se continue pendant près de quinze cents mètres jusqu'à la route de Soissons; les fossiles sont soudés de manière à former des blocs considérables.

On a ouvert près de là depuis quelque tems, sur l'emplacement défriché du bois de *Varesnes*, une exploitation de cendres pyriteuses, dont l'entaille donne la coupe suivante, selon les observations de M. *Béguery* :

terre végétale sableuse	0m	04c
argile tenace, dite *glaise*	2	50

marne à coquilles lacustres	0	50
lignite terreux	0	50
argile noire-bleuâtre, avec fer sulfuré	1	30
lignite terreux, compacte	1	65
lignite avec alumine	1	00
sable glauconieux	0	30 et plus.

On retrouve les grès coquilliers non loin de *Sempigny*, avec deux amas de lignite, l'un près de la rivière, l'autre très-abondant, près de *Parviller*, touchant au bois de Carlepont. Les couches de ce dernier se succèdent dans l'ordre ci-après, constaté par M. *Béguery* :

terrain superficiel argilo-sableux	2m	60c
sable avec *Ostrea bellovacina*	1	40
argile bleuâtre	1	00
lignite terreux, noirâtre	0	05
marne d'eau douce grisâtre	0	20
lignite mêlé de marne qui lui imprime un ton grisâtre	0	10
marne calcaire dure, fissile, stratifiée, brisée en plaquettes	0	20
lignite grisâtre	0	15
marne avec coquilles lacustres : *cordon*	0	08
lignite terreux noir	0	10
marne avec fossiles : *cordon*	0	10
lignite très-pyriteux	1	40
argile, qu'on n'a pas traversé.		

La dernière couche de lignite contient beaucoup de fossiles, du bois, des ossemens, du succin en nodules opaques, des coprolites, etc.

Le dépôt de *Parviller* a une étendue superficielle de deux cents mètres carrés; il n'est pas complètement horizontal, et il se termine en coin du côté de la rivière.

Les sables glauconieux inférieurs occupent toute la vallée de l'Oise, mais ils sont recouverts, vers la ligne médiane, par le terrain de transport ancien qui forme une bande assez large et qui, vers le nord, vient même recouvrir les contreforts ou dernières terrasses des coteaux.

On voit à *La Bretelle*, sur le bord de la route de Chauny, une entaille pratiquée pour extraire du gravier destiné à l'entretien des routes. Un limon assez épais règne à la surface et recouvre une couche d'argile sableuse grisâtre, remplie de petits galets noirs ou bruns, au-dessus de laquelle existent, d'abord une couche de sable graveleux jaunâtre mélangé de petits cailloux qui dessinent

des lignes ondulées, puis un lit de gros galets, ayant plusieurs mètres d'épaisseur. Ce dépôt contient quantité de fossiles roulés, des bois pétrifiés, des ossemens d'éléphans, de rhinocéros, de chevaux, de cerfs. En avançant de là vers le milieu de la vallée, on rencontre, en creusant, des blocs de calcaire grossier, des minerais de fer, des schistes brisés, etc. Le gravier jaunâtre est toujours au-dessus de ces débris volumineux.

Il existe un dépôt pareil près de *Babeuf*. Les graviers et huîtres roulées qui paraissent en affleurement aux approches de *Morlincourt*, remontent dans la vallée d'Or et dans la vallée de *Tarlefesse* où l'on a trouvé des fragmens silicifiés de palmiers qui en provenaient.

Le même terrain est visible au pont d'Orgueil près de *Noyon* avec des ossemens et autres fossiles. Il contourne le tertre du mont Renaud au pied duquel on a rencontré des dents d'éléphant lorsqu'on établissait le canal latéral de l'Oise.

Le terrain de transport est moins distinct sur le côté gauche de la rivière, parce qu'il s'y trouve en contact avec les couches de lignites, et que les galets des deux origines sont mélangés. Cette confusion est remarquable notamment au pont de *Brétigny*.

Les galets de la couche diluvienne sont appareus autour de *Sempigny*. Ils y sont mélangés avec des bois de cerfs et des ossemens d'éléphant.

Le terrain de transport ancien est recouvert, presque partout, par les alluvions modernes qui consistent surtout en gros sable argileux, mêlé de coquilles d'eau douce et de fragmens accidentels d'autres couches. La rivière qui déborde fréquemment, dépose ce limon dans toute la largeur de la vallée dont le plafond s'exhausse ainsi peu-à-peu.

Il y a quelques amas de tourbes dans les prairies du marais d'Huez, touchant au faubourg d'Amiens de la ville de *Noyon*. Plus près de la ville, la tourbe recouverte par des alluvions, repose sur des argiles à lignite qui lui communiquent une odeur sulfureuse.

La vallée de Dive recèle aussi de la tourbe ou plutôt un terrain tourbeux, sur le territoire de *Ville*. Cette substance n'y paraît pas susceptible d'exploitation.

Le sol marécageux sur lequel est planté le bois d'*Estay* près d'*Apilly*, dans la vallée de l'Oise, paraît être aussi de nature tourbeuse, et contient les mêmes fossiles que les grands dépôts de tourbe. On n'a pas essayé d'en tirer partie à cause de son tissu chanvreux et de sa faible puissance.

Règne végétal. La végétation forestière dont l'étendue, autrefois considérable, a été fort diminuée par des défrichemens successifs, est composée de chêne, charme, bouleau, peupliers, auxquels il faut ajouter, sur les hauteurs, quelques ormes, hêtres et châtaigniers, cette dernière essence ayant été généralement détruite, selon l'opinion locale, par le grand hiver de 1709.

Les taillis comprennent en outre des saules, tilleuls, pommiers et poiriers sauvages, merisiers, coudriers, cornouilliers, etc.

La flore proprement dite est abondante en espèces, ce qu'explique le relief assez tourmenté du pays, les expositions diverses, la distribution du sol en forêts, marais, prairies, terres arables, l'existence de friches calcaires. Elle appartient à la zone des environs de Paris, avec moins d'espèces de la zone plus méridionale, et l'addition de quelques autres venues du nord.

La liste suivante, qui indique les plantes les plus remarquables, peut faire apprécier le développement et le caractère de la végétation naturelle (1).

Thalictrum flavum, à *Tarlefesse*, près Noyon.
Anemone pulsatilla, commune sur les friches calcaires.
——— *sylvestris*, bosquets du mont Saint-Siméon vers *Salency*, bois de *Caisne*.
Ranunculus lingua, marais d'Huez, près *Noyon*.
Helleborus viridis, à *Tarlefesse*, *Behéricourt*.
——— *fœtidus*, assez commun sur les coteaux, à *Porquéricourt*, *Ville*.
Nigella arvensis, champs à *Salency*.
Nuphar luteum, marais autour de *Noyon*.
Corydalis lutea, vieux murs à *Noyon*.
Fumaria parviflora, vignes à *Larbroye*, *Suzoy*, *Dominois*, etc.
Turritis glabra, autour de *Noyon*.
Cardamine amara, vallée de la Verse.
Alyssum montanum, coteaux de *Cuts*.
Diplotaxis tenuifolia, vieux murs à *Noyon*.
Helianthemum fumana, rochers du mont Saint-Siméon.
Silene otites, coteaux de *Porquéricourt*; environs de *Pontoise*, de *Cuts*.
Stellaria aquatica, vallon de *Salency*.
——— *nemorum*, bois de *Pontoise*.

(1) On peut consulter pour de plus amples détails l'ouvrage intitulé : Prodrome de la Flore des arrondissemens de Laon, Vervins, Rocroy et des environs de Noyon, par *Al. de la Fons*, baron de Mélicoq. — Noyon, 1839, in-8°

Elatine hydropiper, marais de *Genvry*, de *Beaurains*.
Cerastium semi-decandrum, pelouses aux environs de *Noyon*.
Linum tenuifolium, coteaux secs, *Courcelle* près *Pontoise*, *Caisne*, *Cuts*.
Hypericum pulchrum, ——— *hirsutum*, ——— *montanum*, } bois des environs de *Noyon*.
Geranium pratense, prairies de *Genvry*.
Genista anglica, autour de *Cuts*, *Caisne*, *Courcelle*.
Ononis natrix, coteaux de *Courcelle*, de *Caisne*.
Lotus siliquosus, près de *Pontoise*.
Trifolium ochroleucum, lisière des bois.
——— *rubens*, bois de *Salency*, de *Grandru*.
Astragalus glyciphyllos, bois de *Salency*.
Coronilla varia, bois de *Salency*, de *Caisne*.
Lathyrus hirtutus, à *Beaurains* et à *Pontlévêque*.
——— *sylvestris*, bois de *Caisne*, *Cuts*, *Varesne*, *Pontoise*.
Alchimilla vulgaris, bois de *Grandru*.
Rosa pimpinellifolia, mont Saint-Siméon près *Noyon*.
Cratægus torminalis, bois des environs de *Noyon*.
Epilobium spicatum, bois de *Varesnes*, de *Cuts*.
Ribes alpinum, bois des coteaux de Saint-Siméon.
Phellandrium aquaticum, marais de *Noyon*.
Peucedanum oreoselinum, coteaux de *Porquéricourt*.
——— *parisiense*, coteaux de Saint-Siméon.
Libanotis montana, coteaux de *Vauchelle* et de *Porquéricourt*.
Selinum carvifolia, *Tarlefesse* près *Noyon*, *Behéricourt*.
Dipsacus pilosus, *Mont-Renaud* près *Noyon*, *Ville*.
Inula helenium, bois de *Cuts*, de *Courcelle*.
— *britanica*, bords de la Verse à *Genvry*.
— *pulicaria*, *Passel*, *Larbroye*.
Gnaphalium dioicum, coteaux de *Grandru*.
Carduus marianus, *Larbroye* près *Noyon*.
Serratula tinctoria, coteaux de Saint-Siméon.
Cirsium anglicum, prairies de la vallée de l'Oise.
——— *eriophorum*, *Sempigny*, *Varesnes*, *Beaurains*, *Suzoy*.
Sonchus palustris, marais de *Noyon*.
Lactuca virosa, à *Noyon* même.
——— *perennis*, champs autour de *Noyon*.
Hieracium auricula, prairies à *Behéricourt*, *Babeuf*.
Scorzonnera humilis, vallée de l'Oise.
Vaccinium myrtillus, bois de *Behéricourt*, *Salency*, *Grandru*.
Pyrola rotundifolia, bois de Saint-Siméon, de *Cuts*, de *Caisne*.

Villarsia nymphoïdes, marais de *Genvry*.
Gentiana cruciata, pelouses à *Caisne*, *Behéricourt*.
—— *pneumonanthe*, *Behéricourt*, *Apilly*, *Grandru*.
Erythræa ramosissima, environs de *Noyon*.
Atropa Belladona, bois de *Caisne*.
Datura stramonium, *Salency* à la chapelle Saint-Médard, *Genvry*.
Orobanche cærulea, trouvée à *Passel* et à *Mondescourt*.
—— *ramosa*, *Salency*, *Babeuf*.
Euphrasia lutea, coteaux de *Porquéricourt*, Saint-Siméon, *Behéricourt*, *Babeuf*.
Limosella aquatica, au Jonquoy près *Noyon*, à *Varesnes*, *Sempigny*.
Ajuga genevensis, coteaux de Saint-Siméon, de *Cuts*.
Teucrium scordium, prairies autour de *Noyon*.
Lamium incisum, autour de *Varesnes*.
Melissa officinalis, *Mont-Renaud*, où peut-être elle a été cultivée.
Utricularia minor, dans l'Oise à *Pontoise*.
Anagallis tenella, marais de *Noyon*.
Statice plantaginea, coteaux de Saint-Siméon.
Rumex maritimus, marais de *Genvry*.
Daphne laureola, bois de *Ville*.
Aristolochia clematitis, *Pontlévêque*, *Larbroye*, *Varesnes*.
Asarum europæum, bois de *Pontoise*.
Butomus umbellatus, marais de *Genvry*.
Orchis viridis, coteaux de *Cuts*, de Saint-Siméon.
— *odoratissima*, coteaux de Saint-Siméon.
— *galeata*, bosquets de *Salency*.
— *simia*, coteaux de *Cuts*.
— *coriophora*, prairies de *Genvry*.
— *ustulata*, pentes du mont Saint-Siméon.
— *hircina*, coteaux de Saint-Siméon et de *Porquéricourt*, rare.
Ophrys antropophora, *myodes*, *arachnites*, *apifera*, *monorchis*, *aranifera*, coteaux depuis *Noyon* jusqu'à *Grandru*.
Neottia spiralis, coteaux de *Grandru*; *Tarlefesse* près *Noyon*.
Epipactis nidus avis, bois de *Porquéricourt* et de *Behéricourt*.
Malaxis Loeselii, prairies de *Caisne*.
Limodorum abortivum, *Salency*, *Porquéricourt*.
Galanthus nivalis, vallon de *Salency*.
Mayanthemum bifolium, commun dans les bois montueux autour de *Noyon*.
Ruscus aculeatus, bois de *Pontoise*.
Lilium bulbiferum, commun sur le mont Saint-Siméon, ne peut

cependant être considéré comme spontané. Il doit provenir des lieux habités qui existaient autrefois sur le plateau de la colline.

Phalangium ramosum, abondant sur le mont Saint-Siméon et la colline de *Babeuf*.

Allium ursinum, bois de *Behéricourt*, *Salency*, *Ville*.

Acorus calamus, trouvé entre *Morlincourt* et *Varesnes* dans l'Oise; il n'y est plus depuis long-tems, mais comme il existe sur les bords de la même rivière dans le département de l'Aisne, il peut se reproduire par transport.

Schœnus compressus, vallée de *Salency*.

—— *albus*, vallée de *Salency*.

Eriophorum vaginatum, marais de *Genvry*.

Carex stellulata, vallée de *Salency*.

— *digitata*, coteaux de *Larbroye* et de *Ville*.

— *maxima*, fontaine d'Arson près de *Salency*.

Melica ciliata, coteaux de *Grandru*.

Lycopodium clavatum, coteaux de Saint-Siméon.

Règne animal. Le *loup*, commun autrefois, a disparu sous l'action combinée du défrichement et d'une meilleure police rurale. On n'en voit plus que quelques bêtes égarées ou fuyant, pendant l'hiver, les chasses des Ardennes et du département de l'Aisne.

Le *renard* et le *blaireau* sont assez nombreux sur les coteaux boisés de la région à droite de l'Oise; on en voit beaucoup moins dans l'étendue de la plaine méridionale, dont le sol se prête plus difficilement à l'approfondissement des terriers.

Il y a encore des *chevreuils* dans les bois de *Salency* et dans ceux des environs de *Caisne* et de *Pontoise*, où paraissent aussi, de tems à autre, des *cerfs* échappés de la forêt de Laigue.

Il en est de même du *sanglier* qui voyage par troupes, en séjournant sur les hauteurs de *Grandru* et dans quelques autres massifs.

Le *hérisson*, les petits carnassiers, sont répandus partout.

L'*écureuil* est devenu rare, excepté sur les limites qui confinent aux bois de Carlepont et d'Ourscamp.

La *loutre* paraît plus commune sur les bords de la Verse que dans la vallée de l'Oise.

La *musaraigne* commune, plusieurs espèces de rats, le gibier ordinaire, existent dans toutes les communes.

La classe des oiseaux fournit toutes les espèces de faucons et

de nocturnes propres aux forêts de ce climat, ainsi que les gallinacés, passereaux, insectivores, échassiers, etc.

On rencontre des faisans et des perdrix rouges qui sont des restes ou des provenances des anciennes volières du parc de *Varesnes*.

Les palmipèdes voyageurs, grues, cignes, canards, etc., s'arrêtent volontiers dans les prairies marécageuses qui avoisinent la rivière d'Oise.

Il n'y a d'autre saurien que le lézard gris ou agile. L'*orvet* existe sur la lisière des bois. La *couleuvre à collier* est commune dans la vallée de l'Oise.

La rivière recèle en assez grand nombre des brochets, barbeaux, meuniers, goujons, perches, ablettes. On y rencontre en outre des anguilles, mais elles sont plus communes dans la Verse et la Dive.

Les écrevisses abondent dans tous les cours d'eau.

On y trouve aussi quelques sangsues médicales et la sangsue noire.

§. 2. *Population.*

Le tableau ci après présente l'état numérique de la population de chaque commune à sept époques successives, dans une période de cent vingt-six années. Les élémens en ont été puisés, pour l'année 1720, dans le dénombrement du royaume par généralités, et pour les autres époques dans les recensemens administratifs. Les dernières colonnes donnent le rapport de la population à la contenance territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES.							Contenances (fractions négligées.)	Nombre d'hectares par individu.
	1720.	1790.	1806	1821.	1831.	1836.	1846.	hect.	
Apilly	216	318	359	347	338	332	341	453	1,32
Babeuf	440	562	614	596	619	601	631	720	1,14
Beaurains	128	188	209	197	189	176	187	379	2,26
Behéricourt	402	413	503	488	483	483	452	529	1,17
Brétigny	272	365	417	430	489	469	438	514	1,17
Caisne	380	541	740	726	875	839	846	618	0,73
Cuts	868	1167	1338	1323	1448	1454	1428	1079	0,75
Genvry	244	312	276	266	285	260	240	514	2,14
Grandru	452	500	611	602	564	578	603	737	1,22
Larbroye	184	226	214	210	261	251	223	219	0,98
Mondescourt	300	365	351	359	387	396	387	319	0,82
Morlincourt	214	241	263	257	249	265	263	330	1,25
Noyon	4864	6134	5738	5714	5946	5945	6270	1798	0,28
Passel	172	222	236	226	250	231	230	364	1,58
Pontlévêque	329	398	422	411	460	440	532	113	0,21
Pontoise	400	512	572	572	603	580	555	659	1,18
Porquéricourt	204	301	370	378	388	403	350	374	1,06
Salency	784	865	932	931	913	872	863	779	0,90
Sempigny	379	409	457	450	485	500	533	441	0,82
Suzoy	172	255	312	302	378	367	378	516	1,36
Varesnes	425	551	643	645	598	569	554	913	1,64
Vauchelle	196	267	270	269	291	296	280	233	0,83
Ville	532	685	717	706	829	759	765	603	0,78
TOTAUX	12557	15797	16564	16387	17330	17055	17315	13204	
ajoutant pour fractions négligées							...	14	
terme moyen pour le canton							.....	13218	0,76
et en déduisant la ville de *Noyon*, dont la population est							6270	1798	
hors de proportion avec celle des autres lieux							11045	11420	1,03

La population, dans l'intervalle de cent vingt-six années compris entre 1720 et 1846, s'est accrue de 4,758 individus, ou des trois-huitièmes environ du contingent de 1720.

L'augmentation entre 1720 et 1790 est de 3,240, ou d'un peu plus du quart.

La période de 1790 à 1806 présente un accroissement de 767, ou d'environ un vingtième.

On remarque une diminution de 177 individus entre les années 1806 et 1821.

Ensuite, de 1821 à 1831, un accroissement de 943, ou du dix-septième environ;

de 1831 à 1836, une nouvelle réduction de 275 individus;

et de 1836 à 1846, un accroissement de 260.

L'accroissement général entre 1790 et 1846 est seulement de 1,518, ou de 10 $\frac{4}{10}$.

L'augmentation moyenne annuelle est de 67 $\frac{97}{100}$ entre 1720 et 1790;

de 27 $\frac{1}{10}$ entre 1790 et 1846;

et de 37 $\frac{78}{100}$ entre 1720 et 1746, ce qui équivaut à la trois cent-trente-deuxième partie du contingent de 1720.

La population de *Genvry* est la seule qui, avec des oscillations nombreuses, soit restée à peu près stationnaire.

Il y a accroissement dans les autres localités, mais selon des proportions différentes.

Ainsi l'augmentation est d'un neuvième seulement à *Behéricourt*; — d'un septième à *Salency*; — d'un quart environ à *Larbroye, Mondescourt*, *Morlincourt*, *Varesnes*; — d'un tiers à *Babeuf, Beaurains*, *Grandru*, *Passel*; — de cinq douzièmes à *Pontoise*; — de deux cinquièmes à *Apilly, Brétigny*; — de moitié à *Vauchelle*, *Ville*; — de trois-cinquièmes à *Sempigny*; — de deux tiers à *Cuts*, *Pontlévêque*; — des trois-quarts à *Porquéricourt*, et de plus du double à *Caisne* et à *Suzoy*.

La population de *Noyon* s'est accrue, depuis 1720, de 1,406 individus, ou de près de deux-septièmes.

L'augmentation est d'un quart entre 1720 et 1790; elle est suivie d'une réduction de 396 individus, ou d'un quinzième environ dans la période comprise entre 1790 et 1806, et ensuite, jusqu'en 1846, d'un accroissement de 532, ou d'environ un onzième.

L'accroissement moyen annuel a été, dans cette ville, de 18 $\frac{1}{100}$ dans la période de 1720 à 1790, et seulement de 2 $\frac{42}{100}$ entre 1790 et 1846.

Le mouvement de la population a porté sur les faubourgs d'*Applaincourt* et de *Tarlefesse*, qui sont presque ruraux, la ville proprement dite étant demeurée à peu près stationnaire.

On remarque même pour la population urbaine, à partir de 1790, une diminution graduelle qui s'est maintenue pendant trente années, et qui n'a été remplacée par un mouvement ascensionnel qu'à partir de 1831. La cause première en est due à la suppression du siége épiscopal et des établissemens nombreux qui en relevaient à différens titres.

La population moyenne actuelle par commune est de sept cent

cinquante-deux, et, déduction faite de la ville de *Noyon*, de cinq cent deux individus.

La population de *Noyon* est, avec celle du canton, dans le rapport de 1 : 2 $\frac{76}{100}$.

Les communes rurales les moins peuplées eu égard à leur superficie, sont celles de *Beaurains*, *Genvry*, *Varesnes*, *Passel.* Celles de *Caisne*, *Cuts*, *Mondescourt*, *Sempigny*, *Vauchelle*, présentent les agglomérations les plus nombreuses proportionnellement à l'étendue du territoire.

Le tableau suivant fait connaître la division de la population par sexe et par état civil des individus, selon les résultats du recensement nominatif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	Total.
Apilly	81	82	81	81	4	9	»	338
Babeuf	157	143	133	135	13	28	10	619
Beaurains	49	50	36	34	6	8	6	189
Behéricourt	116	129	102	103	7	25	1	483
Brétigny	154	137	88	87	6	14	3	489
Caisne	191	214	202	201	11	46	10	875
Cuts	320	312	358	355	28	67	8	1448
Genvry	72	64	63	59	11	13	3	285
Grandru	123	136	126	123	16	31	7	564
Larbroye	59	76	52	53	6	13	2	261
Mondescourt	111	102	76	76	8	12	2	387
Morlincourt	50	74	52	52	5	14	2	249
Noyon	1421	1677	1176	1147	116	348	61	5946
Passel	73	61	53	54	1	7	1	250
Pontlévêque	116	134	91	89	4	22	4	460
Pontoise	143	145	135	135	10	33	2	603
Porquéricourt	96	112	74	75	8	18	5	388
Salency	218	203	204	204	27	49	10	915
Sempigny	125	138	94	94	9	23	2	485
Suzoy	101	109	77	69	7	13	2	378
Varesnes	136	150	127	127	11	41	6	598
Vauchelle	67	78	64	63	7	11	1	291
Ville	223	228	161	161	12	33	11	829
TOTAUX	4202	4554	3625	3579	333	878	159	17330

Voici le résumé de ce tableau, rapproché des résultats donnés par les recensemens effectués dans les années 1806 et 1821 :

	1806	1821	1831
Garçons	4660	3976	4202
Filles	4910	4546	4554
Hommes mariés	2970	3228	3625
Femmes mariées	3012	3227	3579
Veufs	275	294	333
Veuves	737	842	878
Différence en plus dans le nombre des veuves	462	548	545
Proportion à la population totale.	35e	29e	31e
Proportion à la population masculine	17e	14e	15e
Population militaire	177	274	159
Sa proportion à la population mâle	44e	28e	52e
Sa proportion à la population totale	93e	59e	108e
Total des hommes	7905	7772	8319
Total des femmes	8659	8615	9011
Différence en plus dans le nombre des femmes	754	843	692
Proportion à la population totale.	21e	19e	25e
——— à la population masculine	10e	9e	12e
Population libre	9570	8522	8756
——— mariée	5982	6455	7204
——— veuve	1012	1136	1211
Sa proportion à la population totale	16e	14e	14e
Sa proportion à la population mariée	$5\frac{2}{5}$	$5\frac{3}{5}$	$5\frac{9}{10}$

Le tableau suivant présente la division de la population par âge, selon le recensement de 1831.

COMMUNES.	5 ans et au-dessous	5 à 10.	10 à 15.	15 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90.	90 à 100	TOTAL
Apilly	32	25	35	39	39	62	41	30	26	8	1	»	338
Babeuf........	81	58	50	51	90	86	70	64	49	18	2	»	619
Beaurains.....	22	16	15	18	35	31	17	19	7	9	»	»	189
Behéricourt....	58	43	39	49	72	58	54	60	32	16	2	»	483
Brétigny	51	61	64	45	70	73	50	44	27	3	1	»	489
Caisne.......	103	94	76	72	143	136	87	68	63	26	7	»	875
Cuts..........	149	115	133	108	257	195	173	156	100	51	10	1	1448
Genvry	43	31	23	16	39	55	27	22	19	8	1	1	285
Grandru	57	56	41	48	82	93	63	70	54	17	3	»	564
Larbroye.....	24	23	27	34	39	33	33	23	20	2	3	»	261
Mondescourt...	42	47	45	45	41	53	55	27	20	10	2	»	387
Morlincourt....	31	25	17	20	37	45	21	24	25	4	»	»	249
Noyon.........	510	592	541	521	928	866	760	538	397	242	49	2	5946
Passel.........	25	29	28	27	42	27	33	22	14	5	»	»	250
Pontlévêque...	38	42	44	49	60	68	52	36	26	20	5	»	460
Pontoise	64	67	53	59	88	87	88	50	31	14	2	»	603
Porquéricourt..	58	51	47	24	66	62	29	21	21	7	2	»	388
Salency.......	87	87	90	81	126	137	116	88	67	34	2	»	915
Sempigny	72	62	44	40	77	76	40	39	28	6	1	»	485
Suzoy	37	33	40	40	60	54	40	42	22	8	2	»	378
Varesnes......	61	54	55	56	80	97	74	53	47	20	1	»	598
Vauchelle.....	37	26	30	30	44	39	37	25	15	8	»	»	291
Ville	91	92	85	94	122	108	96	69	50	19	3	»	829
TOTAUX..	1795	1729	1622	1566	2637	2541	2056	1590	1140	553	98	4	17330

Le nombre des enfans de cinq ans et au-dessous comprend un peu plus de la dixième partie du contingent total.

La population au-dessous de quinze ans (5,144) est, avec le nombre total, dans le rapport de 1 : 3 $\frac{3}{10}$.

Celle comprise entre quinze et trente années (4,203) équivaut à-peu-près au quart.

Le nombre des sexagénaires (1,795) est dans le rapport de 1 : 9 $\frac{3}{5}$.

Celui des septuagénaires (655) répond à la vingt-sixième partie, et celui des octogénaires à la cent soixante-neuvième.

Il y a un nonogénaire sur 4,330 habitans.

Le tableau ci-après présente l'état du mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre 1822 et 1833.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population.	MARIAGES.	PROPORTION annuelle à la population.	DÉCÈS.	PROPORTION annuelle à la population.
Apilly	79	42e	27	122e	68	48e
Babeuf	177	34	51	120	134	30
Beaurains	54	52	15	117	42	41
Behéricourt	139	34	52	92	116	41
Brétigny	135	34	35	134	100	47
Caisnė	248	34	95	90	201	41
Cuts	365	40	130	111	336	92
Genvry	72	36	24	108	56	46
Grandru	165	35	60	96	145	39
Larbroye	52	48	19	132	38	66
Mondescourt	105	37	37	107	95	41
Morlincourt	72	36	21	126	55	48
Noyon	1598	37	860	69	1624	36
Passel	68	34	23	100	60	38
Pontlévêque	187	23	43	102	158	28
Pontoise	137	42	56	103	135	42
Porquéricourt	131	30	24	167	114	38
Salency	202	43	59	147	173	50
Sempigny	208	24	42	119	161	31
Suzoy	86	42	31	118	63	58
Varesnes	162	35	51	111	174	32
Vauchelle	90	33	25	118	77	38
Ville	215	35	61	124	213	33
	4746	38e	1858	95e	4558	39e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de quatre à celui des décès.

Le nombre des décès est supérieur à celui des naissances dans la commune de *Varesnes*, et ce fait coïncide avec la diminution graduelle de la population.

A *Noyon* et à *Pontoise*, les décès égalent les naissances; néanmoins la population s'est accrue, ce qui signale l'introduction dans le pays d'individus étrangers.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 2 $\frac{58}{100}$; celle des mariages aux décès, comme 1 : 2 $\frac{37}{100}$. Le rapport des décès aux naissances est comme 1 : 1 $\frac{8}{100}$.

Le nombre total des naissances excède celui des décès de 388, équivalant à-peu-près à un onzième.

La population de *Noyon* forme un peu plus de la sixième partie de celle de l'arrondissement, et près de la vingt-troisième partie de la population totale du département.

Constitution physique. La population est formée d'individus en général de taille moyenne, assez robustes, à cheveux blonds ou roux, à visage plutôt arrondi qu'ovale. Elle est assez homogène, ce qui provient, avant tout, de la situation uniforme de la plupart des villages dans des vallées découvertes à fond sablonneux.

Les habitans de *Beaurains*, de *Genvry*, de *Ville* et de ses hameaux, placés sur un sol rendu humide par le voisinage des argiles, offrent cependant des différences assez prononcées. Leur tempérament paraît plus débile, plus lymphatique; les yeux et les cheveux approchent de la coloration noire, le teint y est généralement pâle, l'embonpoint médiocre.

Les communes situées au bord de l'Oise ont des familles qui se distinguent par leur nature vigoureuse et leur force musculaire. Elles sont vouées par tradition à la profession de marinier, fort déchue d'ailleurs depuis l'ouverture du canal de navigation.

Les faubourgs de *Noyon* sont ruraux quant à leurs habitans, différant en cela de la ville proprement dite, qui offre ce mélange et ce croisement de types propres à la plupart des populations urbaines anciennes dans l'Ile-de-France et les pays adjacens.

Le relevé des opérations du recrutement militaire pendant les dix années comprises entre 1831 et 1840, a fait constater les résultats numériques exposés ci-dessous, relativement à la taille des jeunes gens et aux causes des réformes.

Individus ayant moins de 1m	598	(4 pieds 11 pouces)...	28
—	625	(5 pieds)...........	43
—	652	(5 pieds 1 pouce).....	74
—	679	(5 pieds 2 pouces)....	60
—	706	(— 3 pouces).......	70
—	733	(— 4 pouces)........	66
—	761	(— 5 pouces).......	29
—	788	(— 6 pouces).......	8
—	815	(— 7 pouces).......	3
—	842	(— 8 pouces).......	1
			382

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante-onze millimètres, ou cinq pieds un pouce huit lignes.

Nombre total des individus ayant concouru au tirage : 1478; — nombre moyen par an : 148; — nombre d'individus examinés en conseil de révision, 799; — nombre moyen par an : 80 (remplacés : 68); — nombre d'individus réformés : 335; — nombre moyen par an : 33.

Cause des réformes.	*Nombre de cas.*
Perte de doigts	2
Perte de dents	14
Perte de membres ou autres organes	10
Goîtres	17
Claudication	4
Autres difformités	44
Myopie	3
Autres maladies des yeux	12
Teigne	1
Maladies de la peau	7
Affections scrophuleuses	19
Maladies de poitrine	6
Hernies	13
Epilepsie	1
Maladies diverses	46
Faiblesse de constitution	99
Défaut de taille	37

Le nombre des réformes est à celui des individus examinés dans le rapport de 1 : 2 $\frac{38}{100}$.

Les réformes pour défaut de taille et faiblesse de constitution comprennent près des deux-cinquièmes des cas. La cause de cette proportion considérable est surtout dans la précocité de l'âge légal du recrutement, eu égard au développement habituel de l'espèce humaine.

Les réformes pour affections scrophuleuses, desquelles il ne faut pas séparer les goîtres, équivalent au dixième du contingent. C'est la proportion ordinaire dans tout le nord du département.

Le nombre connu de sourds-muets est de neuf.

Celui des aveugles de naissance comprend douze individus.

Considéré dans son ensemble, le pays présente des conditions satisfaisantes de salubrité. La température moyenne y est modérée. Les lieux bâtis sont presque toujours placés sur un sol incliné, à une exposition aérée. La nature sablonneuse de la superficie facilite l'imbibition des eaux.

Les épidémies sont rares, et les endémies presque nulles. Toutefois la miliaire, si connue sous le nom de *suette-picarde*, se développe fréquemment dans les villages de *Caisnes*, *Laigle*, *Couarcy*, *Cuts*, entourés de plantations et plus recouverts que les autres; elle se répand de là quelquefois, par déplacement d'individus, à *Pontoise*, *Varesnes*, *Brétigny*, *Morlincourt*, sans causer néanmoins une grande mortalité.

Les affections les plus ordinaires sont des fièvres intermittentes; elles deviennent quelquefois pernicieuses, et dépeuplent alors les villages.

M. le docteur Colson a constaté que la fivère typhoïde fait chaque année des victimes, surtout dans la population rurale. Elle revêt presque constamment le type rémittent ou intermittent; et, en général, toutes les affections maladives de la contrée participent plus ou moins du caractère alternatif.

Le goître paraît endémique dans les villages de *Tarlefesse*, *Applaincourt*, *Babeuf* et *Salency* surtout, dont les habitans boivent les eaux de sources chargées de carbonate calcaire. On ne connaît pas cette infirmité dans la vallée de l'Oise, où l'on consomme exclusivement l'eau de rivière.

La ville de *Noyon* a été atteinte plusieurs fois, pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles, de ces *pestes* ou contagions meurtrières dont on retrouve la mention dans la plupart des historiens du moyen-âge, et qui provenaient de la misère et des maux de toute sorte occasionnés par les guerres incessantes de ces tems malheureux.

On en a eu des exemples encore dans les années 1636 et 1672, tant dans *Noyon* qu'à *Pontoise*, *Morlincourt*, *Genvry*, *Pontlévêque*, etc.

Pour les tems actuels, on remarquera que l'épidémie de suette miliaire survenue en 1821 dans la vallée du Thérain, propagée successivement dans plus de cent villages, laissa intact le canton de *Noyon*.

Il en fut autrement pendant la première invasion du choléra asiatique qui ravagea le nord de la France au printems de l'année 1832.

L'épidémie commença le vingt-trois avril par les villages de la vallée de Dive; de là à *Sempigny* et *Pontlévêque*, puis à *Varesnes* et *Brétigny*. Elle ne parut dans *Noyon* que le vingt-sept mai. Sa dernière apparition eut lieu le trente juin, à *Apilly*, par un cas mortel.

La durée des invasions fut donc de soixante-neuf jours, et la durée totale de l'épidémie, avec des recrudescences, de cent cinquante jours.

Le tableau suivant indique la date des invasions et des disparitions dans chaque localité, le nombre et le sexe des malades et des victimes.

COMMUNES.	DATE de l'INVASION.	MALADES.		DÉCÈS.		DATE de la CESSATION.
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Apilly	30 juin	»	1	»	1	
Babeuf	25 juin	3	10	3	7	23 juillet.
Brétigny	3 mai	»	1	»	1	
Caisne	1 juin	11	18	9	15	25 juillet.
Cuts	8 juillet	2	3	2	3	27 juillet.
Mondescourt	8 juin	6	2	5	1	19 juillet.
Noyon	27 mai	19	15	14	14	20 septembre
Passel	23 avril	9	10	8	9	25 mai.
Pontlévêque	30 avril	7	3	5	3	2 juillet.
Pontoise	3 mai	15	10	7	11	8 juillet.
Porquéricourt	4 juin	1	1	»	»	
Sempigny	29 avril	19	21	9	10	26 juin.
Varesnes	2 mai	14	9	12	9	18 mai.
Ville	23 avril	31	39	21	24	30 juin.
		137	143	95	108	
		280		203		

La plus grande durée de l'épidémie eut lieu dans la commune de *Ville*, dont la dix-huitième partie de la population fut frappée, et qui perdit plus des trois-cinquièmes de ses malades.

Un dixième de la population fut atteint à *Sempigny*; un vingt-quatrième à *Pontoise*; un treizième à *Passel*; un trentième à *Caisne*.

Le rapport général de la mortalité au nombre des cas fut 1 : 1 $\frac{3}{10}$, mais avec des proportions différentes, selon les lieux. Ainsi, à *Ville*, les décès furent de 1 : 1 $\frac{55}{100}$; — à *Sempigny*, 1 : 2 $\frac{1}{10}$; — à *Pontoise*, 1 : 1 $\frac{3}{10}$; — à *Caisne*, 1 : 1 $\frac{1}{5}$; — à *Passel* et à *Varesnes*, tous les individus frappés périrent, sauf deux.

A *Noyon*, le nombre des malades n'atteignit pas la cent soixante-quatorzième partie de la population, mais la proportion de la mortalité fut 1 : 1 $\frac{1}{5}$.

En somme, l'épidémie fut peu meurtrière, comparativement aux autres cantons de la vallée de l'Oise. Le nombre des victimes égale, au plus, la quatre-vingt-septième partie de la population.

Le nombre des hommes attaqués fut inférieur à celui des femmes; la mortalité fut de même plus grande pour le sexe féminin.

La petite vérole a disparu du pays par l'action persévérante du procédé de la vaccination introduit vers 1806, passé depuis trente années dans la pratique médicale et dans les habitudes populaires.

Habitations. Le tableau ci-dessous expose le nombre des maisons de chaque commune en 1790, 1806, 1831, avec le rapport de chaque contingent au chiffre de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1790.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Apilly	73	4 3/10	84	4 1/5	92	3 3/5
Babeuf	145	3 4/5	160	3 4/5	175	3 1/2
Beaurains	40	4 7/10	51	4	46	4 1/5
Behéricourt	115	3 1/5	126	3 9/10	141	3 2/5
Brétigny	80	4 1/2	86	4 4/5	125	3 9/10
Caisne	131	4 1/10	190	3 4/5	221	3 9/10
Cuts	293	3 9/10	342	3 9/10	424	3 2/5
Genvry	45	6 9/10	62	4 2/5	78	3 3/5
Grandru	122	4	152	4	181	3 1/10
Larbroye	52	4 3/10	59	3 3/5	63	4 1/10
Mondescourt	75	4 4/5	92	3 4/5	108	3 1/2
Morlincourt	60	4	66	3 9/10	74	3 3/10
Noyon	1210	5	1320	4 3/10	1536	3 4/5
Passel	54	4 1/10	61	3 4/5	60	4 1/10
Pontlévêque	95	4	94	4 2/5	106	4 3/10
Pontoise	111	4 3/5	135	4 1/5	173	3 2/5
Porquéricourt	74	4	85	4 3/10	94	4 1/10
Salency	221	3 9/10	257	3 3/5	286	3 1/10
Sempigny	104	3 9/10	108	4 1/5	125	3 4/5
Suzoy	68	3 7/10	77	4	94	4
Varesnes	156	3 1/2	180	3 1/2	180	3 3/10
Vauchelle	70	3 4/5	74	3 3/5	76	3 4/5
Ville	167	4 1/10	178	4	205	4 1/10
TOTAUX	3461	4 1/2	4039	4 1/10	4664	3 7/10

Le nombre des maisons s'est accru de 578 pendant l'intervalle compris entre 1790 et 1806; c'est une augmentation d'un cinquième environ, correspondant à un accroissement d'un vingtième seulement dans la population.

L'augmentation entre 1806 et 1831 est de 625, équivalant à

plus d'un sixième, tandis que la population croissait seulement d'un vingtième.

L'accroissement total entre 1790 et 1831 est de 1,203 ou de plus du tiers du contingent de 1790, pendant que la population augmentait seulement d'un dixième, différence d'où l'on doit conclure une amélioration évidente dans l'état des individus.

L'accroissement a varié selon les communes. On le trouve d'un dixième seulement à *Pontlévêque*; — d'un neuvième à *Passel*; — d'un huitième à *Beaurains*; — d'un sixième à *Babeuf*, *Varesnes*, *Vauchelle*; — d'un cinquième environ à *Apilly*, *Larbroye*, *Sempigny*; — du quart pour *Behéricourt*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Porquéricourt*, *Ville*; — du tiers à *Mondescourt*, *Salency*; — de moitié ou environ à *Brétigny*, *Cuts*, *Grandru*, *Pontoise*, *Suzoy*; — et des trois-quarts pour *Caisne* et pour *Genvry*.

L'acroissement moyen annuel a été de 29 $\frac{3}{10}$.

Le nombre moyen des maisons par commune est de deux cent trois environ, et déduction faite de la ville de *Noyon*, de cent quarante-deux.

Les communes placées sur une route, ancienne ou nouvelle, comprennent ordinairement une longue rue accompagnée de quelques ruelles accessoires. Dans quelques autres, à *Babeuf* par exemple, on distingue le corps du village autour de l'église, et, à quelque distance, une rue ou une agglomération dont la formation a été déterminée par l'ouverture plus récente d'une route. En général, dans le canton de *Noyon*, les lieux habités contiennent plusieurs rues, et les maisons sont éparses ou séparées par des jardins.

Les constructions sont en pierres d'appareil provenant de la démolition d'anciens édifices, ou en moellons et parpaings. Un grand nombre est encore bâti avec de la paille hâchée, mêlée d'argile, notamment dans les villages éloignés des grandes routes.

Les matériaux viennent, selon les distances, des carrières intérieures du pays, de *Ville*, de *Babeuf*, de *Tarlefesse*, du mont de Choisy près de *Cuts*, de *Caisne*. On en tire aussi de Vassens (Aisne).

On ne fait guère usage du grès que comme clôture ou bornes. Celui employé est pris à *Grandru*, à Crisolles (canton de Guiscard), et dans le canton de Lassigny.

Le plâtre est préparé dans le pays.

Le tableau ci-après présente l'état numérique de chaque espèce de toiture, par commune, constaté dans les années 1806 et 1831.

COMMUNES.	1806. MAISONS COUVERTES EN					1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume	Total.
Apilly..........	1	»	9	76	86	6	6	»	80	92
Babeuf.........	»	12	»	148	160	4	2	15	154	175
Beaurains........	1	2	6	42	51	»	3	3	40	46
Behéricourt.......	6	10	»	110	126	6	24	»	111	141
Brétigny.........	»	»	7	79	86	4	13	2	106	125
Caisne..........	2	18	»	170	190	13	36	»	172	221
Cuts............	»	13	14	315	342	31	63	»	330	424
Genvry.........	»	3	2	57	62	»	2	7	69	78
Grandru.........	2	3	9	138	152	10	24	4	143	181
Larbroye.........	»	3	10	46	59	3	9	5	46	63
Mondescourt.....	1	4	4	83	92	5	19	1	83	108
Morlincourt......	1	4	6	55	66	1	9	1	63	74
Noyon..........	7	1007	48	258	1320	18	1141	57	320	1536
Passel..........	»	9	12	40	61	2	8	21	29	60
Pontlévêque.....	3	43	30	18	94	4	88	2	12	106
Pontoise.........	»	20	8	107	135	4	47	1	121	173
Porquéricourt....	»	3	11	71	85	3	8	17	66	94
Salency.........	»	4	11	242	257	4	12	6	264	286
Sempigny........	»	10	12	86	108	4	27	»	94	125
Suzoy..........	2	3	6	66	77	2	12	»	80	94
Varesnes........	1	34	29	116	180	2	72	6	100	180
Vauchelle.......	»	5	8	61	74	»	10	3	63	76
Ville...........	»	2	31	145	178	2	42	»	161	205
Totaux....	27	1212	273	2529	4041	128	1677	151	2707	4664

RÉSUMÉ COMPARATIF :	EN 1806.	EN 1831.	DIFFÉRENCE.
Nombre total des maisons.	4041 ...	4664 ...	623 en plus.
Toits en ardoises........	27 ...	128 ...	101 en plus.
— en tuiles...........	1212 ...	1677 ...	465 en plus.
— en tuiles et chaume..	273 ...	155 ...	118 en plus.
— en chaume........	2529 ...	2707 ...	178 en moins.

Le nombre des maisons pourvues de toits incombustibles était, en 1806, de 1239, et en 1830 de 1805, ce qui établit un accroissement de 666, ou plus de moitié.

Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était, en 1806, de 3 $\frac{1}{5}$, et en 1831 de 1 : 2 $\frac{1}{2}$.

Pendant le même intervalle, le nombre des chaumières a diminué dans la proportion du quatorzième seulement, ce qui montre que l'amélioration vient, en majeure partie, de constructions neuves.

Les villages de *Beaurains*, *Genvry*, *Moilincourt*, *Porquéricourt*, *Vauchelle*, ne comptent guère encore que des toitures en paille.

A *Noyon*, les quatre cinquièmes des habitations ont des toits incombustibles. Les faubourgs seuls, qui peuvent être considérés comme des lieux ruraux, sont composés de chaumières.

A *Cuts*, les toits solides sont dans la proportion d'un quart; — à *Varesnes*, dans le rapport de quatre à neuf; — à *Pontlévêque*, on ne compte plus qu'un septième environ de maisons couvertes en chaume.

Il y a une heureuse tendance à détruire les chaumières dans les lieux traversés par les grandes routes, comme *Pontoise*, *Babeuf*, *Suzoy*, etc.

Les tuiles et briques sont prises dans les usines du pays. On en tire beaucoup aussi de Guiscard, à cause de leur excellente qualité.

Les incendies, assez fréquens dans les communes rurales, y sont favorisés par le grand nombre des chaumières encore existantes. Ils offrent d'ailleurs un moyen facile de vengeance, et se multiplient quelquefois par une sorte d'esprit d'imitation. C'est ainsi qu'en 1835, le feu fut mis huit fois de suite dans le village de *Suzoy*, sans qu'on pût assigner aucun motif à cette persistance criminelle. On a compté cinquante-trois sinistres pendant la période décennale de 1830 à 1840. Ils ont détruit cent vingt-trois maisons ou bâtimens, des bois, des récoltes, et causé un dommage évalué à trois cent quatre-vingt mille francs. La commune de *Salency* figure dans cette appréciation pour une somme de soixante mille francs, à raison d'un incendie survenu en 1833. Celle de *Sempigny* est comprise pour quarante-huit mille francs, et celle de *Suzoy* pour trente-cinq mille, par suite d'incendies survenus pendant l'année 1834. Dix-sept de ces événemens ont été attribués à la malveillance.

Mœurs, instruction, etc. La population du canton de *Noyon*, presque entièrement agricole, comprenant un grand nombre de petits tenanciers et de jardiniers maraichers, est remarquable par l'amour de l'ordre, l'esprit de travail, d'économie, le respect des lois et des habitudes. Les biens communaux partagés dans la plupart des communes sous le régime de 1791, y ont développé les qualités qui résultent partout de l'état de propriétaire, et notamment les habitudes laborieuses inséparables de la petite culture.

Le respect de la propriété est général; la plupart des délits

doivent être attribués à des étrangers transplantés dans le pays, ou y séjournant temporairement. Les mœurs s'y maintiennent pures.

Les habitans attachent un très-grand prix à leur existence communale, ainsi qu'à l'exercice permanent du culte.

La mendicité est exceptionnelle.

Le langage est un mélange de l'idiôme picard et du français, dans lequel ce dernier domine.

Les améliorations dans les vêtemens, les chaussures, les moyens de transport, les logemens, pénètrent lentement dans les usages; on y persévère lorsqu'on les a adoptées.

Le jeu de l'arc est en honneur dans tous les villages.

Les communes rurales ont de fréquens rapports entr'elles, mais seulement par vallées. Toutes reçoivent de la ville l'influence et la direction morale.

La population de *Noyon* présente, à un haut degré, les conditions désirables de sociabilité, d'ordre public, de véritable progrès. Elle a conservé les habitudes et les mœurs résultant de l'action persévérante des institutions religieuses qui formaient autrefois l'importance politique du pays.

La nourriture est généralement bonne, comme dans tous les lieux où la culture légumière donne beaucoup d'alimens, et où le commerce incessant de ses produits répand et maintient l'aisance.

La boisson principale est le vin récolté dans le canton. La consommation du cidre ne vient qu'en seconde ligne; cependant c'est celle qu'on préfère sur la rive gauche de l'Oise, où l'on ne trouve point de vignes, et lorsque la récolte des arbres fruitiers a manqué, on y supplée par l'eau, et dans quelques lieux par la bière.

Les noms de famille sont au nombre de onze cent soixante dans les communes rurales. Les plus répandus sont ceux de *Béra*, *Bontems*, *Bohain*, *Caron*, *Cauche*, *Cadet*, *de Saint-Quentin*, *Dubois*, *Gillet*, *Gorlez*, *Lemoine*, *Lagant*, *Lefevre*, *Leféron*, *Leroy*, *Marin*, *Pollet*, *Rousselle*, *Sézille*, *Trousselle*.

On compte dans la ville de *Noyon* seule sept cent soixante-quatorze noms distincts de famille. Parmi les plus communs, on retrouve ceux de *Béra*, *Caron*, *Lagant*, *Lefevre*, *Sézille*, *Trousselle*, et l'on peut y joindre les noms de *Baudoux*, *Dermigny*, *Duquesne*, *Liégaux*, *Moreaux*, *Nochin*, *Paternotte*, *Prévost*, *Pluche*, *Vermont*.

Le mélange des étrangers est peu sensible dans la ville. Les familles s'allient généralement entr'elles, ce qui maintient la spécialité de la race, les noms habituels et les usages.

La ville de *Noyon* possède un pensionnat, une école tenue par les frères de la doctrine chrétienne, six classes primaires, quatre maisons d'éducation pour les filles, l'une desquelles est dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule.

Chaque commune rurale a une école primaire, et l'on trouve en outre à *Babeuf*, *Cuts*, *Grandru*, *Salency*, des établissemens spéciaux, religieux ou laïques, pour l'instruction des jeunes filles.

Le nombre total des écoles de tout degré, tant publiques que privées, est de trente-huit.

Le tableau ci-dessous fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires à trois époques, celui des individus qui savaient lire et écrire en 1806 et en 1831, et le rapport de ce dernier nombre à la population totale.

COMMUNES.	NOMBRE d'écoliers en			NOMBRE d'individus sachant lire et écrire en		PROPORTION relativement à la population.
	1806.	1838.	1846	1806.	1831.	
Apilly	36	52	54	65	141	2 2/5
Babeuf	74	98	106	97	251	2 3/5
Beaurains	15	20	22	45	57	3 3/10
Behéricourt	40	45	55	36	149	3 1/5
Brétigny	60	65	70	61	111	4 2/5
Caisne	70	82	90	134	262	3 3/10
Cuts	78	96	100	150	391	3 7/10
Genvry	28	40	40	43	98	2 9/10
Grandru	82	94	95	149	230	2 2/5
Larbroye	35	37	36	76	159	1 3/5
Mondescourt	49	52	53	60	129	3
Morlincourt	32	51	55	32	98	2 1/2
Noyon	610	700	709	1746	2901	2
Passel	23	24	28	47	94	2 3/5
Pontlévêque	42	72	70	92	182	2 1/2
Pontoise	44	60	70	144	261	2 3/10
Porquéricourt	48	58	60	70	109	3 1/2
Salency	118	128	130	246	323	2 4/5
Sempigny	44	58	70	63	117	4 1/10
Suzoy	35	42	50	93	198	1 9/10
Varesnes	62	84	90	144	269	2 1/5
Vauchelle	32	36	40	41	99	2 9/10
Ville	84	95	100	165	265	3 1/10
	1741	2089	2193	3801	6874	2 1/2

Le nombre des écoliers s'est accru de trois cent quarante-huit entre 1806 et 1838, et de cent quatre seulement entre 1838 et 1846. L'augmentation totale est donc de quatre cent cinquante-deux, ou d'environ un quart comparativement au contingent de 1806. Le nombre actuel comprend à-peu-près toute la population âgée de cinq à douze ans. On y compte mille quarante-un garçons et onze cent cinquante-deux enfans du sexe féminin.

L'enseignement primaire n'a pas reçu dans ce canton, depuis trente années, une extension aussi considérable que dans quelques pays voisins, parce que dès long-tems, et par l'influence de l'autorité ecclésiastique, l'habitude d'envoyer les enfans aux écoles était passée dans les mœurs de la population. Il y avait donc un moindre progrès à obtenir.

La période d'instruction peut être comprise entre les âges de cinq et de treize ans. Elle commence le plus tôt possible, parce que les jeunes enfans sont un embarras ou un empêchement au travail dans les familles pauvres, et elle cesse dès que les élèves deviennent assez forts pour aider leurs parens. C'est ordinairement la première communion qui en marque le terme.

Les classes durent toute l'année dans quelques communes de la vallée de l'Oise. Ailleurs elles sont fermées pendant trois mois à compter d'août ou du commencement de la moisson. Le nombre des écoliers commence à diminuer dès l'apparition du printems.

L'enseignement est donné par la méthode simultanée. Il comprend la lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe, quelques notions de géographie, le plain-chant, quelquefois les élémens de l'arpentage.

L'état des constructions destinées à l'instruction primaire a reçu quelques améliorations.

Les prix d'écolage sont payés mensuellement à raison de quarante, cinquante et soixante centimes par tête. L'insuffisance est manifeste ; elle ne peut s'expliquer que par le maintien d'habitudes enracinées dans le pays, et elle oblige, partout, les instituteurs à chercher un dédommagement dans l'exercice d'autres professions ou métiers.

Le nombre des individus sachant lire et écrire s'est accru de trois mille soixante-treize ou près de moitié dans l'intervalle compris entre les années 1806 et 1831. Il était en 1806, avec la population, dans le rapport de 1 : 4 $\frac{3}{10}$. Il est aujourd'hui comme 1 : 2 $\frac{1}{2}$.

Crimes et délits. Le tableau ci-après présente l'état numérique des crimes et délits qui ont été constatés dans l'étendue du canton, pendant la période décennale comprise entre 1830 et 1840.

NATURE DES FAITS.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX.
Assassinat	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Blessures	»	»	»	»	1	»	2	»	1	»	4
Meurtre	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Viol	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	3
Incendie	3	»	5	1	9	»	1	»	5	»	24
Vol avec effraction et escalade	3	1	2	»	4	5	4	5	2	5	31
Vol avec escalade	1	1	»	1	2	1	1	»	2	2	11
Vol avec fausses clefs	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Vol d'argent	1	»	3	9	4	2	6	7	3	18	53
Vol de récoltes	2	»	1	1	3	4	2	2	11	8	34
Vol d'église	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	2
Vol de bois	1	»	2	1	»	1	2	»	1	4	12
Vol d'animaux	»	2	1	»	1	1	1	1	1	3	11
Vol d'effets	»	1	1	7	8	8	10	6	11	20	72
Insultes à l'autorité	1	»	1	1	1	»	4	»	»	2	10
Rébellion	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3
Sévices	»	1	3	1	3	1	4	1	3	11	28
Tapage nocturne	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	3
Escroquerie	»	2	»	»	1	»	»	1	2	»	6
Destruction d'arbres fruitiers	»	»	1	1	2	»	1	1	3	5	14
Destruction de récoltes	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Attentat à la pudeur	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Mort involontaire	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Empoisonnement	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2
Infanticide	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2
Destruction d'animaux domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
	15	9	22	24	39	25	41	25	48	84	332

Le terme moyen est de 33 $\frac{1}{5}$ par an et de 14 $\frac{1}{5}$ par commune.

Déduction faite de la ville de *Noyon*, le terme moyen n'est plus que de 11 $\frac{9}{10}$.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Noyon*, 70; — *Cuts*, 27; — *Ville*, 24; — *Suzoy*, 22; — *Salency*, *Sempigny*,

19 chacune; — *Porquéricourt*, 17; — *Babeuf*, 16; — *Vauchelle*, 14; — *Apilly*, *Caisne*, *Pontlévêque*, 11 chacune; — *Grandru*, 10; — *Genvry*, 8; — *Behéricourt*, *Morlincourt*, *Passel*, *Varesnes*, 7 chacune; — *Beaurains*, *Brétigny*, *Pontoise*, chacune 6; — *Mondescourt*, 5; — *Larbroye*, 2.

Le nombre moyen annuel des délits est égal à la cinq-cent-vingt-quatrième partie de la population.

En ce qui concerne la ville de *Noyon* seule, le rapport est de 1 : 89 $\frac{57}{100}$.

Le tableau suivant présente l'état numérique des condamnations prononcées par la cour d'assises et par la justice correctionnelle, contre des individus habitant le canton, pendant la période de 1830 à 1840.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835	1836.	1837	1838	1839	1840	TOTAUX
	Par la cour d'assises.											
Incendie	Travaux forcés perpétuels	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Vol avec escalade et effraction	Travaux forcés à tems	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	3
Assassinat	Travaux forcés perpétuels	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2
Tentative d'empoisonnement	Travaux forcés temporaires	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Vol de grand chemin	Travaux forcés à tems	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Banqueroute frauduleuse	Travaux forcés à tems	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Faux en écriture privée	Réclusion temporaire	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	3
Vol nocturne dans une maison	Prison et amende	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Faux en écriture authentique	Détention temporaire	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Vol domestique	Prison	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	4
Recel d'objets volés	Prison	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
		1	3	1	1	1	»	3	4	2	3	19

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX.
	Par le tribunal correctionnel.											
Vol	Prison	6	5	4	1	8	5	12	7	2	18	68
Soustraction frauduleuse	Prison	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	6
Diffamation publique	Amende	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3
Outrages publics à la pudeur	Prison	1	»	»	2	»	1	2	»	»	»	6
Voies de fait	Prison	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Enlèvement de bois	Amende	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Vagabondage	Prison	2	»	1	»	»	1	»	»	»	»	4
Injures	Amende	»	1	1	1	»	»	»	»	2	»	5
Recel	Prison	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	4
Vol d'outils, d'effets, etc.	Prison	»	»	2	1	1	»	2	5	4	4	19
Vol de récoltes	Prison	»	»	1	»	»	2	5	»	»	»	8
Coups volontaires	Amende	»	»	3	2	1	1	2	3	4	3	19
Destruction de récoltes	Prison, amende.	»	»	1	2	3	»	»	2	7	»	15
Bris de clôture	Prison	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2
Blessures	Prison	»	»	1	2	»	1	3	3	1	»	11
Escroquerie	Prison et surveillance	»	»	»	1	»	»	»	1	5	1	8
Insultes à l'autorité	Amende	»	»	»	1	1	1	2	2	1	4	12
Contravention aux lois sur les boissons	Prison	»	»	»	3	1	»	»	1	»	1	6
Port d'armes prohibées	Amende	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Usurpation de fonctions publiques	Prison	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Exercice illégal de la médecine	Amende	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Rébellion	Prison	»	»	»	»	»	»	»	1	3	16	20
Banqueroute simple	Prison	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
Abus de confiance	Prison, amende.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Homicide par imprudence	Prison, amende.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
		17	11	15	16	18	12	28	26	31	54	228
	Total général.	18	14	16	17	19	12	31	30	33	57	247

Les arrêts rendus par la cour d'assises ont frappé douze hommes et sept femmes.

Les jugemens correctionnels ont atteint cent soixante-neuf hommes, cinquante-une femmes, six garçons au-dessous de seize ans, deux jeunes filles.

Le terme moyen des condamnations est de 17 $\frac{3}{10}$ par commune, et déduction faite de la ville de *Noyon* à laquelle cent trente-cinq arrêts ou jugemens sont afférens, de 5 $\frac{9}{100}$ seulement.

Le nombre moyen annuel est de vingt-cinq.

Le nombre total est à la population dans le rapport de 1 : 69 $\frac{1}{20}$.

Il y a eu, pendant l'intervalle de 1830 à 1840, trente-neuf morts accidentelles, vingt-quatre par submersion, une par le feu, deux par enfouissement dans des carrières, sept par écrasement, deux par l'emploi d'armes à feu, trois par l'effet de chutes.

On a constaté pendant la même période vingt-cinq suicides, neuf par submersion, quatorze par pendaison, un autre par chute volontaire, et un autre au moyen de poison.

Cinq ont eu pour cause le désespoir provenant de misère; cinq, le chagrin, pour des motifs divers; deux, l'appréhension de poursuites judiciaires; deux autres, l'ivresse; un, l'aliénation.

Vingt ont été commis par des hommes, cinq par des femmes.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des professions exercées dans le pays.

PROFESSIONS ET MÉTIERS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Noyon.	TOTAL.
Agens d'affaires	»	3	3
Architecte	»	1	1
Armurier	»	1	1
Arpenteurs	4	2	6
Aubergistes	14	16	30
Avocat	1	»	1
Bacquiers	3	»	3
Bergers	46	4	50
Blanchisseurs	13	32	45
Boisselier	»	1	1
[illegible]	3	29	32
Bonnetiers	1	»	1
Bordeuse	»	1	1
Bottier	13	10	23
Bouchers	10	24	34
Boulangers	5	12	17
Bourreliers			
A reporter	113	136	249

PROFESSIONS ET MÉTIERS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Noyon.	TOTAL.
Report	113	136	249
Brasseurs	»	2	2
Brioleur	1	»	1
Brodeuses	3	4	7
Bûcherons	10	»	10
Cabaretiers	29	21	50
Cafetier	»	1	1
Carriers	33	2	35
Casseurs de grès (à *Grandru*)	4	»	4
Chandelliers	»	2	2
Chanvriers	87	»	87
Chapeliers	»	9	9
Charcutiers	1	5	6
Charpentiers	70	9	79
Charretiers	26	10	36
Charrons	25	5	30
Chaudronniers	»	4	4
Chiffonniers	1	3	4
Coiffeurs et perruquiers	2	12	14
Colporteurs	8	5	13
Commis	1	13	14
Constructeur de bateaux (à *Pontlévêque*)	1	»	1
Cordiers	3	5	8
Cordonniers	39	69	108
Corroyeur	»	1	1
Couteliers	»	3	3
Couturières	74	130	204
Couvreurs en chaume	39	14	53
——— en tuile	3	»	3
Cultivateurs	456	45	508
Domestiques	173	323	496
Doreurs	»	2	2
Ebénistes	»	3	3
Epiciers	2	35	37
Fabricans de calicot	»	1	1
——— de cendres	1	»	1
——— de rots	5	»	5
——— de sucre	1	1	2
——— de tulle	»	1	1
Ferblantiers	»	6	6
Filateurs	4	»	4
Fileuses (à *Caisne*)	42	3	45
Fontainier	»	1	1
Forgeron	»	1	1
A reporter	1257	887	2144

PROFESSIONS ET MÉTIERS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Noyon.	TOTAL.
Report	1257	887	2144
Fripiers	»	4	4
Frotteurs..........	»	2	2
Fruitiers..........	2	1	3
Gardes bois et gardes forestiers..........	30	»	30
—— champêtres..........	20	4	24
—— moulin	5	»	5
—— pêche..........	»	1	1
—— pont (à *Pontoise*)..........	2	»	2
Gendarmes..........	»	8	8
Géomètre..........	1	»	1
Grainetiers..........	»	3	3
Grenouillers (pêcheurs de grenouilles).....	»	2	2
Horlogers..........	3	6	9
Huissiers..........	»	6	6
Imprimeurs..........	»	5	5
Instituteurs..........	28	18	46
Jardiniers..........	29	113	142
Journaliers..........	74	144	218
Limonadiers..........	2	4	6
Lingères..........	9	10	19
Maçons..........	52	24	76
Manouvriers..........	987	38	1025
Marchands d'allumettes..........	»	1	1
——— de bestiaux..........	2	»	2
——— de bois..........	2	2	4
——— de chevaux..........	1	1	2
——— de draps..........	»	1	1
——— de farine..........	»	1	1
——— forains..........	2	1	3
——— de fer	»	3	3
——— de fil	»	1	1
——— de gâteaux	»	1	1
——— de grains	»	5	5
——— de meubles..........	»	1	1
——— de parapluies	»	3	3
——— de tabac	2	8	10
——— de tamis..........	»	1	1
——— de toile	8	»	8
——— de toile cirée..........	»	1	1
——— de veaux..........	»	1	1
——— de vin	»	5	5
Maréchaux..........	24	9	33
Mariniers (à *Pontlévêque*)..........	35	»	35
A reporter	2577	1326	3903

PROFESSIONS ET MÉTIERS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Noyon.	TOTAL.
Report	2577	1326	3903
Matelassiers	1	1	2
Mécanicien	»	1	1
Médecins et chirurgiens	3	5	8
Mégissiers	»	3	3
Ménagers	550	»	550
Menuisiers	20	39	59
Merciers	2	14	16
Messagers	1	1	2
Meuniers et garçons meuniers	59	11	70
Modistes	»	10	10
Muletiers	2	»	2
Mulquiniers	2	»	2
Musiciens	»	2	2
Navettier	1	»	1
Négocians	1	7	8
Notaires	»	5	5
Orfèvres	»	4	4
Pâtissiers	»	2	2
Paveurs	11	3	14
Pêcheurs	2	»	2
Peintres	»	3	3
Pépiniériste	»	1	1
Percepteurs	2	1	3
Pharmaciens	»	3	3
Plâtriers	1	14	15
Porteurs et portefaix	3	24	27
Postillons	»	10	10
Potiers d'étain	»	2	2
Prêtres	8	12	20
Propriétaires	127	160	287
Ramoneur	»	1	1
Relieurs	»	2	2
Religieuses	»	22	22
Rémouleur	1	»	1
Rentiers	50	51	101
Revendeurs	1	14	15
Sabotiers	27	54	81
Sages-femmes	3	4	7
Scieurs de long (à *Ville* notamment)	37	»	37
Selliers	»	2	2
Serruriers	3	23	26
Taillandiers	1	9	10
Tailleurs	28	72	100
A reporter	3525	1917	5442

PROFESSIONS ET MÉTIERS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Noyon.	TOTAL.
Report..........	3525	1917	5442
Tanneurs..............................	3	23	26
Tapissiers............................	»	3	3
Teinturiers	»	3	3
Tisserands (à *Brétigny*, *Caisne*, *Cuts*, *Varesnes*)........................	410	12	422
Tonneliers............................	39	26	65
Tourneurs.............................	7	7	14
Traiteur..............................	»	1	1
Tuilier...............................	»	1	1
Vachers	»	3	3
Vanniers	2	8	10
Vignerons (surtout à *Noyon* et *Salency*) ..	628	124	752
Vinaigrier	»	1	1
Vitriers	2	18	20
Voituriers	4	11	15
TOTAUX...............	4620	2158	6778

§. 3. *Administration.*

Le canton de *Noyon* appartenait aux anciennes cités des *Veromandui* et des *Suessiones*, devenues plus tard pays de Vermandois et de Soissonnais. La rivière d'Oise séparait les deux contrées qui formèrent dans la suite des circonscriptions diocésaines ; toutefois cette limite fut, avec le tems, franchie par le diocèse de *Noyon*.

L'étendue du canton était donc partagée entre les évêchés de Soissons et de *Noyon*.

Les communes de *Brétigny*, *Caisne* et *Cuts*, sises à gauche de la rivière, étaient comprises dans le doyenné de Blérancourt, archidiaconé de La Rivière, diocèse de Soissons.

Les autres lieux dépendaient de l'évêché de *Noyon*, savoir :

dans le doyenné de Chauny : *Mondescourt*;

et dans le doyenné de *Noyon* : *Apilly*, *Babeuf*, *Beaurains*, *Behéricourt*, *Genvry*, *Grandru*, *Larbroye*, *Noyon* avec *Morlincourt*, *Passel*, *Pontlévêque*, *Pontoise*, *Porquéricourt*, *Salency* avec *Dominois*, *Sempigny*, *Suzoy*, *Varesnes*, *Vauchelle* et *Ville*.

Quant aux circonscriptions judiciaires, les lieux d'*Apilly*,

Beaurains, *Behéricourt*, *Caisne*, *Genvry*, *Grandru*, *Larbroye*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Passel*, *Pontlévêque*, *Pontoise*, *Porquéricourt*, *Suzoy*, *Varesnes*, *Vauchelle* et *Ville*, ressortissaient au baillage de *Noyon*.

Les territoires de *Babeuf* et de *Mondescourt* étaient partagés entre les baillages de *Noyon* et de Chauny.

Salency avec *Dominois* son annexe, et *Sempigny*, relevaient du baillage de Chauny.

Brétigny et *Cuts* étaient compris dans le baillage de Coucy.

Le canton était compris en entier dans la généralité de Soissons.

Les paroisses du diocèse de Soissons, c'est-à-dire *Brétigny*, *Caisne* et *Cuts*, appartenaient à l'élection dont le siége était dans la même ville.

Les autres lieux dépendaient de l'élection de *Noyon*.

La division administrative décrétée en 1790, institua dans *Noyon* l'un des neuf districts entre lesquels fut réparti le territoire affecté au département de l'Oise. On y réunit quatre-vingt-dix-neuf communes ou anciennes paroisses, groupées en neuf cantons dont les chefs-lieux furent placés à Attichy, *Babeuf*, Beaulieu, Carlepont, Guiscard, Lassigny, *Noyon*, Ressons-sur-le-Matz et Ribécourt.

Les communes du canton actuel se trouvaient ainsi distribuées :

Canton de *Babeuf* (5e) : *Apilly*, *Babeuf*, *Behéricourt*, *Brétigny*, *Dominois*, *Grandru*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Salency*, *Varesnes*.

Canton de Beaulieu (7e) : *Beaurains*, *Genvry*.

Canton de Carlepont (12e) : *Caisne*, *Cuts*, *Pontlévêque*, *Pontoise*, *Sempigny*.

Canton de *Noyon* (53e) : *Noyon*.

Canton de Ribécourt (61e) : *Larbroye*, *Passel*, *Porquéricourt*, *Suzoy*, *Vauchelle*, *Ville*.

L'organisation de l'an huit comprit le district de *Noyon* dans l'arrondissement de Compiègne.

L'arrêté du gouvernement du vingt-trois vendémiaire an dix, qui réduisit à trente-cinq le nombre des justices de paix du département de l'Oise, supprima les cantons de *Babeuf*, de Beaulieu et de Carlepont.

Les dix communes du canton de *Babeuf* entrèrent dans celui de *Noyon*, ainsi que *Beaurains*, *Genvry* provenant du canton de Beaulieu. On y réunit encore les territoires de *Pontlévêque*, *Pontoise*, *Sempigny*, avec *Larbroye*, *Porquéricourt*, *Suzoy* et

Vauchelle, retirés au canton de Ribécourt qui reçut en compensation les communes de *Caisne* et de *Cuts.*

Le canton de *Noyon* comprit alors vingt municipalités.

Mais après quelques mois d'intervalle, un autre arrêté daté du trois ventôse an dix, modifia cette circonscription. Les communes d'*Apilly, Babeuf*, *Beaurains*, *Grandru, Mondescourt*, furent incorporées au canton de Guiscard. Celles de *Cuts* et de *Caisne* passèrent de la circonscription de Ribécourt au canton de *Noyon*, et la commune de *Ville* fut réunie au canton de Lassigny.

La circonscription de *Noyon* ne compta plus alors que dix-sept municipalités.

Cependant l'adjonction au canton de Guiscard de communes situées dans la vallée de l'Oise était tellement contraire à la disposition naturelle des lieux, qu'il fallut bientôt la faire cesser. Un arrêté des consuls du vingt-six ventôse an onze donna à la justice de paix de *Noyon* l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à ce jour.

L'étendue du territoire est restée la même; mais le nombre des municipalités a varié par la suppression des communes de *Dominois, Beaurains*, *Suzoy,* et le rétablissement successif des deux dernières.

Apilly, *Appilly, Apilli, Apelli* en 1114, *Apeilli* en 1262, *Appelly* en 1313, *Appelli* en 1340, *Appilli*, *Appeilly en* 1596 (*Apiliacum, Appiliacum, Apeillacum* en 1179, *Appelliacum* en 1200), sur la limite orientale, entre *Mondescourt* au nord, *Babeuf* à l'ouest, *Brétigny* au sud, Quierzy (Aisne) au sud-est, Marest-Dampcourt (Aisne) à l'est.

Le territoire, de figure rectangulaire, appartient en entier à la vallée de l'Oise, le lit de la rivière formant la limite méridionale. Une ancienne voirie nommée chemin de Saint-Hubert, sépare la commune de celle de *Babeuf*. Le chef-lieu, à peu-près central, est formé de quelques rues irrégulières, disposées en deux ou trois groupes, comprenant quatre vingts maisons.

Ce lieu est un de ceux qui furent donnés vers 980 à l'abbaye de Saint-Eloi par l'évêque Lindulphe. Il portait dès-lors le nom d'*Appiliacum*.

La paroisse comprenait, outre le terroir d'*Apilly*, la section de *Waripont* et d'*Héronval*, qui dépend aujourd'hui de la commune de *Mondescourt*. De là la dénomination d'*Appelli* et *Waripont* donnée à la cure pendant le quatorzième siècle, et celle de *Cure de Varipont, alias de Apilly*, dans un pouillé du seizième siècle.

Apilly dépendait de la seigneurie de *Varesnes*.

La cure, dédiée à saint Martin, était conférée par le chapitre diocésain. Elle est réduite aujourd'hui en une succursale qui comprend dans sa circonscription la commune de *Mondescourt*.

L'église est une construction cruciforme, en pierres d'appareil sur un soubassement de grès. La nef est moderne, le chœur polygone, à baies modernes; les transepts, plus vastes que le chœur, sont éclairés par une large fenêtre ogive et paraissant dater du seizième siècle. Le clocher, central, porte une longue flèche couverte d'ardoises. Les voûtes, si elles ont existé, ont été remplacées par un lambris.

Estay, *Estaï*, *Etailly (Stais)* est un écart au nord-est d'*Apilly*. Ce lieu, d'origine fort ancienne, fut donné en 1155 à l'abbaye de Longpont. On découvrit en 1830, près de la coutume d'*Estay*, les restes d'une chaussée romaine, une borne milliaire, et un tombeau renfermant des débris d'armures, une amphore, des médailles et médaillons, des poteries, etc.

On avait déjà recueilli, dans la direction de la chaussée, d'autres antiquités, en creusant le canal latéral à l'Oise

La Brételle est un autre écart au nord d'*Apilly*, sur la limite touchant à la route de La Fère.

On appelle le *Passage* quelques maisons groupées au bord de la rivière, près du bac qui conduit à *Brétigny*.

On voit près de la fontaine d'*Apilly* un bloc de grès plat, fiché verticalement, portant une empreinte qu'on dit faite par trois doigts de saint Urbain. La *pierre Saint-Urbain* était autrefois en grande renommée pour la guérison des maux de tête. On y vient encore en pélerinage de plus de cinq lieues. Très-probablement cette masse a commencé par être un menhir, ou bien a remplacé un monument celtique.

La *pierre Saint-Hubert* est un autre grès fiché au bord du chemin dit de Saint-Hubert, très-fréquenté autrefois lorsqu'on allait en pélerinage à *Brétigny*. On y faisait une station, et l'on y récite encore aujourd'hui des prières.

La route nationale de *Noyon* à La Fère passe à l'extrémité nord du territoire.

Le canal latéral à l'Oise traverse les prairies au sud du chef-lieu.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, un jeu d'arc, un lavoir près de la fontaine, vingt-cinq hectares de terrains à l'état de pâtures et de prairies.

Le cimetière, enclos de murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve un moulin à eau, et une raffinerie de sucre (à *Estay*) dans l'étendue du territoire.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 211 h. 00,60. — Jardins, 5 h. 09,55. — Bois, 3 h. 03,85. — Vergers, pépinières, 4 h. 81,65. — Aunaies, 0 h. 93,85. — Oseraies, 0 h. 29,45. — Oseraies, 0 h. 67,30. — Friches., 0 h. 49,60. — Pâtures, 98 h. 59,15. — Prés, 96 h. 42,35. — Eaux, 15 h. 54,70. — Rues, places, chemins, 12 h. 19,10. — Propriétés bâties, 4 h. 82,80. Total : 453 hect. 93,95.

Distance de *Noyon*, 1 myr. — De Compiègne, 4 myr. — De Beauvais, 10 myr. 6 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 341. — Nombre de maisons, 92. — Revenus communaux, 908 fr.

Babeuf, *Babœuf*, *Babuef* (*Batbodium*, *Balbodium* en 1313, *Babodium*), dans la vallée de l'Oise, entre *Apilly, Mondescourt* à l'est, *Grandru* au nord, *Behéricourt* au nord-ouest, *Salency* au sud-ouest, *Varesnes* et *Brétigny* au sud.

Le territoire à périmètre à-peu-près triangulaire, avec des saillans irréguliers vers l'ouest, s'appuie aux coteaux de *Behéricourt* et de *Grandru*, en comprenant l'appendice de la montagne; sa plus grande étendue est dans la vallée où il descend jusqu'à la rivière dont le cours le sépare de *Brétigny*.

Le chef-lieu est au pied des collines; il constitue un village assez fort, ayant deux rues principales croisant à angle droit, une autre rue dite *vieille* tendant vers *Pont-à-la-Fosse*, et quelques ruelles accessoires. On y compte cent soixante-dix maisons. Toutes les rues sont pavées.

Babeuf est un des lieux qui furent donnés vers 980 à l'abbaye de Saint-Eloi, par Landulphe évêque de *Noyon*.

L'abbaye nommait à la cure, dédiée sous l'invocation de saint Nicolas, et réduite aujourd'hui en succursale. Le curé avait le titre de prieur.

La maison de Barbançon possédait à *Babeuf* un vaste château qui a été détruit.

L'église affecte une figure rectangulaire par suite d'additions successives. L'abside néanmoins est polygone; le chœur élevé, d'un bel appareil, à longues fenêtres ogivales géminées, ornées de moulures prismatiques et d'animaux grotesques, dans le style ogival du commencement du seizième siècle. Il est couronné par une balustrade à jour accompagnée de gargouilles. Les con-

treforts portent des niches, et les murs des salamandres. La nef a été reconstruite en partie; on voit sur l'un des côtés une porte carrée surmontée d'un trumeau avec armoiries.

Le clocher est une grosse tour carrée supportant une flèche couverte d'ardoises. Le portail, latéral sous cette tour, est une baie carrée dans une arcade ogive surbaissée accompagnée de petits pilastres.

Les voûtes du chœur et du latéral à droite sont ornées de nervures réticulées et de pendentifs. Les piliers sont cylindriques. La nef est lambrissée.

L'autel est en marbre, et le chœur décoré de panneaux.

Le camp dit de *Babeuf* appartient au territoire de *Behéricourt.* Les antiquités romaines abondent dans toute l'étendue du pays.

Pont-à-la-Fosse est un écart de quelques maisons au sud de *Babeuf,* entre le canal et l'Oise.

La route nationale de *Noyon* à La Fère passe au sud et près du chef-lieu.

Le canal latéral est entre la route et la rivière.

La commune possède deux écoles, un jeu d'arc, dix hectares de terrains à l'état de pré et de pâture.

Des prairies considérables ont été partagées entre cinq cent soixante-quinze individus sous le régime de 1794.

Le cimetière, clos de murs en partie, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance et une compagnie de pompiers.

On trouve un moulin à vent et une cendrière dans l'étendue du pays.

La population est composée de cultivateurs.

Contenance : Terres labourables, 348 h. 78,20. — Terres labourables plantées, 86 h. 95,10. — Jardins, 0 h. 72,15. — Bois, 3 h. 01,25. — Vignes, 5 h. 23,10. — Vergers, pépinières, 2 h. 72,40. — Aunaies, 1 h. 36,05. — Oseraies, 0 h. 16,85. — Friches, 4 h. 68,70. — Pâtures, 11 h. 18,10. — Prés, 196 h. 23,05. — Eaux, 25 h. 34,65. — Rues, places, chemins, 18 h. 46,30. — Propriétés bâties, 6 h. 42,85. — Total : 720 hect. 29,75.

Distance de *Noyon*, 8 kil. — De Compiègne, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 9 myr. 8 kil. — Marchés, *Noyon*, Chauny (Aisne). — Bureau de poste, *Noyon.* — Population, 631. — Nombre de maisons, 175. — Revenus communaux, 1,429 fr.

Beaurains, *Beaurain*, *Beaurin* (*Beaurainus* en 1596); à la limite nord-ouest et sur le versant droit de la vallée de Verse,

entre *Genvry* à l'est, *Noyon* au sud-est, *Porquéricourt* au sud-ouest, Sermaize du canton de Guiscard au nord-ouest.

Le territoire, de faible étendue, est compris tout entier dans la vallée de Verse, s'appuyant à l'ouest sur la chaussée romaine d'Amiens à Soissons, aujourd'hui route départementale, borné vers l'est par le cours très-sinueux de la rivière. La superficie, généralement plane, est cependant inégale, comme toute la région qui recèle des lignites. Le sol est argileux, et le pays d'un accès difficile pendant la saison pluvieuse.

Le chef-lieu, surnommé *Beaurains-le-haut*, comprend vingt-cinq maisons formant trois rues assez rapprochées de la limite nord.

La cure de *Beaurains*, qui reconnaissait pour patron saint Germain, était conférée par le couvent de Saint-Jean de *Noyon*. Elle constitue aujourd'hui une succursale comprenant dans son étendue le territoire de *Genvry*.

L'église est un petit édifice moderne, à portail en plein cintre, à baies imitant les formes ogivales. Le lambris du chœur paraît remonter au commencement du dix-septième siècle. On remarque une date de 1678 sur le baptistère.

Le clocher, recouvert d'ardoises, est posé sur la porte.

La municipalité qui avait été réunie à celle de *Genvry* par ordonnance du vingt-trois janvier 1828, recouvra, le vingt-sept juillet 1832, son existence indépendante.

Ce lieu est fort connu depuis le milieu du siècle dernier, à cause de l'exploitation des cendres pyriteuses, abandonnée depuis plusieurs siècles, et qui recommença d'y être pratiquée vers 1757.

Le hameau du *Bas-Beaurains* comprend vingt maisons à l'est du chef-lieu. C'était primitivement une maladrerie.

La route départementale de *Noyon* à Amiens sépare le territoire de celui de *Porquéricourt*.

La commune n'a pas de propriétés bâties, mais on y trouve un jeu de tamis, des terrains communaux à l'état de pâtures marécageuses, et quelques prés, le tout d'une contenance d'environ quinze hectares.

Le cimetière, clos de murs et de haies vives, entoure l'église.

Les pauvres ont quelques revenus.

La cendrière a cessé depuis longues années son exploitation. Le seul établissement industriel consiste dans un moulin à vent.

La population est adonnée à la culture maraîchère.

Contenance : Terres labourables, 225 h. 30,70. — Jardins, 7 h. 92,55. — Bois, 18 h. 06,95. — Oseraies, 10 h. 67,75. — Pâtures, 39 h. 28,00. — Prés, 62 h. 24. — Rues, places, che-

rains, 14 h. 03,75. — Eaux, 0 h. 06,30. — Propriétés bâties, 2 h. 02,95. — Total : 379 h. 59,95.

Distance de *Noyon*, 5 kil. — De Compiègne, 3 myr. 5 kil. — De Beauvais, 10 myr. 1 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 187. — Nombre de maisons, 46. — Revenus communaux, 441 fr.

Behéricourt, *Bericourt* en 1331 (*Behericurtis*, *Behireicurtis*, *Beericurtis*, *Beemcurtis*), entre *Grandru* au nord-est, *Babeuf* à l'est et au sud, *Salency* à l'ouest, Crisolle du canton de Guiscard au nord-ouest.

Le territoire de *Behéricourt* occupe une superficie assez considérable dans les bois montueux qui couronnent au nord la vallée de l'Oise; il s'étend de là vers le sud, et s'avance par un appendice étranglé vers le lit de la rivière.

Le chef-lieu est à-peu-près au centre, dans une sorte d'anse dessinée par les collines et par le cap qui porte, à l'est, le camp de *Babeuf*. Il consiste en deux longues rues sinueuses, accompagnées de quelques ruelles secondaires.

Behéricourt est un des lieux anciens du Noyonnais. Selon la tradition locale, il y avait sur le plateau une église matrice, surnommée la chapelle des *Trois-Monts*, de laquelle dépendaient les territoires d'*Apilly*, de *Babeuf* et de *Behéricourt*. Cette église a disparu depuis des siècles, mais on a trouvé des sarcophages autour de l'emplacement qu'on lui assigne.

On ne sait point à quelle époque les trois lieux furent érigés en paroisses distinctes.

Hugues, seigneur de *Behéricourt*, donna vers 1200 des terres considérables à l'abbaye de Saint-Eloi de *Noyon*.

L'abbaye avait aussi le patronage de la cure, dédiée sous le vocable de saint Martin. Ce bénéfice constitue maintenant une succursale.

L'église a été reconstruite en 1624, mais on a conservé sur les parties latérales du chœur et du transept nord une corniche supportée par des corbeaux ornés de têtes plates grimaçantes, qui appartiennent à l'époque romane. Les fenêtres à cintre plein du chœur pourraient être du même tems. Il n'y a pas de clocher; les cloches sont suspendues dans une arcade centrale à jour. On voit au transept nord une fenêtre formée de deux ogives à trêfles; elle appartient à une chapelle seigneuriale dont les voûtes sont décorées de nervures prismatiques et d'écussons.

L'autel est en marbre.

Les latéraux ont été ajoutés en 1733.

Près de l'église sont les restes d'un château qui appartenait à la maison de Hautefort. Il ne reste guère que le mur d'enceinte, d'un bel appareil, à périmètre polygone. L'entrée est une ogive resserrée entre deux contreforts carrés, et surmontée d'une fenêtre qu'on peut rapporter au quatorzième siècle.

Le coteau étroit qui domine à l'est le village de *Behéricourt*, a servi d'assiette à un emplacement romain fortifié, connu sous le nom de camp de *Babeuf*; l'enceinte autrefois très-apparente, est presqu'effacée. On y accède, du village, par une chaussée exhaussée très-raide. Le camp occupait tout le plateau, étant défendu par les talus escarpés du pourtour, et vers le sud par un boulevard. La superficie est jonchée de tuiles brisées; on y rencontre à chaque pas des médailles, on y a recueilli des poteries fines et grossières, des armes, des meules de grès et de poudingue.

On voit sur la même colline, près des carrières de *Babeuf*, une tombelle ou *tumulus* désignée sous le titre de butte des *Mormonts*. Elle figure un ovale dont le grand diamètre peut avoir trente mètres. Elle s'élève encore de vingt pieds quoique rabaissée par des fouilles exécutées vers 1828. On trouva vers la base des ossemens humains et des fragmens d'une poterie très-grossière.

La route nationale de *Noyon* à La Fère traverse l'extrémité méridionale du territoire, coupée aussi par le canal latéral à l'Oise.

La commune possède une maison d'école, une fontaine dite de Saint-Martin, un jeu d'arc, un bois de cinq hectares, trente hectares de terrain à l'état de pâture.

Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance et une compagnie de pompiers.

On trouve une carrière et deux moulins à vent dans l'étendue du pays. Une partie de la population confectionne des balais.

Le territoire est tenu en petite culture.

Contenance : Terres labourables, 213 h. 49,60. — Jardins, 7 h. 15,30. — Bois, 227 h. 23. — Vignes, 14 h. 07,35. — Vergers, pépinières, 0 h. 07,25. — Oseraies, 0 h. 29,65. — Friches, 6 h. 33,30. — Pâtures, 41 h. 05,40. — Prés, 2 h. 72,65. — Sablonnières, 0 h. 01,40. — Eaux, 2 h. 25,65. — Places, rues, chemins, 11 h. 78,10. — Propriétés bâties, 3 h. 49,75. — Total : 529 hect. 98,40.

Distance de *Noyon*, 7 kil. — De Compiègne, 3 myr. 1 kil. — de Beauvais, 9 myr. 7 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 452. — Nombre de maisons, 141. — Revenus communaux, 517 fr.

Brétigny, *Bertigny (Brittiniacum, Britanniacum, Brittennacus, Bretigniacum)*, dans la vallée de l'Oise, sur la limite orientale, entre *Babeuf*, *Apilly* au nord, *Varesnes* à l'ouest, *Cuts* au sud-ouest, Camelin (Aisne) au sud, Quierzy (Aisne) à l'est.

Le territoire est une plaine à peu près triangulaire, bornée au nord par le cours de l'Oise. Le bois de *Brétigny* occupe vers l'est la région moyenne; tout le reste est découvert. Le ruisseau de Camelin coule en partie sur la limite de l'ouest.

Le chef-lieu, rapproché de la rivière, consiste en plusieurs groupes reliés par des maisons éparses.

Brétigny était au huitième siècle une dépendance de la maison royale de Quierzy *(Carisiacus)*. On y voyait une abbaye considérable qui fut détruite, ainsi que ce château, par les Normands.

Le pape Etienne III vint en 754 au monastère de *Brétigny*, dans lequel était une école de théologie; les religieux lui proposèrent différentes questions sur le mariage, le baptême et le gouvernement du clergé. La réponse du pape, datée de Quierzy en dix-neuf articles, est insérée au deuxième volume des Conciles de France.

Willebert évêque de Châlons fut sacré à *Brétigny*, au mois de décembre 868, par Hincmar archevêque de Reims, assisté d'Eude évêque de Beauvais, et de ses autres suffragans (1).

On indique comme ayant vécu à *Brétigny* (2) saint Gamon, dont le nom seul est connu, et saint Hubert dont le tombeau fut pendant plusieurs siècles le but d'un pélerinage célèbre.

Le monastère fut réduit, après l'incendie des bâtimens, en un prieuré simple qui relevait du prieuré de Lihons en Santerre, ordre de Cluny. Il devait y avoir cinq moines.

L'évêque de Soissons nommait à la cure pour le prieur. Les dîmes appartenaient aux bénédictins de Saint-Germain-des-Prés.

Le chœur de l'église, dont l'autel était dédié à saint Pierre, était le siége du prieuré, tandis que la nef servait de paroisse sous le titre de saint Nicolas.

Brétigny a maintenant le rang de succursale.

La seigneurie temporelle appartint long-tems à la maison de Gesvres, d'où elle passa au marquis de Barbançon.

Le chœur de l'église et les chapelles formant transepts paraissent du tems du style ogival secondaire. Le chœur est terminé carrément par un mur percé de trois fenêtres ogives élégantes,

(1) Mabillon, *de re diplom.*, pag. 265.
(2) Gall. christ., tom. 9, pag. 390.

bouchées aujourd'hui ; au-dessus est pratiquée une belle rose ornée de festons ; les faces latérales ont aussi des ogives étroites garnies de colonnettes, de même que les chapelles.

Le vaisseau paraît étroit à cause de l'élévation des voûtes. Les arêtes croisées de celles-ci retombent sur des colonnettes groupées qui s'arrêtent à hauteur d'homme. Leurs chapiteaux conservent des traces de coloration verte.

La nef est moderne. Le clocher, latéral, consiste en une grosse tour avec escalier en tourelle ; on remarque sur l'une des faces deux baies ogives couronnées d'une rose à boudins.

Près de l'église sont des restes de constructions ogivales qui constituaient les bâtimens du prieuré.

On voit dans le cimetière qui entoure l'église, un bloc de grès tabulaire fixé en terre à la profondeur de trois mètres, long de plus de deux, saillant d'un mètre et demi. La tradition locale rapporte que saint Hubert, neveu du grand saint Hubert des Ardennes, plaça cette roche pour lui servir de marche-pied lorsqu'il montait à cheval ; il y a même une entaille ou un ressaut de la pierre qu'on montre comme l'empreinte laissée par le pied du saint.

Chaque année, le trente mai, commence un pélerinage très-fréquenté pendant six semaines. Les pélerins boivent de l'eau de la fontaine Saint-Hubert qui est au-dessous de l'église, et font le tour de la pierre en récitant des prières. Outre l'affluence du mois de juin, on y vient, de tems à autre, dans le cours de l'année. Le saint est invoqué pour la guérison des épidémies et surtout comme préservatif du développement de la rage. Il a donné son nom à la fontaine, à la pierre, à une écluse du canal latéral et à la voirie fort ancienne que les pélerins de la Flandre, de l'Artois et du Cambraisis suivaient processionnellement pour venir à *Brétigny*.

Les reliques de saint Hubert, qui ont échappé à la destruction de l'abbaye et du prieuré, sont conservées dans l'église.

Brétigny avait une forteresse qui commandait le passage de l'Oise et communiquait avec la rivière au moyen d'un double fossé. Le pont par lequel on pénétrait dans la place subsiste encore ; les murs du rez-de-chaussée, solidement bâtis en grès, sont épais de deux mètres. On remarque près des contreforts, sous le toit actuel, des encorbellemens, restes incontestables de constructions supérieures probablement fort élevées ; il y a aussi une petite tour cylindrique avec une tourelle. Ces vestiges recouvrent des souterrains, et sont défendus par des talus encore escarpés.

Monstrelet rapporte qu'en l'année 1438, Jean de l'Isle, capitaine de Dive, s'était retiré dans la forteresse de *Brétigny*, d'où il molestait les habitans de *Noyon*. Le comte d'Eu l'ayant fait prisonnier, lui fit trancher la tête sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'à vingt de ses compagnons. La forteresse fut immédiatement ruinée.

On a recueilli sur différens points du territoire des produits de l'art romain, notamment sur le chemin de *Cuts*, et dans le bois de *Brétigny*.

La Rue-Moulin ou des *Moulins* est un écart au sud-est du chef-lieu.

La Rue-Millon plus au sud vers le chemin de *Cuts*, comprend près de quarante maisons.

Le Frétoy est un écart au sud de *Brétigny* sur la limite de Quierzy (Aisne). Il y avait une maladrerie.

D'autres lieux habités anciennement, nommés rue *du Bac* et rue *du Fay* ne sont plus distincts du corps du village.

Il y a un bac sur l'Oise un peu au-dessus du chef-lieu.

La commune n'a aucune propriété.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

On trouve un moulin à vent et une cendrière dans l'étendue du pays.

Contenance : Terres labourables, 260 h. 35,05. — Terres plantées, 0 h. 41,35. — Jardins, 14 h. 43,95. — Bois, 119 h. 43,85. — Vergers, pépinières, 0 h. 05,15. — Marais 4 h. 97,70. — Prés, 92 h. 81,95. — Eaux, 4 h. 42,05. — Places, rues, chemins, 14 h. 35,45. — Propriétés bâties, 3 h. 47,40. Total : 514 hect. 73,90.

Distance de *Noyon*, 1 myr. — De Compiègne, 3 myr. 8 kil. — De Beauvais, 10 myr. 4 kil. — Marchés, Bléranconrt (Aisne), *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 438. — Nombre de maisons, 125. — Revenus communaux 701 fr.

Caisne, *Caisnes*, *Caine*, *Kaine*, *Quaisnes*, *Quaine* (*Catena*, *Chaina*, *Kaina* en 1177, *Caina* en 1205, *Cayna* en 1218), sur la limite sud, entre *Cuts* au nord-est, *Pontoise* au nord-ouest, Carlepont du canton de Ribécourt au sud-ouest, Nampcel du canton d'Attichy au sud-est.

Assez grand territoire prolongé entre les cantons d'Attichy et de Ribécourt, constituant un plateau borné à l'est et au sud par des collines boisées.

Le chef-lieu que traverse le ruisseau de Bellefontaine, com-

prend une centaine de maisons, entre-mêlées de jardins, disposées en deux rues principales croisant à angle droit.

La seigneurie de *Caisne* relevait de celle de *Cuts*. Le prieuré de Bellefontaine (canton d'Attichy) possédait, sur le territoire, des biens considérables qui lui avaient été cédés en 1144 par celui de Pierrefonds.

La cure, sous l'invocation de saint Lucien, était, en premier lieu, dans le patronage du prieur de Pierrefonds, et ensuite de l'évêque de Soissons, après que le prieuré eût été réuni, vers 1728, à la cure de Chantilly.

La commune forme aujourd'hui l'arrondissement d'une succursale.

L'église a subi plusieurs reconstructions ou remaniemens. Le chœur est éclairé d'une seule baie ogive étroite. La nef, relevée en 1836, a conservé une porte en plein-cintre avec colonnettes engagées. On y remarque à l'intérieur de grandes arches dessinées par des boudins retombant sur des colonnettes groupées. La chapelle de droite est de la fin du quinzième siècle. Les transepts sont modernes.

Le clocher, posé sur la nef, est couvert en bardeaux. L'édifice primitif appartenait à la fin de l'époque de transition.

On voit devant l'église un bloc de grès tabulaire fiché en terre, saillant de moins d'un mètre; c'est le *grès de Saint-Lucien*; on y montre une empreinte faite par le pied ou la chaussure de cet apôtre du Beauvaisis, et un trou pratiqué avec son bâton. Chaque année, le seize octobre, jour de la translation de saint Lucien, on y commence une neuvaine à laquelle assistent cinq ou six cents personnes. On fait trois fois le tour de la pierre en récitant des prières. On guérit, assure-t-on, les maux de dents, les rhumatismes et autres douleurs, en frottant la partie malade sur le grès vénéré.

Le hameau de *Hesdin* comprend quarante maisons, au nord et assez près du chef-lieu.

Le *Paradis*, ancien hameau, est réuni au corps du village par des constructions intermédiaires; l'église en est voisine.

Laigle forme une seule rue de soixante maisons, à l'ouest de *Caisne*, vers Carlepont.

Il n'y a pas de propriétés communales.

Le cimetière, fermé par un mur et une haie vive, entoure l'église.

On trouve des carrières et quatre moulins à eau dans l'étendue du territoire.

La population compte un grand nombre de tisserands et de filateurs de coton.

Contenance : Terres labourables, 233 h. 57,05. — Terres plantées, 10 h. 38,75. — Jardins, 21 h. 35,70. — Bois, 262 h. 06,40. — Vergers, pépinières, 1 h. 08,10. — Oseraies, 8 h. 36,80. — Friches, 5 h. 69,60. — Prés, 53 h. 69. — Eaux, 2 h. 77,80. — Places, rues, chemins, 15 h. 65,55. — Propriétés bâties, 4 h. 96,35. — Total, 618 hect. 61,10.

Distance de *Noyon*, 1 myr. — De Compiègne, 3 myr. — De Beauvais, 9 myr. 6 kil. — Marchés, *Noyon*, Blérancourt (Aisne). — Bureaux de poste, *Noyon*, *Cuts*. — Population, 846. — Nombre de maisons, 221. — Revenus communaux, 536 fr.

CUTS, *Cus*, *Cutz*, *Cuz*, *Culz*, *Cust* (*Culuca* en 1010, *Cultia*, *Cusia*), sur la limite orientale, entre *Brétigny* au nord-est, *Varesnes* au nord-ouest, *Pontoise* à l'ouest, *Caisne* au sud-ouest, Nampcel du canton d'Attichy et Lombray (Aisne) au sud, Camelin (Aisne) à l'est.

Le territoire constitue une plaine assez vaste, découverte, bornée vers le sud par le mont de Choisy, au pied duquel est situé le chef-lieu.

Le bourg de *Cuts* proprement dit comprend environ cent maisons espacées, réparties en plusieurs rues, dont la principale est sur le chemin de *Noyon* à Blérancourt (Aisne). L'agglomération est aujourd'hui bien plus considérable, par l'adjonction, au moyen de constructions intermédiaires, des hameaux de *La Pommeraye*, du *Jonquoi* et de *Berlincamp*.

La seigneurie de *Cuts*, réunie à celle de Camelin (Aisne), appartenait depuis plus d'un siècle à MM. *Berthe de Pommery*.

La cure, placée sous le vocable de Notre-Dame d'août, était conférée par le prieur de Quierzy.

Elle est réduite en succursale.

Cuts est la patrie du célèbre scholastique *Ramus (Pierre)*, qui périt le vingt-cinq août 1572, dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

L'église est un édifice rectangulaire dont plusieurs additions successives déguisent le plan primitif. Le chœur est éclairé par trois ogives étroites, simples, et deux autres sur chacun des côtés; ses voûtes sont ornées de boudins croisés, retombant sur des consoles. Une chapelle latérale appartient au style ogival tertiaire, étant pourvue d'une fenêtre géminée, et de voûtes à pendentifs.

Le clocher, couvert en ardoises, est central.

Le portail est une ogive romane à rentrans, avec colonnettes sans socles, et chapiteaux irréguliers; au-dessus sont pratiquées deux fenêtres presque en plein-cintre, ayant des colonnettes à chapitaux ornés de crosses ou volutes.

On remarque sur le mur méridional une grande rose inscrite dans une arcade portant sur des chapiteaux ou consoles à volutes. La corniche supérieure est du tems de la transition, avec consoles et gros corbeaux variés.

La nef est moderne.

Il y a une tombelle connue sous le nom de *Butergnot* sur le mont de Choisy, en face de *Cuts*.

Le bois de La Haut recèle des sarcophages.

L'ancien hameau de *La Pommeraye* comprend, à l'ouest de *Cuts*, cent trente maisons. Celui de *Berlincamp*, du côté opposé, en compte une trentaine.

La Vallée est un écart de neuf maisons, au nord de *Berlincamp*.

La Barre, autre écart, est situé à l'est de *Cuts*, sur la route de Blérancourt.

Plus loin et presque à la limite, est le hameau de *Gournaye*, où existait une chapelle sous l'invocation de sainte Catherine. Il y a vingt-cinq feux.

Gizancourt, autre hameau au sud de *Gournaye*, compte soixante-dix maisons. On y suivait la coutume de Vermandois, tandis que le reste de la commune était de la coutume de Senlis.

On voit près de ce lieu une tombelle surnommée la *Montignette*, qui a près de quinze mètres d'élévation.

Tout le territoire recèle des antiquités romaines. La tradition locale signale la surface du Mont de Choisy comme ayant servi à l'assiette d'un camp duquel partaient plusieurs chaussées.

La route départementale d'Amiens à Soissons traverse le pays, en touchant au chef-lieu.

La commune possède un presbytère, une école, une carrière, quelques parcelles de friches.

Le cimetière, fermé de murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

Cuts avait aussi une foire qui a long-tems prospéré, mais qui n'existe aujourd'hui que de nom.

On trouve dans l'étendue de la commune une carrière, un moulin à vent, deux filatures de coton.

Le territoire est morcellé; on y cultive du chanvre, du lin; on y fait beaucoup de cidre.

La population compte un assez grand nombre de tisserands.

Contenance : Terres labourables, 539 h. 16,70. — Terres labourables plantées, 19 h. 69,10. — Jardins, 21 h. 55,15. — Bois, 290 h. 51,10. — Vergers, pépinières, 21 h. 21,70. — Oseraies et aunaies, 6 h. 68,45. — Prés, 121 h. 98,15. — Pâtures, 0 h. 94,25. — Friches, 7 h. 29,45. — Eaux, 1 h. 44,50. — Chemins, rues, places, 37 h. 01,45. — Propriétés bâties, 12 h. 48,20. — Total : 1,079 hect. 98,20.

Distance de *Noyon*, 9 kil. — De Compiègne, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 9 myr. 8 kil. — Marchés, Blérancourt (Aisne), *Noyon*. — Bureau de poste, *Cuts*. — Population, 1,428. — Nombre de maisons, 424. — Revenus communaux, 1,464 fr.

GENVRY, *Genvri*, *Genveri* (*Galfrinium* en 1060, *Genvriacum* en 1147), sur la limite nord, entre *Beaurains* à l'ouest, *Noyon* au sud et à l'est, Crisolle du canton de Guiscard au nord-est, Bussy du même canton au nord.

Petite commune limitée à l'ouest par la Verse, à territoire inégal, fangeux dans la vallée, sec et sablonneux en remontant à l'est vers les coteaux qui séparent le vallon de Verse du cours de l'Oise. Le chef-lieu, rapproché de la rivière, comprend plusieurs rues inégales, sinueuses, et une place triangulaire assez grande. La partie méridionale du village formait autrefois un hameau sous le nom de *Senicourt*.

On avait réuni en 1828 à cette commune celle de *Beaurains*, qui recouvra son existence distincte par ordonnance du vingt-sept juillet 1832.

La seigneurie de *Genvry* était à la maison d'Estourmel. Il y avait autrefois un château considérable, entouré d'eau.

Genvry fut ruiné dans l'invasion de 1815 par le général prussien Blucher, qui s'y logea avec six mille hommes.

Le patronage de la cure, dédiée à saint Clément, appartenait à l'abbé de Saint-Eloi de *Noyon*. Ce bénéfice est compris maintenant dans la succursale de *Beaurains*.

L'église est un édifice moderne, à l'exception du chœur qui a conservé trois fenêtres ogives en lancette. Elle est fort humide.

Hardiville ou *Hardeville* est un écart de quatre maisons au nord du chef-lieu, près la limite de Bussy.

Il y avait anciennement une maladrerie dans le voisinage.

La commune possède une école, un jeu de tamis.

Le cimetière, attenant à l'église, est clos par des murs et des haies vives.

Les pauvres ont quelques revenus. Des pâtures considérables ont été partagées en 1794.

Le seul établissement industriel consiste dans un moulin à eau.

Contenance : Terres labourables, 296 h. 41,70. — Jardins, 6 h. 52,05. — Bois, 69 h. 29,85. — Vignes, 0 h. 04,55. — Vergers, pépinières, 1 h. 64,60. — Oseraies, 0 h. 72,15. — Aunaies, 34 h. 01,60. — Friches, 0 h. 18,30. — Prés, 87 h. 95,70. — Eaux, 1 h. 44,50. — Places, rues, chemins, 12 h. 91,95. — Propriétés bâties, 2 h. 87,80. — Total : 514 hect. 04,95.

Distance de *Noyon*, 5 kil. — de Compiègne, 3 myr. 3 kil. — De Beauvais, 9 myr. 9 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 240. — Nombre de maisons, 78. — Revenus communaux, 239 fr.

Grandru, *Grand-Rhu*, *Grand-ru*, *Grand-Ruz*, *Grandreu*, *Grant-ru* (*Grandis rivus* en 906, *Grandi-Rivus* en 1222), à la limite nord, entre *Behéricourt* au sud-ouest, *Babeuf* au sud, *Mondescourt* au sud-est, Caillouel (Aisne) au nord-est, Maucourt, Quesmy du canton de Guiscard au nord, Crisolle du même canton au nord-ouest.

Le territoire, à périmètre obscurément rectangulaire, ayant un angle au sud, un saillant aigu vers l'ouest entre *Behéricourt* et Crisolle, comprend une partie de la chaîne boisée qui sépare les cours de la Verse et de l'Oise, et descend au midi vers cette rivière. Le ruisseau dit le Grand Rû forme en partie la limite avec *Behéricourt*, et traverse ensuite le chef-lieu qui est assis au pied des coteaux.

Ce village comprend cent soixante maisons autrefois divisées en plusieurs groupes, ne constituant aujourd'hui, au moyen de constructions intermédiaires, qu'une seule agglomération. On y remarque une large voirie ou rue nommée le Marais, une autre appelée, on ne sait pourquoi, rue de Normandie, les rues d'*en bas*, *houle*, *dans le val*, et quelques ruelles. Des maisons en grand nombre sont accompagnées de jardins, ce qui donne une étendue considérable à l'ensemble.

Grandru appartenait dès le neuvième siècle au chapitre cathédral de *Noyon*; on connaît une confirmation de cette propriété au mois d'octobre 902 par Charles-le-simple, et une deuxième en 1126 par Louis-le-gros.

La cure, dédiée sous le vocable de saint Médard, était à la collation de l'abbé de Saint-Eloi.

C'est maintenant une succursale.

L'église est une construction assez vaste, cruciforme, appartenant à plusieurs époques. Le chœur, polygone, est du dernier tems du style ogival, marqué par le retour des arcs en plein cintre.

Les transepts à fenêtres d'ogives géminées, trilobées, avec roses à quatre feuilles, semblent dater du quatorzième siècle. La nef est moderne. La façade, reste du premier édifice, montre un portail ogive décoré de tores, sans colonnettes, et doit être rapportée à la première période du style ogival, dit à lancettes.

Les voûtes du chœur ont des arêtes et des pendentifs.

Le clocher est central, court, moderne, couvert d'ardoises.

Les antiquités romaines ne sont pas rares sur le territoire de *Grandru.*

Le Moulin-de-haut et *Le Moulin-de-bas* forment des écarts au-dessus et en aval du chef-lieu.

Hautecourt, hameau vers le sud, considérable autrefois, ne comprend plus que quatre maisons.

Antrecourt ou *Hautrecourt*, dans un vallon au nord-ouest, réunit une douzaine de feux.

Une maison du hameau d'*Héronval* appartient au territoire de *Grandru*, le reste étant compris dans celui de *Mondescourt*.

La commune possède deux écoles, un jeu d'arc, cent dix hectares de terrains à l'état de friches, quelques parcelles de marais.

Le cimetière qui tient à l'église, est fermé par un mur et une haie vive.

Les pauvres ont quelques revenus.

Il y a dans l'étendue du territoire un moulin à vent, trois moulins à eau, un moulin à huile.

La population se compose de petits cultivateurs et de carriers.

Contenance : Terres labourables, 272 h. 29,50. — Jardins, 9 h. 21,25. — Bois, 306 h. 51,15. — Vignes, 0 h. 02,80. — Vergers, pépinières, 2 h. 17,15. — Oseraies, 0 h. 04,20. — Aunaies, 0 h. 83,85. — Friches, 8 h. 27,55. — Pâtures, 106 h. 65,45. — Prés, 12 h. 72,25. — Eaux, 0 h. 49,45. — Places, rues, chemins, 12 h. 56,15. — Propriétés bâties, 5 h. 99,15. — Total : 737 hect. 79,90.

Distance de *Noyon*, 9 kil. — De Compiègne, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 9 myr. 1 kil. — Marchés, *Noyon*, Chauny (Aisne). — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 603. — Nombre de maisons, 181. — Revenus communaux, 831 fr.

LARBROYE, *Aubroye*, *La Broie*, *Larbroie*, *L'Arbroie*, *Labroye* (*Arborea*, *Arborea villa* en 1179), entre *Ville* au sud-ouest, *Passel* au sud, *Noyon* à l'est, *Vauchelle* au nord, *Suzoy* à l'est.

Très-petit territoire resserré entre les coteaux de *Vauchelle* et ceux qui bordent le vallon de Dive; la superficie est inégale, découverte, sablonneuse. Le chef-lieu, assis vers le centre, est

formé de deux rues principales, l'une desquelles récemment établie sur la route de *Noyon* à Beauvais.

On avait réuni en 1827 à cette commune, celle de *Suzoy* qui en fut détachée de nouveau par ordonnance du vingt-huit octobre 1832.

La cure, placée sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens, était conférée par le doyen de la cathédrale de *Noyon*.

C'est aujourd'hui une succursale de laquelle relève la commune de *Suzoy*.

L'église est une construction moderne; cependant les baies du chœur semblent remonter à l'époque du style ogival primaire; ce sont de petites fenêtres étroites, simples, dans la forme dite des lancettes.

Il y eut près de l'église, pendant le dix-septième siècle, un hermitage qui jouissait d'une grande célébrité. Un saxon nommé Sicler, après avoir été blessé dans les armées impériales, prit l'habit des cordeliers et fut ramené en France par le marquis d'Hocquincourt. Ayant été accusé de vol, on le jeta dans les cachots de Péronne. Comme on venait de l'en extraire pour le conduire au tribunal, le bâtiment s'écroula avec fracas. « Le doigt de Dieu était sensible en cet événement, » dit un historien (1). Au lieu de juger le frère Sicler, on lui fit des excuses et l'on voulait le dédommager; mais il se retira dans un lieu inculte sur la montagne de *Larbroye*. Il y mourut le trente-un janvier 1695 en odeur de sainteté. Les habitans s'empressèrent de l'inhumer dans le chœur de l'église, d'où ses restes furent transportés à la chartreuse de Mont-Renaud. On se disputa des parcelles de la barbe et des vêtemens.

On appelle le *Petit-Ourscamp*, une maison isolée sur les pentes du coteau de *Vauchelle*; c'était l'un des domaines de l'abbaye d'Ourscamp, qui y avait une chapelle, selon l'usage des grands monastères.

On a recueilli dans le voisinage des vases d'origine romaine.

La route départementale de Beauvais à *Noyon* traverse le territoire et le chef-lieu.

La commune n'a pas de propriétés bâties, mais quelques parcelles de terres à l'état de prés et de marais.

Le cimetière, enclos de murs, est sur un coteau, à un kilomètre environ du village.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

---

(1) Vie du vénérable Sébastien Sicler, hermite de Larbroye, par un moine de la chartreuse du Mont-Regnault. 1698, in-8°. Lyon.

Il n'y a point d'industrie dans le pays. Le territoire est en petite culture.

Contenance : Terres labourables, 163 h. 91,60. — Jardins, 8 h. 51,70. — Bois, 16 h. 38,55. — Vignes, 0 h. 95,05. — Vergers, pépinières, 0 h. 13,90. — Oseraies, 1 h. 21,55. — Friches, 0 h. 06,30. — Pâtures, 13 h. 28,15. — Prés, 7 h. 75,70. — Eaux, 0 h. 06,05. — Places, chemins, rues, 4 h. 71,90. — Propriétés bâties, 2 h. 55,50. — Total : 219 hect. 55,95.

Distance de *Noyon*, 2 kil. — De Compiègne, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 9 myr. 8 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 223. — Nombre de maisons, 63. — Revenus communaux, 629 fr.

Mondescourt, *Mondescour, Montescourt, Mondescourt-Waripont*, sur la limite orientale, entre *Grandru* au nord-ouest, *Babeuf* à l'ouest, *Apilly* au sud, Marest et Caillouel (Aisne) à l'est.

Petit territoire assis sur les pentes des coteaux à droite de l'Oise. Le chef-lieu touche à la limite vers *Apilly*. Il est formé d'une rue principale, large, décrivant une courbe dans le vallon de *Grandru*. On y remarque une place ornée de plantations.

L'étendue du pays était divisée en deux fiefs ou sections par le ruisseau de *Grandru*. La section à gauche du rû, vers Chauny, était nommée *Waripont* et dépendait de la paroisse d'*Apilly*. La section à droite du côté de *Noyon* avait seule le nom de *Mondescourt*.

Les Templiers eurent un établissement dans le fief de *Mondescourt*.

La cure, dédiée à la Vierge, était conférée par le chapitre de *Noyon*.

Ce bénéfice n'est plus qu'une chapelle vicariale.

La seule partie caractérisée de l'église est le transept méridional; il est éclairé par une grande baie divisée en quatre ogivettes tréflées, ce qui indique pour époque la première partie du seizième siècle. Tout le reste est moderne. Le clocher a été reconstruit au bout de la nef en 1782.

Il y a des restes de verrières à fond jaune, avec une date de 1530.

On remarque, vis-à-vis l'église, les restes d'un château qu'on dit avoir appartenu aux Templiers. C'est une construction rectangulaire, avec pavillon en retour d'équerre, solidement bâtie sur un soubassement de grès. Elle était entourée de fossés aujourd'hui comblés. Les murailles sont percées de meurtrières, de quelques fenêtres, les unes simples, les autres divisées par des

meneaux croisés; il y a aussi des restes de machicoulis dont les consoles indiquent le quatorzième siècle.

Héronval, *Haironval*, *Hayrunval* en 1167, *Helenval* en 1176, *Hellenvalle* (*Helenvalle*), hameau jadis considérable, situé à l'extrémité nord du territoire, ne compte plus que cinq maisons, l'une desquelles dépend, comme on l'a dit, de la commune de *Grandru*. Ce lieu, situé dans la section de *Waripont*, appartenait avec elle, à la paroisse d'*Apilly*.

Il y a une tombelle dans le bois qui domine le village.

Une maladrerie existait entre *Héronval* et *Waripont*.

La route nationale de *Noyon* à La Fère passe à l'extrémité méridionale de *Mondescourt*.

La commune possède une école, un jeu d'arc, vingt-sept hectares de terrains à l'état de marais.

Le cimetière, qui entoure l'église, est clos par des murs. On y voit une vieille croix de pierre.

Les pauvres ont quelques revenus régis par un bureau de bienfaisance.

On trouve, dans l'étendue du territoire, un moulin à vent, un moulin à eau, un atelier de tannerie.

La population se compose, en majeure partie, de petits cultivateurs.

Contenance : Terres labourables, 276 h. 47,20. — Jardins, 8 h. 10,50. — Bois, 12 h. 26,55. — Oseraies, 3 h. 51,40. — Prés, 5 h. 42,80. — Eaux, 0 h. 17,95. — Places, rues, chemins, 9 h. 69,70. — Propriétés bâties, 3 h. 71,30. — Total, 319 hect. 37,40.

Distance de *Noyon*, 1 myr. 1 kil. — De Compiègne, 4 myr. 1 kil. — De Beauvais, 10 myr. 7 kil. — Marchés, *Noyon*, Chauny (Aisne). — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 387. — Nombre de maisons, 108. — Revenus communaux, 1,315 fr.

Morlincourt, *Morlaincourt*, *Morlancourt*, *Molancourt*, *Morlincort* (*Morleneurtis*), entre *Salency* au nord, *Varesnes* au sud-est, *Pontoise* au sud, *Noyon* à l'ouest.

Le territoire de médiocre étendue, plane, entièrement découvert, atteint vers le nord la route de *Noyon* à La Fère, vers le sud-ouest la chaussée de *Noyon* à *Cuts*, et a pour limite au sud-est le lit sinueux de l'Oise.

Le chef-lieu, formé de plusieurs rues croisant à angle droit, touche à la limite ouest. Le ruisseau du Fourchon coule au sud.

Morlincourt était une dépendance du territoire de *Noyon* où

existait, dans le huitième siècle, un monastère qui fut réuni, vers 741, à l'abbaye de Saint-Eloi. On institua, à la place, une paroisse sous le vocable de saint Etienne qui était le patron du couvent.

L'emplacement ayant été compris, vers 1592, dans les agrandissemens de la citadelle, on éleva une nouvelle église à *Morlincourt* même, pour le village et le faubourg de *Rudoroire*.

On fut obligé, en 1757, de la rétablir entièrement pour éviter une ruine imminente.

L'abbé de Saint-Eloi avait conservé la collation du bénéfice, réduit maintenant au titre de chapelle vicariale.

C'est un édifice de bel appareil, ayant au-dessous de la porte un clocher terminé en longue flèche couverte d'ardoises. La façade est décorée d'un balcon et de pilastres soutenant un fronton : le tout ajouté, en 1774, aux frais de M. *Margerin*, curé de la paroisse.

Les autels sont en marbre; le baptistère est remarquable par ses ornemens.

Le château de *Morlincourt*, appartenant à MM. *de Grattier*, a été bâti vers 1786.

Le canal latéral à l'Oise traverse le territoire.

La commune possède un presbytère, une école, une fontaine, un lavoir, des jeux d'arc et de tamis, quelques parcelles de terrains à l'état de marais.

Le cimetière, enclos de murs, est devant l'église.

Il y a une compagnie de pompiers et un bureau de bienfaisance.

On trouve un moulin à eau dans l'étendue du pays.

La population est agricole, et livrée en grande partie à la culture maraîchère.

Contenance : Terres labourables, 152 h. 66,90. — Terres plantées, 0 h. 16,75. — Jardins, 8 h. 81,90. — Bois, 4 h. 69,25. — Vergers, pépinières, 0 h. 67,65. — Aunaies, 0 h. 12,20. — Oseraies, 0 h. 09,25. — Saussaies, 0 h. 13,25. — Friches, 1 h. 10,25. — Pâtures, 33 h. 43,40. — Marais, 1 h. 18,25. — Prés, 94 h. 78,85. — Eaux, 20 h. 63,85. — Places, rues, chemins, 9 h. 03,75. — Propriétés bâties, 2 h. 61,80. — Total : 330 hect. 26,30.

— Distance de *Noyon*, 3 kil. — De Compiègne, 3 myr. 9 kil. — De Beauvais, 10 myr. 5 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 263. — Nombre de maisons, 74. — Revenus communaux, 566 fr.

Noyon, *Noion*, *Noyon-la-Sainte*, *Noyon-sur-Oise* (*Noviomagus*, *Noviomum*, *Novionum*, *Noviomagus-Veromanduorum*, *Noviocomus*, *Novio*), à peu près au centre de la région du nord, entre *Genvry* au nord, *Vauchelle* au nord-ouest, *Larbroye* à l'ouest, *Passel*, *Pontlévêque*, *Sempigny* au sud, *Pontoise* au sud-est, *Morlincourt* et *Salency* à l'est, Crisolle du canton de Guiscard au nord-est. — Longitude, 0° 37' 45". — Latitude, 49° 34' 37". — Altitude, à l'entrée de la cathédrale, 55 mètres.

Le territoire communal de *Noyon* est le plus grand du canton; il comprend plus de la septième partie de la superficie. Il a du nord au sud six mille six cent et quelques mètres de développement, et de l'est à l'ouest cinq mille trois cents mètres. Il est entièrement en plaine, étant compris dans la vallée de l'Oise, s'appuyant au nord-est sur les talus du mont Saint-Siméon, descendant vers le sud jusqu'au lit de la rivière. La Verse, la Goelle et le ruisseau du Marquais parcourent son étendue; le canal de navigation traverse les pâtures voisines de l'Oise. Le sol est presqu'entièrement découvert; les bois n'occupent pas la quarantième partie de la contenance.

Le chef-lieu est à peu près central.

On n'a aucune notion certaine sur l'origine de la ville de *Noyon*.

Les historiens du seizième siècle n'ont pas manqué de lui donner Noé pour fondateur, et Levasseur (1) a consacré neuf chapitres à soutenir cette thèse, fondée seulement sur l'analogie des noms.

Expilly veut y voir un lieu celtique et pense qu'il appartenait à la tribu des *Veromandui*. Cette opinion, adoptée par Sanson, Hadrien de Valois, d'Anville, l'abbé Lebœuf, Germain (2), etc., est fondée principalement sur la considération qu'après la destruction de Vermand, chef-lieu de l'évêché établi dans le pays de Vermandois, le siége épiscopal fut transféré à *Noyon*. « Suivant les bonnes maximes de l'ordre qui se doit toujours observer, dit Sanson, savoir est, que la ville capitale d'un peuple étant ruinée, l'autorité de cette ville se doit transporter et remettre dans une autre ville du même peuple, et non dans la ville d'un autre peuple. Ensuite de quoi l'assiette de Noyon

(1) Annales de l'église cathédrale de Noyon, tom. 1, chap. I à IX, pag. 53 à 71.

(2) *De re diplomaticâ*, pag. 305.

» sera *in Viromanduis*, dans le Vermandois, puisqu'elle tient la » place de *Augusta Viromanduorum* (Vermand), et non *in Suessionibus*, dans le Soissonnais, où doit être la ville *Noviodunum* » *oppidum Suessionum*, etc. »

Une autre opinion, reproduite avec de nombreux développemens, par M. *Moet de la Forte-Maison* (1), reconnaît au contraire dans *Noyon* le *Noviodunum* que Sanson et les autres géographes trouvent à Soissons. Dans ce système, *Noyon* aurait fait parti du Soissonnais, dont les limites se seraient étendues au nord de l'Oise. La contrée au-delà de la rivière aurait formé le *pagus Noviomensis*, et aurait été réuni à l'évêché du Vermandois, seulement lorsque le siége épiscopal fut transféré de Vermand à *Noyon*, c'est-à-dire au commencement du sixième siècle.

Les preuves directes et matérielles manquent pour les deux versions qui augmentent ainsi, le nombre des suppositions et conjectures historiques, mais non celui des faits constatés. Il n'en saurait être autrement, lorsqu'on discute seulement sur l'interprétation des étymologies et d'après des textes incomplets ou incertains.

D. Grenier, historiographe de Picardie, attribue à la ville de *Noyon* une origine romaine. Il veut qu'elle ait commencé par un camp qui couvrait l'emplacement occupé maintenant par la cathédrale, et qui remontait sur le mont Saint-Siméon (2). Aucun débris quelconque de retranchement ne justifie cette assertion.

Mais *Noyon* est bien certainement la station *Noviomagus* que l'itinéraire d'Antonin place sur la voie de Soissons à Amiens, entre *Suessones* (Soissons) à vingt-sept mille pas et *Ambianos* à trente-quatre mille. La mesure des distances et l'existence actuelle de la voie sur laquelle est assise la route départementale n° 2, ne permettent aucun doute à cet égard.

D. Grenier estime que cette ville fut fortifiée par Posthume, comme plusieurs autres cités de Picardie.

M. *Moet de la Forte-Maison* fait remarquer (3) que, couverte au nord-est par les coteaux de *Grandru* et de Saint-Siméon, protégée vers l'ouest par la colline de *Larbroye*, elle était admirablement placée à l'ouverture de la vallée de Verse pour défendre le Soissonnais contre les Amiénois et les Bellovaques.

Les Romains y établirent un corps de Letes sous l'autorité d'un préfet : *Præfectus Lætorum Batavorum Contraginensium*,

(1) Antiquités de Noyon, par C. A. de la Forte-Maison, 1845.
(2) D. Grenier a écrit montagne Saint-Firmin, mais l'erreur est évidente.
(3) Loc. cit. p. 52.

Noviomago Belgicæ secundæ, dit la Notice des dignités de l'empire.

Ce fut incontestablement le chef-lieu du *Pagus Noviomensis*, contrée dont on ne connaît pas bien l'origine, ni l'étendue, car, selon les uns, elle fut démembrée du territoire des Soissonnais, pour contribuer à former la circonscription donnée à l'évêché de *Noyon*, tandis que, selon d'autres, les villages de Berneuil-sur-Aisne et de Choisy-au-bac étaient encore compris, au huitième siècle, *in Pago Noviomense*, et par conséquent avec eux tout le territoire au sud de *Noyon*, entre les vallées d'Oise et d'Aisne, lequel était regardé comme une partie de la cité des Vermandois.

Noyon devint l'une des douze villes du royaume de Soissons.

On sait que l'évêché du Vermand y fut transféré vers 531, après la ruine de cette ville par les Huns sous la conduite d'Attila, et dans l'appréhension du retour des barbares. *Noyon* était alors un lieu considérable, non-seulement par ses fortifications, mais aussi par l'existence d'un palais que les rois y avaient fait bâtir.

On apprend par la vie de sainte Godeberte que, vers 657, Clotaire III donna à cette élève de saint Eloi la maison royale pour y fonder un monastère, l'oratoire de saint Georges, deux métairies (*villas*) et douze femmes.

Sainte Godeberte était vénérée à *Noyon* pour avoir miraculeusement préservé la ville d'une destruction totale, ce que Levasseur rapporte en ces termes :

« Au fort de la maladie de sainte Godeberte, un feu de méchef
» se leva aux environs de la principale église de Sainte-Marie,
» avec une telle promptitude et eslancement des flammes, que
» tout l'ornement et beauté de l'église avait ja passé par le feu....
» Toute la ville estoit menacée de ce péril imminent, une partie
» d'icelle estoit ja consommée, et l'autre qui couroit la mesme
» risque, n'attendant que l'heure de flamber à son tour. La ville
» ainsi espuisée de ses citoyens qui s'estoient sauvez à la suite,
» la maistresse Eglise de la Saincte Vierge estoit demeurée à la
» mercy de cet impiteux élement. Le peuple voyant que le mal
» avoit le dessus, et le maistrisoit, a recours à la dévotion des
» larmes, pleure et gémit, et tout confit en destresse recomman-
» de sa maison à Dieu. La saincte vierge Godeberte affligée de la
» désolation et lamentation publique, quoy que malade jusqu'au
» mourir, se fait porter dans une chaise, la part où estoit plus
» grand le danger, et le feu plus animé. Elle se faisoit tourner
» et virer, poursuivant et agaçant les flammes par tout où elles

» s'eslançoient, toute remplie de la confiance de Dieu. S'estant
» donc arrestée, voire plongée presque dans l'abysme de ce
» gouffre embrasé, et mise en tel hazard que plusieurs désespé-
» rèrent de sa vie, elle fit teste au mal par l'opposition du signe
» de la saincte Croix (qui estoit son bouclier très-asseuré, et ex-
» périmenté en toute sorte de périls) et tout-à-l'heure ce grand
» desastre qui destruisait tout s'en alla en fumée (1). »

On éleva sans doute un autre *palatium*, car, selon le père Anselme, Chilpéric II mourut à *Noyon* vers l'automne de 720, et fut inhumé dans l'église cathédrale. Cependant quelques auteurs placent le décès du roi au palais d'Attigny, d'où ses restes auraient été apportés.

Les historiens s'accordent à dire que le sept des ides d'octobre 768, Charlemagne fut sacré dans la cathédrale (*elevatus est in regnum*) par le pape Etienne III. Il enrichit l'église de plusieurs donations, jeta les fondemens nouveaux de la nef détruite par l'incendie arrivé sous sainte Godeberte, introduisit le chant grégorien dans les offices.

Quatre bourdons donnés par cet empereur subsistaient encore en 1789, selon M. de La Fons (2).

En 814, premier synode ou concile provincial tenu à *Noyon*, sous la présidence de Vulfaire archevêque de Reims. On y termina quelques difficultés survenues à l'occasion de plusieurs villages situés à gauche de l'Oise, dont la juridiction était contestée entre les diocèses de *Noyon* et de Soissons. Il fut décidé que *Varesnes*, Ourscamp, Tracy, Saint-Léger-aux-bois, demeureraient dans l'évêché de *Noyon*, tandis que les autres lieux seraient attribués au diocèse de Soissons. Plus tard Saint-Léger fut également réuni à ce dernier diocèse.

En 831, autre concile pendant lequel fut déposé Jessé évêque d'Amiens.

Vers le milieu du siècle, les normands dévastent les bords de l'Oise et la Picardie. Le vingt-huit avril 860, Immon évêque de *Noyon*, fut massacré par ces barbares à l'entrée de sa cathédrale, ainsi que les chanoines. Beaucoup d'habitans périrent; tout le pays subit des ravages incalculables. Cependant la ville passait alors pour une des plus fortes de la province, et, selon les historiens, les populations de l'Artois et de la Flandre s'y réfugièrent en grand nombre, ainsi qu'à Beauvais.

Les normands continuèrent de désoler le Noyonnais jusque

(1) Annales de l'Eglise de Noyon, tom. 1, chap. 119, pag. 551.
(2) Recherches sur Noyon, pag. 6.

F

vers l'année 915 De cette époque paraît dater l'institution d'un comte ou chef militaire pour protéger le pays.

La ville de *Noyon*, qui avait vu commencer la lignée Carlovingienne, devint, en 987, le berceau d'une nouvelle dynastie. Hugues, fils du comte de Paris, y fut élu roi le cinq des nones de juillet, devenant ainsi le chef de la race des Capétiens. *Anno Incarnationis Dominicæ* 987. *Franci assumentes,* dit un historien (1), *Noviomo illum sublimant in regali solio.* Mais, selon M. de La Fons (2), l'assemblée qui fit passer la couronne dans une nouvelle famille, était composée des vassaux de Hugues Capet, de quelques seigneurs ses amis, voisins de ses domaines, et non, comme on le dit communément, des principaux membres de la nation. « Hugues Capet grand gouverneur ou duc de » France, après le trespas de Louys le cinquiesme, *s'ensaisina* » du royaume, » dit avec naïveté Jacques Levasseur (3).

Quoi qu'il en soit, le nouveau monarque, après son intronisation, donna aux évêques le palais de *Noyon* avec tout ce qu'il possédait dans le pays, notamment la maison royale de Quierzy, leur cédant aussi, selon Germain, le titre du comté que les prélats avaient usurpé depuis cinquante années.

Les historiens sont muets sur *Noyon* pendant les cent vingt années suivantes. Cependant on voit que vers 1065, Renaud évêque de Langres, ayant été fait prisonnier par le roi Philippe I, on le transféra au château de *Noyon*, où il fut enfermé dans la tour près de la porte. Il y composa l'hymne si connu du *Gloria laus* (4).

En 1108, institution de la commune par l'évêque Baudry.

En 1130, deuxième incendie général de la ville; destruction presque complète de la cathédrale.

Louis-le-Jeune était à *Noyon* en 1143 et en 1164. On a de lui une charte datée de ce lieu, constatant une donation faite à l'abbaye d'Ourscamp par Dreux de Cressonsart.

Philippe Auguste y vint en ~~1186~~ (1210-11-27).

Selon Duchesne (V. pag 268), les hommes de *Noyon* se distinguèrent à la bataille de Bouvines. La commune avait fourni au roi sept-vingts sergens et trois chariots.

Autre incendie considérable dans l'année 1228.

L'année 1232 est signalée par la tenue d'un concile provincial.

---

(1) Duchesn. *rer. franc. Scrip.* tom. IV, pag. 545.
(2) Recherches historiques, pag. 9.
(3) Annales de l'église de Noyon, 2, pag. 739.
(4) *Rer. franc. script.* XI, pag. 482.

Saint Louis a daté de *Noyon*, au mois de septembre 1255, des lettres portant confirmation des biens de l'hôpital Saint-Jean.

L'année 1293 vit détruire presqu'entièrement la ville par un incendie. Le désastre fut si grand, qu'au mois de septembre 1299 Philippe-le-Bel donna commission à l'abbé de Saint-Corneille et à Guillaume d'Hangest, bailli de Vermandois, de se rendre à *Noyon* afin d'aviser au moyen de rétablir cette pauvre ville réduite à un état déplorable par le feu, joint à la masse énorme de dettes dont elle était chargée.

En 1299, autre concile provincial.

Noyon était au quatorzième siècle l'une des quarante-trois bonnes villes du royaume. A ce titre, les habitans furent appelés par ordonnance du deux octobre 1314, à désigner trois notables pour composer l'assemblée chargée de régler les monnaies.

Philippe de Valois étant le premier février 1328 à *Noyon*, ordonna à la ville de construire un beffroi aujourd'hui détruit. Les pierres furent tirées des carrières du mont Saint-Siméon et de *Larbroye*, appartenant au chapitre.

Nouvelle assemblée provinciale du clergé en 1344.

En 1354, le jour de Sainte-Croix, le tiers-état de Picardie fut réuni à *Noyon* par ordre du roi, afin d'assurer une imposition de six deniers pour livre.

Deux ans après, les trois états se réunirent sans la permission du roi. Le régent interdit leurs délibérations.

Mais ils furent convoqués à nouveau le mardi après la Chandeleur de l'année 1357, pour consentir une aide, afin de résister aux ennemis de l'état.

En 1358, la garnison de *Noyon*, sous la conduite de l'évêque Gilles de Lorris, vint attaquer le château de Mauconseil, tenu par les anglais, qui de là pillaient le pays. Les assiégés furent repoussés (1), mis en déroute; l'évêque ayant été pris à la porte de la ville, se racheta au moyen d'une forte rançon.

L'année suivante, les habitans ayant recouvré la place de Mauconseil à prix d'argent, la détruisirent de fond en comble. Il ne reste, depuis plusieurs siècles, aucun vestige des fortifications. Pendant ce tems, le duc de Lancastre ravageait les campagnes, mais il n'y rencontrait ni population ni ressources, « tous ceux du plat pays, dit Froissart, ayant retrait le leur à » Ham, à Saint-Quentin, à Péronne et à Noyon, pourquoi les » anglais ne trouvaient rien fors les granges pleines, car c'é- » tait après août. »

(1) Voir Précis statistique du canton de Ribécourt, pag. 46.

Dans la même année 1359, le mardi vingt août, quatrième réunion à *Noyon* des trois états de la province de Picardie, afin de délibérer sur la destruction de plusieurs châteaux, et sur la réparation des dommages énormes causés par le soulèvement populaire connu sous le nom de Jacquerie.

Le roi Jean était à *Noyon* au mois de décembre 1360. Il y rendit une ordonnance portant confirmation des priviléges de la ville et du comté de Mâcon (Rec. Ord. tom. III, p. 451), et une autre portant rémission en faveur de Jean de Betonval, demeurant à La Chaussée-les-Beauvais (1), qui avait pris part à la Jacquerie.

Cependant la guerre qui constituait alors une sorte de brigandage, continua de désoler la contrée. Les campagnes étaient tellement ruinées, qu'en 1382 le chapitre de *Noyon* fut comme dissous, les chanoines ayant reçu permission d'aller, pendant trois ans, où il leur plairait. L'office n'était plus exercé solennellement, et en 1402 les chanoines instituèrent, chacun dans sa maison, une chapelle pour y célébrer librement la messe.

La même année, guerre civile entre les habitans, dont plusieurs furent mis à mort sous le porche de la cathédrale.

L'année suivante une contagion meurtrière, triste produit de la misère et des discordes civiles, dépeupla la ville et la banlieue.

Les bourguignons s'emparèrent de la place au mois de décembre 1413, et la tinrent jusqu'à la seconde fête de Pâques, qu'ils en furent chassés par les troupes royales.

Charles VI vint immédiatement à *Noyon*. Par lettres datées du vingt-deux avril 1414, il accorda aux habitans le privilége d'approvisionner le grenier à sel établi dans leur ville. (Recueil des Ordonn. X, pag. 207.)

Mais la guerre continuant toujours, *Noyon* et la plupart des autres forteresses de Picardie retombèrent dans les mains des bourguignons. Ils occupaient encore la ville en 1425, et contraignirent le chapitre à présenter pour le siége épiscopal alors vacant, Hugues de Cayeu leur partisan, concurremment avec Jean de Mailly, parent du roi d'Angleterre. Ce dernier l'emporta.

Ce fut à *Noyon* que Jean de Luxembourg livra entre les mains du duc de Bourgogne, Jeanne d'Arc qui avait été prise trois jours avant (25 mai 1430) sous les murs de Compiègne. Il l'avait mise d'abord à l'encan, mais personne ne l'ayant rachetée et le duc de Bourgogne la lui laissant, il vendit cette immortelle fille

(1) Actuellement La Chaussée-du-Bois-d'Ecu, dans le canton de Crevecœur.

aux anglais, moyennant dix mille livres et une pension de cinq cents livres, à quoi il faut ajouter l'infamie attachée à un pareil acte.

Louis XI se rendant en 1468 aux conférences de Péronne, s'arrête à *Noyon* pour faire ses dévotions dans la cathédrale. Le roi y revint encore en 1474, et eut avec Jean de Luxembourg, sur le chemin de La Fère, la conférence rapportée par Velly (t. XVIII, pag. 94.)

Le parlement de Paris est transféré en 1477 dans cette ville, pour y juger Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Le roi nomma pour lieutenant ou procureur-général son propre gendre, le sire de Beaujeu; il joignit à la cour présidée par le chancelier, quatre présidens de la chambre des comptes, deux maîtres des requêtes, deux généraux de la chambre des aides de Paris, deux de celle de Rouen, le lieutenant-criminel du bailli de Vermandois, le lieutenant-criminel du prévôt de Paris, et un avocat au Châtelet. Les registres du chapitre disent que cette corporation offrit à Pierre d'Auriole, chancelier de France, deux muids d'excellent vin, et lui prêta les livres de droit qui étaient dans la bibliothèque. Tous ces commissaires, d'origine si diverse, eurent voix délibérative.

« Les gens de bien, » dit Mézerai (1), « ne trouvant pas qu'il y » eût des charges assez fortes, le roi les manda à Noyon le vingt » de juin, pour leur faire leur leçon, et destitua les conseillers » qui refusaient de conclure à la mort. Les autres aimèrent mieux » conserver leurs places que leur conscience. Ceux-là étant de » retour à Paris condamnèrent l'accusé à perdre la tête, et le » même jour l'arrêt fut exécuté. »

Peste, c'est-à-dire épidémie meurtrière pendant trois ans, de 1496 à 1499. Elle sévit de nouveau en 1515 et 1516. Le chapitre abandonna la ville.

Le trente-un janvier 1514, François I revenant du sacre, traversa *Noyon*. L'évêque le reçut en grande cérémonie au grand portail de l'église.

En 1516, la ville fut choisie pour siége des conférences qui eurent lieu entre les plénipotentiaires de François I et ceux de l'archiduc Charles devenu roi d'Espagne. Il s'agissait de régler le mariage du nouveau roi avec une fille de France, et secondairement les droits des enfans à venir sur le royaume de Naples. Le traité fut signé le treize août, mais ses clauses restèrent sans

---

(1) Hist. de France, tom. VI, pag. 525.

exécution. Le chapitre avait fait présent d'une pièce de vin aux négociateurs.

François I était à *Noyon* le vingt-sept février 1539. On connaît de lui, à cette date, plusieurs ordonnances, notamment deux déclarations concernant le parlement de Grenoble.

Charles-Quint passant par la ville le vingt décembre, y reçut les mêmes honneurs que le roi avait ordonné de lui rendre dans toute la France.

En 1552, ravage de la Picardie par les hongrois sous le commandement du comte de Rœux. La ville de *Noyon* tomba en leur pouvoir le dix-sept octobre; ils y mirent immédiatement le feu. « Ce fut alors, dit Levasseur (1), un sauve qui peut, et la géné» rale déroute tant des ecclésiastiques qu'autres habitans qui » abandonnèrent presque tous la dite ville au seul bruit de la » venue de ces Hongariens et de leur Royne, lesquels avoient des» sein de passer outre, si les habitans eussent faict tant soit peu » mine de se défendre : mais l'ennemy voyant que, *omnes fu» giebant nemine persequente*, il retourna bride, et *intraverunt » in vacua.* Imaginez-vous un torrent qui tombant des monta» gnes ravage tout un pays en un tourne-main. C'est ce que fit » lors cet ost si furieux, qui en moins de six à sept heures net» toya entièrement l'Eglise de tous ses ornemens, et la ville de » sa chevance; et afin de n'y rien laisser que la cendre, mit le » feu partout.... Telle est la renommée ancienne et que par le peu » de citoyens qui estoient restez ou retournez en la ville, fut » faict un massacre de plus de six-vingt Hongrois, qui furent » accablés dans les caves, où ils furent trouvés surpris de vin » après le départ de leurs gens, etc. »

Le pillage du pays fut général; suivant Levasseur, on compta de sept à huit cents villages incendiés.

Le sac de la ville était constaté par une inscription mise sur le poitrail d'une maison rue Saint-Eloi, dont D. Grenier et M. de La Fons ont conservé la teneur :

Anno 1552
Cùm nostram sævus venit Burgundus in urbem
Terribilis nimium glandibus et gladiis
Subripuit quidquid potuit nam tota supellex
Nobis ablata est, urbs quoque facta cinis
Alma Dei bonitas cunctis sperantibus in se
Semper adest, nobis reddere plura potest.
Anno Domini 1552, 17 *die octob.*

---

(1) Annales, etc., pag. 1189.

Henri II, par lettres-patentes datées de Reims le dernier octobre 1552, accorde aux habitans plusieurs avantages pour réparer autant que possible leurs désastres

Ces calamités en développaient d'autres; les registres du tems disent que la peste dépeuplait la ville en 1554. Elle régnait encore en 1556.

La même année, après la journée de Saint-Quentin, les habitans de *Noyon* abandonnèrent leur ville qui fut défendue pendant un mois contre les espagnols, par le capitaine Lorge; mais celui-ci ayant été contraint de se rendre, on livra la place à la fureur du soldat. L'ennemi conserva la position pendant trois mois, commettant partout des dommages irréparables.

Le traité signé en 1559 au Cateau-Cambrésis, restitua à la France les villes de *Noyon* et de Ham.

Cependant l'apparition du calvinisme commençait à troubler le pays. L'agitation n'était nulle part plus vive qu'à *Noyon*, patrie de Calvin, à cause de l'influence de ce réformateur sur ses compatriotes, et de la présence d'Antoine de Monchy, dit Démocharès, chanoine et pénitencier, l'un des plus ardens adversaires de la religion réformée. Charles IX promulgua dans Paris, le treize mai 1562, une déclaration portant réglement pour les ministres et prédicateurs de la nouvelle religion dans la ville de *Noyon.*

Ce roi fit une entrée solennelle le quatorze août 1567. Après avoir entendu les vêpres à la cathédrale, il fut coucher à l'abbaye d'Ourscamp.

Au mois d'octobre de la même année, l'agitation continuant, le roi nomma Jehan Roguée, seigneur de *Ville*, au commandement de *Noyon*, lui enjoignant de s'y tenir avec « le plus grant » nombre de gens de bien que vous porrez mestre ensemble. »

M. de La Fons rapporte qu'un commissaire du roi nommé de Lesche, ayant présenté de sa part, dans une assemblée de ville tenue le deux février 1577, le formulaire dressé par les ligueurs, les articles qu'il contenait furent lus le lendemain au chapitre de la cathédrale qui les agréa, et nomma pour les signer, conjointement avec le maire et les échevins, Mathieu Parviller, chanoine (1). Déjà les villes de Laon et de Soissons avaient adhéré à la ligue naissante qui fut reçue dans *Noyon* sous l'autorité du roi, quoique contraire à l'autorité royale.

Henri III y vint en 1582. La ville était déjà une place forte de l'union. Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, ennemi déclaré des ligueurs, ayant été enlevé dans son château de Bresles par

---

(1) Recherches historiques, p. 78.

un partisan, fut conduit prisonnier à *Noyon* et ne recouvra la liberté qu'en payant une rançon fixée à deux cents écus d'or.

Au mois d'août 1588, serment solennel à la ligue prêté par le clergé et les trois états, sur la demande expresse du roi.

« Tel était l'état des choses lorsqu'on apprit à Noyon la mort » du duc de Guise et de son frère le cardinal Louis de Guise ar- » chevêque de Reims, assassinés à Blois les 23 et 24 décembre » par ordre du roi : aussitôt un service solennel est célébré pour » eux dans la cathédrale. L'oraison funèbre qu'on y prononça, » ayant encore aigri les esprits et fomenté la rébellion, on se hâta » de mettre la place en état de défense et de la pourvoir de mu- » nitions de guerre et de bouche. Des soldats dévoués aux chefs » de la ligue, payés par les habitans et les ecclésiastiques eux- » mêmes, y sont introduits; Pierre-Antoine Roguée, seigneur » de Ville, zélé ligueur, en est fait gouverneur, et le chapitre, » pour lui témoigner son estime, permet que son fils soit baptisé » sur les fonts de la cathédrale, par extraordinaire et avec des » cérémonies inusitées. (2) »

Les ligueurs renouvelèrent, le vingt avril 1589, leur serment, y joignant celui de poursuivre par toutes voies les assassins des Guise.

Les historiens locaux remarquent que le cardinal de Bourbon, proclamé roi par la ligue sous le nom de Charles X, avait été fait chanoine de *Noyon* en 1587; il mourut possesseur de sa prébende.

La mort d'Henri III redoubla l'ardeur de la ligue. Les noyonnais firent fondre dans Amiens plusieurs pièces d'artillerie qu'ils placèrent sur les remparts nouvellement réparés. La ville d'Amiens, par zèle pour l'union, se cotisa afin de les aider à relever leurs fortifications.

La garnison, quoique faible, incommodait le pays par ses sorties continuelles. Henri IV, à la sollicitation de la noblesse de Picardie, résolut d'assiéger *Noyon*. Il prit donc position le vingt-cinq juillet 1591, à un quart de lieue des faubourgs, vers le *Mont-Renaud*. Les habitans qui croyaient l'armée royale fort loin, furent tellement étonnés de se voir investis, dit Mézerai, que « dès le lendemain ils eussent capitulé, si le capitaine Rieux, » commandant de Pierrefonds, ne se fût jeté le même jour dans » la ville avec quelques troupes. »

L'armée du roi dirigée par le maréchal de Biron, comptait à peine huit mille hommes, nombre insuffisant pour effectuer la

(2) Recherches historiques, p. 82.

séquestration complète de la place. Cependant les partis ligueurs qui battaient la campagne tentèrent vainement de franchir les lignes. Le vicomte de Saulx-Tavannes qui commandait pour Mayenne dans Roye, essaya le premier août une attaque plus sérieuse; mais il fut défait incontinent, ses troupes se débandèrent. La plupart des fuyards furent tués pendant la nuit ou assommés dans la campagne par les paysans. Les écrivains de la ligue assurent que les troupes de Tavannes auraient été entièrement détruites, sans les blés, qui n'étaient point encore coupés, où il se trouva encore, après dix jours, des soldats qui n'avaient osé en sortir.

Une nouvelle tentative fut faite le sept août, par le duc d'Aumale, gouverneur de Picardie; ses troupes revinrent douze fois à la charge, et furent enfin culbutées sans avoir pu secourir la ville. Les assiégés les poursuivirent jusqu'aux portes de Ham. « La déroute fut telle, dit Sully (1), qu'il en arriva bien peu à » Ham qui ne fussent charpentés de coups d'épée ou de pistolet, » et quasi tout en sang. »

Le treize août, le roi emporta l'abbaye Saint-Eloi que les assiégés avaient fortifiée et qui formait une défense principale de la ville. Les ligueurs étaient dans une terreur extrême, lorsque l'approche de Mayenne obligea d'interrompre le siége. Mais le chef de la ligue s'étant retiré vers Ham sans combattre, l'attaque recommença. La muraille fut battue par douze pièces de canon, la brêche était praticable et l'assaut imminent, lorsque le gouverneur capitula.

Le roi entra le vingt août dans *Noyon* où le clergé le reçut avec honneur. La ville fut taxée à une contribution de trente mille écus d'or au soleil, équivalant à trois cent vingt-un mille six cents francs de notre monnaie actuelle. On supplia vainement pour obtenir une modération de cette somme énorme; l'armée ne décampa qu'après le paiement intégral qui eut lieu le treize septembre 1591.

Le clergé fournit la moitié de la contribution. Les dépenses occasionnées par le siége et par la peste qui ravageait alors la ville, réduisirent le chapitre à une telle pauvreté que pendant plusieurs années, rapporte M. de La Fons, il n'eut pas le moyen de faire sonner les grosses cloches de l'église.

Plusieurs actes royaux sont datés *au camp devant Noyon*, entr'autres des lettres-patentes du vingt-sept août 1591, portant

(1) Mémoires de Sully, liv. 4, p. 81.

réglement pour les priviléges et exemptions des habitans de Corbeil, et un Edit du mois de septembre sur l'aliénation du domaine à perpétuité.

Henri IV reçut à *Noyon* le comte d'Essex avec soixante gentilshommes, quatre mille soldats et cinq cents chevaux que la reine d'Angleterre mettait à son service.

La ville ne demeura pas plus de vingt mois sous la domination du roi, que les ligueurs noyonnais, plus excités que jamais, ne pouvaient accepter. Ils aidèrent donc aux tentatives faites dans le mois de mars 1593 par des coureurs de l'union pour surprendre la place pendant la nuit. L'escalade manqua deux fois. Alors le duc de Mayenne se décida à former un siége en règle. La garnison ne comprenait pas plus de six cents hommes sous le commandement du gouverneur Antoine d'Estrées. L'armée assiégeante en comptait dix-huit mille conduits par les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, le comte de Mansfeld, et quelques autres chefs. Ils commencèrent par investir complètement la ville, plaçant d'ailleurs des retranchemens près de Chiry sur la route de Compiègne, dans l'appréhension où ils étaient d'un retour subit du roi. Le siége fut poussé avec acharnement, et la place vaillamment défendue; mais la garnison trop faible, épuisée par plusieurs sorties, ne recevant aucun aide des habitans, capitula le trente mars, après vingt-trois jours de combats. On lui accorda des conditions honorables. La prise de *Noyon* fut jugée si importante pour la ligue, qu'on la célébra par un *Te Deum* chanté dans la cathédrale de Paris; mais l'armée assiégeante y subit de telles pertes que, selon Villeroi, elle ne put rien entreprendre depuis.

François Blanchard d'Escluseau fut nommé gouverneur, avec une garnison de huit cents hommes.

Les chefs de la ligue ne mirent aucune contribution sur la ville dont ils regardaient, avec raison, les habitans comme leurs partisans dévoués. L'exaltation politique s'accrut encore par les discours et les exemples des ecclésiastiques. « Pendant près de deux » ans, dit M. de La Fons, que *Noyon* fut sous la domination de » la ligue, le clergé ne cessa d'exciter le peuple au mépris et à la » haine contre la personne du roi. Processions, sermons, prières, » tout fut mis en œuvre pour armer le ciel, s'il était possible, » contre *cet* Henri de Bourbon, roi de Navarre. » Les autres locaux rapportent ce passage tiré des Conclusions capitulaires, le 31 janvier 1594 : *Ad impetrandum auxilium Domini pro belli et conflictûs exitu prospero principibus catholicis contra Henricum illum Borbonium Navarræ, ordinârunt Domini processiones diebus*

singulis publicè agendas et ad populum concionem quò quisque devotus conveniet.

Noyon fut l'une des dernières villes de la Picardie qui rentrèrent sous l'obéissance du roi après l'abjuration de Henri IV. Les habitans, dont les maux de la guerre avaient changé l'esprit, étaient contenus par une garnison nombreuse et par le gouverneur d'Escluseau. Le roi se vit donc obligé, dans le mois de septembre, de commencer un nouveau siége; mais il ne fut pas nécessaire de le continuer, car, dès le commencement d'octobre, d'Escluseau offrit de traiter. D'un autre côté, la ville présenta une supplique au roi qui en accepta gracieusement les articles par lettres datées d'Amiens, au mois de décembre 1594 (1), enregistrées au parlement le sept du mois de janvier suivant.

Il restait encore une difficulté, d'Escluseau exigeant, pour lui et sa troupe, une contribution de quatre mille écus d'or (quarante-deux mille huit cent quatre-vingts francs au cours actuel); le chapitre et la mairie en firent l'avance, et le dimanche cinq février 1595 la ville rentra sous l'autorité royale.

« Ainsi, » dit M. Moet, « par suite de l'instabilité des choses » humaines, on vit dans l'espace de quatre années chanter trois » *Te Deum* pour et contre, au sujet de Noyon : le premier par le » chapitre, lors de la prise de la ville par le roi, en 1591; le se- » cond par les Parisiens, comme on l'a vu plus haut, le premier » avril 1593, en réjouissance de la prise de la même ville par » Mayenne; et le troisième le cinq février 1595, de rechef par les » Noyonnais, en actions de grace de leur rentrée dans l'obéis- » sance du roi. »

Les troubles de la ligue étant apaisés, la ville de *Noyon* devint bientôt le théâtre d'autres agitations. Le prince de Condé, déclaré criminel de lèze majesté, y assigna, en 1615, le camp et le rendez-vous de ses troupes, ordonnant des recrues et imposant des contributions. Telle était la situation des affaires que ce prince, bien qu'à l'état de rébellion, pouvait écrire, le cinq septembre, de son camp de *Noyon*, au parlement pour réclamer la liberté d'un de ses complices, détenu à Chartres.

L'année suivante, les partisans du prince de Condé que la reine-mère venait de faire arrêter, assignèrent encore leur rendez-vous à *Noyon*. Le duc de Mayenne y avait mis garnison.

Lors de l'invasion espagnole de 1636, l'armée royale, sous le

---

(1) Ces pièces intéressantes ont été publiées dans l'*Histoire des Siéges, prise et reprise de la ville de Noyon durant la Ligue*, et reproduites par M. Moet de la Forte-Maison, *Antiquités de Noyon*, pag. 221 et suivantes.

commandement du comte de Soissons, fut contrainte de se replier sur cette ville. La cavalerie ennemie, conduite par Jean de Werth, livra un combat acharné à l'arrière-garde, entre la Tombelle et la chapelle Saint-Quirin; elle fut repoussée après une lutte de quatre heures, pendant laquelle elle perdit près de quinze cents hommes.

Quelques jours après, les espagnols voulant se venger de cet échec, formèrent le dessein de prendre et de piller la ville. Leurs troupes s'embusquèrent, à la faveur d'un brouillard épais, dans le vallon du Pomotier, attendant le moment de se jeter sur la porte. Mais le guet ayant donné l'alarme, toute la population se trouva dans l'instant sur pied. L'évêque Baradat se rendit des premiers, le pistolet au poing, au pont-levis, animant chacun par son exemple; les femmes elles-mêmes, armées de pierres et de cailloux, se portèrent sur les remparts. La surprise ayant ainsi échoué, cinq cents espagnols se jetèrent sur les faubourgs de *Tarlefesse* et d'*Applaincourt*, s'avançant jusqu'à *Rudoroire* et à *Morlincourt*; ils brûlèrent les maisons, massacrèrent les femmes et les enfans, exerçant partout d'horribles cruautés. Ils se retirèrent ensuite vers Saint-Simon, en marquant leur passage par le pillage et l'incendie.

A la suite de ces désastres une affreuse épidémie accrut la misère du pays.

On trouve dans les registres de la ville, la mention de la présence, le trois décembre 1645, de Marie de Gonzague duchesse de Nevers, reine de Pologne, pour se rendre dans ses nouveaux états. Selon les anciens usages, la ville lui fit présent de dix douzaines de boîtes de confitures sèches, de vingt-quatre bouteilles d'hypocras, et de quatre paniers de fruits.

En 1651, les faubourgs sont brûlés par les espagnols. Pour éviter un pareil sort l'année suivante, la ville fut obligée d'envoyer des vivres au camp ennemi.

A dater de ce moment, la guerre cessa ses désordres, et la ville recouvra un repos qui n'a guère été interrompu depuis deux siècles.

Les annales ont constaté le passage ou le séjour de Louis XIV dans *Noyon*, le trois septembre 1655, vingt-deux août 1656, trente avril 1670, treize mai 1675, dix-huit mars 1691, treize mai 1692.

L'édit de création de l'élection de Saint-Lo, en basse Normandie, est daté de *Noyon* au mois de mars 1691.

Les événemens accomplis depuis 1789, n'ont eu qu'un reflet secondaire dans cette ville, dont la population bien différente de

celle du seizième siècle, est avant tout amie de l'ordre et de la paix.

La ville de *Noyon* était le chef-lieu d'un baillage, d'une élection, d'un grenier à sel, d'une maîtrise des eaux et forêts.

Le baillage était un démembrement de l'ancien grand baillage de Vermandois dont la coutume régissait la plus grande partie du pays, le surplus étant soumis aux coutumes locales de Chauny. La prévôté royale de *Noyon* y ressortissait. Les appelations étaient portées nument au parlement de Paris.

La jurisdiction s'étendait sur quatre-vingt-trois paroisses ou villages (1), non compris quelques censes et lieux isolés.

Les officiers du baillage étaient : un président et lieutenant-général, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel, un assesseur, huit conseillers, un procureur du roi, un avocat du roi, un substitut, un greffier en chef, un receveur des consignations.

Dépendaient de la juridiction : six avocats, huit notaires cumulant les fonctions de procureurs, deux autres notaires dont un à Guiscard et l'autre à Lassigny, six procureurs, quatre huissiers audienciers. En relevaient encore : quatre huissiers de la connétablie, et un huissier au Châtelet à la résidence de *Noyon*.

La justice dite de la quinzaine de Saint Jean-Baptiste, au nom du seigneur de *Varesnes*, s'exerçait par un bailli, un procureur fiscal, un greffier, quatre commissaires et deux huissiers.

---

(1) Lieux du baillage de *Noyon*.

Canton de Guiscard : Badicourt, Baugies, Behancourt, Berlancourt, Cachy, Campagne, Catigny, Chevilly, Collezy, Crisolle, Flavy-le-Meldeux, Frestoy, Grédenville, Guiscard, Libermont, Maucourt, Muirancourt, Plessis-Patte-d'Oye, Quesmy, Raimbercourt, Rouvrel, Sermaize, Tirlancourt.

Canton de Lassigny : Canectancourt, Cuy, Dive, Divette, Ecuvilly, Epinois, Evricourt, La Carmoye, La Malmaison, La Potière-Pesée, Lagny, Lassigny, Plessis-Cacheleux, Plessier-de-Roye, Thiescourt.

Canton de Noyon : Apilly, Babeuf, Beaurains, Behéricourt, Bezincourt, Caisnes, Couarcy, Genvry, Grandru, Larbroye, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pommeraye, Pontoise, Pontlévêque, Porquéricourt, Suzoy, Varesnes, Vauchelle, Ville.

Canton de Ribécourt : Carlepont, Chiry, Dreslincourt.

Département de l'Aisne : Bethencourt, Breuil, Chavigny, Dampcourt, Flavy-le-Martel, Jussy, Marest, Sommettes, Ugny, Viry, Voyenne, Vreslaines.

Département de la Somme : Eppeville, Erchen, Grécourt, Hombleux, Moureville, Moyencourt, Ollezy, Robercourt.

La ville formait un gouvernement particulier dépendant de celui de l'Ile-de-France. Il y avait un gouverneur, un lieutenant du roi, un major et un aide-major, ayant sous leurs ordres un maréchal-des-logis, un brigadier et six gardes.

L'élection fut détachée en 1595 de la généralité d'Amiens pour entrer dans la circonscription du bureau de finances nouvellement établi à Soissons. Elle embrassait, outre les vingt-une communes comprises dans le canton actuel de *Noyon*, une paroisse du canton d'Attichy, — dix-huit paroisses du canton de Guiscard, — onze du canton de Lassigny, — dix du canton de Ribécourt, et la commune d'Ercheu (Somme) : en tout, soixante-deux paroisses ou lieux.

Il y avait une subdélégation à *Noyon* et une autre à Ham, comprenant seulement cinq paroisses, savoir : Flavy-le-Meldeux, Golancourt, Libermont, Villeselve aujourd'hui dans le canton de Guiscard, et la ville de Ham.

Les officiers étaient un président, un lieutenant, cinq conseillers élus, un procureur du roi, un greffier en chef. Six procureurs y étaient attachés.

Le grenier à sel, d'institution primitive, était approvisionné par les habitans de Compiègne, par faveur de Charles VI. Le privilége fut transféré aux habitans de *Noyon*, selon lettres du vingt-deux avril 1414. Plus tard, chacune de ces villes eut son dépôt particulier. L'édit de décembre 1597 créa quatre offices de procureurs près de celui de *Noyon*.

Il y avait pour officiers un président, un grainetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier en chef.

La maîtrise des eaux et forêts était l'une des deux du Vermandois, la deuxième ayant son siége à La Fère. Les baillages de *Noyon*, Péronne et Roye dépendaient de la maîtrise de *Noyon*. Elle comprenait un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi, un greffier en chef, un receveur des amendes, un garde général.

Il y avait une brigade de maréchaussée composée de quatre cavaliers et d'un exempt.

L'évêché était sans contredit l'institution la plus considérable de la ville. On y trouvait d'ailleurs, outre le chapitre de la cathédrale, deux abbayes, un prieuré, trois couvens, deux hôpitaux, un collége, dix paroisses, trente-quatre chapelles ou chapellenies.

On sait que le siége du diocèse du Vermandois fut transféré de Vermand à *Noyon* en 531, par l'influence et sous l'épiscopat de saint Médard, quatorzième évêque de Vermand.

L'évêché de *Noyon* a compté avec lui quatre-vingt-sept titulaires (1).

(1) Saint Médard : 531.
Faustin : 545.
Gondulfe :
Chrasmare : vers 574.
Ebrulfe :
Bertolde :
Saint Achaire : 621.
Saint Eloi : 640.
Saint Mommolin : 660.
Hautgaire : 686.
Gonduin : 714.
Garulfe : 719.
Framenger : 721.
Hunuan : 724.
Guy I : 741
Saint Eunuce : 742.
Elisée : 744.
Adalfrède :
Dodon : vers 767.
Gilbert : vers 769.
Pléon : 797.
Wandelmar : 800.
Rangaire : vers 828.
Aichaire : vers 835.
Saint Immon : 840.
Raginelme : 860.
Hédilon : 880.
Rambert : vers 905.
Airald : 925.
Walbert : 932.
Transmar : 937.
Rodulfe : 950
Fulchaire : 954.
Hadulfe : 955.
Lendulfe I : 977.
Radbod I : 989.
Lendulfe II : 997.
Hardouin de Croy : vers 1012.
Hugues : 1030.
Baudouin I : 1044.
Radbod II : 1068.
Baudry : 1098.
Lambert : 1115.
Simon I : 1122.
Baudouin II : 1148.
Baudouin III : 1167.
Renaud : 1174.
Etienne I de Nemours : 1187.
Gérard de Basoches : 1221.
Nicolas de Roye : 1228.
Pierre I : 1240.
Vermand de La Boissière : 1250.
Guy II des Prés : 1272.
Simon de Nesle : 1297.
Pierre II de Ferrières : 1301.
André Lemoine : 1304.
Florent de La Boissière : 1315.
Foucaud de Rochechouart : 1317.
Guillaume I Bertrand : 1331.
Etienne II Albert : 1338.
Pierre III d'André : 1339.
Bernard Le B um : 1342.
Guy III de Comborn : 1347.
Firmin Cocquerel : 1348.
Philippe I d'Arbois : 1350.
Jean I de Meulan : 1351.
Gilles de Lorris : 1351.
Philippe II de Moulins : 1388.
Pierre IV Fresnel : 1409.
Raoul II de Coucy : 1415.
Jean II de Mailly : 1426.
Guillaume II Marafin : 1475.
Charles I de Hangest : 1501.
Jean III de Hangest : 1525.
Claude I d'Angennes : 1578.
Gabriel de Bleigny : 1588.
Jean IV Munier : 1590.
François d'Estrées : 1594.
Charles II de Balsac : 1596.
Henri de Baradat : 1626.
François de Clermont-Tonnerre : 1661.
Claude II Maur d'Aubigné : 1701.
Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne : 1707.
Claude III de Saint-Simon : 1731.
Jean-François de La Cropte de Boursac : 1733.
Charles III de Broglie : 1766.
Louis-André de Grimaldi : 1777.

Saint Médard, né en 456 à *Salency*, mourut en 545, après quinze années d'épiscopat. Il fit construire la première cathédrale de *Noyon*; élu en 532 évêque de Tournai, il conserva les deux siéges, ainsi que quarante-trois de ses successeurs. La fête de saint Médard fut en honneur dans toute la France pendant plusieurs siècles. Quantité d'églises et de chapelles ont été instituées sous le nom de ce prélat illustre.

Chrasmare (4[e]) obtint, dit-on, de Chilpéric I le droit de battre monnaie.

Saint Eloi (8[e]) n'est ni moins célèbre, ni moins illustre que saint Médard. On sait que de simple ouvrier d'orfévrerie, il devint trésorier des rois Clotaire II, Dagobert et Clovis II. Il soumit les Flandres à la foi chrétienne. Il institua dans *Noyon* une école de théologie, protégea les arts autant qu'ils pouvaient l'être de son tems. « Eloi, dit M. de La Fons, voilà le véritable, le » grand artiste du septième siècle. Monétaire, orfèvre, archi- » tecte, peintre, écrivain, il avait étudié le beau dans toutes ses » formes de reproduction. » Sa vie écrite par saint Ouen, sous le titre : *Acta Sancti Eligii Novionensis*, est un des monumens de l'époque mérovingienne (1).

Sous Wandelmare (22[e]) eut lieu la nouvelle délimitation mentionnée plus haut entre les diocèses de *Noyon* et de Soissons.

Immon (25[e]) nommé aussi *Emmo, Ommio, Emond, Emino, Omino, Imino,* fut massacré par les normands à l'entrée de la cathédrale, ou plutôt, comme le rapportent quelques auteurs, à la porte de la ville.

Hédilon (27[e]) obtint de Charles-le-simple la confirmation générale des biens de son église.

Landulphe (37[e]) obtint également du pape Jean XV une confirmation des priviléges de ses deux évêchés. L'élévation d'Hugues Capet au trône eut lieu pendant le gouvernement de cet évêque.

Hardouin (38[e]) était de la maison de Croy. Il fut fort attaqué pour avoir démoli une tour attenant à la cathédrale, ce qui lui valut un exil. Le roi le rappela à la recommandation du comte de Flandre, dont le prélat avait acheté la protection.

Radbod II (41[e]), l'un des historiens de saint Médard, reçut du roi Philippe I le château de Quierzy, reste du palais célèbre sous le nom de *Carisiacus*, déjà donné aux évêques par Hugues Capet.

---

(1) On en a écrit plusieurs autres, et notamment : 1° Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de Sainct-Eloy evesque de Noyon, par Louis de Montigny, 1626 (C'est une traduction assez bizarre de l'œuvre de saint Ouen). 2° La vie et les sermons de Saint Eloy evesque de Noyon, par C. Levesque, 1693.

Baudry (42e), d'abord chanoine et archidiacre de *Noyon*, augmenta par ses donations l'aisance du chapitre; il est plus justement célèbre pour avoir institué la commune de cette ville.

Simon I (44e), de la maison de Vermandois et de sang royal, était cousin de Louis-le-gros. Il fonda vers 1129 l'abbaye d'Ourscamp. Ayant accompagné Louis-le-jeune dans l'expédition de Jérusalem, il mourut le dix février 1148 à Séleucie; ses restes furent inhumés dans l'église du monastère qu'il avait fondé. Cet évêque est le dernier qui ait réuni sous un même chef les diocèses de *Noyon* et de Tournai, la division des siéges ayant été ordonnée et consommée pendant son absence, vers l'année 1146.

Renaud (47e), assista en 1179 au sacre de Philippe-Auguste comme pair ecclésiastique. Ses successeurs prirent tous, le titre de comte et pair. Ils durent la pairie à la réunion à leur siége épiscopal du comté de *Noyon*, qui était un fief immédiat de la couronne.

Etienne Ier de Nemours (48e), fut l'un des ambassadeurs chargés d'aller demander la main d'Ingerbuge, sœur du roi de Danemarck, pour Philippe-Auguste. Il conduisit la princesse en France, assista au mariage, et servit ensuite de témoin avec les évêques de Beauvais, Chartres, Orléans, etc., pour faire rompre cette union. Il affranchit le roi, au mois d'octobre 1213, de l'hommage que les comtes de Vermandois devaient au siége de *Noyon*. Le même prélat avait bâti, vers 1200, le château de Carlepont, et donné aux habitans une commune que le roi confirma dans l'année 1222.

Pierre Ier (51e) surnommé Charlot *(Petrus Caroloti)*, fils naturel de Philippe-Auguste, fut légitimé par le pape Honorius III. C'est à lui que Guillaume le Breton dédia sa Philippéide. Ayant accompagné saint Louis dans son premier voyage à la Terre Sainte, il mourut près de Chypre au mois d'octobre 1249.

Vermond de la Boissière (52e), obtint en 1250, du pape Innocent IV, une bulle portant défense d'admettre dans le chapitre des individus de condition serve.

Simon II (54e) de Nesle, de l'illustre maison de Clermont, passa vers 1301 au siége de Beauvais.

Etienne II (60e) Aubert, commença par exercer la profession d'avocat à Limoges, puis devint juge en la sénéchaussée de Toulouse. Il échangea, vers 1342, l'évêché de *Noyon* contre celui de Clermont, fut fait cardinal en 1342, et pape le dix-huit décembre 1352, sous le nom d'Innocent VI.

Firmin (64e) Cocquerel, était chancelier de France lorsqu'il fut appelé au siége épiscopal de *Noyon*.

Gilles de Lorris (67e), conseiller du roi, élu en 1351, conduisit, comme on l'a dit, la noblesse du pays à l'attaque du château de Mauconseil, et demeura prisonnier des Navarrois. Il était inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Philippe II (68e) de Moulins, fut transféré de l'évêché d'Evreux à celui de Noyon. Il devint président en la cour des Aydes au mois de février 1388. Il était inhumé aux Célestins de Paris, et son épitaphe portait qu'il avait servi pendant cinquante-six années les rois Jean, Charles V et Charles VI.

Pierre IV (69e) Fresnel, passa en 1409 de l'évêché de Meaux à celui de *Noyon*. Il fut envoyé l'année suivante en Angleterre où il négocia infructueusement de la paix. Il demeura long-tems prisonnier des bourguignons dans le château du Crotoy, et ne put recouvrer sa liberté qu'en payant une grosse rançon. Il résigna, vers 1415, le siége épiscopal de *Noyon* pour accepter celui de Lizieux.

Jean II (71e) de Mailly, fut l'un des juges de la Pucelle d'Orléans. Il assista, le dix-sept septembre 1425, au sacre, dans la cathédrale de Paris, d'Henri VI d'Angleterre, soi-disant roi de France, dont il devint garde des sceaux. Onze années plus tard il contribuait à la paix d'Arras et rendait hommage dans Tours au roi Charles VII.

Charles I (73e) d'Hangest, présida aux conférences qui eurent lieu sans résultat dans son palais, entre les plénipotentiaires de François I et ceux de Charles-Quint. Il résigna, en faveur de son neveu Jean III d'Hangest, tout en conservant l'autorité à titre de vicaire-général.

Jean III fut ambassadeur à Rome en 1532. Après sa mort survenue le quatre février 1577, le chapitre élut Antoine Bouchelé, pénitencier, natif d'Orvillers, mais cette nomination n'eut aucune suite à cause du concordat.

Le roi donna l'évêché à Claude d'Angennes de Rambouillet, conseiller au parlement de Paris, qui passa en 1588 au siége du Mans.

François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, nommé vers la fin de l'année 1594, ne fut pas sacré, et résigna l'année suivante en faveur de

Charles II (79e) Honoré de Balsac, archidiacre de Rouen, trésorier de la Sainte-Chapelle, abbé de Saint-Georges de Bocherville.

Celui-ci eut pour successeur, en 1626, Henri de Baradat, chanoine de Paris, qui concourut de sa présence à la défense de la ville lors de l'attaque des espagnols dans l'année 1636.

François de Clermont Tonnerre, nommé en 1661, était docteur de Sorbonne, abbé de Molesme et de Saint-Martin de Laon. Ce prélat est célèbre par ses excentricités.

Claude-Maur d'Aubigné, abbé de la Victoire près Senlis, lui succéda dans l'année 1701; il fut transféré en 1707 à l'archevêché de Rouen.

Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne, qui avait remplacé le précédent, obtint, en 1731, l'archevêché de Lyon.

Le roi donna le siége de *Noyon* à Claude II, de la maison de Rouvroi de Saint-Simon, qui passa dans l'année 1733 à l'évêché de Metz, en conservant les honneurs de la pairie.

Jean-François de la Cropte de Boursac, nommé en 1733, gouverna le diocèse pendant trente-trois ans.

Il eut pour successeur Charles III de Broglie, sacré le vingt juin 1666, mort le vingt septembre 1777.

Le dernier évêque a été Louis-André de Grimaldi, de la maison de Monaco, transféré en 1777 du siége du Mans à celui de *Noyon*. Il mourut à Londres dans l'année 1806.

L'évêque de *Noyon* était le septième suffragant de l'archevêque de Reims, et le sixième des pairs ecclésiastiques. Il portait le ceinturon royal en la cérémonie du sacre.

Le diocèse comprenait trois cent quarante cures (1), vingt-cinq succursales, cinq chapelles vicariales, réparties entre neuf doyennés dont les chefs-lieux étaient *Noyon*, Chauny, Vendeuil, Saint-Quentin, Péronne, Athies, Curchy, Nesle et Ham.

Le doyenné de *Noyon* embrassait, outre les vingt-deux communes indiquées page 50, une paroisse du canton d'Attichy, dix du canton de Ribécourt, douze du canton de Lassigny, quinze du canton de Guiscard.

La première entrée de l'évêque avait lieu selon un cérémonial très-ancien, analogue à ce qui se pratiquait dans plusieurs autres diocèses, notamment à Senlis et à Beauvais. Le prélat partait de l'abbaye d'Ourscamp sur une haquenée que devait fournir le seigneur de *Salency*, fieffé de l'évêché. La bourgeoisie étant sous les armes allait au-devant de lui jusqu'à la porte Saint-Jacques, et le conduisait à l'église de Sainte-Godeberte où il mettait pied à terre. Le détenteur du fief de Vieulaine devait tenir la bride et

(1) Une dans le canton d'Attichy, — dix dans le canton de Ribécourt, — seize dans le canton de Lassigny, — vingt dans le canton de Guiscard. Le reste dans les départemens de l'Aisne et de la Somme.

l'étrier, devenant par cela même propriétaire de la haquenée. L'évêque se revêtait dans l'église de ses habits pontificaux, et s'acheminait vers la cathédrale, étant nu-pieds, à moins qu'il ne fût incommodé. Le chapitre venait le recevoir processionnellement à une borne plantée dans la rue qui descend au marché au blé, où était autrefois une des portes de la cité et où se termine la juridiction du chapitre. Ici le prélat prêtait serment au chapitre suivant une formule consacrée. Après la cérémonie religieuse, le chapitre en corps le conduisait au palais épiscopal par la porte de communication qui ouvrait dans l'église. Le doyen lui faisait un compliment en français en lui présentant le pain et le vin de la part de la compagnie.

Le maire, accompagné des échevins, devait se trouver sur le perron du palais épiscopal, et la main levée vers l'église, prononcer les paroles suivantes : « Nous jurons que de tous nos pouvoirs » nous garderons vostre corps, les membres de vostre personne, » vos biens, vostre honneur et vos droits. Et ce faict, le dit sei- » gneur Evesque met la main au pect, disant : Je vous promets » aussy que de tout mon pouvoir je vous garderay et entretien- » dray en vos droicts, franchises et libertez, tout et ainsi et selon » le teneur de l'Arrest, et que mes prédecesseurs ont faict par » cy-devant (2). »

Les armes de l'évêché, comme comté-pairie, étaient : d'azur semé de fleurs de lys d'or à deux crosses adossées de même. Les deux crosses représentaient les siéges de *Noyon* et de Tournai, autrefois gouvernés par le même prélat.

Au nombre des prérogatives dont l'évêque jouissait comme comte, était un droit de travers dans la ville et un droit de bac ou de passage sur l'Oise, à *Pontlévêque* et à *Pontoise*. Il y fut maintenu par arrêt du conseil du cinq septembre 1730.

L'évêché valait cent vingt mille livres de revenus, lors de la suppression.

Le chapitre de la cathédrale était composé de soixante chanoines et de six dignitaires, le doyen qui était électif, l'archidiacre, le chancelier, le trésorier, le chantre et l'écolatre. L'évêque nommait aux prébendes.

La cathédrale comprenait en outre :

seize chapellenies divisées en vingt-neuf portions ;

dix chapellenies vicariales amorties pour les musiciens, divisées en treize portions ; le chapitre y nommait ;

---

(2) Annales de l'Eglise de Noyon, pag. 192.

quatre autres chapellenies appelées cornets d'autel, à la nomination de l'évêque;

une chapelle dite de la bonne victoire, sous l'invocation de la Vierge, au patronage du roi. Elle avait été fondée par lettres de Louis XI du deux juillet 1474 (1);

une chapelle curiale, dédiée à saint Lazare, à la désignation du chapitre.

Il y avait aussi une confrérie dite de Notre-Dame-des-Joies.

Le chapitre était, conjointement avec celui d'Arras, administrateur du collége de Dainville, qui fut réuni en 1767 au collége de Louis-le-grand.

Les biens et priviléges furent confirmés en différens tems par des actes royaux. On connaît entr'autres un diplôme de Robert II donné en 1017 à Compiègne, pour maintenir une donation faite par l'évêque Hardouin de Croy, et une confirmation de 1179 par le pape Alexandre III, au concile de Latran.

Au mois d'avril 1556, lettres-patentes données à Villers-Cotterets, pour les priviléges des doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de *Noyon.*

Lettres semblables données à Paris au mois de décembre 1594.

Autres lettres confirmatives des priviléges, datées de Saint-Germain-en-Laye au mois de juillet 1691.

La cathédrale avait des propriétés dans nombre de lieux, à *Larbroye, Appilly,* Beaulieu, Berlancourt, Canectancourt, Ecuvilly, Esmery-Hallon, Guiscard, Ribécourt, *Salency,* Soyecourt, *Suzoy*, Thiescourt, Vermand, etc., etc. Philippe-le-long lui donna, par lettres de novembre 1293, les carrières du mont Saint-Marc, dans la forêt de Compiègne.

Dix-sept fiefs relevaient de l'église, et étaient tenus à des redevances ou hommages seigneuriaux; parmi ces fieffés astreints à offrir chaque année un ou plusieurs cierges, on comptait les seigneurs de Chauny, baron de Divette, Guiscard, *Varesnes*, Moyencourt, *Behéricourt*, Sermaize, la *Bretonnière,* Catigny, Voyennes, Lagny, Trévelon et Marteville.

La juridiction du chapitre était composée d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un greffier et de deux notaires apostoliques.

Les revenus réunis du chapitre, des chanoines et des chapelains, pouvaient monter à trois cent mille francs.

Le chapitre nommait aux cures de Machemont, Cambronne, Cuvilly, Beaulieu, Carlepont, *Suzoy*, *Vauchelle*, *Porquéricourt*,

---

(1) Le chapelain, que le roi nommait, avait droit d'entrer dans la cathédrale, botté, éperonné, en surtout et le fouet à la main.

Thiescourt, Sermaize, *Apilly*, Beaugies, Catigny, Campagne, Muirancourt, Guiscard, Berlancourt, Amy, Ognolle, Solente, *Mondescourt*, etc., et à plusieurs chapellenies.

Le doyen conférait la paroisse Saint-Maurice dans *Noyon*, la chapelle de saint Jean l'évangéliste dans la cathédrale, la cure de *Larbroye*.

Le chancelier nommait aux cures de *Sempigny*, Quesmy, Maucourt, Dreslincourt, et la paroisse Saint-Hilaire de *Noyon*.

L'évêque avait la pleine collation des cures de Cuy, Dive, Frestoy, Lassigny, Plessis-de-Roye, Crapaumesnil, Libermont, Margny-à-Cerises, etc., des chapelles de Carlepont, de Mauconseil, de la chapelle Saint-Nicolas dans le palais épiscopal, et des quatre cornets d'autel.

Des lettres-patentes datées de Paris au mois de janvier 1654, autorisèrent et réglementèrent l'établissement d'un séminaire dans la ville épiscopale.

L'abbaye de Saint-Eloi, de l'ordre de Saint-Benoît, commença vers 645 par un monastère que saint Eloi, aidé des bienfaits de Clovis II, institua sous l'invocation de saint Leu, au faubourg de *Rudoroire*, et dans l'église duquel il fut inhumé. L'établissement prit de bonne heure le nom de son fondateur, quoiqu'il conservât encore et concurremment, au douzième siècle, sa désignation primitive. Cette maison fut dévastée avec le reste de la ville dans le sac de 860 par les normands, et elle ne put, jusqu'au treizième siècle, que se rétablir imparfaitement. Cependant Lothaire confirma vers 982 toutes ses possessions; le diplôme appelle le monastère du nom de Saint-Eloi, et garantit ce que les évêques, les princes et les fidèles lui avaient donné, savoir : Chauny avec l'église de La Neuville, Bussy, Vesly, Mehéricourt, Oully avec l'église, *Behéricourt*, Crisolle, Raimbercourt, Manencourt, Badicourt, *Babeuf* avec un moulin, des terres à *Apilly*, à Dive, Béhencourt, Canectancourt, Pimprez, et nombre d'autres lieux.

On commença, vers 1207, la reconstruction des bâtimens, et l'on éleva une église magnifique, dont le chœur, dit Levasseur, pouvait aller de pair avec celui de Beauvais, ayant eu, assure-t-on, le même architecte. Toutefois on laissa ce monument inachevé, dans la crainte qu'il ne rivalisât par sa beauté avec une église métropolitaine. La nef demeura sans voûtes.

L'abbaye fut dévastée en 1472 par les anglo-bourguignons. Ils démolirent la plupart des édifices dépendant du monastère, et pillèrent les archives, causant ainsi un dommage irréparable par la destruction des titres de propriété.

Cent vingt années plus tard, le monastère Saint-Eloi dut à la ligue sa destruction complète. Lors du siége de 1591, les habitans avaient fortifié les bâtimens qui se reliaient à la défense de la ville, et qui formaient par leur position un corps de résistance en avant des murailles. Henri IV les fit attaquer par six pièces de canon qui tirèrent sans relâche pendant plusieurs jours, au bout desquels la position fut emportée d'assaut. Les assiégés, en se retirant, mirent le feu aux dépendances. Le siége, interrompu pendant quelques jours, fut bientôt repris. Le roi fit mettre quatre pièces en batterie près de l'abbaye, et en établit quelques autres sur le portail même, pour protéger les assaillans. Ainsi le feu des ligueurs acheva la ruine commencée par l'armée royale.

Après la reddition de la ville, Henri IV donna le revenu du monastère à Antoine d'Estrées, qu'il avait nommé gouverneur, et fit construire sur l'emplacement même une citadelle destinée à tenir désormais la ville en respect. On employa à cet ouvrage les matériaux du couvent, et les religieux furent obligés de payer mille écus pour contribuer aux frais.

Cependant ils obtinrent, le vingt-trois février 1603, du même roi, un arrêt qui les autorisait à rentrer dans la place; mais ils ne purent profiter de la permission que dans l'année 1630, et Louis XIII, par lettres du trente mars, leur rendit la partie de la citadelle où était l'abbaye avec les bâtimens, et les deux tiers des matériaux de la forteresse dont la démolition était autorisée, comme provenant de leur monastère. Les bénédictins réformés qui avaient remplacé l'ancienne communauté, ne pouvant, dit M. Moet, reconstruire un édifice aussi vaste qu'ils l'auraient bien voulu, firent bâtir provisoirement et à la hâte un couvent fort modeste, qui fut achevé, ainsi que l'église, dans la même année.

« Celui-ci, continue le même auteur (1), ne subsista pas long-
» tems, car quelques années après la guerre s'étant rallumée
» avec les Espagnols, les habitans craignirent avec raison que ce
» monastère, trop près de la ville, ne servît utilement aux en-
» nemis pour les assiéger. Ils s'accommodèrent donc avec les reli-
» gieux et transigèrent avec eux le vingt mars 1638, leur aban-
» donnant pour toujours, moyennant une somme et des condi-
» tions énoncées dans l'acte, la plaine ou place d'armes de la
» citadelle nouvellement enclose dans la ville, pour y établir leur
» couvent, à la réserve d'une portion destinée à prolonger la rue
» Saint-Eloi jusqu'à la nouvelle porte de même nom, et d'un

(1) Antiquités de Noyon, pag. 254.

» rempart large de trente pieds. Dès ce moment, les religieux » commencèrent à bâtir leur couvent dans la ville, et ils en » prirent possession en 1649. Leur belle église, achevée en 1682, » fut bénie le onze mai par l'évêque de Clermont-Tonnerre. »

Des lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois d'août 1672, confirmèrent les priviléges des abbés et religieux.

Le monastère eut quarante-un abbés réguliers, dont les trois premiers, Sparvus, Litramus et Albertus I ne sont guère connus que de nom. Cependant c'est à la demande de Litramus que Lothaire délivra la charte de confirmation dont il a été parlé plus haut.

Théodéricus, douzième abbé, devint en 1144 évêque d'Amiens.

Renaud I reconstruisit, vers 1189, la plupart des bâtimens claustraux. De son tems, le seigneur de Muirancourt donna à l'abbaye, vers 1203, le moulin de la Cloye, sur la Verse.

Rodolphe I continua la réédification, et fit commencer vers 1207 la grande église célèbre par la beauté de son architecture. Il est le premier qui ait porté exclusivement le titre d'abbé de Saint-Eloi; ses prédécesseurs étaient nommés abbés de Saint-Leu, ou réunissaient les deux noms.

Gérard, élu en 1402, trente-deuxième abbé, était de la maison d'Athies. Il devint archevêque de Besançon, et voulut néanmoins être inhumé dans une chapelle du monastère.

Eudes de Lattre, nommé en 1405, était docteur régent de l'Université de Paris, ainsi que Jean VII qui lui succéda dans l'année 1414, et Jean d'Artem qui remplaça ce dernier en 1420.

Pierre de Marle fut le dernier abbé régulier.

Charles d'Hangest, évêque de *Noyon*, eut, en 1507, la commende qu'il céda dans l'année 1526 à Claude de Dive son neveu.

Viennent ensuite : en 1541, le cardinal de Tournon; en 1554, Jean de Barbançon, évêque de Pamiers; en 1555, Philibert Delorme, chanoine de Paris, conseiller et aumônier du roi, déjà pourvu de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.

Puis en 1570, Sébastien de Laubépine, évêque de Limoges; en 1579, Jean de Laubépine, évêque d'Orléans; en 1616, Gabriel de Laubépine, aussi évêque d'Orléans; en 1630, Charles de Laupime, marquis de Chateauneuf, garde-des-sceaux, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, etc.

Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutance, obtint en 1653 l'abbaye de Saint-Eloi. Après sa mort arrivée en 1720, la commende fut donnée à Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelle, et après celle-ci, vers 1736, à Henriette-Gabrielle de Bourbon, abbesse de Beaumont. Les revenus furent

ensuite appliqués à la construction de l'église Saint-Louis, à Versailles. Enfin, l'abbé de Breteuil devint, vers 1761, abbé commendataire.

L'abbé conférait les cures de Saint-Eloi et de Saint-Etienne, dans la ville; les cures rurales de *Rudoroire*, Crisolle, Bussy, *Genvry*, Pimprez, Ribécourt, *Grandru*, *Babeuf*, *Apilly*, *Pontlévêque*, Conchy-les-Pots; les prieurés de Saint-Blaise, de Saint-Léger-aux-bois, de Saint-Jean de Vendeuil, de Saint-Nicolas-au-bois près Chauny, de Sainte-Croix de Tupigny au diocèse de Laon, etc.

La commende rapportait vingt-quatre mille livres de rente.

Les bénédictins étaient au nombre de dix-huit à vingt en 1789.

L'abbaye de Saint-Barthélemy fut fondée vers 1064 par l'évêque Beaudouin I. Il y avait au lieu qu'on appelle encore le clos Saint-Barthelemy, et qu'on nommait autrefois le mont des Monumens, un cimetière de pauvres et de pélerins, avec une petite église bâtie sous l'épiscopat de Hugues. Beaudoin ayant orné, augmenté et doté cette chapelle, l'érigea en un monastère dans lequel il introduisit en 1088 des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Ce nouvel établissement prospéra rapidement par les dons des évêques et des seigneurs de la contrée. La *Gallia Christiana* signale parmi ses principaux bienfaiteurs, les évêques Radbod II, Baudry, Lambert, Simon, etc.; les évêques de Soissons, de Laon, de Térouenne; les rois Louis VII, Louis IX, Philippe-le-hardi, Louis XI; les comtes de Flandre et du Vermandois, les seigneurs de la maison de Coucy. Un clerc nommé Didier fit construire à ses frais, vers 1112, le cloître et les caves.

Le monastère fut renversé de fond en comble dans l'année 1369, par les bandes anglaises, lorsque « (1) Robert Knolles, suivi » d'environ dix ou douze mille hommes, courut tout le pays de » Vermandois, Noyonnois et Parisis, sans qu'il y eust rivière, » ville, pont, ny passage, ny homme qui peut l'empescher qu'il » n'allat jusqu'aux portes de Paris avec ses gens, ressemblant » une tempeste, ou plustost un foudre, partout où ils alloient » bruslans tout jusqu'à Corbeil et Essonne, etc. »

L'abbé Yver trouva le moyen de rebâtir l'abbaye, et à sa mort arrivée en 1400, l'entreprise fut continuée par Jean Lefèvre, dit Brisemoutier, qui vint à bout de rendre au monastère son ancienne splendeur. Il avait même demandé l'autorisation de le for-

(1) Belleforêt, fol. 1594.

tifier, vu sa position en dehors des murs, mais la ville n'y consentit pas.

L'abbaye éprouva une nouvelle ruine dans l'année 1552, lors du pillage général de la ville par la reine de Hongrie. Les religieux se retirèrent dans la maison de refuge qu'ils possédaient rue de Puits-en-Puits, aujourd'hui nommée de Saint-Barthélemy. Cinq ans après, on jugea nécessaire, pour la défense de la place, de détruire les parties encore debout des constructions, et le monastère fut rasé définitivement dans l'année 1557. Les moines en firent élever un nouveau sur l'emplacement de leur hôtel; l'église, immédiatement commencée, était complète en 1571.

En 1654, l'abbaye de Saint-Barthélemy entra dans la réforme de la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. On démolit alors les bâtimens pour les réédifier sur un plan plus vaste en 1678, et le deux juillet 1708 le chapitre de *Noyon* posa la première pierre de l'église.

Les bâtimens claustraux subsistent encore.

Le nombre des abbés est incertain, les archives ayant disparu dans la succession des ruines qui accablèrent l'établissement. Levasseur en compte trente-neuf jusqu'au commencement du dix-septième siècle, tandis que la *Gallia Christiana* en énumère seulement trente-huit jusqu'au milieu du dix-huitième.

Bernard, le premier en date, reçut de l'évêque Radbod II l'église d'Ogne et plusieurs autres. Il introduisit en 1108 des chanoines dans l'église de Ham.

Garnier unit son abbaye à la congrégation de Saint-Victor de Paris, ce qu'Eugène III consacra par une bulle de l'année 1147.

Jean de Viaco devint, vers 1292, abbé de Sainte-Geneviève de Paris.

Eudes de Combles présida, le quinze mai 1345, un chapitre général de l'ordre dans l'église du monastère. Son successeur, Jean d'Amiens, présida un autre chapitre général en 1358, dans le monastère de Saint-Vincent de Senlis.

Nicolas Carlier, dernier abbé régulier, élu en 1521, ajouta de nombreux embellissemens à l'église. Le pape lui accorda la permission de porter la mitre et les autres ornemens pontificaux.

La commende fut donnée en 1535 à Charles d'Humières, évêque de Bayeux, aumônier de France.

Jean Chapuis devenu en 1570 abbé, de simple chanoine, rétablit vers 1571 le monastère dans l'intérieur de la ville.

Balthazar Grangier I, conseiller et aumônier du roi, nommé au mois de juillet 1573, est connu pour avoir publié *La Comédie*

de Dante, de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis, mise en rime française, et une histoire des îles de l'Atlantide.

Balthazar Grangier II, évêque de Tréguier, confirma vers 1654, l'union de l'abbaye avec l'ordre des Génovéfins.

Son successeur, Paul-Louis-Philippe de Lezé de Lezignen, fit construire la dernière église.

Après lui viennent, en 1717, Etienne-Joseph de La Fare, abbé de Mortemer, plus tard évêque de Viviers et de Laon;

Martin de Ratabon qui eut les mêmes abbayes, en passant au mois de février 1723 de l'évêché d'Ypres à celui de Viviers;

Bonaventure Bauyn, nommé en janvier 1729.

L'abbé avait le patronage de la cure de *Varesnes*, de la paroisse de Saint-Pierre de *Noyon*, et de plusieurs autres dans l'étendue du diocèse.

On comptait douze religieux dans l'établissement lorsque la révolution de 1789 éclata.

Les revenus s'élevaient à quinze mille francs.

La ville avait possédé, dans des tems reculés, trois autres abbayes, en tête desquelles on doit mentionner, à cause de son origine, celle de Sainte-Godeberte. Elle devait sa fondation à saint Eloi qui installa sainte Godeberte, reconnue plus tard comme la patrone de la ville, dans un oratoire nommé Saint-Georges, situé en dehors des murs (sur la place au blé actuelle). Celle-ci y établit une communauté de filles, bientôt enrichie par les bienfaits des âmes pieuses. C'est à sainte Godeberte que Clotaire III donna la première résidence royale de *Noyon*, avec des terres et des serviteurs. Le monastère ayant été ruiné, comme la ville, par les normands, ne put jamais se relever, quoiqu'il y eut encore quelques religieuses au dixième siècle. Les bâtimens étaient comme abandonnés vers 977, lorsque l'évêque Lindulfe en fit don au chapitre de la cathédrale.

Une autre abbaye, du nom de Saint-Maurice, existait aussi vers le même tems, dans le quartier de la rue de Paris. On ignorait son origine et le nom des fondateurs. Ce qu'on en sait de plus clair est contenu dans un diplôme de Louis d'Outremer (1), en vertu duquel l'évêque Transmare fit don à son chapitre de plusieurs *Abbatiolæ quarum una dicitur sancti Mauricii quum fratribus sancti Medardi intra mœnia civitatis cum Ecclesiis et cum omni integritate largitus est, etc.*

Le monastère de Saint-Etienne n'est guère connu qu'en vertu

(1) Levasseur, pag. 693.

du même titre, dans lequel on lit : *Altera vèro Abbatiola sancti Stephani quam Canonicis eximii Confessoris Dei Eligii*, *similiter cum Ecclesiâ et cum integritate eis contulit possidendas.* Ce fut aussi l'évêque Transmare qui en fit présent à l'abbaye de Saint-Eloi, vers 945.

Il y avait sur le mont Saint-Siméon une chapelle dépendant du chapitre au douzième siècle. La bulle de 1179, donnée au concile de Latran, mentionne expressément, *Capella de monte sancti Symeonis.*

Le prieuré de Saint-Blaise, dont le patronage appartenait à l'abbé de Saint-Eloi, était au sud de la ville, dans le hameau qui en a retenu le nom.

Les cordeliers furent introduits à *Noyon*, vers l'année 1230. Leur couvent était placé dans le faubourg d'Amiens, près de la porte. Il fut démoli en 1557 pour la défense de la place, en même tems que l'abbaye de Saint-Barthélemy, lorsqu'on appréhendait l'invasion des espagnols. Les religieux, restés sans asile, obtinrent facilement l'autorisation de transférer leur siége dans l'intérieur de la ville. Ils construisirent donc un nouveau bâtiment sur la Versette, rue des Planchettes, et reçurent comme secours, du roi Charles IX, une délivrance considérable de bois à prendre dans les forêts de Compiègne et de Coucy. Un vitrail du chœur consacrait le souvenir des dons royaux en ces termes :

A la mémoire saincte et perpétuelle du Roy Charles IX
premier et singulier bienfaicteur de céans, *a esté mise*
et posée une verrière au-dessus ce maître autel
l'an 1582.

Le nombre des frères était de dix à douze, lors de la suppression.

Les capucins furent appelés sous l'épiscopat de Charles de Balsac. La ville, dit Levasseur, leur fit construire un couvent ès années 1609 à 1612, dans le faubourg de Chauny. Leur maison comprenait douze personnes.

L'introduction des ursulines dans la ville fut confirmée par Henri de Baradat, deux années après son élévation sur le siége épiscopal. Ces religieuses, désirées par la population, prirent possession le quinze février 1628. Des lettres-patentes données

à Paris au mois de mars de la même année, réglementèrent leur nouvel établissement.

Les paroisses de *Noyon* étaient au nombre de dix.

1° La première avait son église dans l'enceinte romaine de la ville, touchant presqu'au rempart, ce qui dénote sa haute antiquité. Les plus anciens écrits la désignent sous le nom *Sancta Maria de muro*, Sainte-Marie-du-mur, mais le nom de Sainte-Madeleine avait prévalu. Le trésorier de la cathédrale y nommait. Elle avait pour circonscription, dans les premiers tems, tout l'intérieur de l'enceinte fortifiée. L'église était renommée par le nombre et l'importance des reliques qu'on y conservait, en considération desquelles le pape Grégoire XIII accorda des indulgences par bulle des ides de janvier 1576.

Le côté droit du marché au blé, les rues des deux Bornes, de Sainte-Madeleine, le côté droit de la rue Fromenteresse, appartenaient à cette paroisse.

2° *Saint-Jacques*, à la nomination du chapitre diocésain. Elle comprenait les faubourgs de Paris et de Mondidier, le moulin de Lorette, la ferme de Maigremont, la rue de la Boissière, et la rue Saint-Jacques depuis le pont de l'hôpital jusqu'à la porte. Les anciens titres l'appellent *Sanctus Jacobus de muro*, parce que l'église touchait extérieurement aux fortifications. L'église, détruite pendant les siéges du seizième siècle, fut rebâtie en 1620.

3° *Saint-Pierre*, à la nomination de l'abbé de Saint-Barthélemy, après avoir dépendu, selon un titre daté de 1100, donné par l'évêque Lambert, du châtelain de *Noyon*, de l'évêque et de l'abbaye Saint-Eloi. Cette paroisse comprenait une grande partie de la banlieue, le faubourg Dame-Journe, *Applaincourt*, *Tarlefesse*, *Coisel*, *Landrimont* en partie, Saint-Quirin, *Poilbarbe*, la place Saint-Barthélemy, le côté droit de la rue des Merciers, les rues Saint-Pierre, Saint-Barthélemy, de Grèce (côté droit). La confrérie de Notre-Dame-des-Joies, installée en 1550, avait son siége dans la chapelle de la Vierge, avant qu'on l'eût transférée à la cathédrale. L'église s'étant écroulée le dix août 1779, la paroisse cessa d'exister par le fait.

4° *Saint-Martin*, dans le patronage du chapitre diocésain. L'église fut dédiée en 1436. Une partie de *Landrimont* et la *Briqueterie* dépendaient de cette paroisse, avec la place Saint-Martin, Saint-Blaise, les places à Cordouen et de l'Hôtel-de-Ville, le côté droit de la rue Saint-Eloi, la ruelle Saint-Eloi, les rues Saint-Martin, du Gard, du Coq-en-pot, des Bénédictins, de

l'Ange, du Buhat, du Longpont, d'Andeux, de la Boucherie, des Juifs, de l'Evêché, et l'impasse de la Petite-Seraine.

5° *Saint-Germain,* dont le patronage appartenait aux sœurs hospitalières de Saint-Jean de *Noyon.* L'église fut dédiée au mois de décembre 1451. Elle comprenait le faubourg d'Amiens ou d'Huez, avec les lieux dits le *Châtelain*, le Point-du-Jour, l'Isle-Adam, la place Saint-Germain, les rues de l'Hôtel-Dieu, de Bordeau, du Trou-d'amour, du Tripot d'Enfer, du Metz-lévêque.

6° *Saint-Maurice* était le reste de l'abbaye de ce nom, unie au chapitre, dans le onzième siècle, par l'évêque Transmare. Le doyen de la cathédrale avait le patronage de la cure qui embrassait dans son étendue le quartier de la Poterne, la rue des Couteliers, la rue des Cordeliers jusqu'à la Croix-blanche, les rues de la Lavanderie, de l'Hôpital, des Etuves, de la Verse, de la Versette, des Tanneurs, de Saint-Maurice jusqu'au pont de l'Hôpital.

7° *Saint-Godeberte* représentait l'ancienne abbaye du même titre, unie en 977 au chapitre de la cathédrale par l'évêque Lindulfe. Elle était aussi nommée église de Saint-Pierre et Saint-Paul. Elle embrassait le côté gauche de la place au Blé, la rue de la Brasserie, la ruelle du Chevalet, les rues de l'Arc, des Béguines, de l'Abreuvoir, le côté gauche de la rue Fromenteresse.

8° *Saint-Etienne,* dont l'église ayant été démolie en 1595, fut rebâtie au village de *Morlincourt.* Elle comprenait sur le territoire de *Noyon, Rudoroire, Le Jonquoy, Le Marquais,* le marché aux chevaux près de la citadelle.

9° *Saint-Eloi,* détruit en même tems que Saint-Etienne, mais rebâti dans le faubourg Saint-Eloi; elle était au patronage de l'abbaye.

10° *Saint-Hilaire* dont la nomination appartenait au chancelier de la cathédrale. Elle comprenait une partie du faubourg du Nord autrefois Dame-Journe, le marché aux Poissons, la rue Saint-Barthélemy, l'impasse Saint-Hilaire, les rues Saint-Eutrope, Saint-Jean, le côté gauche de la rue Saint-Eloi et de la rue de Grèce, la ruelle Hanonnet.

Il faut ajouter à tous ces bénéfices la chapelle de Saint-Quirin, autrefois Saint-Chélin, au nord de la ville sur la route de Saint-Quentin.

La ville de *Noyon* forme aujourd'hui l'arrondissement d'une cure dont le titulaire est assisté de quatre vicaires.

L'évêque était seigneur spirituel et temporel de la ville.

Son droit temporel provenait du titre de comte dont il était

investi, sans qu'on sache précisément à quelle époque la seigneurie temporelle fut réunie à la dignité ecclésiastique, ni même en quel tems le comté fut institué. Ce comté succéda évidemment au *pagus*, et il y avait dès le huitième siècle un gouverneur nommé Amalbert, *viro illustri*, *Comiti scilicet Noviomagensi*. En 828 le comte Bérenger fut associé à l'évêque Rangaire, comme *Missi dominici* dans le Noyonnais et tous les pays situés au-delà jusqu'à la mer. Les invasions des normands durent donner une grande importance aux fonctions des comtes dont peut-être elles ont déterminé la création. Le Noyonnais devint ensuite un des grands fiefs du duché de France, réunis sous Huguet Capet à la couronne, et c'est comme possesseurs de ce fief relevant directement du roi que les évêques furent investis de la dignité de pairs et du droit d'assister en cette qualité au sacre royal.

Dans la suite, le comté de Vermandois qui relevait de *Noyon*, ayant été réuni en 1214 à la couronne. Philippe-Auguste dédommagea les évêques de l'hommage qu'ils perdaient en leur donnant des terres à Cuy et à Lassigny.

L'appel des sentences du baillage du comté-pairie était porté directement devant le parlement de Paris. La juridiction était composée d'un bailli et lieutenant-général de police, d'un procureur fiscal, d'un greffier et de trois notaires dont l'un résidait à *Noyon*, un autre à Carlepont et le troisième à Ercheu (Somme).

La châtellenie qui consistait à l'origine dans le gouvernement du château ou de la forteresse, était devenue une juridiction dont l'autorité s'étendait sur tous les habitans, en même tems que celle de l'évêque. Cette dignité fut dans la possession des seigneurs de la maison de Thourotte jusqu'en 1293, que Gautier II châtelain de *Noyon* et de Thourotte, la vendit à l'évêque Guy des Prés moyennant sept mille livres parisis, sauf la réserve de la justice pendant la quinzaine de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire pendant la durée des grandes foires annuelles. La maison de Thourotte s'étant fondue par la suite dans celle de Coucy, et celle-ci dans celle de Barbançon, les Barbançon, seigneurs de *Varesnes*, possédaient et exerçaient encore leurs droits de quinzaine lorsque la révolution de 1789 éclata.

Les évêques étaient en possession, comme seigneurs temporels, du droit de monnaie, et aucun signe métallique étranger ne pouvait être mis en circulation dans la ville sans leur permission. On connaît une charte d'Etienne de Nemours, datée de 1190, pour donner cours aux parisis. Cet état de choses dura jusqu'en

1289, qu'un arrêt du parlement subordonna le droit de l'évêque, en fait de monnaie, à l'autorité royale.

Après la réunion de la châtellenie, l'évêque institua un gouverneur pour remplir les fonctions de châtelain. Indépendamment, plusieurs offices existaient près du comté-pairie, à titre de fieffés : l'écuier dont la charge était dévolue au seigneur de *Salency*, le chancelier, le monétaire, l'échanson, le maître-d'hôtel, l'écurier-tranchant, le fieffé des nappes qui servait le vin, et celui de la buanderie. Tous ces titres étaient considérés comme des dignités et appartenaient à des familles nobles.

On ne sait rien de positif de l'administration de la cité avant le douzième siècle. Il est probable que la population se gouvernait par des règles incertaines, mal définies, ou plutôt par des usages qui ne défendaient pas toujours les intérêts privés contre le pouvoir quelquefois exhorbitant du seigneur, ni le seigneur contre les séditions populaires. *Noyon* dut à Baudry, son quarante-unième évêque, d'être la première ville dont les habitans furent organisés en commune (1). Ce prélat, aux vertus et aux grandes qualités duquel tous les historiens ont rendu hommage, s'exprime à-peu-près ainsi dans une lettre pastorale qui annonce la nouvelle institution : nous apprenons par l'exemple et les paroles des saints Pères, que toutes les bonnes choses doivent être confiées à l'écriture, de peur que par la suite elles ne soient mises en oubli. Sachent donc tous les chrétiens présens et à venir que j'ai établi à *Noyon* une commune de l'avis et consentement des clercs, des chevaliers et des bourgeois; que je l'ai confirmée par le serment, l'autorité pontificale et l'anathème, et que j'ai obtenu du seigneur roi Louis qu'il la concède et la confirme de son sceau royal.

Cette charte épiscopale dont l'original est perdu, mais dont le texte est dans Levasseur (2), porte la date de 1108. La confirmation de Louis-le-gros est de la même année. Louis-le-jeune ac-

(1) M. Augustin Thierry a prétendu (Lettres sur l'histoire de France, pag. 280) que la commune de Noyon était fille de celle de Cambrai. Mais M. *Moet de la Forte-Maison* a relevé cette erreur, fondée sur la confusion faite de Baudry de Sarcinville, chanoine et auteur de la Chronique de Cambrai, mort en 1095, avec Baudry, archidiacre de Noyon, élevé à l'épiscopat en 1098. L'assertion de M. Thierry est d'autant plus inexplicable que les *Acta Sanctorum*, et l'*Histoire littéraire de la France*, avaient déjà signalé la méprise faite sur ce point important par des écrivains plus anciens.

(2) Annales, pag. 108.

corda une nouvelle sanction par lettres données à Compiègne en 1140, et Philippe-Auguste par lettres datées de Fontainebleau en 1181, confirma de nouveau les coutumes de la ville de *Noyon* (1).

L'acte de l'évêque Baudry garantissait aux bourgeois la propriété de leurs biens et le droit de n'être jugés que par leurs magistrats municipaux. On ne peut être reçu membre de la commune par un seul individu, mais en présence des jurats. Tous les membres de la commune, excepté les clercs et les militaires, doivent marcher pour sa défense. L'homicide et les blessures sont punis par les magistrats, mais l'amende ou la confiscation appartiendra à l'évêque, comme seigneur temporel. Les habitans sont tenus de l'entretien des fossés et fortifications, mais les amendes à payer en cas d'infraction appartiennent de même au seigneur. Les sommes payées pour être admis dans la commune doivent être employées dans l'intérêt de la cité et non dans un intérêt privé; c'est l'origine des revenus et budgets communaux. D'autres articles règlent le poids du pain, la mesure des grains, le taux des amendes, la police locale.

Cette charte célèbre servit de modèle à celles de Saint-Quentin, de Laon, d'Amiens, de Soissons, etc. On remarquera que le seigneur avait conservé en quelque sorte la tutelle de la ville et une autorité positive sur les magistrats. M. *Moet* (2) cite un fait qui ne laisse aucun doute à cet égard. « Si les maires et jurés, » dit-il, n'avoient point d'égards à l'intimation de l'évêque leur » seigneur, il est constant que celui-ci pouvait les y contraindre » en saisissant les biens de la commune, comme il arriva en 1294. » Les murailles de la ville étoient alors en mauvais état. L'évêque » Guy des Grès ayant averti les maire et jurés d'y faire les répa- » rations nécessaires, et de construire en même tems un beffroi » pour convoquer les habitants, ceux-ci se prévalant des lettres » confirmatives de la commune par les rois Louis-le-jeune et Phi- » lippe-Auguste, prétendirent que la commune étoit de fonda- » tion royale et non seigneuriale. Guy des Grès saisit les biens de » la commune, et dans le procès qui intervint en parlement, il » fut maintenu dans la saisie et les habitans contraints de lui » obéir. » 1294.

(1) Voir le texte dans le Recueil des Ord. tom. XI, pag. 224. Cette charte est transcrite sur le *Livre rouge* conservé aux archives de la ville, ainsi qu'une traduction en langue romane, faite dans le quatorzième siècle. Le texte imprimé contient plusieurs fautes.

(2) Antiquités de Noyon, p. 467.

Le tems où les malheurs de la guerre altérèrent sans doute le zèle des bourgeois pour l'observation de la commune. On connaît une ordonnance de Charles VI étant à *Noyon* au mois d'avril 1414, par laquelle le roi confère aux maire et jurez le droit d'appeler et de faire venir dans la chambre de la ville, les habitans et bourgeois d'icelle, en tel nombre qu'il leur plaira, pour avoir leur avis et conseil, sous peine de dix sols d'amende contre les désobéissans (1).

Malgré quelques contestations avec l'autorité épiscopale, la ville de *Noyon* dut à cette institution l'ordre intérieur dont la population a toujours donné l'exemple pendant le moyen-âge, tandis que d'autres cités étaient en proie à des discordes sans cesse renaissantes.

Aux termes d'un réglement fait en 1237 par Nicolas de Roye, cinquantième évêque, l'élection des échevins, au nombre de six, avait lieu le lundi de Pâques; ils n'étaient nommés que pour un an, mais ils demeuraient rééligibles. On pourvoyait immédiatement aux vacances par décès ou démission.

Les père, fils, frère et cousins germains ne pouvaient exercer ensemble.

Dans la suite, l'élection fut fixée au dernier mardi avant la saint Remi, la durée de l'échevinage portée à deux années, et le nombre des élus réduit à quatre.

Le corps de ville était composé d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur du roi, d'un greffier.

Il y avait en outre quatre capitaines de quartier, trente-deux conseillers de ville, six sergens et un huissier audiencier.

La compagnie de l'arc, institution ancienne, considérable dans l'opinion, comprenait trente chevaliers.

Les armes de la ville étaient : d'argent à fasce de gueules, sans légende.

C'était un des anciens lieux du Vermandois, dans lesquels le roi avait droit de gîte. Cette servitude fut rachetée en 1202, moyennant une rente de cent soixante livres.

La ville de *Noyon* a produit plusieurs hommes distingués dans les lettres et dans les sciences. C'est d'ailleurs la patrie de Calvin.

Cauvin (Jean), connu sous le nom de *Calvin*, naquit le dix juillet 1509 sur la paroisse Sainte-Godeberte. Son père Gérard Cauvin, secrétaire de l'évêché, était né à *Pontlévêque* d'un marinier et tonnelier, dont le dernier descendant est mort à *Sem-*

(1) Recueil des ordonn., tom. XI, p. 221.

pigny vers 1824. Le jeune Calvin fut élevé avec les neveux de l'évêque Charles d'Hangest, et ce prélat l'aida de sa bourse et de son appui, car il lui fit obtenir deux chapellenies, notamment celle de la Gésine à *Noyon*, lorsqu'il n'avait encore que douze ans. Claude de Dice, neveu de l'évêque et abbé de Saint-Eloi, le fit nommer en 1527 à la cure de Marteville, quoiqu'il ne fût pas prêtre, n'ayant jamais été au-delà de la tonsure. Il échangea en 1529 son bénéfice contre la cure de *Pondévêque*, qu'il vendit le quinze mai 1534 pour se rendre à Genève, où il mourut phthisitique le vingt-sept mai 1564. Il a composé, dit-on, et prononcé deux mille vingt-trois sermons qu'on peut voir dans la bibliothèque de Genève. Sa vie a été écrite par Théodore de Bèze, par Papyrus Masson et par le chanoine Dormay. Son portrait a été gravé treize à quatorze fois.

Fertile (Thomas), né le vingt-sept août 1599, fit profession chez les Carmes déchaussés sous le nom de Thomas de St-Joseph. Il devint missionnaire apostolique dans l'Orient et fut nommé à son retour supérieur du séminaire romain, dans lequel il mourut vers 1651. Il a traduit, en Arabe, les quatre livres de l'Imitation de J.-C.

Le Conte (Antoine) appelé vulgairement *Contius* de Noyon, jurisconsulte célèbre du seizième siècle, docteur en droit et lecteur du roi, c'est à-dire professeur en l'Université de Bourges. Il a écrit, entr'autres ouvrages, un Commentaire latin sur l'Édit d'Henri II concernant les mariages clandestins. Ses œuvres ont été réunies en un volume in-8°. Il était cousin de Calvin et néanmoins son ennemi capital. Le Conte était admiré de Cujas, ce qui n'empêcha pas ce dernier de trouver dans les noms *Antonius Contius*, l'anagramme *si non vino tactus*. Mort en 1577 à Bourges et inhumé dans l'église Saint-Hippolyte.

Le Franc (Jean), chanoine de Noyon, fit profession chez les Célestins de Paris le vingt-deux juillet 1506. Il mourut en 1555, après avoir été vicaire-général de l'ordre.

Lelièvre (Jean), abbé de Saint-Ferréol, a écrit *l'Histoire de l'antiquité et sainteté de la ville de Vienne* et la vie des saints du diocèse. Mort en 1684.

Le Masson (Philippe-Innocent), né en 1628, devint général de l'ordre des Chartreux en 1675, et fit rebâtir la grande Chartreuse qui avait été presque détruite par un incendie. On lui doit les *Annales Ordinis Cartusiensis, tribus tomis distributi*, etc. *Correriæ*, in-f°. 1687. Il mourut en 1703.

Le Vasseur (Jacques), chanoine et doyen de l'église de Noyon, quoique né à Vimeu en Ponthieu, doit trouver place ici à cause de

son livre intitulé : *Annales de l'Eglise cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand*, en deux volumes ou trois tomes. (Paris, in-4°, 1633.) C'est un travail rempli d'érudition et de faits importans pour l'histoire du pays, qu'on chercherait vainement ailleurs. Les écrivains postérieurs ont été obligés de puiser dans cette histoire comme à une source unique. Cambry (1) s'est égayé ironiquement aux dépens de Jacques Le Vasseur; il n'a pas su reconnaître le mérite de cet historien, ni voulu voir que la proxilité de style et les origines fabuleuses que l'annaliste prête à certaines choses, étaient tout à fait dans le goût du tems.

Maucroix (François), né le sept janvier 1619, chanoine de Reims, poète et traducteur célèbre, vécut dans l'intimité de Racine, La Fontaine, Boileau; il mourut le neuf avril 1708, âgé de quatre-vingt-dix ans. Ses poésies, aujourd'hui oubliées, le tinrent en grand renom sous le règne de Louis XIV.

Sarrazin (Jacques), peintre et graveur, mais célèbre surtout comme sculpteur, né vers 1592, devint recteur de l'Académie de peinture et de sculpture. Ses ouvrages les plus remarquables sont : 1° le grand crucifix qui est sur la porte du chœur de l'église Saint-Gervais, à Paris; 2° un crucifix de bronze aux Carmélites de la rue Saint-Jacques; 3° le crucifix de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; 4° le tombeau du prince de Condé, dans l'église de Saint-Louis; 5° le crucifix de la même église. Sarrazin mourut le trois décembre 1660. Son éloge a été écrit par Charles Perrault.

Sézille (Claude), chanoine théologal de l'église cathédrale de Noyon, a publié en 1772, sous le titre de *Histoire des siéges, prises et reprises de la ville de Noyon durant la Ligue*, une brochure de soixante-trois pages qui est devenue une rareté bibliographique. Cet écrit qui embrasse une période de moins de cinq ans, et qui concerne une seule ville, contient cependant des erreurs grossières.

Leduc (Pierre), bénédictin de la congrégation de St.-Maur, auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Nicolas-d'Angers*. Mort en 1699.

Beaucousin (Christophe-Jean-François), né le trois octobre 1730, avocat à Paris, a passé toute sa vie à rassembler des matériaux sur l'histoire de sa ville natale et des hommes illustres qu'elle a fournis. Ses manuscrits très-précieux, long-tems égarés, sont conservés à la bibliothèque centrale de Paris.

(1) Description du département de l'Oise, tom. 1, pag. 568, 575.

La ville de *Noyon* proprement dite est à quinze cents mètres environ au nord du lit actuel de l'Oise, vers lequel sont dirigées les pentes très-adoucies du sol ; elle touche au bord gauche de la grande Verse.

Elle a eu deux enceintes principales, comme la plupart des villes romaines devenues, dans le moyen-âge, des places de guerre.

L'enceinte romaine occupe à-peu-près le centre de la ville actuelle, étant cependant un peu plus rapprochée du nord. Elle est comprise dans un périmètre déterminé par les rues de l'Hôtel-Dieu, Fromenteresse, les places au Blé, aux Cordouens, aux Herbes, les rues des Mériens, du Calvaire et de Gruny. Le rempart, complètement démantelé et détruit hors de terre, ne se retrouve plus, sauf de rares exceptions, que dans les caves des maisons construites à ses dépens. Son ensemble figure un polygone irrégulier auquel on pourrait reconnaître quatre grandes faces raccordées entr'elles par des lignes brisées. Les angles principaux sont situés, un à la porte Corbaut, un autre au nord vers la rue de Gruny, un troisième dans la rue Fromenteresse, et le dernier vers la place aux Cordouens : des angles secondaires, on en trouve un à la rue Saint-Eutrope, un à la rue des deux Bornes, un vis-à-vis la rue de l'Hôtel-Dieu, un autre à la rue de Gruny, et un cinquième vers la place aux Herbes.

Les faces comprises entre ces angles ont les longueurs ci-après :

au nord-est, entre la porte Corbaut et l'angle secondaire de la rue de Gruny.......................... 63m

au nord-nord-est, de cet angle au grand angle vers la même rue.......................... 37

au nord-nord-ouest, de celui-ci à l'angle vers la rue de l'Hôtel-Dieu.......................... 59

au nord-ouest, de ce dernier à l'angle de la rue Fromenteresse, traversant la rue Saint-Antoine.......... 93

au sud-ouest, de là à la rue des Deux-Bornes........ 82

au sud-sud-ouest, de la rue des Deux-Bornes à l'angle presque droit vers la place aux Cordouens............ 68

au sud-sud-est, de celui-ci à l'angle secondaire vers la place aux Herbes.......................... 28

au sud-est, de cet angle à la rue Saint-Eutrope....... 88

et de là vers la porte Corbaut, en passant sous le chœur de la cathédrale.......................... 81

Développement total du périmètre.......... 599m

La plus grande distance dans cette enceinte est dirigée du nord au sud. Elle présente une ligne de deux cent vingt mètres.

La superficie est de deux hectares cinquante-quatre ares, formant à-peu-près le septième de l'étendue actuelle de la ville.

Il ne reste du rempart, du moins dans les parties visibles, que l'enrochement formé d'assez gros moellons entassés de pierres calcaires et de grès noyés dans un mortier dont la dureté est devenue excessive. On peut y remarquer, comme dans toutes les constructions de la même époque, des lits horizontaux de briques divisant le massif à plusieurs hauteurs.

Sous la maison de M. Renard, place au Blé, cette muraille montre une épaisseur de vingt pieds avec trois lignes de grands carreaux. A la maison de M. Lequeux où l'on peut descendre jusqu'aux fondations, on a trouvé dans un caveau pratiqué aux dépens du rempart, deux tambours de colonnes ornés d'écailles de poisson imbriquées. Ces débris qui ont dû appartenir à un fût haut de près de cinq mètres, ont été transportés à l'hôtel-de-ville.

Un peu plus loin, rue Fromenteresse, maison de M. Boret, on pénètre dans une cave qui montre toute la coupe de la muraille. On peut donc voir que les fondations consistent en blocs énormes de calcaire à nummulites venant de *Larbroye*, et en pierre tendre du mont Saint-Siméon, simplement juxta-posés, sans aucune liaison. Quelques-uns de ces blocs proviennent d'anciennes constructions, ce qu'il est aisé de voir aux moulures dont ils sont ornés, et même à l'égalité de leurs faces. On remarque au-dessus l'enrochement dont il a été question plus haut; les lignes parallèles sont formées avec des tuiles à rebord, de grande dimension.

On retrouve le même massif à la maison Druon, place de la cathédrale.

On le voit encore sous la maison attenant à la porte Corbaut. Les proportions des blocs sont presque gigantesques, et les assises qu'ils forment ont un aspect colossal. L'un de ces cubes est orné en bas-relief d'un hippocampe ou cheval à queue de poisson; un autre porte une tête avec capuchon ou *bardocucullus*.

La face de la place aux Herbes montre au jour une partie de ce mur antique, traversée par un lit formé d'une triple rangée de carreaux. M. *Moet* (1) en signale une autre partie haute de onze à douze mètres, rue de l'Evêché, et un troisième élevé de sept mètres à la maison Lalouette, place aux Cordouens.

Le même auteur rapporte que selon quelques débris, le parement était composé de petites pierres de six à sept pouces de longueur, sur quatre à cinq de hauteur, et six de profondeur.

(1) Antiquités de Noyon, pag. 76.

Ainsi la muraille romaine était conforme en tout à celles des deux autres cités reconnues dans l'étendue du département, *Cæsaromagus*, Beauvais, et *Augustomagus*, Senlis.

On ne voit plus aucun reste des tours qui sans doute défendaient les angles et les portes ; cependant on en a retrouvé, il y a quelques années, les vestiges d'une de faible dimension, dans la rue Saint-Antoine. M. *Moet* rapporte, d'après M. *Lallouette*, qu'il y avait plusieurs tours à la face qui longeait la place aux Cordouens. Le même auteur paraît penser que la tour dite Roland qui tenait à l'évêché, appartenait aussi à la construction romaine.

Quant aux portes, il devait y en avoir deux au moins, puisque la grande voie de Soissons à Amiens traversait la cité. M. *Moet* présume qu'il en existait deux autres, une dans la direction de Vermand, et l'autre vers Senlis ou Paris.

L'ancien rempart est appelé dans le pays le mur *sarrazin*, dénomination donnée dans tout le nord de la France aux constructions de l'époque romaine. Son enceinte forme ce que les historiens locaux ont appelé le château Corbaut, dont l'origine a donné lieu, depuis le seizième siècle, à de nombreuses recherches et à des commentaires contradictoires.

La deuxième enceinte est celle représentée par les remparts qui existaient encore il y a moins de vingt ans. On en reporte la construction au règne de Philippe-Auguste ; il paraît certain du moins que vers ce tems on démolit une partie de la muraille romaine, ce qu'on n'aurait pas fait assurément, si déjà elle n'eût été remplacée par une autre défense. On sait d'ailleurs que Philippe-Auguste prescrivait, en 1190, de fermer de murs toutes les villes, et notamment celles de la frontière de Picardie. On a prétendu que les évêques avaient contraint les habitans à fortifier leur ville, et l'on a cité à l'appui un arrêt du parlement rendu le samedi avant la saint André 1294, qui consacre leur droit. Il y a lieu de remarquer que cette autorité appartenait non à l'évêque, mais au seigneur temporel, comme relevant directement du roi à titre de comté-pairie. Les évêques usèrent plusieurs fois de leur prérogative temporelle pour obliger les habitans, non à construire ou agrandir, mais à réparer et entretenir les remparts. Ainsi en 1358, Gilles de Lorris, à l'occasion des guerres des Anglais, ordonna que les fossés, larges seulement de soixante pieds, seraient portés à quatre-vingts. Toutesfois qu'il s'éleva, entre l'évêque et la commune, quelque difficulté concernant les fortifications, le parlement maintint la prérogative du seigneur temporel.

Le périmètre de la place n'avait pas la symétrie des constructions militaires modernes; il figurait à-peu-près un triangle, dont un angle dirigé vers le sud-ouest était tronqué et dont le côté opposé décrivait une courbe irrégulière. On remarquera qu'on n'avait tiré aucun parti de la rivière de Verse pour la défense du rempart, mais il est probable que le plan primitif approchait de la forme ovale, comme à Senlis, Compiègne, etc., et qu'il fut modifié sous l'influence des ravages occasionnés par les guerres. On y ajouta à la fin du seizième siècle, et en dehors des murs, une citadelle qui fit disparaître, comme on l'a dit, l'abbaye de Saint-Eloi, et qui est représentée aujourd'hui en grande partie par la promenade du Cours. Cette forteresse avait été construite après la ligue, pour contenir la ville qui ne cessa pendant trente années d'en solliciter la démolition. L'ayant enfin obtenu par un arrêt du trente mars 1630, qui cédait une partie du terrain et des matériaux aux religieux de Saint-Eloi « tous les habitans, dit » *M. Moet*, se portèrent en masse à cette destruction, et ne lais» sèrent à démolir aux ouvriers que ce qu'ils ne purent arracher » eux-mêmes. »

L'ensemble des remparts formait une ligne de près de deux mille trois cents mètres.

On mesurait, sur le côté de l'angle tronqué au sud-ouest, dans lequel aboutit la route de Paris.................... 135m

de là à la rencontre de la grande Verse............. 185

entre les deux Verses 68

de la petite Verse au grand bastion ou demi-lune, vis-à-vis l'ancienne citadelle........................... 185

périmètre de la demi-lune, les cinq côtés compris.... 345

de la demi-lune à la porte du Nord................ 335

de celle-ci au petit bastion de l'Eperon, près de l'Hôtel-Dieu.. 332

du petit bastion à la porte d'Amiens............... 155

de là à la rencontre de la petite Verse 168

entre les deux Verses............................. 102

et de la grande Verse au front de la porte Paris 265

La hauteur de la muraille variait selon les côtés; elle était de vingt-deux pieds et demi vers la porte de Paris, de neuf mètres entre les Verses, de huit mètres au nord-est.

Il y avait deux tours aux angles de la muraille du côté de Paris; on en voyait une autre sur le rempart de l'est.

Les portes, défendues par des ouvrages avancés, étaient au nombre de quatre :

Au sud-ouest, la porte Saint-Jacques, dite aussi de Compiègne

et de Paris. Selon Levasseur, cette ouverture représentait l'ancienne porte du Châtel, qui était située à l'entrée du marché au Blé (probablement dans le rempart romain), et qui, dit-il, « a pris » fin en la dilatation de la ville, ou plustôt s'est veüe reculée jus- » qu'au bout de la rue Saint-Jacques, d'où elle a emprunté son » nom (1); »

Au sud-est, la porte Saint-Eloi, qui changea plusieurs fois d'emplacement lors de la réparation des remparts, ruinés à diverses reprises. Elle correspondait primitivement à la chaussée romaine de Soissons;

Au nord-ouest, la porte du Nord, qui avait remplacé deux autres sorties; l'une vers l'ouest nommée porte Coquerel, Cokerel, Congrel ou Coqueret; l'autre, plus au nord, dite Porte-Dame-Journe et Saint-Barthélemy;

Et au sud-ouest, la porte d'Huez ou d'Amiens, autrefois porte *Dué, d'Uvé, du Gué*, par laquelle sortait la voie de Soissons à Amiens; elle avait été reconstruite en 1552 par ordre de l'amiral Coligny.

Il faut y ajouter la Poterne sise au bout de la rue des Tanneurs, entre les deux bras de la Verse.

Les historiens mentionnent encore sous les noms de portes Barbet, Vallin, Warnier, Henniquet, des ouvertures condamnées ou détruites à différentes époques.

Les remparts de *Noyon* ont été démolis dans les années 1835 à 1845; ils sont remplacés par des promenades plantées qui servent encore de limites entre la ville et les anciens faubourgs.

La ville proprement dite, renfermée entre les promenades, a, du sud-ouest au nord-est, ou de la porte Paris à la porte du Nord, huit cents mètres d'étendue, et du nord-ouest au sud-est, environ sept cents dix mètres. Ce sont les lignes de plus grande longueur.

Les rues n'ont pas d'alignement symétrique, ni un prolongement assez considérable pour qu'il soit possible de diviser l'ensemble des habitations par quartiers bien distincts.

Cependant la ligne de parcours commençant à la porte de Paris, suivant la *rue de Paris*, le marché aux Cordouens, la place de l'Hôtel-de-Ville, les rues des *Merciers* et du *Nord*, partage du sud-ouest au nord-est la ville en deux parties à peu-près égales. On peut également indiquer deux lignes transverses principales, l'une représentée par le cours de la petite Verse, l'autre par les

(1) Annales de l'église de Noyon, pag. 204.

rues *Saint-Eloi*, de *l'Evêché* (1), de la *Madeleine*, de *Saint-Antoine* et d'*Amiens*. On aurait ainsi six quartiers ou groupes principaux.

Le premier, entre la rue du Nord et la rue Saint-Eloi, comprend les rues *Saint-Jean*, *Saint-Pierre*, *Saint-Barthélemy*, de *Grèce*, la ruelle *Villette* ou du *Rempart*, et l'impasse *Saint-Hilaire*.

Le deuxième, compris entre la rue du Nord, les rues de l'Evêché et d'Amiens, est parcouru par les rues de *Gruny*, de la *Porte-Corbaut*, du *Calvaire*, du *Portail-Saint-Eutrope*, des *Deux-Bornes* en partie, et de *l'Hôtel-Dieu*.

Le troisième, entre la rue Saint-Eloi et la ligne de la rue des Merciers à la petite Verse, embrasse les rues du *Rempart-Saint-Eloi*, du *Petit Séminaire*, du *Coq-en-Pot*, de *Saint-Martin*, de l'*Ange*, du *Gard*, du *Buhat* ou des *Buhaus*, des *Juifs*, des *Boucheries*, du *Long-Pont*, les ruelles des *Lieux-communs* ou *Commodités publiques*, et du *Caisne*.

Le quatrième, entre les rues d'Amiens, de l'Evêché et la petite Verse, comprend les rues des *Deux-Bornes* en partie, *Fromenteresse*, du *Metz*, du *Trou-d'Amour*, des *Béguignes*, de l'*Arc*, de l'*Abreuvoir*, la ruelle du *Chevalet*, l'impasse *Versette*.

Le cinquième quartier, au sud de la Versette et à l'est de la rue de Paris, n'a que deux rues, celle des *Tanneurs* et celle de la *Boissière*.

Enfin le sixième, à l'ouest de la rue de Paris, embrasse les rues des *Planquettes*, de l'*Hôpital*, les ruelles de la *Brasserie* ou des *Cordeliers*, et du *Rempart*.

Le nombre total des rues est de trente-huit, celui des ruelles de six, celui des impasses de deux; en tout quarante-six voies.

Les rues de Paris, des Merciers, des Tanneurs, d'Amiens ont une largeur suffisante, et un alignement général correct; il en est de même de la rue Saint Eloi, qui a été reconstruite presque entièrement au commencement du dix-septième siècle.

Les autres voies sont étroites, courbes ou à lignes brisées; elles représentent encore le système des établissemens urbains du moyen-âge, dans lequel le développement des habitations était restreint par l'existence des remparts, et la voie publique disposée de manière à empêcher l'usage des armes de guerre à longue portée.

On compte six places, savoir : celle de *l'Hôtel-de-Ville*, ou aux *Herbes*; le *marché aux Cordouens* (ou cordonniers); la *place au*

(1) Rue du District en 1794.

Blé, la place aux *Volailles* ou de la *Cathédrale*, celle *au Lin*; la place *Saint-Germain*. Elles sont dépourvues de régularité et peu spacieuses, sauf celle de l'Hôtel-de-Ville. Le marché *aux Cordouens* est plutôt un large carrefour. La place au Blé doit son étendue à la démolition de l'église Sainte-Godeberte.

Il y a une fontaine sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une autre sur la place Saint-Germain, une troisième rue Saint-Barthélemy.

Le nombre des maisons est de huit cent quarante-six pour une population de trois mille cinq cent soixante individus, ce qui revient à 4 ½ par maison.

Les constructions sont, pour la plupart, en briques avec chaînes de pierre, selon le mode usité à la fin du seizième siècle, époque à laquelle la ville fut presque renouvelée, après les dommages et les ruines que les siéges causés par la ligue avaient entraînés. Cependant il y a quelques beaux hôtels en pierres d'appareil.

Les maisons sont à deux étages, quelquefois à trois, à portes étroites, à fenêtres un peu espacées. Les jardins sont fréquens et assez étendus, ce qui est un correctif aux inconvéniens résultant, pour la salubrité, de la petitesse et de la direction défectueuse des rues.

Les édifices publics sont réduits à un bien petit nombre depuis la destruction presque générale des monumens religieux. Le plus remarquable, à tous égards, est la cathédrale qui constitue un monument historique de la plus haute importance, et qui passe à juste titre pour un des plus beaux ornemens de la France septentrionale.

Si l'on s'en rapportait à Dormay (1), à Levasseur et à quelques autres historiens, la cathédrale de *Noyon* daterait du neuvième siècle, et sa construction qui serait attribuée à Charlemagne, aurait été entreprise vers 816. Mais il est tout-à-fait impossible d'attribuer une date aussi reculée à l'édifice actuel, et M. *Moet* (2) a très-bien prouvé qu'il devait être le troisième depuis la fondation du siége épiscopal.

Le premier fut bâti par saint Médard sur l'emplacement de la nef actuelle; il ne pouvait s'étendre au-delà, puisque le rempart romain existait précisément dans la partie occupée aujourd'hui par le chœur. Il était connu du tems de saint Eloi sous le nom d'église Sainte-Marie, et quelquefois de Saint-Médard

(1) Histoire de la ville de Soissons, pag. 514.
(2) Antiquités de Noyon, pag. 244.

comme premier patron du diocèse. Saint Eloi le fit réparer vers 659. C'est dans cette église que sainte Radégonde, femme de Clotaire Ier, prit le voile vers 544. Cette même basilique reçut en 920 les restes de Chilpéric II, roi de Neustrie. Il est probable qu'elle fut détruite en 860, dans le sac de la ville par les normands.

La deuxième église était reconstruite vers le commencement du dixième siècle, soit qu'on eût élevé un bâtiment entièrement neuf, soit plutôt qu'on eût tiré parti des restes de la basilique primitive, ce qui est bien probable, puisque le nouvel édifice continua d'être adossé au mur romain. Frodoard (1) raconte, en effet que le comte Adelelme, gouverneur de l'Artois, voulant donner au siége de Noyon, alors vacant, un évêque de son choix, entra secrètement dans la ville dont il chassa aussitôt les gardes. « Alors un tumulte effroyable se déclara. Les habitans des fau» bourgs, c'est-à-dire de la partie extrà-muros, se réunissent à » la hâte dès le matin aux soldats expulsés, et assiégent la ville » où le comte n'avait sans doute qu'un petit nombre d'adhérents » et de satellites. Aidés surtout des citoyens qui habitoient l'in» térieur, les uns parviennent à mettre le feu aux portes et pé» nètrent par l'ouverture incendiée; d'autres *escaladent la mu» raille et entrent dans l'église par les fenêtres*. Ils y trouvent le » comte qui venait de s'y réfugier pour avoir la vie sauve, et » sans égard pour le lieu sacré qui le protégeait, ils le massacrent » aux pieds même de l'autel (2). »

Les évêques qui occupèrent le siége depuis 936 jusqu'au onzième siècle, reçurent leur sépulture dans cette deuxième cathédrale.

L'église actuelle ne peut être celle du dixième siècle, puisque le chœur est sur l'emplacement du mur romain qui avait limité l'étendue de la précédente basilique. On n'a point de document qui fasse connaître positivement l'époque de sa construction; aussi cette question a-t-elle soulevé entre les archéologues des discussions nombreuses, dont le résultat est demeuré incertain. Néanmoins, la réédification a dû s'effectuer sous l'influence du mouvement général qui fit élever ou agrandir, après la dernière année du premier millenaire, un nombre immense de constructions religieuses. Elle a dû concorder aussi avec l'abandon de l'enceinte romaine effectuée, dit-on, sous le règne de Philippe-Auguste. Peut-être même la nécessité d'obtenir un plus grand

(1) *Chronicon. ann.* 952.
(2) Moet, Antiquités de Noyon, pag. 250.

espace pour édifier un monument gigantesque a-t-elle été la cause première de la destruction de l'antique rempart.

L'église de Notre-Dame comprend un chœur, des transepts, une nef, des chapelles latérales, deux tours, et un porche extérieur ou anté-portique.

Ses dimensions principales sont les suivantes :

Longueur dans œuvre, depuis la porte principale jusqu'à la chapelle médiane	91ᵐ	30
longueur de la chapelle	3	»
profondeur du porche	10	30
Longueur totale de l'édifice	104ᵐ	60
Largeur du porche dans œuvre	24ᵐ	»
Largeur hors œuvre	29	30
Longueur de la nef depuis la porte jusqu'aux transepts	52	60
Largeur de la croisée ou travée d'intersection avec les transepts	10	»
Longueur du chœur	32	»
Traverse de la galerie derrière le chœur	3	»
Largeur de la nef entre les grandes arches	10	50
Largeur des latéraux, ensemble	9	60
Largeur de la nef et des latéraux réunis	20	10
Profondeur de chaque transept	18	60
Longueur totale de la croisée	47	80
Hauteur totale des tours (1)	62	»

La façade est précédée d'un porche supportant une terrasse, qui occupe toute la largeur de l'édifice. On y accède par neuf marches, dont l'ensemble contribue à donner de l'élévation à l'aspect un peu lourd du monument. Ce vestibule est ouvert en trois grandes arches ogivales ornées de moulures et retombant sur des faisceaux de trois colonnettes. La balustrade qui règne au-dessus est formée d'une série de quatre feuilles reposant sur une corniche chargée de feuillages. Deux énormes contreforts formant arcs-boutans divisent l'étendue transversale du perron ; de longues colonnettes règnent à leurs angles. Le toit, très-aigu et couvert en écailles imbriquées, est pourvu sur chaque face de neuf frontons pointus embrassant une petite rose divisée en quatre feuilles.

Les trois arches correspondent aux trois portes de l'église, sé-

(1) On leur assigne une hauteur commune de deux cents pieds. Celle indiquée résulte des observations trigonométriques exécutées pour le levé de la grande carte du dépôt de la guerre.

parées par les piliers massifs qui supportent les tours. Chaque arcade est divisée en deux parties ou portes carrées s'appuyant à un pilastre intermédiaire. Les tympans, les voussures et les parois latérales des portes étaient autrefois décorés de bas-reliefs symboliques, de statues et de moulures variées, dont quelques vestiges à peine ont échappé aux mutilations révolutionnaires. Des panneaux à étoiles et des médaillons décorent les soubassemens.

La première travée de la nef occupe toute la largeur et toute la hauteur du vaisseau, comprenant dans son étendue transversale la base des tours. Les murs sont revêtus d'arcades aveugles dont la continuation se développe en galeries dans le prolongement de la nef.

A partir de là on compte dix travées ou arches ogivales simples, séparées alternativement par une colonne et par des piliers massifs chargés de colonnettes engagées. De la base intérieure des piliers s'élancent trois fûts qui montent jusqu'à l'origine des voûtes, et de chaque côté des colonnes supportent la retombée des arcades. Les chapiteaux des colonnes isolées portent aussi trois fûts qui atteignent, comme les précédens, à la naissance des voûtes.

Trois étages sont superposés à cette base. Le premier constitue un large triphorium éclairé par des ogives géminées qu'une colonnette sépare, et que réunit une large arcade dont la tête est percée d'un trèfle.

Le deuxième étage est représenté par une élégante galerie formée pour chaque travée de quatre arcades en plein-cintre, séparées par des colonnettes simples. Les arcades sont au niveau des chapiteaux groupés auxquels aboutissent les longs fûts venant de l'ordre inférieur.

Le troisième étage qui se trouve dans la hauteur des voûtes, forme la claire-voie composée, par travées, de deux longues fenêtres jumelles à plein-cintre encadrées dans un arc semi-circulaire; un quatre-feuille est pratiqué au-dessus de la colonnette qui divise les fenêtres.

Les voûtes sont ogivales et à nervures en boudins alternativement croisées, ou simples et transverses.

Les transepts sont symétriques, terminés en hémicycle ou véritable abside, formés de neuf divisions, ou si l'on veut, de deux travées et de cinq arcades dessinant le demi-cercle du fond. On voit au rez-de-chaussée une galerie aveugle composée de petites arcades romanes inscrites dans de grands arcs ogivaux, au nombre de quatre pour les divisions appartenant aux travées, et de

trois seulement pour les arcades de l'hémicycle. Au-dessus règne à la hauteur du triphorium une petite galerie à plein-cintre, et plus haut une autre galerie dont les jours sont formés d'arcades ogives inscrites dans un arc de même style. Les fenêtres supérieures et les voûtes sont pareilles à celles de la nef. Les colonnes fasciculées et colonnettes, qui supportent la retombée des arcs doubleaux et des nervures, sont retenues par quatre annelures.

Tous les chapiteaux de la nef et de la croisée sont réguliers, sinon symétriques, à un ou deux rangs de feuillages avec crochets aux angles. Les bases des piliers et des colonnes sont simples.

Le chœur comprend onze arcades, ou trois travées et cinq arcades pour l'hémicycle. Il y a quatre piliers multiples à l'entrée et ensuite huit colonnes ou piliers monocylindriques; les arcades latérales sont à plein-cintre, celles de l'hémicycle à tiers-point.

Les bases des colonnes sont compliquées et ornées de feuilles, de dents de loup, de têtes d'animaux, etc. Les chapiteaux, décorés d'ornemens très-fouillés à la manière bysantine, offrent un mélange de plantes fantastiques, d'entrelacs, de têtes et d'animaux monstrueux, de syrènes, de joueurs d'instrumens : cette sculpture est très-remarquable.

Les piliers multiples des premières arches supportent, à la hauteur du triphorium, une large arcade plein-cintre; les deux travées suivantes ont chacune deux ogives à colonnettes groupées; les autres n'ont qu'une seule baie ogivale. Les chapiteaux sont surchargés d'ornemens comme ceux de l'ordre inférieur.

Les piliers et les colonnes supportent, comme dans les transepts, des fûts fasciculés, annelés, s'élevant jusqu'à l'origine des voûtes.

Au-dessus du triphorium règne une galerie aveugle, romane, à arcades trilobées; toutefois l'arcade médiane est semi-circulaire et les deux immédiatement contiguës, en tiers-point.

Au-dessus enfin est la claire-voie dont les fenêtres latérales sont à plein-cintre, et celles de l'hémicycle légèrement ogivales. Les unes et les autres ont latéralement une colonnette simple.

La galerie qui environne le chœur est voûtée en tiers-point.

Les chapelles sont au nombre de neuf. Les deux premières, de chaque côté en partant du transept, sont rectangulaires et éclairées par une seule fenêtre à plein-cintre; les voûtes reposent sur des colonnes angulaires. Les cinq chapelles de l'abside décrivent un hémicycle éclairé par deux baies ogivales, quoique l'arcade sur le collatéral soit en cintre plein. Chacune est divisée en cinq panneaux ogivaux au moyen de colonnes isolées placées à distance égale contre le mur pour recevoir les arceaux de la voûte.

Au-dessous règne une galerie aveugle, composée de huit arcades romanes et de colonnettes dont les chapiteaux représentent des animaux monstrueux.

Les collatéraux de la nef sont bas, étroits, à ogives en fer à cheval dont la largeur diminue en allant de la façade vers le chœur. Les chapiteaux de leurs colonnes sont symétriques et pourvus de feuilles en crosses.

Les chapelles de la nef n'entraient pas dans le plan primitif de l'église, ce qu'il est facile de voir à la différence de leurs proportions. On en compte six à gauche, trois desquelles sont dédiées à sainte Godeberte, saint Hilaire et saint Maurice; elles appartiennent toutes au style ogival secondaire ou rayonnant.

Il y a trois chapelles seulement à droite, mais elles sont beaucoup plus grandes et plus profondes.

La première fut fondée vers 1286, sous l'invocation de sainte Luce et de sainte Marguerite, par l'évêque Guy des Grès qui y fut inhumé en 1297. Elle a deux larges fenêtres, l'une à trois, l'autre à quatre divisions.

La deuxième chapelle qui comprend trois travées, appelée aujourd'hui chapelle de Notre-Dame-de-bon-Secours ou des Joies, est consacrée sous le titre de l'Assomption et portait aussi le nom de chapelle du Trépas. Elle a été construite entre 1510 et 1528, sous l'épiscopat de Charles I d'Hangest, dans le style le plus fleuri du passage de l'école ogivale à celle de la renaissance. Trois grandes fenêtres l'éclairent. Les ornemens y sont prodigués avec un luxe et une habileté d'exécution caractéristiques de cette époque. « Huit faisceaux de nervures engagées, dit M. Moet (1), » retenus en apparence à un pilier par un diadème, forment la » base de toute l'ornementation. Elles constituent à elles seules » une sorte de berceau ou de superbe chapelle à trois arcades, » ayant pour ornement principal, au centre de la voûte, un » entrelacs formant une magnifique corbeille ou ciel ouvert, au » milieu duquel on aperçoit l'Esprit saint entouré de chérubins » et d'anges tenant des phylactères. » Les niches, dais, statuettes, festons, arabesques, palmes, panneaux, etc, sculptés avec une finesse admirable, décorent symétriquement tout l'intérieur du vaisseau. Les voûtes supportent de nombreux pendentifs découpés en niches et en écussons. On y remarque les armes de l'évêque Charles d'Hangest, celles de son père Jean d'Hangest, seigneur de Genlis, et de Marie d'Amboise sa mère.

La troisième chapelle, dédiée à saint Nicolas, comprend

(1) Antiquités de Noyon, pag. 99.

quatre travées. Elle a été construite en 1643, dans le goût ogival, par Nicolas de la Haye, doyen du chapitre, qui y était inhumé. On communiquait par là, de l'église au palais épiscopal.

L'aspect extérieur du monument correspond assez bien aux caractères de chacune de ses parties. Le chœur forme trois étages en retraite, pour les chapelles, les latéraux et le corps principal. La corniche supérieure est ornée de têtes grimaçantes. Au-dessus régnait une balustrade élégante, à jour, qui n'existe plus que sur le transept du nord. Une autre balustrade formée d'arcades romanes géminées, court devant les fenêtres de la croisée et sur la face méridionale de la nef.

La porte Saint-Eutrope, ouverte sur le côté oriental du transept du sud, est à trois rentrans ogivaux avec trois colonnes courtes, et des niches.

Sur le même côté du transept nord, autre porte précédée d'un porche pratiqué à côté du bâtiment de la bibliothèque, où l'on remarque une belle rose rayonnante. Le porche est ogival. Les arcs doubleaux triples et croisés retombent sur des colonnes qui alternaient avec des statues aujourd'hui détruites. Les feuillages des chapiteaux sont richement sculptés.

Les contreforts des latéraux sont pourvus de clochetons. On a ajouté à ceux de la nef des arcs-boutans modernes, surmontés de pots à feu.

Les tours placées à droite et à gauche de la première travée de la nef, sont carrées, symétriques, massives, flanquées de contreforts étroits, à retraits, montant jusqu'à l'entablement, terminées par un toit recouvert d'ardoises, accompagné aux quatre angles de clochetons couverts d'ardoises aussi. La tour du nord est plus élevée en maçonnerie que l'opposée, mais cette différence est rachetée par un plus grand exhaussement du toit, en sorte que les deux clochers présentent à l'œil une égale hauteur.

Ces tours comprennent trois étages, le premier reposant ou plutôt ouvrant sur la terrasse de l'anté-portique. Il montre de chaque côté une grande arcade ogive à rentrans avec tores et colonnettes engagées, embrassant trois longues baies à plein-cintre, séparées par des colonnettes grêles. Le tympan commun est nu. Une arcade ogive intermédiaire, correspondant au grand portail de l'église, est placée entre les deux autres ; elle est un peu plus basse, plus large, simple, et il ne paraît pas qu'elle ait jamais été divisée.

Au-dessus de cette arche médiane et par conséquent au deuxième étage où l'on remarque un cadran, règne une galerie aveugle, composée de six arcades en plein-cintre, longues et

étroites, décorées de moulures, séparées par de longues colonnettes libres, à chapiteaux symétriques. Elle supporte un fronton triangulaire au sommet duquel domine une statue de la Vierge, qu'on dit être du treizième siècle.

La galerie médiane est répétée au deuxième étage de la tour méridionale. Au-dessus sont pratiquées les ouies dans la partie libre du clocher; elles consistent en trois baies étroites constituant de véritables lancettes simples, ornées de tores et de colonnettes groupées, à chapiteaux chargés de feuilles. La corniche supérieure qui se continue sur quelques contreforts, est composée de feuilles annelées à crochets.

La disposition est autre à la tour du nord. La base du deuxième étage est marquée par une balustrade de petites arcades trilobées. La galerie aveugle est formée de quatre arcades ogives étroites à rentrans ornés de tores et de colonnettes : ces lancettes forment deux groupes. Un cordon de feuilles indique la limite de l'ordre, au-dessus duquel les ouies sont pratiquées au nombre de quatre, mais associées par deux dans une tête ogive commune, dont le tympan est percé d'une rose à six lobes. Chacune de ces ogives principales est couronnée d'un fronton saillant triangulaire, dont les rampes sont chargées de feuilles recourbées. La corniche au-dessous du toit est formée de feuillages semblables. On remarque quatre cordons pareils sur les contreforts.

Telle est l'ordonnance générale de cette cathédrale, dont les détails fourniraient un sujet inépuisable d'études (1). Son aspect extérieur est lourd comme celui de presque tous les grands édifices religieux du même tems; d'ailleurs elle est masquée par des constructions qui en dérobent l'ensemble. L'intérieur est remarquable par son élégance et sa noblesse.

Le vaisseau central, les transepts, la base des tours appartiennent au style dit de la transition et probablement à la fin de cette époque. L'ensemble du porche, l'étage supérieur de la tour méridionale et le deuxième étage de la tour du nord sont de la première période ogivale dite à lancettes. Le dernier étage de la tour septentrionale avec les chapelles à gauche de la nef et les ornemens du porche se rattachent à la deuxième époque de l'architecture ogivale, tandis que les autres chapelles de la nef, et

(1) Consulter au besoin la *Description monumentale et historique de l'église de N. D. de Noyon*, par A. Dantier; la *Monographie de la cathédrale de Noyon*, par M. Vitet, et l'ouvrage de M. Moet de la Forte-Maison, ntitulé : *Antiquités de Noyon*.

notamment celle de l'Assomption, doivent être rapportées au dernier tems du style à ogives.

Il y avait primitivement deux autres tours entre le chœur et les transepts.

La cathédrale fut atteinte plusieurs fois par les incendies dont on a vu que la ville avait subi les désastres. Ses voûtes, détruites dans l'année 1293, n'étaient pas encore rétablies en 1316. On fut obligé de changer en 1459 huit des colonnes du chœur. Celles qu'on substitua, en pierre de *Ville*, sont reconnaissables à la différence de leurs proportions.

Des lettres de Louis XI données au Puy le cinq juillet 1476 autorisèrent le chapitre à transporter les reliques dans tout le royaume, suivant l'usage du tems, en quêtant pour la restauration de l'édifice.

Ce monument si recommandable pour l'histoire de l'art, a été l'objet de travaux considérables et d'une réparation à-peu-près complète, exécutée depuis dix années par ordre du gouvernement, sous la direction de M. *D. Ramée*.

Il y avait un jubé qui fut détruit en 1757 lorsqu'on installa dans le chœur l'autel à la romaine qu'on y voit encore, et qui fut placé en vertu d'un arrêt du conseil d'état du premier août 1755, intervenu sur l'opposition faite par une partie du chapitre.

Presque toutes les verrières qui garnissaient les fenêtres du chœur et des chapelles ont été brisées en 1793, époque à laquelle l'église était devenue un magasin à fourrages. On a transporté vers 1825, dans la chapelle de la Vierge, les vitraux de l'ancienne salle du revestiaire. Ils paraissent dater de la fin du douzième siècle.

La cathédrale de *Noyon* était célèbre par la quantité de pierres tombales et d'inscriptions qu'elle renfermait. Elle en fut dépouillée pendant la période révolutionnaire, ainsi que les autres églises. « On en rencontre partout dans la ville, dit M. *Moet*, » dans les habitations particulières ; elles servent de marches » d'escalier, de seuils de porte, de dalles devant le foyer d'une » cuisine, etc. Lors de la réouverture de l'église, continue le » même auteur, on songea à les recueillir de toutes parts. La » grande nef fut carrelée en pierres de Senlis ; mais les bas-côtés, » le porche et le parvis furent pavés avec ces tombes, dont plusieurs par conséquent proviennent des anciennes paroisses. » C'est une chose vraiment curieuse que la réunion de ces » pierres tumulaires sous le rapport de l'art, du dessin, des

» costumes, du style lapidaire, et même de la pensée reli-
» gieuse (1). »

Le chœur, pavé en marbre dans l'année 1779, a conservé la mémoire des évêques qui avaient été inhumés dans le sanctuaire, et qui avaient chacun une épitaphe spéciale sur leur tombe. On lit en en effet sur les carreaux voisins du lutrin : Gerardus de Basoches, 1228. — Petrus Carloti, 1249. — Wermundus de la Boissière, 1272. — Florentius de la Boissière, 1330. — Ægidius de Lorris, 1388. — Radulphus de Coucy, 1424. — Joannès de Mailly, 1472. — Willelmus Marafin, 1501. — Carolus de Hangest, 1528. — Franciscus de Clermont-Tonnerre, 1701.

On voit dans le latéral septentrional de la nef, la pierre tombale adossée au mur, de Jacques Levasseur, auteur des Annales, placée autrefois dans la chapelle de Saint-Thomas. Elle est chargée d'une très-longue épitaphe.

Une tombe placée sous le porche, devant la porte de la tour méridionale, laisse lire, malgré son ancienneté de près de six siècles, l'inscription suivante :

Dormit in hoc lecto tam duro tegmine lecto
Gerardus : Christe, tibi vivens dormiat iste
Judicis adventu veniat levis, atque : venite,
Audiat, obtentu sanctorum tutus, Abite,
Obiit VI idus novembris, anno Dni M. CC. LXV.

M. *Moet* rapporte au même tems une inscription, actuellement sous le porche, quoiqu'écrite en français ou plutôt en idiôme picard :

Chi gist Emmeline Oisclete, née de Corbie, et fu femme maistre Robert de Douay, orfèvre. Pries pour same et en dites Pater noster.

Une autre inscription du treizième siècle se voit dans la chapelle Saint-Nicolas, sur la tombe d'un doyen de la cathédrale :

» *Hic jacet magister Galterus de Vaccaria decanus istius ecclesie*
» *Obiit autem anno Domini millesimo ducentesimo nonogesimo*
» *sexto in octabis assumptionis beate Marie noviomensis* »

Une pierre sépulchrale de l'ancienne chapelle Saint-André, porte, écrite en lettres ogivales, les vers suivans, dans le goût du seizième siècle :

(1) Antiquités de Noyon, pag. 505.

Mors Mortis Morti Mortem si morte dedisset
Hic vivus essem, vel vivus ad astra volassem
Sed morsu Patris sordet caro morsu remorsus
Mentis tolle Deus Jo. Quintini miseratus.

Une autre, de l'année 1503, est ainsi conçue :

Quisquis ades, qui morte cades
Sta, respice, plora,
Sum quod eris, modicum cineris :
Pro me, precor, ora.

Les anciennes dépendances de la cathédrale y attenant du côté nord, sont de vieilles constructions caractérisées, soit par leurs ornemens, soit par la forme de leurs ouvertures. La plus remarquable sans contredit est la galerie du cloître, ou du moins la partie occidentale qui en reste, le surplus ayant été démoli en 1811 pour cause de ruine imminente. Elle comprend sept travées éclairées par cinq larges arcades ogivales; chaque arcade embrasse deux ogives trilobées séparées par une colonne svelte, et au-dessus une grande rose à six lobes, accompagnée de trois roses plus petites trilobées. L'ensemble est d'une élégance et d'une légèreté extrêmes. Les piliers qui supportent la retombée des arceaux sont chargés de colonnettes groupées, dont les chapiteaux portent deux rangs de feuilles, ce qui, avec les roses multipliées, signale une construction du quatorzième siècle. Le mur en face est revêtu de trois arcades à voussures en retraite, richement décorées de guirlandes et de feuillages variés. On accède de là, dans l'ancienne salle du chapitre, dont les voûtes ogivales sont supportées par des colonnes isolées, et dont les fenêtres affectent aussi l'arcade en tiers-point.

Le mur d'enceinte de tout ce massif, vers la rue Corbaut, est remarquable par son appareil magnifique, sa hauteur, ses larges créneaux, la frise de feuillages qui le décore; il porte une tourelle hexagone, dont le toit pyramidal est figuré en écailles imbriquées. Il touche à l'arcade ogivale qui traverse la rue Corbaut, et qui sans doute était anciennement une porte de clôture pour l'établissement canonial.

L'église de la Madeleine, qui est entrée dans le domaine privé, est presqu'entièrement moderne. Il n'y a de caractérisé qu'un pan de mur garni de contreforts, sur l'un desquels est une niche ogivale et deux fenêtres, l'une à deux, l'autre à quatre divisions ogivales dans le goût du seizième siècle.

Les autres églises ont été démolies.

Le palais épiscopal, sis rue de l'Evêché, est une vaste construction qui paraît dater de l'époque de la renaissance. Il est bâti en pierre et briques. On y entre par une aile donnant sur la rue, la porte d'honneur ayant été détruite; l'autre aile communique aux chapelles de la cathédrale. La face sur la rue est percée de deux fenêtres carrées inégales, ornées de cordons de fleurs et de feuillages. Des pilastres sculptés décorent les montans, et se continuent en clochetons engagés, jusqu'à un bandeau de fleurs qui règne au-dessus des croisées. Un autre bandeau de feuillages marque la jonction du rez-de-chaussée avec l'étage.

Il y a au-dessous du toit, une corniche assez riche dans le goût de la renaissance; au-dessus, lucarne carrée à moulures, avec un fronton aigu inscrit dans une arcade.

On remarque à l'angle oriental une tourelle encorbellée avec trois corniches et de petites fenêtres encadrées.

L'intérieur de l'édifice est moderne.

La chapelle épiscopale tenait aussi au transept, dans une direction presque parallèle au chœur de la cathédrale; elle appartenait à l'époque du style ogival rayonnant.

L'hôtel-de-ville est le seul édifice de l'ordre civil qui présente un intérêt architectonique. Sa construction fut entreprise en 1485 par Pierre Lemaire, chevalier, seigneur de *Vauchelle* et *Porquéricourt*, lieutenant du bailli de Vermandois, et maire de la ville de *Noyon*; elle dura près de quarante années, car on n'acheva la galerie que dans l'année 1523. Ce monument qui occupe l'emplacement de la première église dédiée à sainte Godeberte, se trouve masqué en partie par une maison moderne appuyée contre la façade, bizarrerie étonnante dans un édifice public. Il ne comprend qu'un étage sur le rez-de-chaussée. On voit à droite du portail qui est moderne, six petites fenêtres ogives à moulures prismatiques, couronnées d'un fronton ciselé à crochets, avec deux pilastres latéraux montant jusqu'au bandeau supérieur. Celui-ci représente une corniche garnie d'animaux, enfans, fruits, palmes, etc. Les grandes fenêtres de l'étage, au nombre de trois, sont carrées, encadrées, couronnées d'un fronton aigu décoré de crochets, de pampres et de figures d'animaux; quatre autres fenêtres plus petites alternent avec celles-là, et toutes sont entremêlées de niches sculptées, dont la base porte un écusson, et dont le dais est chargé de feuilles découpées. La partie supérieure est moderne, consistant en cinq œils-de-bœuf au-dessous d'un lourd entablement supportant deux fenêtres en mansardes et cinq pots à feu.

Le toit, fort élevé, est couronné d'une crête.

La cour intérieure a une porte en ogive large, enrichie de moulures et de crochets figurant des monstres. Les fenêtres sont moins nombreuses, mais pareilles à celles de la façade. La corniche montre des animaux alternant avec des feuillages. L'escalier, chargé d'ornemens semblables, est dans une tourelle octogone.

La fontaine monumentale qu'on voit sur la place de l'Hôtel-de-Ville a remplacé un établissement primitif élevé dans l'année 1492, au pied de l'ancien beffroi; les eaux viennent du mont Saint-Siméon. « En 1760, l'évêque, M. Charles de Broglie, étant » de retour à Noyon après une longue maladie, fut si vivement » touché des témoignages de joie que lui présenta le corps de » ville sur son rétablissement, qu'ils conçut dès lors le projet de » lui en marquer sa reconnaissance. Le prélat ayant entendu » parler des réparations à faire à la fontaine, se chargea de la » faire reconstruire à ses frais. Un habile artiste fut appelé de » Paris pour diriger les travaux. Un obélisque s'éleva au milieu » d'un vaste bassin octogone de vingt-quatre pieds de diamètre, » en pierres de Conflans, défendu par des bornes enchaînées les » unes aux autres, et quatre statues colossales en plomb, repré- » sentant les vertus cardinales, furent placées aux angles du » piédestal qui a douze pieds de hauteur. Plus haut, au pied de » l'obélisque, on aperçoit deux statues de neuf pieds de propor- » tion, à genoux et penchées d'une manière noble et gracieuse, » soutenant deux médaillons qui représentoient autrefois le dau- » phin et la dauphine. Ces deux statues étoient la France et » l'Empire. Sur le côté opposé est un enfant ailé qui caresse un » agneau; sur la terre un carquois et des flèches, et à sa gauche » un chien couché à ses pieds. Les quatre faces de l'cbélisque » étoient en outre chargées du portrait de Louis XV, de son » chiffre, des armes du dauphin, de celles de l'Empire et de la » maison d'Autriche. Enfin, entre les statues des vertus cardi- » nales, étoient d'un côté des guirlandes de fleurs et de fruits, » des coquilles marines et des dauphins qui souffloient continuel » lement une eau abondante dans le bassin, et de l'autre des » tables de marbre chargées d'inscriptions indiquant que le » monument avoit été élevé en mémoire du mariage du dau- » phin (1). »

(1) Antiquités de Noyon, pag. 459.

Ces inscriptions étaient ainsi conçues :

1° sur un écusson aux armes de Broglie :

« *Ludovico XV Regiis que sponsis, Ludovico Augusto Delphino*
» *et Mariæ Antoniæ Josephæ Archiducissæ (Gallorum et Aus-*
» *triacorum prisca emulatione in amicitiam versa) : Episcopus et*
» *Civis Noviomensis votum nuptiale nuncupant, MDCCLXX.* »

2° Sur un autre écusson aux armes de la ville :

« *Perennitati Domus Augustæ Capetiorum ab annis DCC*
» *LXXXXIV Regnantis Civitas Noviomæa quæ prima omnium*
» *se Hugoni Capeto dedidit ; avitæ ac perpetuæ ergo Regem fidei*
» *monumentum posuit favente D. D. Carolo de Broglie Episcopo*
» *comite Noviomensi, et Pari Franciæ : Ædilibus urbis, Bl. Tondu,*
» *J. C. F. d'Artois d'Ollezy, P. Caillet, C. Renoufve.* »

On lit aujourd'hui, d'un côté :

En cette ville
Chilpéric II fut inhumé
l'an 721
Charlemagne sacré
768
Hugues Capet élu roi
987.

Et sur la face opposée :

Cette fontaine
érigée en MCCCCXCII
fut restaurée en MDCCLXX
par la munificence
de Monseigneur Ch. de Broglie
évêque, comte de Noyon
pair de France.

Il n'existe, dans l'ordre privé, aucune construction que l'on puisse reporter avec certitude à une époque quelconque du moyen-âge. (1) On ne s'en étonnera pas si l'on considère qu'indépendamment des dommages causés par les siéges du seizième siècle, la ville a comme disparu plusieurs fois dans les flammes.

(1) La maison de la place au Blé que l'on prétend être le berceau de Calvin, devrait dater au moins du quinzième siècle ; mais il est aisé de reconnaître que l'édifice actuel appartient à la fin du dix-septième, et en effet il porte la date de 1682.

Les historiens signalent en effet sept incendies généraux ou principaux, dont le premier est celui qui céda devant l'intervention de sainte Godeberte.

En 1130, sous l'épiscopat de Simon I, incendie accidentel qui détruisit presque toutes les maisons et une partie de la cathédrale. En 1152, autre incendie général, *fuit incendium generale totius civitatis*, dit un historien. Ce désastre s'est renouvelé en 1238.

Le vingt-un juillet 1293, le feu prit dès l'aurore, et à midi tout ce qui était contenu dans les murs de la ville, dit la chronique de Longpont, était brûlé avec une grande partie de la cathédrale et les autres églises, excepté la maison du Temple, l'hôpital et la chapelle de Saint-Pierre.

La ville fut encore incendiée par les hongrois en 1552, et en 1557 par les espagnols, après la bataille de Saint-Quentin. (1)

Les faubourgs et les hameaux dépendant de la ville présentent un aspect rural, quant à l'importance, à la nature et à l'arrangement des habitations.

Le faubourg de Paris, qui touche à la porte de ce nom, se compose d'une place en forme de demi-lune, et de deux rues, l'une dite de Paris, sur la route de Compiègne, l'autre appelée rue de Larbroye, sur la route de Beauvais. Le nombre des maisons est d'environ soixante. Ce sont, pour la plupart, des constructions en pierres d'appareil, élevées depuis cinquante années.

Le faubourg d'Amiens est compris entre l'ancienne porte de ce nom et la rencontre de la Verse, sur la route départementale qui conduit à Roye; on le nomme aussi faubourg d'Huez et de Wez. Il constitue une rue longue de quatre cent cinquante mètres, formée de près de soixante maisons.

Le faubourg de Chauny, autrefois de Dame-Journe, consiste en une rue longue de cinq cent trente mètres, comprenant une trentaine d'habitations; il est bâti sur le bord de la route de Noyon à La Fère.

---

(1) Levasseur (Annales, p. 843) rappelle ces désastres par des vers tout-à-fait dans le goût du seizième siècle :

En l'an six cens soixante et seize
Noyon fut presque mise en braize.
En l'an de Dieu mil cent et trente
Noyon, ardit cité dolente,
Vingt-deux ans voulut attendre
Et de rechef fut mise en cendre.
Quatre-vingt-six adjouteras,
Et le tiers feu tu trouveras.

L'an mil deux cens nonante trois
Brusla pour la quatriesme fois.
L'an mil cinq cens cinquante-deux
La fit bruller Monsieur du Reux;
Encore cinq peux adjouster,
Et le sixième feu compter.

Quelques maisons entre la ville et cette rue, réunies à quelques autres sur la partie de la route de Saint-Quentin qui franchit une rampe rapide vers le nord-ouest, forment le faubourg du Nord, auquel on rattachait autrefois les hameaux d'*Applaincourt* et de *Tarlefesse*, mentionnés ci-après.

Rudoroire, la *rue d'Oroir*, constitue le faubourg de Soissons, nommé aussi de Saint-Eloi ou des Rois. Les maisons, au nombre de soixante-dix environ, sont bâties au bord de la route départementale ou ancienne chaussée, dans une longueur de près de deux mille mètres. Ce lieu remonte à une haute antiquité, comme on pouvait d'ailleurs le présumer de sa présence sur une voie romaine. Saint Eloi y fit bâtir une chapelle ou oratoire (d'où est venu le nom de rue d'Oroir), qu'il remplaça vers 645 par un monastère dédié à saint Leu, devenu plus tard l'abbaye de Saint-Eloi. Il y avait aussi une chapelle dite de Saint-Nicolas, dépendant de l'abbaye de Saint-Etienne, dont les biens furent donnés à saint Eloi vers 950, par l'évêque Transmare. L'église fut érigée en une cure, dont la circonscription s'étendait depuis les murailles de la ville jusque et y compris le village de *Morlincourt*; mais ayant été ruinée dans le siége de 1791, on la reconstruisit à *Morlincourt*, qui devint ainsi le siége d'une paroisse rurale.

Le territoire et le côté de la rue au nord-ouest de la voie dépendaient de la paroisse Saint-Etienne, ensuite de *Morlincourt*, tandis que le côté opposé appartenait à la paroisse Saint-Eloi, qu'on nommait aussi cure de *Rudoroire*, à cause de la situation de l'église près de ce lieu. On a déjà dit que cette église, reconstruite en 1592, avait été démolie après la révolution.

On a souvent recueilli des médailles romaines et autres antiquités sur le trajet de *Noyon* à *Pontoise*, par *Rudoroire*.

Le faubourg de la Poterne, au sud de la ville, consiste en quinze maisons à droite de la Verse, sur le chemin dit du Moulin.

Entre ce faubourg et *Rudoroire* est le hameau de *Saint-Blaise*, comprenant aussi quinze à vingt maisons. C'était le siége d'un prieuré qui relevait de l'abbaye de Saint-Eloi. Il avait été fondé vers 1049, et le titre en fut éteint dans l'année 1764.

Le hameau d'*Applaincourt*, *Applincourt*, *Happleincourt*, *Haplaincourt*, *Hapelaincourt*, *Haplincourt*, au nord-est de la ville, est relié au faubourg de Chauny par la rue de Coisel qui n'a pas moins de quinze cents mètres de développement. Il comprend en outre les rues du *Petit-Marais*, *haute*, et d'*Applaincourt*. On peut y trouver en tout cent cinquante maisons.

La rue de Coisel, qui comptait alors soixante-quatre maisons, fut entièrement détruite par un incendie fortuit, arrivé le treize avril 1789.

Tarlefesse est au nord d'*Applaincourt*, dans le vallon du Pomotier, entre le mont Saint-Siméon et la route de Saint-Quentin. La principale rue est longue de cinquante mètres. Ce village, d'aspect tout rural, réunit une centaine de feux.

Poilbarbe est un écart au nord de *Tarlefesse*, touchant aux bois de Crisolle.

Landrimont, écart de quelques maisons sur la route de Chauny, tient maintenant sans discontinuité à la grande rue du faubourg.

Le *Châtelain* constitue un autre écart au bord de la Verse et au nord du faubourg d'Amiens.

Il y a quelques autres maisons éparses dans l'étendue du territoire, vers *Genvry*, *Vauchelle* et vers l'emplacement du bois du Breuil, la *Belle-Étoile* et *Carouvrel* au nord de la ville ; le *Cours-des-Reines*, le *Marquais*, le *Jonquoy*, près de *Rudoroire*, le *Point-du-Jour*, *Sole*, route d'Amiens, *Lorette* sur la route de Beauvais.

La route nationale n° 32, de Paris à Saint-Quentin, traverse le territoire et la ville dans la direction générale du sud au nord. La route nationale n° 38, de *Noyon* à La Fère, s'embranche sur celle-ci dans la ville même.

La route départementale n° 2, d'Amiens à Soissons, parcourt du nord-ouest au sud-est le chef-lieu ainsi que le territoire. La route départementale n° 16, de Beauvais à *Noyon*, venant de l'est, aboutit dans le faubourg de Paris à la route nationale n° 32.

Les propriétés communales comprennent l'hôtel-de-ville, le presbytère, la fontaine monumentale, des maisons d'école, des jeux d'arc et de tamis, la promenade dite le cours, les boulevards nouvellement plantés sur l'eemplacement des fortifications.

Les terrains communaux consistent en quatre hectares de terres labourables, trente hectares de friches, et en une pâture marécageuse de trente hectares. Il faut y ajouter une sablonnière à l'usage du public.

Le cimetière, au nord de la ville, fermé de murs, est celui de l'ancien hôtel-Dieu. Il est seul en activité depuis l'année 1780.

Il y a un hospice général, un hôpital, un bureau de bienfaisance, un octroi municipal, une compagnie de pompiers.

L'une des écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse de Beauvais est établie à *Noyon*.

On y trouve aussi une section de la caisse d'épargnes de l'arrondissement de Compiègne, un comité archéologique, une brigade de gendarmerie, un dépôt de sûreté, un bureau de poste aux lettres, un relai de poste aux chevaux, et près de *Rudoroire* une station du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin.

Il y a un marché à grains, une foire annuelle, onze foires mensuelles.

Les établissemens industriels comprennent des carrières, une sablonnière, cinq fours à plâtre, un moulin à vent, sept moulins à farine, deux moulins à tan, des ateliers de saboterie et de bonneterie, des tanneries, une fabrique de pois décortiqués, une sucrerie de betteraves.

La population des hameaux et de quelques faubourgs est composée d'agriculteurs, de vignerons et de sabotiers.

Dans la collection des rébus de Picardie, les habitans de la ville sont surnommés les *friands de Noyon*.

La population urbaine a des mœurs douces, des habitudes d'ordre, de régularité, de respect pour la religion, qui impriment à *Noyon*, dit M. Dantier, un caractère de ville ecclésiastique, dû à l'influence de ses anciennes institutions. « La sagesse de » l'évêque Baudry, continue le même auteur, en accordant vo» lontairement une charte qui dans d'autres villes n'était arra» chée que par la violence, prévint la lutte sanglante dont les » mêmes villes furent le théâtre; par la même raison le pouvoir » épiscopal y ayant été moins vivement attaqué, a conservé une » influence plus grande, une autorité plus durable. Cette puis» sance du clergé dans le pays se reconnaît encore aujourd'hui » à certaines traces qui ont formé comme une sorte de couleur » locale : avec un peu d'observation, on y retrouve aisément la » vieille terre de l'église (1). »

Contenance. Terres labourables, 1,165 h. 75,96. — Jardins, 78 h. 96,90. — Bois, 47 h. 80,20. — Vignes, 22 h. 54,64. — Vergers, pépinières, 27 h. 33,10. — Oseraies, 0 h. 59,95. — Friches, 0 h. 93,90. — Pâtures, 121 h. 46,65. — Prés, 206 h. 67,45. — Eaux, 26 h. 89,20. — Rues, places, chemins, 62 h. 64. — Propriétés bâties, 37 h. 04. — Total, 1,798 hect. 65,75.

Distance de Compiègne, 3 myr. — De Beauvais, 9 myr. 6 kil.

(1) Description monumentale et historique de l'église N.-D. de Noyon, par *A. Dantier*, pag. 150.

— Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 6,270. — Nombre de maisons, 1,536. — Revenus communaux, 46,732 fr.

Passel, *Passelle (Passellum)*, à la limite sud, entre *Ville* à l'ouest, *Larbroye*, *Noyon* au nord, *Pontlévêque*, *Sempigny* à l'est, Chiry du canton de Ribécourt au sud.

Le territoire, situé dans la vallée de l'Oise, est traversé par le vallon de Dive, s'appuyant au sud-ouest aux coteaux de Chiry, atteignant vers l'ouest le lit de l'Oise.

Le chef-lieu, assis sur les deux bords de la Dive, est composé de maisons espacées, disposées en plusieurs rues ou groupes autrefois distincts. L'une de ces rues, large et alignée, plus récente, aboutit à une large place triangulaire.

Simon évêque de *Noyon*, donna en 1141, aux chevaliers du Temple, l'église de *Passel* qu'il avait retirée des mains de Guy, écuyer, seigneur du lieu. Le commandeur d'Eterpigny nommait à ce bénéfice, dédié sous l'invocation de saint Martin.

La commune est comprise aujourd'hui dans la succursale de *Ville*.

L'église est presqu'entièrement moderne; les parties anciennes sont les grosses murailles du chœur et le commencement de la nef, où l'on voit des piliers chargés de nervures destinées à orner des voûtes qui n'ont point été construites; ces restes indiquent pour époque la première moitié du seizième siècle.

Le portail est formé d'une arcade à plein-cintre accompagnée de pilastres cannelés; le clocher, couvert d'ardoises, est audessus.

Il y a dans la nef une inscription ainsi conçue :

« *Par l'illustre munificence du très-grand Roi Louis XIV, la*
» *pieuse générosité de François* (1), *évêque de Noyon, et le se-*
» *cours bienfaisant des Révérends pères chartreux du Mont-*
» *Renaud, la nef de cette église paroissiale tombée en ruine avec*
» *les chapelles adjacentes a été réparée avec la splendeur due à la*
» *gloire et à la grandeur de Dieu dont la demeure est sainte et*
» *sacrée. L'an du seigneur* 1696. »

La croix du cimetière porte la date de 1445.

Le hameau de *La Bretonnière*, situé à la limite du territoire du côté de *Ville*, ne comprend pas plus de quatre feux.

---

(1) François de Clermont-Tonnerre, qui gouverna le diocèse de 1661 à 1700.

Le Mont-Renaud est un écart sur un tertre au nord-est de *Passel*, près de la limite de *Noyon*.

C'était dans l'origine une propriété de templiers que Renaud, seigneur de Rouy en Vermandois et de *Pontlévêque*, acheta vers 1300 pour y établir un monastère de chartreux. Le lieu quitta dès-lors son ancien nom d'*Hérimont* pour y substituer celui de *Mont-Renaud* en mémoire du fondateur.

Philippe-le-bel prit en 1310 la nouvelle chartreuse sous sa protection, lui donnant pour patron le roi saint Louis, d'où vint, pendant quelque tems, l'appellation du *Mont-Saint-Louis* au lieu du *Mont-Renaud*; mais cette dernière prévalut dans la suite. Les actes publics du tems emploient aussi la qualification de chartreuse de *Noyon*.

Les seigneurs de Nesle firent présent aux chartreux de sept fiefs situés à Quiquery, Solente, Verpillières, Amy, Cressy, Breuil et Landevoisin. (1)

On voit dans le Recueil des Ordonnances des lettres de sauvegarde royale, accordées par Philippe-de-Valois au couvent du mont Saint-Louis, près *Noyon*, données en mars 1343 au Montcel, près Pont-Sainte-Maxence.

Cet établissement éprouva de grands désastres dans les guerres des quinzième et seizième siècles. Henri IV y logea pendant le siége de *Noyon* en 1591.

Ses propriétés et priviléges furent confirmés par lettres-patentes données à Paris au mois de mars 1644.

Il devait y avoir trente religieux, tant frères que moines. Cependant on n'y trouvait en 1789 que douze chartreux et un frère.

Entrée dans le domaine privé, cette propriété remarquable par sa situation, éprouva en 1815 un dommage évalué à plus de cent mille francs de la part de l'armée prussienne.

Les bâtimens sont considérables, et quelques-uns ont des moulures dans le goût du quatorzième siècle. La belle allée de peupliers qui conduit à la route nationale a été plantée vers 1781.

On a rétabli dans l'intérieur, en 1820, une chapelle domestique sous l'invocation de saint Louis.

La route nationale de Paris à Saint-Quentin traverse, du sud au nord, tout le territoire.

Le canal latéral à l'Oise passe entre la route et la rivière.

La commune possède une école bâtie en 1764, et neuf hectares de terrains à l'état de pâtures marécageuses.

---

(1) Colliette, Mém. Vermand, II, p. 756.

Le cimetière qui touche à l'église, est clos par un mur et une haie vive.

Les pauvres ont quelques revenus.

Il y a trois moulins à eau dans l'étendue du pays.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 248 h. 89,35. — Jardins, 16 h. 89,25. — Bois, 3 h. 66,40. — Vignes, 9 h. 98,20. — Marais, 25 h. 82,70. — Prés, 34 h. 96,85. — Rues, places, chemins, 13 h. 48,40. — Eaux, 7 h. 38,75. — Propriétés bâties, 3 h. 72,40. — Total : 364 hect. 82,30.

Distance de *Noyon*, 5 kil. — De Compiègne, 2 myr. 5 kil. — — De Beauvais, 9 myr. 1 kil. — Marché : *Noyon*. — Bureau de poste : *Noyon*. — Population, 230. — Nombre de maisons, 60. — Revenus communaux : 901 fr.

Pontlévêque, *Le Pont-Levèque* ou *Levesque*, *Pont-l'Evêque*, *Pontport* en 1794 *(Pons Episcopi, Villa Episcopi)*, entre *Noyon* au nord, *Sempigny* au sud-est, *Passel* au sud-ouest.

Le territoire, le plus petit du canton, affecte une figure triangulaire à côtés échancrés; l'Oise le borne au sud-est, la Verse à l'est, la Dive au sud-ouest. Mesuré transversalement de l'ouest à l'est, dans la partie moyenne, il atteint à peine cinq cents mètres de développement. Le chef-lieu consiste en une seule rue, une place et un port au bord de l'Oise.

D'Anville a voulu (1) trouver à *Pontlévêque* la station *Lura* ou *Isara* de la carte de Peutinger, dont l'emplacement véritable est à *Pontoise*.

Loin que ce lieu ait une origine romaine, il est probable, vu l'exiguité de son territoire, qu'il commença d'exister ou du moins d'avoir quelque importance, seulement à une époque assez avancée du moyen-âge, peut-être même dans le douzième siècle, pendant lequel les évêques de *Noyon* firent bâtir sur l'Oise le pont par lequel ils communiquaient à leur domaine de *Sempigny*. Il n'est guère mention de *Pontlévêque* antérieurement à cette époque, et le nom du village, tiré de ce fait, semble indiquer qu'il n'y avait pas eu jusque-là, d'habitations.

On y trouvait une maladrerie qui peut-être est le premier motif de la création de la commune.

Pontlévêque acquit quelqu'importance pendant les guerres du quatorzième siècle, à cause du passage de l'Oise. Les Anglais l'incendièrent en 1358, selon ce que rapporte Froissart : « Messire » Robert Canolle, dit-il, à son département qu'il fit de la ville de » Noyon et ses gens ardirent la ville du Pontlevesque sur la riviere

» d'Oyse où il y avoit grans hostelz. Les chevaliers et escuyers qui
» estoient en la cité de Noyon eurent grant desplaisance de ce feu
» et entendans que messire Robert et sa route estoient portés et
» retraiz si vindrent de la cité de Noyon environ soixante lances
» et vindrent encore si à point dans la ville du Pontlevesque
» qu'ilz trouvèrent ceulx qui le feu y avoient boutez et des autres
» aussy qui entendoient au pillage. Si furent recueillis de grant
» manière, car la plus grande partie furent mors et occis et
» gaignerent les François, plus de 40 chevaulx et rescouyrent
» plusieurs prisonniers qu'ilz en vouloient mener et encore de
» beaux hostelz qui eussent esté ars s'ilz ne feussent venuz à
» poinct et remenerent à Noyon plus de quinze prisonniers an-
» glois ausquels on couppa les testes. »

Le même lieu fut, en 1429, le théâtre d'un combat entre les troupes de Charles VII, sous la conduite de la Pucelle d'Orléans, et les anglais commandés par Saveuse, Brimeux et le comte de Montgommery.

La cure, dédiée sous l'invocation de la Vierge, était dans le patronage de l'abbé de Saint-Eloi. Elle a maintenant le titre de succursale et comprend dans sa circonscription la commune de *Sempigny*.

L'église est un édifice médiocre, humide, dans lequel on pénètre en descendant six marches à cause de l'exhaussement du sol du cimetière. On remarque au fond du chœur une baie ogive, embrassant quatre ogivettes à têtes trilobées, et trois roses ornées de festons; les moulures sont prismatiques, ce qui indique dans nos contrées une construction de la fin du quatorzième siècle. Les transepts datent de la dernière époque du style ogival, ayant des fenêtres ogives dont les divisions sont terminées en arc de cercle et pourvues de trèfle. Tout le reste est moderne. Le clocher est au bout de la nef.

On remarque des pierres tombales nombreuses, provenant, dit-on, des établissemens religieux de *Noyon*.

L'un des transepts contient un autel dédié à saint Nicolas, patron des mariniers. On y voit des ex-voto.

L'autre était le siége de la chapelle Notre-Dame-des-Joies, bénéfice qui était conféré, comme la cure, par l'abbé de Saint-Eloi.

Les évêques de *Noyon* avaient, sur l'Oise, un droit de bac ou passage dans lequel ils furent confirmés par arrêt du cinq septembre 1730.

La famille de Calvin était originaire de *Pontlévêque*. La maison qu'elle habitait était sur le chemin de *Noyon*, à droite près d'une

auberge. Le chef du calvinisme eut la cure, mais il ne naquit pas à *Pontlévêque* même, comme on l'a écrit communément.

La route nationale de Paris à Saint-Quentin passe sur la limite nord-ouest du territoire. La route départementale de *Noyon* à Villers-Cotterets traverse le chef-lieu.

Le canal latéral emprunte le lit de l'Oise devant le village; il se continue ensuite à droite et très-près de la rivière.

La voie de fer de Saint-Quentin est à l'ouest, entre le chef-lieu et la route de Saint-Quentin.

Les propriétés publiques comprennent un presbytère, un jeu de tamis, des terrains marécageux indivis avec *Noyon*.

Le cimetière qui tient à l'église, est fermé par des haies vives.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

Il n'y a point d'établissement industriel dans le pays.

La population est composée de petits cultivateurs et de mariniers.

Contenance. Terres labourables, 60 h. 08,45. — Terres labourables plantées, 4 h. 56,25. — Jardins, 8 h. 50,70. — Pâtures, 4 h. 20. — Prés, 18 h. 71,15. — Eaux, 8 h. 54,95. — Chemins, rues, places, 5 h. 84,15. — Propriétés bâties, 2 h. 57,25. — Total, 113 hect. 02,90.

Distance de *Noyon*, 3 kil. — De Compiègne, 2 myr. 8 kil. — De Beauvais, 9 myr. 4 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 532. — Nombre de maisons, 106. — Revenus communaux, 1,675 fr.

PONTOISE-LES-NOYON, *Pontoise-le-petit*, *Pont-Oise*, *Pont-Oyse*, *Pontoize*, *Ponthoise (Pons-Æsiæ)*, sur la limite méridionale entre *Sempigny* à l'ouest, *Noyon* au nord-ouest, *Morlincourt* au nord, *Varesnes* au nord-est, *Cuts* à l'est, *Caisne* au sud-est, Carlepont du canton de Ribécourt au sud-ouest.

Le territoire, assez régulier, est couvert de bois vers le sud, nu et plane au nord, limité au nord-ouest par le lit de l'Oise qui le sépare de *Noyon* et de *Morlincourt*. Le rû de Bellefontaine court du sud-ouest au nord-est pour rejoindre la rivière au-dessus du chef-lieu.

Ce village consiste en une rue de huit cents mètres, assez bien bâtie, sur la route de Soissons; il touche à l'Oise et par conséquent à la limite vers le nord-ouest.

Pontoise est le point nommé *Lura* dans la carte de Peutinger, sur la voie de Lyon au *Portus Gessoriacus*, entre *Augusta Suessonium* (Soissons) et *Rodium* (Roiglise). On sait que le mot *Lura*

doit être remplacé par *Isara* indiquant le passage de l'Oise (1).

Il est probable que la carte a voulu indiquer seulement ce passage, car on ne trouve à *Pontoise* aucun vestige de station ou d'emplacement quelconque.

Des médailles de Faustine, Germanicus, Trajan, etc., ont été recueillies dans le village et dans les environs comme sur tout le trajet de la voie romaine.

La cure de *Pontoise* dépendait de l'abbé de Saint-Barthélemy de *Noyon*; dédié à la Vierge, ce bénéfice constitue aujourd'hui une simple succursale.

Quant à l'ordre civil, ce lieu était subordonné à la paroisse de *Varesnes*, ou du moins compris au même rôle des tailles.

Les évêques de *Noyon* y avaient un bac privilégié dont l'existence remontait à une haute antiquité, et dont l'importance était considérable, parce qu'il fut, pendant plusieurs siècles, le seul passage de la rivière entre Quierzy et Choisy près Compiègne. On voit par un titre du dix avril 1464, que les habitans de vingt-un villages étaient exempts du droit moyennant une redevance annuelle par feu de deux deniers parisis ou d'un pain. Ces lieux étaient, sur la rive gauche de l'Oise, *Pontoise*, *Couarcy*, *Caisne*, *Courcelle*, *Cuts*, *Varesnes*, *Gizancourt*, Bellefontaine, Nampcel du canton d'Attichy, Haudenicourt, Le Mesnil, Blérancourt, Blerancourdel, Le Fresne, Camelin, Harmaux et Lombray du département de l'Aisne; — et sur la rive droite, *Morlincourt*, *Rudoroire*, le Marché-aux-pourceaux et la Rue-le-Vacquier, ces trois derniers, faubourgs de *Noyon*. Les bouchers de la ville étaient exempts aussi moyennant une redevance de douze deniers. L'évêque fut maintenu dans la possession du bac, avec les exemptions, par arrêt du conseil du cinq septembre 1730.

L'église est une construction en forme de croix, dont le chœur et les transepts appartiennent à la période ogivale. Le chœur est éclairé par cinq baies, simples, étroites. Il y a dans le transept gauche une fenêtre formée de deux ogivettes à têtes tréflées surmontées d'une rose. Les voûtes sont ornées de boudins retombant sur des colonnettes grêles. La nef est moderne; le clocher, rebâti en 1823, est au bout.

Couarcy, *Coarcy*, *Quarchi* en 1231, hameau au sud-ouest et près du chef-lieu, comprend soixante-dix maisons avec le *Mont-à-Lagache*, autre hameau réuni aujourd'hui par des constructions intermédiaires.

---

(1) Mémoires de la Société d'archéologie de la Somme, tom. V, pag. 259.

Courcelle, *Courcelle-lès-Noyon*, *Courcelles près Pontoise*, *Coursellles* (*Curcellæ apud Isaram* en 1104), ancien hameau réduit aujourd'hui à trois maisons, est au sud de *Pontoise*, sur le rû de Bellefontaine.

Baudry, évêque de *Noyon*, donna vers 1104 la terre de *Courcelle* à l'abbaye de Saint-Barthélemy.

La *Maison-Languedoc* est un écart au sud-est du chef-lieu, sur la route départementale.

Le *Méricain*, autre écart et ferme, est un peu plus loin dans la même direction.

La route départementale d'Amiens à Soissons traverse, comme on l'a dit, le territoire et le chef-lieu.

Un pont suspendu a remplacé, depuis 1833, le bac sur l'Oise.

La commune possède un presbytère, une école, un bois de cinquante et quelques hectares, quelques parcelles de terres labourables et des friches.

Le cimetière, voisin de l'église, est fermé par un mur et une haie vive.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve, dans l'étendue du territoire, deux moulins à eau, un four à plâtre, une tuilerie, des marnières.

La population se compose en grande partie, de bûcherons et de cultivateurs.

Contenance. Terres labourables, 203 h. 07,25. — Jardins, 11 h. 61,80. — Bois, 344 h. 04,40. — Vergers, pépinières, 0 h. 87,65. — Oseraies, 1 h. 19,85. — Aunaies, 9 h. 45,55. — Friches, 2 h. 52,10. — Pâtures, 0 h. 93,50. — Prés, 56 h. 17,95. — Eaux, 5 h. 69,30. — Places, rues, chemins, 19 h. 65,85. — Propriétés bâties, 3 h. 84,50. — Total, 659 hect. 09,70.

Distance de *Noyon*, 6 kil. — De Compiègne, 2 myr. 6 kil. — De Beauvais, 9 myr. 2 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 555. — Nombre de maisons, 178. — Revenus communaux, 1,965 fr.

PORQUÉRICOURT, *Porgkericourt*, *Porquerilcort* en 1179, *Popellicourt* en 1596 (*Porquerivum curtis*), sur la limite orientale, entre *Suzoy* au sud-ouest, *Vauchelle* au sud, *Noyon* au sud-est, *Beaurains* à l'est, Sermaize du canton de Guiscard au nord, Lagny du canton de Lassigny au nord-ouest.

Le territoire, de médiocre contenance, s'élève à l'ouest sur les coteaux qui séparent la vallée de Dive de celle de la Verse,

et s'arrête vers l'est au bord de la chaussée romaine, aujourd'hui route de *Noyon* à Roye.

Le chef-lieu est au pied des coteaux, formé de plusieurs rues sinueuses, espacées, indiquant des groupes autrefois distincts ; reliés aujourd'hui par des constructions plus récentes. Il n'y a point d'eau dans l'étendue du pays.

La seigneurie appartenait dans le seizième siècle à la branche de la maison d'Aboval qui portait le nom de Maucourt. Claude de Maucourt, seigneur de Maucourt, *Porquéricourt*, Signy, *Vauchelle* et Lieuvillers, étant mort vers 1610, Louise d'Aboval, sa fille, apporta ces terres en mariage à Rolland de Braillon, seigneur de Longavesne, etc.

La cure, dédiée à la Vierge, était à la collation du chapitre diocésain. Elle est comprise aujourd'hui dans la succursale de *Vauchelle*.

L'église, en forme de croix, a un chœur polygone, des transepts à fenêtres formées d'ogives géminées à têtes tréflées; ce sont les seules parties anciennes, datant du quinzième siècle. La nef et le clocher, central, terminé en pyramide couverte d'ardoises, sont des reconstructions modernes. On lit sur la porte la date de 1783, avec cette inscription :

Domus mea, domus orationis vocabitur.

On voit dans une niche à gauche la tombe de François de La Viéville, ancien seigneur. Il est représenté plus grand que nature, couché, armé en chevalier, tête nue, cheveux épars, avec un casque et un chien à ses pieds. Ce monument ne semble pas en place, mais paraît avoir été rapporté.

La croix en pierre du cimetière est très-vieille.

Les anciens hameaux ou écarts, nommés *Calande*, *Calais*, *Lamotte* et *La Viéville*, ne sont plus distincts du chef-lieu.

Le coteau à l'ouest de *Porquéricourt* est couvert, à l'origine de la déclivité, de gros blocs entre lesquels on a distingué, dans tous les tems, celui surnommé la *Pierre-Quinpierre*. C'est une masse de six à sept mètres en tous sens en calcaire nummulitique, roche qui est précisément au niveau du sol, d'où l'on peut conclure que le monolithe n'a pas été transporté, mais qu'on l'a seulement déchaussé à sa base, afin qu'il parût plus considérable. Un gros hêtre implanté dans une fissure a partagé le massif en cinq fragmens principaux, d'où vient, dit la tradition locale, le nom de *quinpierre*, dérivé de quinte-pierre équivalent de cinq pierres. D'autres assurent qu'on disait autrefois *qué pierre!* ou

la pierre *quelle pierre!* à cause de l'énormité de ses proportions tout-à-fait insolites dans la contrée.

Ce monument est un but de promenade, reste évident, dit-on, d'un pélerinage qui avait lieu dans des tems reculés. Il date probablement de l'époque celtique.

La commune possède une mairie, un abreuvoir, un jeu de tamis, deux hectares environ de terrain à l'état de prairies, deux hectares en pâture, près de quinze hectares en marais, et trois hectares de friches.

Le cimetière qui entoure l'église, est clos de murs.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

Il y a un moulin à vent et une féculerie dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 218 h. 33,53. — Terres plantées, 1 h. 39,40. — Jardins, 9 h. 08,87. — Bois, 95 h. 89,30. — Vergers, pépinières, 1 h. 62,50. — Oseraies, 0 h. 89,35. — Saussaies, 0 h. 06,95. — Friches, 8 h. 41,50. — Pâtures, 2 h. 72,10. — Prés, 22 h. 42,35. — Rues, places, chemins, 10 h. 40,55. — Propriétés bâties, 3 h. 55,65. — Total : 374 hect. 82,05.

Distance de *Noyon*, 5 kil. — De Compiègne, 3 myr. 5 kil. — De Beauvais, 10 myr. 1 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 350. — Nombre de maisons, 94. — Revenus communaux, 857 fr.

SALENCY, *Salenci*, *Salenchi*, *Salenchy*, *Sallancy*, *Salancy*, *Sallenchy (Salenciacus, Salenciacum en* 1179, *Salentiacus*, *Selentiacus)*, à la limite nord, entre *Noyon* à l'ouest, *Morlincourt*, *Varesnes* au sud, *Babeuf*, *Behéricourt* à l'est, Crisolle du canton de Guiscard au nord.

Le territoire occupe une partie des coteaux boisés de Saint-Siméon et de *Behéricourt*, toute la gorge surnommée la vallée d'Or, entre deux collines, et descend au sud jusqu'au lit de l'Oise qui forme la limite avec les prairies de *Babeuf* et la commune de *Varesnes*. Il constitue une petite contrée accidentée, pittoresque, d'un aspect sévère si on remonte à l'origine du vallon.

Le chef-lieu est dans la partie basse, formant un grand village, à maisons espacées, entremêlées de plantations, ce qui lui donne une étendue superficielle considérable. Il est réparti en plusieurs rues tortueuses qui étaient autrefois des groupes distincts.

La cure de *Salency*, dédiée sous le vocable de saint Médard,

était conférée par l'abbé de Notre-Dame-de-Ham. Elle a maintenant le titre de succursale.

Salency est le lieu de naissance de saint Médard, qui au sixième siècle transféra dans *Noyon* le siége de l'évêché de Vermand.

Ce lieu est connu par l'institution de la fête de la Rose ou de la Rosière, imitée depuis dans d'autres communes, à Nanterre près Paris, à Romainville, Mézédon, Nantes, etc.

On rapporte à saint Médard lui-même l'origine de la fête, mais il ne subsiste aucun document à l'appui de cette opinion. Il est constant seulement que l'usage de couronner annuellement une jeune fille, existait antérieurement à tous les souvenirs historiques et qu'il n'a subi aucune interruption.

Le seigneur ou propriétaire du château a toujours été en possession de choisir la rosière entre trois filles nées à *Salency*, dont les habitans lui présentent la liste.

Selon la tradition, saint Médard aurait été seigneur de *Salency* et aurait constitué une rente de vingt-cinq livres affectée à la dotation, en réservant à ses successeurs le droit de désignation. Non seulement la rosière doit être d'une conduite irréprochable, mais il faut encore que ses parens et sa famille, en remontant jusqu'à la quatrième génération, soient irrépréhensibles. Le choix est annoncé au prône pendant un mois, afin d'être contredit s'il y a lieu. Il ne devient définitif qu'à l'expiration de ce délai.

« Le huit juin (1), jour de Saint-Médard, ou bien le dimanche » le plus rapproché de ce jour, vers deux heures de l'après-» midi, la Rosière, vêtue de blanc, frisée, poudrée, les cheveux » flottans sur les épaules, accompagnée de sa famille et de douze » filles aussi vêtues de blanc, avec un large ruban bleu en bau-» drier, auxquelles douze garçons donnent la main, se rend au » château de *Salency* au son des tambours, des violons, des » musettes, etc. Le seigneur ou son préposé va la recevoir lui-» même; elle lui fait un petit compliment pour le remercier de » la préférence qu'il lui a donnée. Ensuite le seigneur ou celui » qui le représente et son bailli, lui donnent chacun la main, et » précédés des instrumens, suivis d'un nombreux cortége, ils » la mènent à la paroisse, où elle entend les vêpres sur un prie-» dieu placé au milieu du chœur.

» Les vêpres finies, le clergé sort processionnellement avec le

(1) Eclaircissemens sur la fête de la Rose à Salency. Année littéraire, nº 19, 1776.

» peuple pour aller à la chapelle de Saint-Médard. C'est là que
» le curé ou l'officiant bénit la couronne ou chapeau de roses
» qui est sur l'autel : ce chapeau est entouré d'un ruban bleu et
» garni sur le devant d'un anneau d'argent. Après la bénédiction
» et un discours analogue au sujet, le célébrant pose la couronne
» sur la tête de la rosière qui est à genoux, et lui remet en même
» tems les vingt-cinq livres en présence du seigneur et des offi-
» ciers de sa justice.

» La rosière ainsi couronnée, est reconduite de nouveau par
» le seigneur ou son fiscal jusqu'à la paroisse, où l'on chante le
» *Te Deum* et une antienne à saint Médard, au bruit de la
» mousqueterie.

» Au sortir de l'église, le seigneur ou son représentant mène
» la rosière jusqu'au milieu de la grande rue de *Salency* (1), où
» des censitaires de la seigneurie ont fait dresser une table garnie
» d'une nappe, de six serviettes, de six assiettes, de deux cou-
» teaux, d'une salière pleine de sel, d'un lot de vin clairet en
» deux pots, de deux verres, d'un demi-lot d'eau fraîche, de
» deux pains blancs d'un sou, d'un demi-cent de noix, et d'un
» fromage de trois sous. On donne encore à la rosière, en forme
» d'hommage, une flèche, deux balles de paume, et un sifflet
» de corne avec lequel un des censitaires siffle trois fois avant de
» l'offrir. Ils sont obligés de satisfaire exactement à toutes ces
» servitudes, sous peine de soixante sols d'amende.

» De là l'assemblée se rend dans la cour du château, sous un
» gros arbre où le seigneur danse le premier branle avec la ro-
» sière. Ce bal champêtre finit au coucher du soleil. Le lende-
» main dans l'après-dîner, la rosière invite chez elle toutes les
» filles du village, et leur donne une grande collation suivie de
» tous les divertissemens ordinaires en pareil cas. »

Louis XIII étant en 1640 au château de *Varesnes*, M. de Belloy seigneur de *Salency*, le pria de présider à la fête de la Rose. Comme le roi était indisposé, il envoya le marquis de Gordes, son capitaine des gardes, qui remit de sa part, à la rosière, un cordon bleu avec une bague d'argent. Depuis ce tems, les rubans bleus ont été ajoutés au costume et la bague aux cadeaux.

La rente de vingt-cinq livres affectée à la rosière était assise sur un domaine de onze ou douze arpens, qu'on prétendait avoir été donné par saint Médard lui-même pour cet usage, et qu'on nommait le fief de la rose.

M. Le Pelletier de Morfontaine, intendant de Soissons, fut en 1766 parrain de la rosière. Il dota sa filleule d'un revenu de quarante écus, reversible successivement sur chaque titulaire.

(2) Au lieu dit la Ruelle-Binette.

Cette fête respectable par son but et par son antiquité donna lieu, dans l'année 1773, à un procès qui occupa toute la France. M. Danré, alors seigneur de *Salency*, voulut s'attribuer le droit de choisir sans présentation, refusant d'ailleurs la redevance des vingt-cinq livres dont son fief était tenu, ainsi que les frais de la fête. La population résista; l'affaire fut portée au baillage de Chauny, de là au parlement qui, par un arrêt du vingt décembre 1774, rendu sur un plaidoyer long-tems célèbre de Target (1), et sur les conclusions de l'avocat-général Séguier, maintint les habitans dans leurs droits, condamna le sieur Danré aux dépens et consacra de nouveau les antiques formalités du couronnement.

Cette cérémonie, interrompue pendant les événemens de 1792 à 1795, fut rétablie avec le retour de l'ordre.

La seigneurie de *Salency* relevait de l'évêché de *Noyon*. On assure que les successeurs de saint Médard en jouirent pendant un siècle, après lequel ils l'échangèrent contre d'autres domaines appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin en Artois.

Le seigneur était un des barons ou fieffés de l'évêque. Il accompagnait le prélat lors de la première entrée dans la ville épiscopale et lui servait d'écuyer.

L'église ayant été brûlée du tems de la ligue, subit ensuite une reconstruction presque générale. Le chœur est polygone, à baies ogives inscrivant des divisions en plein-cintre. Les jours latéraux offrent aussi un mélange de tiers-point et d'arcs circulaires. La façade est du style de la renaissance avec colonnettes engagées, archivolte à encadremens, médaillons, arabesques, etc. Le clocher porte la date de 1619. Les voûtes du chœur sont décorées de pendentifs et de nervures prismatiques appuyées sur des consoles.

Le baptistère, couvert de fruits et de feuilles, offre un travail curieux, ancien, remontant peut-être jusqu'au douzième siècle.

On remarque l'inscription suivante dans la nef, à gauche :

« *L'an de grace* 1821
le 15 *mai*
S. A. R. Madame Duchesse de Berry
accompagnée de M.[gr] *l'Evéque d'Amiens*
a daigné couronner la Rosière de Salency
La reconnaissance en perpétuera le souvenir
Le ciel exaucera nos vœux
Vivent les Bourbons.

(1) Histoire de la Rosière de Salancy, pag. 51. — Paris, in-8. 1777.

Le château fut reconstruit en 1570 à la place d'une forteresse ruinée. L'entrée est de 1584. Presque tout l'édifice périt par le feu, pendant la ligue, en même tems que l'église.

Il y avait une chapelle dite de Vieulaine à la nomination du seigneur.

La chapelle de Saint-Médard, où se fait le couronnement de la rosière, fut élevée par les seigneurs de *Salency* sur le lieu même où, selon la tradition, le saint était né. La dernière reconstruction était de 1351. Il ne reste de ce tems qu'une fenêtre ogive bouchée, dans le chœur. L'édifice fut remis à neuf vers 1826.

On y voit un autel à colonnes torses, et un tableau représentant saint Médard couronnant, comme rosière, sa propre sœur.

Sept habitans notables de *Salency* furent choisis, le sept novembre 1773, pour aller chercher à Dijon une partie des restes de saint Médard, dont le corps avait été transporté au neuvième siècle dans l'église Saint-Etienne, après la destruction de Soissons par les normands. Claude-Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon, les accueillit favorablement et leur remit les reliques demandées, qui furent déposées dans la chapelle.

Une autre chapelle dite de la Prairie, près d'une fontaine dont les eaux jouissent d'une grande réputation de salubrité, placée un peu plus bas dans la vallée, est bâtie, dit-on, sur le lieu d'un fait miraculeux, dont l'Annaliste de Noyon rapporte en ces termes les détails :

« Durant le bas-aage du petit saint Médard qui faisoit encore
» sa demeure chez ses parens, une grande contention s'esmeut
» entre ceux du village pour le bornage des champs, ce qui ar-
» rive souvent entre gens agrestes et rustiques. Ils disputoient
» et querelloient ordinairement depuis le matin jusques au soir,
» estans sur le point de venir des paroles aux mains, ils con-
» viennent de faire une descente sur les lieux pour vuider ce
» différend, assistez de ce jeune mais vénérable et sage arbitre.
» Arrivez qu'ils sont au lieu contentieux, l'un disant d'une fa-
» çon, l'autre d'une autre, et ne pouvant tomber d'accord, ce
» tendre enfant appercevant une pierre met le pied dessus, et
» prononce qu'infailliblement là est la limite en question. Pour
» preuve la pierre fond et se liquifie à l'attouchement du pied,
» comme fait la cire sous l'impression du feu ardent. Et se voit
» encore le vestige d'iceluy tellement gravé en la dureté de la
» pierre qu'il seroit impossible à burin ny cizeau d'en mieux
» faire la sculpture. Ce qu'estant veu avec admiration par les
» contendans, tout procez est demeuré entr'eux assopy et ter-
» miné et ont repris le chemin de leur maison de compagnie,

» louans et glorifians Dieu, qui par l'adresse de la petite enfance
» sçait opérer de si grandes merveilles. »

La pierre dont il s'agit était connue sous le nom de *pas de saint Médard*.

Il y a une tombelle, surnommée la *sargine*, entre le moulin et la fontaine d'Arson.

L'ancienne commune de *Dominois*, *Dominoy*, compte environ soixante feux tenant sans discontinuité au village de *Salency*, du côté de l'est.

C'était une succursale de la paroisse, sous le vocable de saint Denis, à la nomination de l'évêque diocésain.

La seigneurie était distincte et appartenait à la maison d'Etourmel.

Dominois fut inscrit en 1790 au nombre des municipalités, et conserva son existence distincte jusqu'en 1825, qu'une ordonnance en prononça de nouveau la réunion à son chef-lieu primitif.

L'église est une construction moderne, sans aucun intérêt architectonique. Elle est isolée à cent mètres environ du pays.

Selon la tradition locale, les templiers eurent à *Dominois* un établissement qui détermina, dans la suite, la création du village.

On nomme *La Rosière* un écart, ou auberge, au sud de *Salency*, sur la grande route.

La route nationale de *Noyon* à La Fère, et le canal latéral à l'Oise, traversent la section méridionale de la commune.

Les propriétés publiques consistent en un presbytère, une école, deux carrières, un hectare de terrains à l'état de culture, quatre hectares de prairies, seize hectares de pâture.

Le cimetière de *Salency*, seul conservé quoiqu'il y en ait un deuxième à *Dominois*, tient à l'église, étant fermé par une haie vive.

Il y a un bureau de bienfaisance et une compagnie de pompiers.

Les établissemens industriels comprennent une carrière, deux moulins à eau, un four à plâtre.

Le territoire est extrêmement morcelé. La population se compose de petits cultivateurs et de vignerons.

Contenance : Terres labourables, 369 h. 45,35. — Jardins, 10 h. 88,65. — Bois, 179 h. 05,30. — Vignes, 9 h. 16,30. — Vergers, pépinières, 16 h. 92,65. — Oseraies, 0 h. 11,90. — Aunaies, 7 h. 84,45. — Friches, 38 h. 77. — Pâtures, 23 h. 58,35. — Marais, 0 h. 25,55. — Prés, 84 h. 57,80. — Eaux,

11 h. 75,45. — Places, rues, chemins, 16 h. 88,20. — Propriétés bâties, 10 h. 17,75. — Total : 779 hect. 44,70.

Distance de *Noyon*, 6 kil. — De Compiègne, 3 myr. 6 kil. — De Beauvais, 10 myr. 2 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 865. — Nombre de maisons, 286. — Revenus communaux, 2,673 fr.

Sempigny, *Sampigny*, *Sempigni*, *Sampeigni*, *Sempeigny*, *(Campiniacum)*, sur la limite méridionale, entre *Pontoise* à l'est, le territoire de *Noyon* au nord-est, *Pontlévêque* au nord, *Passel* à l'ouest, Chiry et Carlepont du canton de Ribécourt au sud.

Le territoire qui appartient en entier à la vallée de l'Oise, est limité vers le nord et à l'ouest par les contours sinueux de la rivière, ou par le rû de Fourchon.

Le chef-lieu qui consiste en deux rues croisant à angle droit, est sur la rive gauche, étant séparé de *Pontlévêque* par une sorte d'îlot compris entre l'Oise et le rû, îlot au milieu duquel passe le canal latéral de navigation. Tout le pays est plat, boisé vers la limite sud, découvert dans le reste de son étendue.

Sempigny a commencé par une maison de campagne des évêques de *Noyon*, à l'occasion de laquelle fut construit le pont sur l'Oise qui donna naissance au village de *Pontlévêque*. Le village prospéra, sous la protection de l'autorité épiscopale, jusqu'au treizième siècle, que les évêques ayant fait bâtir un château à Carlepont, abandonnèrent leur ancien manoir dont il ne reste plus aucune trace.

La cure, dédiée à saint Eloi, était conférée par le chancelier de la cathédrale.

Elle est comprise aujourd'hui dans la succursale de *Pontlévêque*.

L'église célèbre la fête de la Nativité de la Vierge le huit septembre, quoique les pouillés lui aient assigné saint Eloi pour patron. C'est un édifice en forme de croix, appartenant, pour la plus grande partie, à l'époque du style ogival prismatique ou flamboyant. Les fenêtres sont des ogives composées. Les contreforts des transepts portent des niches ornées de dais. Les chapelles latérales sont seules voûtées, un lambris recouvrant le chœur et la nef. Les latéraux et le clocher placé au bout de la nef, datent de 1676. Le transept septentrional dans lequel est la chapelle de la Vierge, a été construit par l'évêque Charles d'Hangest, dont les armoiries sont encore visibles.

Il y avait anciennement un pélerinage considérable, le vingt-cinq mars, dans l'église de *Sempigny*.

Parviller, Parvillé, autrefois la *Cense de Parviller*, est un écart au sud-est du chef-lieu, vers les bois de Carlepont.

Coquerel, composé de douze maisons, forme un hameau, ou plutôt une rue, touchant presque à *Sempigny* vers l'est.

On appelle *la Mazure* ou *les Mazures*, un assemblage de quinze maisons, sur l'Oise, vis-à-vis *Pontlévêque*.

La route départementale de *Noyon* à Villers-Cotterets traverse le territoire et le chef-lieu.

La commune n'a pas de propriétés. Des terrains considérables ont été partagés en 1794.

Le cimetière entoure l'église; il est enclos par un mur et une haie vive.

Il y a un bureau de bienfaisance.

Les établissemens industriels comprennent un moulin à vent, un moulin à eau, une cendrière.

La population se compose de petits cultivateurs et de mariniers.

Contenance : Terres labourables, 254 h. 23,30. — Jardins, 7 h. 11,05. — Bois, 31 h. 00,65. — Friches, 29 h. 18,35. — Pâtures, 10 h. 01,70. — Prés, 62 h. 80,05. — Eaux, 22 h. 60,70. — Routes, places, rues, 22 h. 10,75. — Propriétés bâties, 2 h. 75,05. — Total : 441 hect. 81,60.

Distance de *Noyon*, 4 kil. — De Compiègne, 2 myr. 9 kil. — De Beauvais, 9 myr. 5 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 533. — Nombre de maisons, 125. — Revenus communaux, 672 fr.

Suzoy, *Susoy*, *Suesoy* en 1179, *Syusoi* en 1241, *Sieusoy* en 1274, *Suizoy* au quatorzième siècle, sur la limite orientale, entre *Larbroye* à l'est, *Vauchelle* au nord-est, *Porquéricourt* au nord, *Ville* au sud, Evricourt, Cuy et Lagny du canton de Lassigny, sur les autres côtés.

Le territoire est inégal, occupé vers le nord et le sud-ouest par des coteaux boisés, entre lesquels le village est placé dans un vallon sablonneux. Le chef-lieu ne forme guère qu'une seule rue, sinueuse, très-longue, parce qu'elle est composée de maisons séparées par des jardins ou des plantations.

La commune de *Suzoy* qui avait été réunie à celle de *Larbroye* en 1827, a recouvré son existence distincte en vertu d'une autre ordonnance rendue le vingt-huit octobre 1832.

La cure, dédiée sous le vocable de saint Médard, était à la collation du chapitre diocésain.

Ce bénéfice est réuni maintenant à la succursale de *Larbroye*.

L'église est une construction moderne, sans caractère ni intérêt; elle est plafonnée; le clocher, couvert d'ardoises, est sur la porte. Quelques-unes des baies, ouvertes ou bouchées, imitent la forme ogivale.

La route départementale de Beauvais à Noyon traverse le territoire, constituant dans le chef-lieu la plus grande partie de la rue principale.

La commune possède un jeu de tamis, un jeu d'arc, des parcelles de bois ou broussailles, trois hectares environ de terrain à l'état de friches.

Le cimetière, demeuré autour de l'église, est clos de murs.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve, dans l'étendue du territoire, deux moulins à vent, un moulin à eau, une carrière.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 224 h. 51,65. — Jardins, 15 h. 85,20. — Bois, 227 h. 58,90. — Vergers, pépinières, 0 h. 98,65. — Oseraies, 0 h. 72,10. — Friches, 18 h. 71,70. — Prés, 2 h. 59,40. — Eaux, 0 h. 33,50. — Places, rues, chemins, 10 h. 05,25. — Propriétés bâties, 3 h. 38,35. — Total : 516 hect. 66,55.

Distance de *Noyon*, 4 kil. — De Compiègne, 3 myr. 4 kil. — De Beauvais, 10 myr. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 378. — Nombre de maisons, 94. — Revenus communaux, 563 fr.

Varesnes, *Varesne*, *Varennes*, *Varenne*, *Varenes* (*Varinæ*, *Varenna* en 1179), entre *Morlincourt* au nord-ouest, *Salency*, *Babeuf* au nord, *Brétigny* à l'est, *Cuts* au sud-est, *Pontoise* au sud.

Le territoire occupe une partie notable de la vallée de l'Oise, le lit sinueux de la rivière formant la limite avec les terroirs de *Salency* et de *Morlincourt*. Il constitue une plaine presqu'entièrement dénudée depuis la destruction de la forêt de Louvetain qui couvrait une grande partie de la section méridionale.

Le chef-lieu tient à la rivière; il est composé d'une rue principale, large, alignée, récente, et deux ou trois autres latérales. Ce village est l'un des mieux bâtis du canton; toutes ses rues sont pavées.

La terre de *Varesnes* constituait, dès le douzième siècle, une seigneurie considérable qui appartenait, en 1128, à Raoul I dit Flamenc, avec Canny-sur-Matz, Champien, etc.

Adam de Canny petit-fils de Raoul, concéda vers 1226 divers

droits d'usage aux habitans, et Raoul IV, fils de celui-ci, en céda vers 1248 les redevances à sa femme Marie.

Raoul V, seigneur de Canny, *Varesnes*, *Morlincourt*, etc., était maréchal de France en 1287.

Raoul VI son fils, mort en 1302 à la bataille de Courtray, avait épousé Aliénor d'Hangest qui, pendant son veuvage, fit reconstruire le château de *Varesnes* entre 1310 et 1313, et réunit à ses domaines la terre de *Mondescourt*.

Raoul VIII leur petit-fils, était au service militaire en 1357, avec trois chevaliers et dix-neuf écuyers.

Aubert de Canny fils du précédent, conseiller et chambellan du roi, épousa vers 1389 Marie d'Enghien.

Leur fille unique, Marie de Canny, fut mariée à Jean de Barbançon, sénéchal héréditaire de Haynault, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

Les descendans de celui-ci ont conservé le domaine de *Varesnes* jusqu'à la révolution de 1789.

Le seigneur était l'un des fieffés ou barons de l'évêché de *Noyon*; il jouissait en cette qualité du fief de la quinzaine de saint Jean-Baptiste dans *Noyon*, c'est-à-dire du droit de justice pendant les deux semaines qui suivaient la fête.

Cardinal Le ~~chancelier~~ Duprat, de la maison de Barbançon, affectionnait la résidence de *Varesnes*; il embellit le domaine, aggrandit le château, planta les avenues qui ont subsisté jusqu'au tems actuel; ses dépenses soutenues enrichissaient le pays. Il avait fondé un prix annuel de cent pistoles à l'imitation de la fête de la rose à *Salency*, pour trois filles des paroisses de la seigneurie, savoir : *Varesnes*, Canny, *Pontoise*, *Morlincourt*, *Babeuf*, *Apilly* et *Mondescourt*. Il avait également fondé, bâti et doté un hôpital au profit des mêmes communes, et construit un pont qui fut emporté par l'inondation de 1658, si funeste à la vallée de l'Oise.

La terre fut érigée en marquisat par lettres-patentes datées de Paris au mois de juin 1616, en faveur de Louis de Barbançon, sieur de Canny, *Varesnes*, *Babeuf*, *Mondescourt*, *Apilly*, *Morlincourt*, *Pontoise* et *Couarcy*.

Louis XIII demeura pendant un mois au château de *Varesnes*, dans l'année 1640. On connaît de lui deux actes royaux datés de ce lieu :

l'un, le vingt-neuf mai 1640, est une déclaration portant prorogation du délai accordé pour l'exposition des monnaies d'or, décriées par la déclaration du trente-un mars précédent;

et l'autre est un édit du mois de juin, réglant le cours des

pièces de billon, avec création d'un office de contrôleur général de cette monnaie.

Le roi ayant témoigné le désir de posséder une relique de sainte Godeberte, dont le corps était conservé dans la cathédrale de *Noyon*, l'archidiacre, accompagné de plusieurs chanoines, se transporta le trois juin au château de *Varesnes*, où il présenta à S. M. un os de la main, qu'on avait retiré de la châsse.

Louis XIV délivra, au mois de février 1657, des lettres-patentes datées de Paris, portant confirmation et relief de surannation, pour l'enregistrement de celles de 1616 qui avaient constitué le marquisat.

Le dernier propriétaire fut Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, comte souverain de la Valteline, baron de Viteaux et de Clessy, châtelain de Formerie, mestre de camp commandant le régiment d'Orléans (cavalerie), gouverneur-général du Valois et des villes et châteaux de Villers-Cotterets, Coucy, Follembray, *Noyon*, capitaine des chasses de la capitainerie royale de Villers-Cotterets, premier veneur et conservateur des chasses du duc d'Orléans, gruyer féodal de la Basse-Aigue, seigneur de *Varesnes*, Canny, *Pontoise*, *Couarcy*, *Morlincourt*, *Babeuf*, *Brétigny*, *Apilly*, *Mondescourt*, *Coquerel*, *La Bretonnière*, etc.

Le château fut vendu en 1794 et démoli l'année suivante. Il n'en reste qu'un tronçon de pilier au bord de la rivière, lequel est un débris de la construction du quatorzième siècle.

La cure, dédiée sous l'invocation de saint Géry évêque de Cambrai, était conférée par l'abbé de Saint-Barthélemy de *Noyon*.

Elle forme aujourd'hui l'arrondissement d'une succursale.

L'église est au bord de la rivière, entre le bac et l'emplacement du château. L'eau, dans les grandes crues, vient jusqu'au portail.

Cet édifice est moderne; une seule fenêtre, dans le transept sud, est divisée par un meneau. Les voûtes du chœur sont ornées de nervures et d'écussons. Tout le reste est plafonné. Le clocher, couvert d'ardoises, est très-court.

On lit sur le mur extérieur, du côté de la rivière, l'inscription suivante :

le 28 *de may* 1640, *le Roy est venu à Varesnes*
et est parti le 13 *de juin* 1640.

On remarque dans la chapelle de la Vierge une pierre tombale de la maison de Barbançon, avec cette épitaphe :

Cy gist haute et puissante
Dame Madame Anthoinette
De V....... en son vivant douairière
» *des terres et seigneuries de Canny, Varesnes,*
» *Babeuf, Mondescourt, Morlaincourt, Ponthoise et*
» *Coarcy et proprieteresse des terres, seigneuries et*
» *Comté d'Hangest, et Davenescourt, Heudicourt*
» *Manencourt et Magnières quy fut fēme et espouze de feu*
» *....................François de.........*
» *vivant, seigneur desd. terres de Canny, Varesnes*
» *Bailly et capitaine de Senlis et eurent de leur mariage trois*
» *enfants, savoir : M..............de aussy*
» *seigneurs de tous lesd. lieux,..........Anne de B........*
» *espouze de M. Anthoine du Prat, Marquis de Nâtouillet*
» *.........de Paris. Et Dame Marie de........espouze de*
» *......Jacque Auguste de Thou président au Parlement de*
» *Paris, laquelle Dame trespassa le XXIIII Jour de may*
» 1587 *estant veufve dudict feu seigneur de Canny*
» *son Mary quy fut tué à la bataille Sainct-Denis*
» *l'en* 1567 *le X novembre.*

Les vides laissés dans l'épitaphe correspondent aux dégradations commises en 1794. Le château et l'église furent pillés à cette époque. « On n'a pas même épargné, dit Cambry (1), le cercueil » et les cendres de madame de Barbançon, propriétaire et bien- » faitrice de Varesne. On se permit les plus grossières et les plus » sales plaisanteries sur le corps de cette dame, parfaitement » conservé dans le cercueil de plomb qui l'enfermait; et le pro- » duit du cercueil qu'on vendit enivra dans un cabaret des hom- » mes qui s'étaient souillés d'un crime en violant l'asyle de la » mort. »

Le chapitre de Saint-Barthélemy délivra, en 1261, permission au seigneur de *Varesnes* d'édifier un oratoire dans son château, sous condition de le démolir à volonté. Cet établissement fut doté et converti en chapelle vers 1343, par Raoul Flamenc VII, seigneur de Canny.

Il y eut une maladrerie dans l'étendue du territoire.

On trouve au lieu dit le *haut de Crémont*, au sud de *Varesnes*, des briques et tuiles brisées d'origine romaine, qu'on rapporte, suivant l'opinion répandue en Picardie, à un couvent de tem-

(1) Description du département de l'Oise, I, pag. 407.

pliers. Ces vestiges recouvrent ou indiquent des souterrains dans lesquels on n'a pas pénétré.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une mairie, une école, un jeu de paume, une avenue garnie de beaux arbres, longue de trois cent trente mètres sur vingt-cinq de largeur, un bois de treize hectares, sept hectares de terrains à l'état de pâture.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers, une nombreuse compagnie de l'arc.

On trouve un moulin à vent et une fabrique de couperose et alun dans l'étendue du territoire.

La population est composée, en grande partie, de cultivateurs et de tisserands.

Contenance : Terres labourables, 677 h. 90,85. — Jardins, 13 h. 39,30. — Bois, 13 h. 68,85. — Vergers, pépinières, 0 h. 49,10. — Oseraies, 0 h. 11,85. — Friches, 1 h. 10. — Pâtures, 14 h. 45,10. — Prés, 169 h. 94,50. — Eaux, 8 h. 61,16. — Routes, places, rues, chemins, 10 h. 03,55. — Propriétés bâties, 4 h. 16,95. — Total : 913 hect. 91,20.

Distance de *Noyon*, 6 kil. — De Compiègne, 3 myr. — De Beauvais, 9 myr. 6 kil — Marchés, *Noyon*, Blérancourt (Aisne). — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 554. — Nombre de maisons, 180. — Revenus communaux, 1,948 fr.

VAUCHELLE, *Vauchèles*, *Vaucelle* (*Valcellæ*), petit territoire adossé vers le sud-ouest à la colline de *Porquéricourt*, descendant vers l'est jusqu'à la route de *Noyon* à Roye, ou ancienne voie d'Amiens à Soissons, entre *Porquéricourt* au nord, *Larbroye* au sud, *Noyon* à l'est.

Le chef-lieu, assis au pied du coteau, comprend plusieurs rues tortueuses, rapprochées en deux groupes. Il n'y a pas d'eau courante dans l'étendue du pays.

La cure, dédiée à saint Nicolas, était conférée par le chapitre de *Noyon*. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale dans la circonscription de laquelle est comprise la commune de *Porquéricourt*.

Saint Fiacre, second patron, est le seul dont on célèbre la fête.

L'église est une construction de gros appareil, cruciforme, massive, avec contreforts saillans; elle date du dernier tems du style ogival, la plupart des divisions des baies étant en arc de cercle. Le clocher, au bout de la nef, est une tour moderne supportant une flèche couverte d'ardoises.

L

La chapelle, dédiée à saint Fiacre, a été ajoutée, dit-on, en 1500. Il y a des restes de verrières.

Maigremont est un écart sur la limite au sud.

Le Point-du-Jour, autre écart, est sur la route départementale qui limite au nord-est le territoire.

Le Plan, troisième écart, constitue une maison isolée entre *Vauchelle* et *Maigremont*.

La commune possède un presbytère, un jeu d'arc, neuf hectares de terrain à l'état de pâture.

Le cimetière, enclos de murs, tient à l'église.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 170 h. 60,45. — Jardins, 4 h. 30,30. — Bois, 30 h. 96,60. — Vergers, pépinières, 1 h. 88,55. — Oseraies, 0 h. 02,05. — Aunaies, 0 h. 03,90. — Friches, 2 h. 43,05. — Pâtures, 5 h. 73,45. — Marais, 3 h. 99,95. — Prés, 5 h. 05,75. — Rues, places, chemins, 6 h. 07,85. — Propriétés bâties, 2 h. 63,50. — Total : 233 hect. 75,40.

Distance de *Noyon*, 4 myr. — De Compiègne, 3 myr. 4 kil. — De Beauvais, 10 myr. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 280. — Nombre de maisons, 76. — Revenus communaux, 450 fr.

VILLE, *Villes*, à l'angle sud-ouest du territoire, entre *Passel* à l'est, *Larbroye* au nord, Evricourt et Canectancourt du canton de Lassigny à l'ouest, Dreslincourt et Chiry du canton de Ribécourt au sud.

Le territoire, traversé par la vallée de Dive, s'appuie vers le nord au coteau de *Larbroye*, et remonte vers le sud sur le plateau d'Attiche.

Le chef-lieu est divisé en deux sections par le cours de la rivière. Le groupe du nord, désigné sous le nom de la Croix-Trompette, comprend dix rues et plusieurs maisons éparses. Celui de droite, plus compacte, possède l'église et les principales propriétés réparties aussi en dix voies.

La cure, sous le vocable de Saint-Pierre, dépendait de l'ordre de Malte ; le commandeur d'Eterpigny y nommait.

Réduite en succursale, elle embrasse dans son étendue la commune de *Passel*.

L'église a été reconstruite à une époque assez récente. La seule partie caractérisée consiste dans une porte placée au bas du clocher. Elle est en arc surbaissé, avec un fronton garni de crochets entourant une niche tréflée dans le goût du seizième

siècle. Il y a dans le chœur des restes de verrières avec le millésime de 1516.

Un bas-relief peint, représentant la délivrance de saint Pierre, tient lieu de tableau au-dessus du maître-autel.

La Bornardie est un hameau de quelques maisons, à l'ouest du chef-lieu, sur le chemin de Canectancourt.

La Cressonnière forme un écart assez près du village.

On voit au sud de *Ville* et au sommet de la rampe de la vallée, un bloc connu sous le nom de *pierre-levée*, dont on rapporte l'origine à l'époque celtique. C'est un massif de calcaire à nummulites ayant une étendue transversale de quatorze mètres sur sept de hauteur et d'épaisseur. Enfoncé en terre, il incline légèrement vers le nord. Cette masse énorme est voisine de deux autres non fichées, de six moindres dans leurs dimensions et d'une dixaine de petits blocs, mais la qualification de *pierre-levée* appartient seulement au rocher principal.

La commune possède un presbytère, une école, six hectares environ de marais propres au pâturage.

Le cimetière, enclos de murs, tient à l'église.

Les pauvres ont quelques revenus.

Il y a des carrières et deux moulins à eau dans l'étendue du territoire.

La population est agricole ; elle compte des scieurs de long en assez grand nombre.

Contenance : Terres labourables, 364 h. 53,65. — Jardins, 23 h. 59,40. — Bois, 111 h. 89,10. — Vergers, pépinières, 1 h. 66,95. — Oseraies, 0 h. 59,80. — Aunaies, 0 h. 27,35. — Friches, 14 h. 90,40. — Pâtures, 18 h. 28,35. — Prés, 47 h. 07,35. — Eaux, 1 h. 07,55. — Rues, places, chemins, 12 h. 38,55. — Propriétés bâties, 7 h. 22. — Total : 603 hect. 50,45.

Distance de *Noyon*, 6 kil. — De Compiègne, 2 myr. 7 kil. — De Beauvais, 9 myr. 3 kil. — Marché, *Noyon*. — Bureau de poste, *Noyon*. — Population, 765. — Nombre de maisons, 205. — Revenus communaux, 797 fr.

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Noyon* comprenaient autrefois : un évêché, un chapitre, deux abbayes, quatre couvens, deux prieurés, trente-deux cures, un vicariat, trente-huit chapellenies.

Ils se composent aujourd'hui d'une cure, de quinze succursales et de deux chapelles vicariales.

Les hameaux sont au nombre de vingt-un, et les écarts au nombre de trente ; réunis aux vingt-trois chefs-lieux de communes, ils forment ensemble soixante-quatorze lieux distincts d'habitation.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme de :

Centimes additionnels aux contributions	4,964f
Attributions sur le produit des patentes	1,826
Produit des amendes de police	457
Octroi municipal (à *Noyon*)	25,605
Droits de place sur les foires et marchés (à *Noyon*)	8,012
Prix de fermage des biens communaux	5,214
Produit de la vente d'herbes et fruits de terrains communaux, élagages, boues, etc.	7,829
Rentes sur l'état	2,520
Rentes sur particuliers	241
Produit de coupes ordinaires de bois (à *Pontoise*, *Varesnes*)	2,080
Taxes affouagères et locations de pâtures	1,473
Intérêts de fonds placés au trésor public	4,552
Taxes communales diverses (à *Noyon*, *Pontlévêque*)	1,829
Recettes diverses éventuelles	556
Valeur de la prestation en nature et des impositions spéciales pour chemins vicinaux	21,171
	88,329f

Le nombre des communes étant de vingt-trois, le revenu moyen de chacune serait de 3,840 fr. 39 c., et, déduction faite des ressources spéciales aux chemins vicinaux, de 2,919 fr. 91 c.

En défalquant les revenus de la ville de *Noyon*, le terme moyen n'est plus que de 928 fr. 36 c.

Les dépenses des communes comprennent les articles ci-après :

Frais d'administration	10,804f
(La ville de *Noyon* entre dans cette dépense pour 4,991 fr.)	
Frais d'octroi (à *Noyon*)	7,873
Salaire des gardes-champêtres et agens de police	10,066
Frais de police, voirie, etc.	6,150
Entretien des propriétés et des biens communaux	17,683
Secours aux établissemens de charité	5,619
Dépenses relatives à l'exercice du culte	5,048
——— à l'instruction publique	12,694
——— à la garde nationale	932
Contributions des proprietés communales	2,363
Dépenses imprévues, fêtes publiques	5,532
Dépenses des chemins vicinaux	25,176
	110,440f

Le budget de la ville de *Noyon* présente constamment un excédant de recettes. Le règlement des autres budgets établit un

déficit annuel d'environ vingt mille francs, qui est couvert au moyen de surimpositions, ou de secours accordés sur les fonds départementaux spéciaux à l'instruction primaire.

Le tableau qui suit offre, par série décroissante, la liste comparative des communes, sous le triple rapport de leur population, de leur contenance territoriale et de leurs revenus ordinaires.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Noyon.	Noyon	Noyon.
2	Cuts.	Cuts	Salency.
3	Salency.	Varesnes.	Pontoise.
4	Caisne.	Salency.	Varesnes.
5	Ville.	Grandru.	Pontlévêque.
6	Babeuf.	Babeuf.	Cuts.
7	Grandru.	Pontoise.	Babeuf.
8	Pontoise.	Caisne.	Mondescourt.
9	Varesnes.	Ville	Apilly.
10	Sempigny.	Behéricourt.	Passel
11	Pontlévêque.	Suzoy.	Porquéricourt.
12	Behéricourt.	Bretigny.	Grandru.
13	Bretigny.	Genvry.	Ville.
14	Mondescourt	Apilly.	Bretigny.
15	Suzoy.	Sempigny.	Sempigny.
16	Porquéricourt.	Beaurains.	Larbroye.
17	Apilly.	Porquéricourt.	Morlincourt.
18	Vauchelle.	Passel.	Suzoy.
19	Morlincourt.	Morlincourt.	Caisne.
20	Genvry.	Mondescourt.	Behéricourt.
21	Passel.	Vauchelle.	Vauchelle.
22	Larbroye.	Larbroye.	Beaurains.
23	Beaurains.	Pontlévêque.	Genvry.

Les communes de *Noyon* et de *Varesnes* ont à la fois mairie, presbytère et maison d'école. On trouve un presbytère et une école à *Apilly*, *Cuts*, *Morlincourt*, *Pontoise*, *Salency*, *Ville*. Il y a un presbytère seulement à *Pontlévêque*, *Vauchelle*, et seulement une école à *Behéricourt*, *Genvry*, *Mondescourt*, *Passel*. Les communes de *Babeuf* et de *Grandru* ont chacune deux maisons d'école; celles de *Beaurains*, *Brétigny*, *Caisne*, *Larbroye*, *Porquéricourt*, *Sempigny* et *Suzoy* n'ont aucune propriété bâtie.

Il y a, dans tout le canton, un hôtel-de-ville, une mairie, dix presbytères, dix-huit maisons d'écoles communales.

Les terrains communaux comprennent une étendue d'environ quatre cent quatre-vingt-six hectares, savoir :

Terres labourables (à *Noyon*, *Pontoise*, *Salency*).	$5^{hect.}$	29,
Prés en coupe (à *Apilly*, *Babeuf*, *Larbroye*, *Porquéricourt*, *Salency*)	8	02,44
Pâtures marécageuses (à *Apilly*, *Babeuf*, *Behéricourt*, *Mondescourt*, *Noyon*, *Passel*, *Porquéricourt*, *Salency*, *Varesnes*, *Ville*)	138	22,88
Marais (à *Beaurains*, *Grandru*, *Larbroye*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Pontoise*, *Porquéricourt*).......	76	31,92
Friches marécageuses (à *Beaurains*)..........	4	
Bois (à *Behéricourt*, *Pontoise*, *Suzoy*, *Varesnes*)...	73	13,08
Friches ou pâtures sablonneuses (à *Cuts*, *Pontoise*, *Porquéricourt*, *Salency*, *Suzoy*, *Varesnes*)..	29	48,79
Friches et bruyères (à *Grandru*, *Noyon*)......	140	23,08
	$474^{hect.}$	71,18

Les terrains publics, friches, marécages, etc., étaient beaucoup plus considérables autrefois, et le pays, coupé par de larges vallées humides, souvent inondées, et par des coteaux à pentes sablonneuses ou pierreuses, contenait dans la plupart des communes, des surfaces incultes que les anciens seigneurs avaient laissées à la jouissance des habitans. Elles ont été partagées en 1794, notamment à *Genvry*, *Sempigny*, *Brétigny*, etc.

Une contenance de cent trente-deux hectares, indivise entre les communes d'*Apilly*, *Mondescourt*, Marest et Quierzy (Aisne), a été divisée par ordonnance du vingt-huit février 1837. Il en a été de même du marais d'Huez, vallée de Verse, qu'une autre ordonnance rendue le vingt-cinq mars 1845, a réparti entre les communes de *Beaurains*, *Noyon* et *Porquéricourt*.

Il y a des sablonnières publiques à *Larbroye* et *Noyon*, et deux carrières sur le territoire de *Salency*.

Etablissemens de charité. La ville de *Noyon* possède deux grands hôpitaux, dont l'origine remonte au douzième siècle.

L'hospice des indigens fut institué vers l'année 1131, sous le titre de Saint-Jacques ou de Saint-Maurice. On ne connaît plus le nom du fondateur, mais on sait que l'établissement s'agrandit dès 1178, par les soins de l'évêque Renaud, et que sous Étienne de Nemours, successeur de ce prélat, une ordonnance épiscopale en régla l'administration.

Il paraît que cet asile fut détruit pendant les siècles suivans, ou du moins qu'il eut beaucoup à souffrir, ainsi que plusieurs

autres fondations charitables. Outre l'Hôtel-Dieu, dont il sera question plus bas, il y avait dans la ville un hôpital dit de Morican, légué aux pauvres clercs dans l'année 1294, par le chanoine Robert Lefebvre, et une autre maison dite hôpital de Notre-Dame ou de la Gésine, instituée en faveur des pauvres femmes en couches. Il faut y joindre une léproserie ou hôpital Saint-Ladre, qui existait depuis 1146 à l'embranchement du chemin de *Pont-lévêque*, au pied du Mont-Renaud. Cette maladrerie, tenue en maison conventuelle, fut ruinée par les bourguignons dans l'année 1472; elle ne put être rétablie, et dans le siècle suivant les revenus en furent appliqués à la ville.

Cependant on essaya de reconstituer la charité publique, et des lettres-patentes, données à Paris le quinze mars 1580, consacrèrent à nouveau les priviléges des hôpitaux de *Noyon*. Mais les guerres de la ligue qui dévastèrent le pays, n'épargnèrent pas les biens des pauvres; ce qui restait de la maladrerie disparut entièrement, et l'église même fut démolie.

On reprit, vers le milieu du siècle suivant, le projet que la ligue avait rompu, et par une délibération arrêtée d'un commun accord entre le corps de ville et le clergé, on décida la réorganisation, sous le nom de Saint-François d'Assises, de l'ancien hôpital Saint-Jacques. Des dons pieux et des fondations perpétuelles de la part des corporations dotèrent la maison, à laquelle un édit daté de Metz, au mois de septembre 1657, concéda, de plus, toutes les propriétés et rentes affectées aux pauvres, qui étaient abandonnées ou usurpées dans le ressort du baillage de *Noyon*. Le même édit y transféra les prêtres chargés de l'église de la maladrerie, et institua un bureau composé de l'évêque, du lieutenant-général du baillage, du procureur du roi, du maire et des échevins, de trois ecclésiastiques élus par le clergé, et de trois laïques choisis par le corps de ville.

L'hôpital général fut installé le vingt-sept août 1663, dans l'ancien local de Saint-Jacques. Ses propriétés s'accrurent assez rapidement, soit par des acquisitions, soit au moyen de legs. Des lettres-patentes du mois d'avril 1698 lui réunirent les biens et revenus des anciennes maladreries de *Noyon*, *Mondescourt*, *Waripont*, Ercheu et Crapaumesnil.

On distingue parmi les bienfaiteurs de l'établissement, l'abbé de Chilly archidiacre de *Noyon*, qui lui laissa, en 1731, toute sa fortune, et M.lle de Chilly qui légua dans l'année 1763 une somme considérable pour agrandir les bâtimens.

Mlle *Cavalier* lui a fait don, en 1846, d'une somme de seize mille francs.

L'hôpital général ou hospice des indigens comprend soixante lits pour les vieillards des deux sexes, et soixante pour les enfans, en tout cent vingt lits.

L'établissement est desservi par les dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Il y a un médecin en chef, un médecin adjoint et un aumônier.

L'Hôtel-Dieu ou hospice des malades a été fondé en 1178, sous le nom d'hôpital Saint-Jean, à la place d'un établissement plus ancien. « Ce que j'apprens, dit Levasseur (1), par les anciens » mémoires tirez des archives du lieu, portans que Renaud » évesque de Noyon donna pouvoir en l'année mil cent soixante- » dix-huit de réédifier et réparer le vieil hospital de Noyon, que » Jean de Saint-Eloy donna la place où est construit ledit hostel- » dieu, de là nommé l'hospital de Saint-Jean, à la charge que » tant luy qu'Ada ou Adelle sa femme s'y retireroient et y vi- » vroient le reste de leurs jours s'ils en avaient besoin. Ce qui » fut arresté l'an 1179 en la présence et de l'autorité dudit Re- » naud Evesque, et confirmé par Philippe second Auguste Dieu- » donné l'an 1180, etc. »

En 1215 et 1217, l'évêque Etienne de Nemours confia l'établissement à l'ordre de Saint-Augustin et lui donna des réglemens si sages qu'ils furent adoptés pour les hospices d'Amiens et de Beauvais. Les papes Honorius et Grégoire IX confirmèrent successivement les priviléges de la maison. Saint Louis affectionnait l'Hôtel-Dieu de *Noyon*, et l'on y a conservé jusqu'au seizième siècle une table de pierre, sur laquelle le saint roi avait coutume de panser lui-même les malades dans ses visites.

Il confirma de nouveau toutes les possessions par une charte datée de *Noyon* au mois de septembre 1250, ce qui fut encore renouvelé sous Philippe-le-bel en février 1289.

Cet hospice fut ruiné comme les autres pendant les guerres civiles; il perdit son église et une grande partie des bâtimens qui furent remplacés par des constructions neuves en 1628.

Le nombre des lits, qui était de vingt, a été porté à vingt-deux, par une fondation de Mme *Margerin-Duboulois*, suivant testament du seize février 1839. Six de ces lits sont affectés aux pauvres de chacune des communes d'*Apilly*, *Babeuf*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Pontoise* et *Varesnes*.

Le soin des malades est confié, depuis 1770, aux religieuses de

(1) Annales, pag. 906.

Saint-Vincent-de-Paule. Le service de santé est le même que celui de l'hôpital général. La chapelle est desservie par un aumônier spécial

Les revenus ordinaires des deux hospices, qui ont subi de notables réductions à la suite de la révolution de 1789, s'élèvent aujourd'hui à près de trente-cinq mille cinq cents francs, y compris les redevances en blé payées par certains fermages et équivalant au quart de cette somme. Le bureau de bienfaisance entretient les lits auxquels ont droit les malades indigens des six communes du marquisat de *Varesnes*, ensuite de la fondation faite par les seigneurs de ce domaine, et de sa réunion à l'ancien bureau cantonnal. Le produit du travail des enfans élevés dans l'hôpital général est porté au budget, de même que la dépense de leur éducation. Les autres ressources principales consistent en rentes sur l'état et en coupes régulières de bois.

Chacune des vingt-trois communes a un bureau de Bienfaisance.

L'origine de quelques-uns de ces établissemens est ancienne. Le plus grand nombre date de l'année 1825, époque à laquelle un réglement administratif rendu pour l'exécution de l'ordonnance du trente-un octobre 1821, qui avait supprimé les commissions charitables instituées par canton, répartit entre les communes, les fonds centralisés au bureau de bienfaisance de *Noyon*. La distribution fut faite proportionnellement à la population de chaque localité dont plusieurs avaient d'ailleurs quelques dotations spéciales pour les pauvres. On indique ci-après par commune, le revenu provenant de la répartition payé par le bureau de *Noyon*, en y joignant les faits propres à quelques-unes d'entr'elles.

Apilly : 54 fr 17 c., employés en secours à domicile. La commune jouit en outre d'un lit à l'hôpital de *Noyon*, par suite de la fondation du marquis de Barbançon, dont il sera parlé plus bas.

Babeuf : 81 fr. 61 c. Mlle *Grégoire (Thérèse)*, propriétaire à *Babeuf*, a légué, le dix septembre 1835, aux pauvres de sa commune, des terres labourables d'une contenance de trois hectares trente-trois ares vingt centiares, dont le produit annuel est de quatre cent quinze francs. La bienfaitrice a sagement interdit tout secours en argent. Les revenus sont employés en médicamens et vins; les soins de la médecine sont assurés aux indigens au moyen d'un abonnement passé avec un chirurgien. Les distributions de pain sont hebdomadaires. On y joint aussi

du bois pendant l'hiver, et même des vêtemens lorsque les ressources n'ont pas été absorbées par les autres services. Les excédans de recette en fin d'année sont immédiatement employés en achat de blé, linge et autres objets, le testament ne permettant pas d'établir des revenus en rente.

Beaurains : 30 fr. 07 c.

Behéricourt : 153 fr. 37 c., à quoi il faut ajouter une rente de deux francs sur l'état. Le bureau jouit en outre, du produit d'une terre de soixante-quinze ares trente-cinq centiares, léguée par M[lle] *Grégoire (Thérèse)*, dont il a été question à l'article de *Babeuf*.

Brétigny : 61 fr. 65c.

Caisne : 185 fr. 15 c. L'origine de ce revenu était une fondation pieuse de la famille *Guillemont*, dont le produit fut affecté aux pauvres de *Caisne* et ensuite centralisé au bureau cantonnal. Au moyen de placemens en rentes sur l'état des économies obtenues par une sage gestion, le bureau dispose aujourd'hui de 224 fr. 15 c. On ne distribue guère que des secours en pain.

Cuts : 199 fr. 28 c. Les habitans de ce bourg doivent à la bienfaisance des seigneurs de *Cuts* et de Camelin (Aisne), les revenus assez considérables dont leur population indigente est dotée. L'institution qui remonte assez haut dans le moyen-âge, consistait en une maison hospitalière, sise au hameau de *Gournaye*, sur l'emplacement d'une maladrerie, près d'une chapelle dédiée à sainte Catherine, dont la collation appartenait alternativement aux deux seigneurs. Les bâtimens ayant été détruits entièrement pendant les guerres de la ligue, on ne les remplaça point par de nouvelles constructions, mais on mit en location le domaine dont ils étaient accompagnés, consistant en six hectares de prairies et de terres labourables. On en tire aujourd'hui un loyer de six cent quarante-sept francs, auquel il faut ajouter une rente de cent soixante-dix-huit francs sur l'état. Le bureau dispose donc d'un revenu annuel de 1,024 fr. 28 c., qui est employé en secours distribués à domicile, tant aux invalides qu'aux indigens malades.

Genvry : 40 fr., à quoi il faut joindre l'intérêt d'une somme de trois cents francs, accordée par le conseil municipal en 1847 et 1848. Les pauvres avaient autrefois plusieurs lits à l'Hôtel-Dieu de *Noyon*.

Grandru : 90 fr. 52 c. Le conseil municipal ajoute depuis 1847 à la modicité de ce revenu, employé exclusivement en distribution de pain aux indigens et de viande aux malades.

Larbroye : 31 fr. 57 c.

Mondescourt : 54 fr. 01 c. Les pauvres ont un lit dans l'Hôtel-Dieu de *Noyon,* par la fondation du seigneur de *Varesnes.*

Morlincourt : 38 fr. 64 c., plus un lit à l'Hôtel-Dieu de *Noyon.*

Noyon. Ce bureau, communal aujourd'hui, avait centralisé en l'an cinq les revenus affectés aux pauvres dans toutes les communes du canton, conformément au principe des municipalités cantonnales. C'est en 1825 que les choses ont été rétablies dans leur état primitif. Le siége de l'établissement est, depuis l'année 1816, dans l'Hôtel-Dieu qui reçoit les malades indigens, assure l'instruction des jeunes filles, et confie aux sœurs de la charité la distribution des secours à domicile. Une pharmacie centrale considérable fournit les remèdes ordonnés par le médecin préposé à la visite des pauvres familles.

Les religieuses, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paule, sont au nombre de cinq, trois pour la direction de l'école, et deux préposées à la répartition des vivres, vêtemens, combustibles et autres secours.

Le bureau jouit d'un revenu de plus de dix mille francs, principalement en rentes sur l'état, et en propriétés rurales. On doit citer parmi les bienfaiteurs :

1° En 1599, *Jean Charmolue,* lieutenant-général de *Noyon,* gouverneur de la ville de Langres, qui a fondé une rente de 1,632 fr., dont le produit est destiné à *faire apprendre métier* aux orphelins pauvres;

2° Mlle *Watteblot* qui laissa, par testament du sept octobre 1645, une rente de trois cents francs en faveur des filles pauvres à marier, en donnant la préférence à celles nées sur la paroisse Saint-Maurice;

3° M. *Chevaucheur,* en 1826. Legs de 623 fr., à la charge de payer le traitement annuel de l'un des frères de la doctrine chrétienne établis à *Noyon;*

4° M. *Legrand* curé de *Pontlévêque,* en 1826. Il a légué un capital de 12,400 fr. et plusieurs rentes, à charge de faire élever douze enfans pauvres des communes d'Abbecourt et de Marest-Damcourt (Aisne), dont il avait été desservant, et un nombre égal de *Pontlévêque* et de *Sempigny ;* d'entretenir ensuite un élève à l'école secondaire ecclésiastique de *Noyon;*

5° M. *Saturne* curé de *Noyon*, de respectable mémoire, mort en 1835. Un capital de près de six mille francs;

6° Mlle *Demand*, en 1815. Don d'une maison sise rue de Grèce;

7° M. *de Roucy,* en 1848. Don d'une rente de cinq cents francs.

On remarque que les legs ou donation avec affectation spéciale sont distincts des revenus communs, en sorte que le bureau dispose, par le fait, d'environ quinze mille francs, somme considérable pour une ville de population moyenne et généralement aisée.

En 1847, un anonyme a institué et donné à l'établissement une glacière située sur le boulevard de l'Hôtel-Dieu, à charge de fournir gratuitement de la glace pour les besoins de la classe ouvrière nécessiteuse dans la ville et dans tout le canton. On vend en outre, pour la consommation de luxe, environ cent mètres cubes dont le produit augmente les ressources affectées au soulagement des malheureux.

Passel : 33 fr. 98 c. Cette rente va être accrue du produit d'une somme de deux mille francs léguée par M. *Boileau de Maulaville*, propriétaire du *Mont-Renaud*.

Pontlévêque : 61 fr. 80 c.

Pontoise : 86 fr. La commune a un lit dans l'hospice de *Noyon*, comme ayant fait partie du marquisat de *Varesnes*.

Porquéricourt : 56 f. 83 c.

Salency : 140 fr. Il faut y joindre l'intérêt d'une somme de 180 fr., léguée en 1841 par le capitaine *Poulet*, et une rente de quarante francs donnée dans l'année 1844 par M. l'abbé *Benard* curé de *Salency*. L'emploi principal a lieu en distribution de pain.

Sempigny : 67 fr. 66 c., à quoi il faut ajouter une rente de 118 fr. léguée aux pauvres par M. de *Broglie*, évêque de *Noyon*, et en cette qualité seigneur de *Sempigny*.

Suzoy : 45 fr. 41 c. Le bureau possède en outre des terres d'une contenance de deux hectares trente-un ares soixante-seize centiares, tant à *Suzoy* qu'à *Larbroye*, léguée le vingt-cinq février 1711, par *Gosse (Antoine)*, d'une famille de cultivateurs anciens dans la paroisse. Le revenu total est aujourd'hui de trois cent soixante-douze francs quarante-un centimes, qu'on emploie surtout en distribution de pain à domicile.

Varesnes : 96 fr. 98 c. *Louis-Antoine Duprat*, marquis de *Barbançon*, seigneur de *Varesnes*, fit bâtir en 1774, dans cette commune, un hospice destiné à secourir les malades des paroisses et lieux du marquisat, ce qui comprenait, dans le canton, les villages d'*Apilly*, *Babeuf*, *Brétigny*, *Couarcy*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Pontoise*, *Varesnes*, avec quelques hameaux. Des revenus considérables formèrent la dotation de l'établissement dont la gestion était confiée aux soins de trois religieuses hospitalières. L'hospice de *Varesnes* fut absorbé en l'an douze par le bureau

cantonnal de bienfaisance; on vendit les bâtimens dont la démolition ne tarda pas à être accomplie, et l'on confondit les revenus avec ceux des autres communes.

Il ne reste aujourd'hui aux pauvres de *Varesnes* qu'une rente annuelle de 96 fr. 98 c., avec un lit dans l'Hôtel Dieu de *Noyon*. Les lits affectés dans le même établissement aux communes d'*Apilly*, *Babeuf*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Pontoise*, ont une origine semblable.

Vauchelle : 40 fr. 45 c.

Ville : 106 fr. Le bureau possède en outre : 1° des terres d'une contenance de cinq hectares quatre-vingt-dix-sept centiares, sises à Nouvion-le-Comte, léguées, dit-on, en 1267, par Jean de Nouvion, affermées deux cent cinquante francs, plus une redevance de vingt-quatre hectolitres de blé sur les mêmes terres; 2° une rente de vingt francs sur l'état, résultant d'une fondation de *Gueudré (Antoine)*, curé de *Ville*, mort en 1663, dont on voit la tombe dans l'église; 3° une autre rente de cent francs léguée par M. *Marin*, maréchal de camp, né à *Ville* et mort en 1846. Le revenu total, assez considérable eu égard à la population, est employé en vivres et médicamens; une somme de cent francs est spécialement consacrée à l'achat et distribution de vêtemens pendant la saison froide.

Routes et chemins. On sait que la voie de fer de Creil à Saint-Quentin, construite en 1848 et 49, traverse l'étendue du canton, en remontant constamment la vallée de l'Oise sur la droite de la rivière. Elle a deux stations, l'une au faubourg *Rudoroire* de *Noyon*, la deuxième près d'*Apilly*.

Deux routes nationales, trois routes départementales, deux chemins vicinaux de grande communication, parcourent aussi l'étendue du pays.

La route nationale n° 31, de Paris à Saint-Quentin, traverse le canton dans la direction générale du sud-sud-ouest au nord-nord-est. Elle y pénètre par la limite méridionale du territoire de *Passel*, laissant le village à l'ouest et arrivant par une seule droite de dix-sept cent vingt mètres jusqu'à la hauteur du *Mont-Renaud*. Elle oblique ensuite vers l'ouest pour atteindre, par une autre droite d'environ quatorze cent dix mètres, le calvaire de *Pontlévêque*, à partir duquel elle reprend sa direction première jusqu'aux portes de *Noyon*.

Elle suit, dans l'intérieur de la ville, les rues de Paris, du Marché à Cordouen, la place de l'Hôtel-de-Ville, les rues des Mer-

ciers, du Nord, de Chauny, puis tourne brusquement et par un angle aigu, vers le nord-ouest, se maintenant dans cet alignement pendant trois cent quarante mètres. A partir de là, elle reprend encore sa direction vers le nord-nord-est, qu'elle suit pendant un kilomètre, jusqu'à la rencontre du chemin de *Genvry*, après lequel elle s'infléchit légèrement à droite pour atteindre, par une section rectiligne de quinze cent quarante mètres, la limite de Crisolle, canton de Guiscard.

Le développement total de la route peut être évalué à sept mille six cent cinquante mètres.

Sa largeur est uniformément de vingt mètres, fossés compris. La chaussée, en pavé de grès, a cinq mètres de profil transversal. Les crêtes extérieures des fossés sont bordées de pommiers et de peupliers pyramidaux sur le territoire de *Passel*, et de cerisiers au-delà de *Noyon*.

La rampe du *Mont-Renaud* est de sept et demi pour cent pendant trois cents mètres environ. La pente de la même butte, du côté de *Noyon*, est inclinée de sept pour cent sur une longueur de quatre cents mètres.

On trouve une autre rampe très-rapide, mais courte, dans le faubourg Dame-Journe.

Il y a trois ponceaux vis-à-vis le village de *Passel* et des ponts sur les fossés de fortifications, à l'entrée et à la sortie de *Noyon*.

Les matériaux d'entretien viennent des hauteurs de Chevincourt, Machemont, Canectancourt et des bois de Crisolle.

Les alignemens de la traverse de *Noyon*, réglés par arrêt du conseil du treize février 1766, l'ont été de nouveau par ordonnance du vingt-cinq juin 1838.

Le relai de poste de *Noyon* correspond au sud avec celui de Ribécourt, à un myriamètre quatre kilomètres de distance réduite, et au nord avec celui de Guiscard, à un kilomètre de distance.

Le tracé actuel a été établi vers 1748, pour la section au sud de *Noyon*; antérieurement la route venant de Chiry passait à l'est du *Mont-Renaud*, et de là au calvaire de *Pontlévêque*. La section au-delà de *Noyon* a été construite vers 1755.

Ces deux sections ont été long-tems distinctes. Celle du sud était dénommée route de Senlis à Noyon et de Senlis à Guise; celle de nord s'appelait route de Noyon à Ham. Réunies en une seule ligne vers le milieu du siècle dernier, elles furent alors intitulées route de Senlis à Saint-Quentin par Noyon. C'était en 1788 la route n° 3, de Paris en Flandre par Noyon et Ham. Les

routes actuelles de Carlepont et de Lassigny étaient considérées comme ses embranchemens.

La route nationale n° 38, de Noyon à La Fère, s'embranche sur la précédente dans la rue Dame-Journe de la ville de *Noyon*. Courant à l'est sud-est, elle forme la grande rue du faubourg de *Chauny*, et se prolonge par une droite de treize cent vingt mètres jusqu'au chemin d'Hesdin. Se relevant ensuite vers l'est, elle arrive, d'un seul alignement d'environ quatre mille huit cents mètres, jusqu'à l'extrémité de *Babeuf*, en laissant *Morlincourt* au sud et touchant au hameau de *La Rosière*. Une autre droite d'environ deux mille huit cents mètres, dirigée vers le nord-est, la conduit de *Babeuf* jusqu'à la limite du département de l'Aisne, après le hameau de *La Brételle*.

Sa longueur totale exacte est de huit mille neuf cent trente-sept mètres, et sa largeur de quatorze mètres, fossés compris.

La chaussée, après la traverse de *Noyon*, est en empierrement recouvert de gravier.

Il n'y a point d'inclinaison considérable ni d'ouvrages d'art dans l'étendue du parcours.

Des plantations d'arbres à fruit garnissent les côtés.

Cette route est entretenue avec de la grève tirée près de *La Brételle* et de *Babeuf*.

Les alignemens des traverses ont été réglés par des ordonnances, savoir : celle de *Noyon*, le vingt-cinq juin 1830; celle de *Babeuf*, le trente-un janvier 1841; et la traverse de *La Brételle*, le sept mars 1839.

Le relai de poste de *Noyon* correspond avec celui de Chauny (Aisne), à un myriamètre six kilomètres de distance réduite.

Cette ligne portait, en 1788, le n° 16 et le nom de route de Paris à Chauny. Son tracé était combiné avec le système de défense militaire des frontières du nord; le chemin de Nesle à Chauny, qui traverse le canton de Guiscard, était classé comme l'un de ses embranchemens. Elle a été faite sous le règne de Louis XIV. L'ancien chemin qui l'a précédé était qualifié route de *Noyon* à Guise. Il passait au nord de la route actuelle, commençant vis-à-vis *Morlincourt*, touchant à l'église de *Babeuf*, de là traversant *Mondescourt*, pour se diriger sur Villequier-Aumont (Aisne). Il est encore connu sous le nom de vieux chemin de *Noyon* à *Babeuf*, et de voie pallée.

La route départementale n° 2, d'Amiens à Soissons, ne forme qu'un seul alignement, dirigé du nord-ouest au sud-est, depuis la

limite du canton de Guiscard, entre *Beaurains* et *Porquéricourt*, jusqu'à l'entrée de *Cuts* après *La Pommeraye*; cette section a douze mille huit cents mètres de développement. Le tracé décrit ensuite une courbe pour passer dans *Cuts*, dans *Berlincamp*, au sud du hameau de *Gournaye* et atteindre ensuite le territoire de l'Aisne. Le parcours total est d'environ quinze mille huit cents mètres.

La route laisse *Beaurains* au nord-est, *Porquéricourt* et *Vauchelle* au sud-ouest. Elle entre dans *Noyon* par le faubourg d'Amiens, suit les rues d'Amiens, Saint-Antoine, des deux Bornes, de l'Evêché, de Saint-Eloi, le faubourg de *Rudoroire*, après lequel elle franchit le canal de navigation; elle traverse l'Oise sur un pont suspendu, forme la grande rue de *Pontoise*, et de là à *Cuts*.

La largeur est de vingt mètres, fossés compris dans la campagne, excepté dans la traverse de la vallée, depuis le canal latéral jusqu'à l'Oise, où elle n'a que douze mètres. La chaussée est en pavé de grès dans *Noyon* et aux approches de la ville. Le reste, vers Roye, constitue un empierrement calcaire en rognons tirés de la montagne de Lagny, et la section à gauche de l'Oise est en gravier mélangé de calcaire.

Les approches de *Noyon* sont plantées de peupliers et de cerisiers.

Les alignemens de la traverse de *Noyon* ont été réglés autrefois par un arrêt du conseil du treize février 1766, et en second lieu par ordonnance du vingt-cinq juin 1838; ceux de *Pontoise*, par une autre ordonnance du deux avril 1839, et ceux de *Cuts*, par ordonnance du dix-neuf septembre 1840.

Le relai de poste de *Noyon* correspond avec celui de Roye (Somme), à deux myriamètres de distance réduite.

La section vers Amiens appartenait à la grande voirie avant 1790, sous le titre de chemin de *Noyon* à Roye. Elle fut conservée dans la voirie départementale. Quant à la section de *Noyon* à *Cuts*, bien que classée au même rang, elle était abandonnée depuis des siècles, et même détruite sur plusieurs points dans la traverse de la vallée. Les chaussées qui conduisent à *Pontoise* par *Varesnes*, et celle que les évêques firent établir pour aller à Carlepont par *Pontlévêque*, avaient rendu celle-ci à-peu-près inutile.

Elle a été rétablie comme route départementale vers 1835.

La route départementale n° 15, de Noyon à Villers-Cotterets, s'embranche sur la route nationale de Paris à Saint-Quentin, au

calvaire de *Pontlévêque*. Elle court au sud-sud-est, en coupant le village de *Pontlévêque*, traversant la Verse, le canal de navigation, l'Oise, la grande rue de *Sempigny*, de là à l'ouest de *Parviller* pour entrer dans le canton de *Ribécourt*.

Sa longueur, depuis l'origine jusqu'à l'Oise, est de seize cent soixante-quinze mètres, et de l'Oise jusqu'à la limite, de quinze cent soixante mètres. Son parcours total peut être évalué à trois mille trois cents mètres.

Le tracé est formé de lignes brisées. La largeur est de vingt mètres jusqu'au village de *Pontlévêque*, et de dix mètres à partir de *Sempigny*.

Les alignemens de la traverse de *Pontlévêque* ont été réglés par ordonnance du dix-neuf septembre 1840, et ceux de *Sempigny* par une autre ordonnance du vingt décembre 1839.

Cette route, déclassée en 1791, était portée sur les états de la grande voirie sous le n° 12, et sous le titre de route de Brie en Picardie. Elle a été mise dans la voirie départementale par ordonnance du vingt-un juin 1826.

La route départementale n° 16, de *Noyon* à Beauvais, parcourt le canton dans la direction générale de l'est à l'ouest. Elle s'embranche sur la route de Paris à Saint-Quentin, à la porte même de *Noyon*, formant vers l'ouest un faubourg ou rue de quatre cent vingt mètres de longueur. Elle se continue ensuite sur l'ancien chemin de Thiescourt jusqu'au village de *Larbroye*, dont elle suit la rue supérieure. Elle remonte de là vers le nord-ouest pour traverser le village de *Suzoy*, long d'environ douze cents mètres. Elle parvient ensuite par une autre ligne d'environ douze cent cinquante mètres, alignée vers l'ouest, jusqu'à la limite de Cuy, canton de Lassigny.

Sa longueur totale peut être évaluée à cinq mille six cent quatre-vingts mètres. Elle est ouverte sur dix mètres de largeur, fossés compris. La chaussée est en empierrement calcaire, le tracé peu régulier. Des plantations de pommiers garnissent le bord des fossés.

Cette ligne appartient à l'ancienne route de *Noyon* à Montdidier. Retirée en 1790 de la voirie classée, elle y a été rétablie par ordonnance du vingt-un juin 1826.

Les alignemens du faubourg de *Noyon* ont été réglés par ordonnance du vingt-cinq juin 1838, et ceux de la traverse de *Suzoy* par une autre ordonnance du vingt février 1839.

Le chemin de grande communication de *Noyon* à Nesle est une

ancienne chaussée qui s'embranche sur le bord gauche de la route départementale n° 2, vis-à-vis *Vauchelle*, et qui traverse le territoire de *Beaurains* en touchant au moulin à vent. Cette voirie qui n'a pas encore été mise à l'état d'entretien, a dans le canton un développement de deux mille trois cents mètres.

Le chemin de Compiègne à *Cuts*, venant de Carlepont, doit passer par les hameaux de *Laigle* et de *Hesdin* dépendant de *Caisne*, pour se réunir à la route départementale n° 2, vis-à-vis *La Pommeraye*. Il aura dans l'étendue du canton un développement de deux mille sept cents mètres.

Les chemins vicinaux classés, au nombre de cent sept, ont un développement de cent seize mille huit cents mètres. Cette longueur, réunie à celle des chemins de grande vicinalité et des routes, donne un parcours total de cent soixante-trois mille cent soixante-sept mètres pour l'ensemble des communications dont l'utilité publique a été constatée dans les formes administratives.

Les chemins vicinaux sont assez bien entretenus depuis la mise en œuvre de la loi du vingt-un mai 1836. Néanmoins, leur parcours est difficile pendant l'hiver, et leur amendement trop coûteux relativement aux ressources communales, dans les lieux bas où les argiles des lignites avoisinent le sol.

On peut signaler parmi les anciens chemins remarquables à un titre quelconque :

1° la chaussée Brunehaut allant de Vic-sur-Aisne à Roye, l'une des plus anciennes communications de France, puisque c'est la principale des voies romaines qu'Agrippa fit ouvrir dans les Gaules, à partir de Lyon. On sait qu'elle arrive du canton d'Attichy jusqu'au mont de Choisy, au-dessus de *Cuts*; elle descend en écharpe la colline, et devient, dans le bas, la route départementale n° 2, ci-dessus indiquée par *Pontoise* et *Noyon*. Il n'y a qu'un seul alignement depuis *Cuts* jusqu'au département de la Somme, et l'axe passe précisément entre les deux clochers de la cathédrale de *Noyon*. La chaussée formait, entre *Pontoise* et *Noyon*, un remblai élevé de vingt pieds au moins; on profita de cette levée pour rétablir la route départementale, et l'on eut alors occasion de reconnaître que la base de la chaussée était construite avec des blocs énormes de grès et de roche calcaire tirée des coteaux de *Salency*; les fouilles produisirent en quantité des médailles impériales.

On croit que le plateau du mont de Choisy était un carrefour,

duquel partaient plusieurs embranchemens de cette voie principale.

2° la chaussée ou chemin de *Varesnes* qu'on présume, sans preuve néanmoins, reposer aussi sur une voie romaine par laquelle on allait de *Noyon* à *Brétigny* et à Quierzy (Aisne), lieux importans sous la première race. Il y avait un pont pour franchir l'Oise devant *Varesnes*. La route actuelle de La Fère a emprunté, aux portes de *Noyon*, une section de cette antique communication.

3° la chaussée de *Noyon* à Nesle, actuellement chemin de grande vicinalité, traversant, comme on l'a dit, le territoire de *Beaurains*. C'est une voie romaine authentique qui allait par Beaulieu et Ognole, dans le pays de Santerre.

4° l'ancien chemin de *Noyon* à Emery-Hallon, qui sortait de *Noyon* par le vallon du Pomotier, passait à *Tarlefesse*, puis entre *Genvry* et Crisolle, à Muirancourt et à Freniches (canton de Guiscard). Il était fort usité avant que la route de Paris à St.-Quentin eût été ouverte, entre *Noyon* et Ham.

5° l'ancien chemin de *Noyon* à Ressons-sur-le-Matz, sur lequel la route départementale est assise jusqu'au-dessus de *Larbroye*; il passe ensuite au sud de *Suzoy*, et de là à Thiescourt dans le canton de Lassigny.

6° le chemin de Saint-Hubert, par lequel on venait de Flandre en pélerinage à saint Hubert de *Brétigny*. Il traverse *Grandru*, sert de limite entre le territoire de *Babeuf* et celui de *Mondescourt* et d'*Apilly*. Il passe l'Oise vis-à-vis l'église de *Brétigny*, se continue ensuite vers le sud, touchant au bout de la *Rue-Milon*, longe le bois des Moines, traverse *Cuts* et le bois de *Cuts* pour s'élever sur le mont de Choisy. On regarde cette voirie comme une des branches de la grande voie romaine de Soissons à *Noyon*.

Navigation. L'Oise est navigable dans toute son étendue; cependant les hauts-fonds dont elle est remplie en rendent le parcours très-difficile pendant la période de sécheresse; il devient même impossible au-dessus de *Pontoise*. La navigation aurait été arrêtée, si on n'eût créé des moyens d'obtenir des crues temporaires et artificielles.

C'était l'objet de barrages éclusés construits à Chauny (Aisne) et à *Sempigny*.

La première pierre de l'écluse de *Sempigny* fut posée le vingt-quatre août 1774. Les travaux ayant été suspendus au bout de quelques semaines, ne purent être repris que dans l'année 1811; ils étaient terminés en 1813. Le sas a quarante-quatre

mètres de longueur. L'écluse est placée sur une dérivation partielle de l'Oise pour racheter la chute du barrage et éviter aux bateaux la traversée de cet ouvrage.

Le barrage, mobile, appuyé à deux piles et deux culées avec tablier large de huit mètres, sur la route n° 15, retenait les eaux pendant trois jours, au bout desquels on levait les vannes, et un volume de huit à neuf cent mille mètres d'eau, versé dans la rivière, donnait aux bateaux chargés le moyen de descendre. L'effet de ces *lâchures* produisait une crue d'environ un mètre; mais il fallait bientôt recommencer. En outre, le tirant d'eau étant beaucoup moindre que dans le canal Saint-Quentin, les bâtimens venant du nord étaient obligés de décharger leurs marchandises à Chauny ou de les transborder dans des bateaux plats construits exprès. Il en résultait des frais considérables et une perte de tems fort dommageable, sur une ligne qui mettait les bassins houilliers de la Flandre en communication avec Paris.

On a fait cesser ces inconvéniens par l'établissement du canal latéral à l'Oise, qui prolonge jusqu'aux environs de l'embouchure de l'Aisne le canal de Saint-Quentin, prolongé lui-même jusqu'à Manicamp dans les années 1818 à 1820. Ce canal placé sur la rive droite, pénètre dans le canton par la limite orientale du territoire d'*Apilly*, précisément vis-à-vis le village de Quierzy (Aisne); il court à l'ouest pendant quatre mille huit cents mètres environ, jusqu'à la rencontre du territoire de *Salency*. Il s'infléchit ensuite au sud-ouest, formant une nouvelle droite de deux mille mètres, qui coupe obliquement et très-près de l'Oise la chaussée de *Varesnes*. Une autre ligne d'environ quatre mille trois cents mètres le fait arriver jusqu'au village de *Pontlévéque*, à partir duquel, suivant le mouvement de la vallée, il descend vers le sud-ouest jusqu'au territoire de Chiry, canton de Ribécourt.

Sa longueur totale est de treize mille quatre cent quarante mètres, et sa largeur de soixante-quinze. La profondeur est constamment d'un mètre soixante centimètres.

L'écluse de *Sempigny*, qui est celle construite en 1813, a six mètres et demi de largeur entre les bajoyers, et un mètre quatre-vingts centimètres de chute.

Les autres ouvrages d'art sont :

1° un pont en charpente sur le chemin d'*Apilly* à *Brétigny*; il a six mètres et demi d'ouverture;

2° l'écluse de Saint-Hubert, correspondant à la chaussée de ce nom. Elle a cinquante-un mètres de longueur, six mètres et demi de largeur entre les bajoyers, deux mètres quarante-sept

centimètres de chute. Elle a suppléé l'écluse de Manicamp (Aisne), qui a été démolie;

3° un pont dit de *Babeuf*, servant à la communication de *Babeuf* à *Brétigny*;

4° la passerelle de *Pont-à-la-Fosse*, large d'un mètre et demi, comprenant deux travées;

5° le pont de *Salency*, pareil aux deux précédens, servant à communiquer des villages de *Salency*, *Dominois* et *Behéricourt*, aux pâturages communaux.

6° le pont de *Varesnes*, construit de biais, en bois, dans les proportions du précédent, formant la continuation de la chaussée de *Noyon* à *Varesnes*;

7° l'aquéduc-siphon de *Varesnes*, arche de quatre mètres d'ouverture, conduisant à l'Oise les eaux sauvages et celles du contrefossé d'assainissement ouvert de Manicamp jusqu'ici;

8° le pont de *Morlincourt*, ayant deux culées et une pile en maçonnerie supportant un tablier en charpente. Il a dix mètres quatre-vingts centimètres d'ouverture.

9° le pont de *Rudoroire*, dans le prolongement de la route départementale d'Amiens à Soissons. Il est biais et formé d'un tablier en charpente porté sur des culées en maçonnerie. Ses dimensions sont celles des ponts de *Varesnes*, *Salency*, etc.;

10° le pont de *Sempigny*, pareil au précédent, mais ayant neuf mètres vingt centimètres d'ouverture. Il est compris dans la route départementale de *Noyon* à Villers-Cotterets;

11° l'aquéduc de *Sempigny*, qui conduit à l'Oise les eaux de la Verse;

12° le pont Charlet ou de *Pontlévêque*, ayant les dimensions de celui d'*Apilly*. Son tablier en charpente est appuyé sur des culées en maçonnerie de briques, consolidée par des chaînes en pierres de taille. Il est établi sur le chemin du village à l'un des ports de l'Oise servant au dépôt des bois;

13° l'aquéduc du *Mont-Renaud*, d'une seule arche de quatre mètres d'ouverture, donnant passage vers l'Oise aux eaux de la Divette.

Le canal a un port ou élargissement vis-à-vis *Behéricourt*, et un autre à *Sempigny*.

Il y a des bacs sur l'Oise à *Brétigny*, *Pont-à-la-Fosse*, *Varesnes*. Le pont suspendu devant *Pontoise* comporte cinquante mètres de longueur sur quatre mètres cinquante centimètres de profil.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature,

perçues annuellement dans le canton de *Noyon*, et les dépenses payées, se composent des articles ci-dessous détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1847 (fractions supprimées).

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière	144,680	239,661f
	Personn.lle et mobilière	37,636	
	Portes et fenêtres	27,128	
	Patentes	30,217	
Formules de patentes (994)			1,117
Frais d'avertissement			513
Produit de la vérification des poids et mesures			1,131
Domaine et enregistrement			147,653
Contributions indirectes			271,910
Poste aux lettres			24,740
Octroi municipal (à *Noyon*)			25,605
Produit de la prestation en nature et des impositions spéciales relatives aux chemins vicinaux			21,171
			733,501f

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	4,986f
——— extraordinaires	14,205
——— spéciaux pour l'instruction primaire	2,199
Dépenses des chemins vicinaux	25,176
Remises des percepteurs	10,507
Frais d'avertissement et poursuites	683
Attribution des communes dans le droit de patente	1,775
Dépenses du clergé	12,344
——— de la justice de paix	2,300
——— de la gendarmerie départementale	8,367
Travaux des ponts-et-chaussées	75,590
Pensions et rentes	75,083
Frais de l'octroi (*Noyon*)	7,873
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrécouvrables	575
Frais de l'enregistrement et des domaines	4,032
——— des forêts	2,000
——— des contributions indirectes	13,341
——— de la poste aux lettres	8,800
——— des contributions directes	1,700
	271,536f

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	733,501f
Sommes acquittées dans le canton	271,536
Différence versée au trésor public ou à la caisse du département	461,965f

Le contingent moyen payé par chaque individu est de quarante-deux francs trente-six centimes.

Les contributions payées dans le canton forment un peu plus de la seizième partie du contingent du département.

Le canton de *Noyon* a été cadastré en 1832. Voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables	7,163hect.	23a.	34c.
Terres labourables plantées	124	11	70
Jardins potagers	320	17	37
Jardins d'agrément	8	45	80
Bois et forêts	2,417	83	55
Vignes	62	01	99
Vergers et pépinières	86	38	70
Oseraies, aunaies et saussaies	92	10	65
Prés	1,545	77	25
Pâtures	545	81	10
Friches	151	20	05
Marais	35	42	30
Argilières et sablonnières	0	83	25
Eaux	168	51	80
Places, rues, chemins	360	26	05
Superficie des propriétés bâties	136	53	25
	13,218hect.	68a.	15c.

Cette contenance équivaut à un peu plus de la quarante-quatrième partie de la superficie générale du département.

§. 4. *Agriculture.*

Les terres présentent, en général, une grande diversité due à la configuration tourmentée du sol qui amène successivement au jour les différentes couches de terrains tertiaires inférieurs. Vues dans leur ensemble, on peut dire que les surfaces des vallées sont

sablonneuses, celles des plateaux argileuses, les intermédiaires qui constituent les pentes des coteaux, calcaires à l'origine et sablonneuses dans le bas. Le sol de la vallée de l'Oise est sur un fonds de sable que les débordemens à peu près périodiques de la rivière recouvrent d'un limon fertilisant.

En s'éloignant de la rivière, on rencontre aux premiers plis de terrain les argiles de la glauconie inférieure, qui dessinent une sorte de bande ou lisière au pied des collines, et qui constituent des terres très-fortes, consacrées néanmoins à la production des céréales ou à la culture légumineuse, tandis que le plafond de la vallée, proprement dit, est à l'état de prairie.

La vallée de Verse est presque toute argileuse, parce qu'il n'y a point de terrain de transport et que les argiles des lignites y affleurent de toutes parts. Le vallon de Dive est mélangé de sable et d'argile.

La contrée à gauche de l'Oise était en général plus propre à la production des bois, aussi a-t-elle été couverte de forêts jusqu'aux tems de la renaissance. Dégarnie aujourd'hui à la suite de défrichemens successifs, elle n'offre aux cultivateurs que des sols médiocres mélangés de sable et d'argile et qui exigeraient des amendemens considérables pour être amenés à l'état de terre labourable de moyenne qualité. On rencontre cependant quelques bonnes parties en s'éloignant de la rivière, vers *Courcelle*, *Conarcy*, *Caisne*.

La surface des plateaux, ou plutôt des extrémités des plateaux qui se prolongent dans le canton, est recouverte d'une alluvion très sèche à l'origine des versans, mais plus argileuse ou *douce* à mesure qu'on avance vers la limite du pays.

La profondeur moyenne de l'humus paraît être de quarante cinq centimètres; elle est bien moindre sur les pentes sableuses. La couche productive atteint au contraire un mètre d'épaisseur dans la vallée de l'Oise, où elle s'accroît incessamment par les débordemens périodiques de la rivière et par l'accumulation des matières que les eaux naturelles amènent des coteaux voisins.

Mode de culture. La division des terres offre de grandes variations de commune à commune, selon la nature du sol, et la proportion de la population à l'étendue superficielle. En général, les terres fortes, argileuses, sont tenues en grande culture, tandis que les superficies sablonneuses, y compris la vallée de l'Oise, très morcellées, se subdivisent chaque jour davantage. Les terres de *Beaurains* et de *Genvry*, vallée de Verse, reposant

sur des couches argileuses, ne peuvent être cultivées qu'à la charrue ; la division par grandes masses s'y est donc maintenue. Un peu plus bas, au contraire, à l'ouverture de la vallée où le sable commence à dominer, le morcellement se développe ; la petite culture occupe les deux tiers des champs sur le territoire de *Porquéricourt*, et elle a tout envahi sur celui de *Vauchelle*.

Les parties élevées des communes de *Mondescourt*, *Apilly*, *Babeuf*, *Noyon*, etc., sont divisées par grands lots ; tout le reste est morcelé, de même que les territoires entiers de *Behéricourt*, *Grandru*, *Morlincourt* et *Salency*. La même différence entre les sols des plateaux et ceux des vallées existe autour de *Larbroye*, de *Ville*, de *Passel*, de *Suzoy*.

La région à gauche de l'Oise, dont le sol est moins tourmenté, a été moins divisée ; la grande culture y domine dans la proportion des deux tiers au moins. La commune de *Caisne* est celle où les propriétés se sont le mieux maintenues, car il n'y a pas plus d'un cinquième en petites parcelles.

Le nombre des propriétaires étant d'environ sept mille huit cents, on en comptait, en 1830, quatre cent quatre-vingts qui payaient de vingt à trente francs de contribution ; — quatre cent deux payant de trente à cinquante francs ; — deux cent quarante-trois payant de cinquante à cent francs ; — cent quarante de cent à trois cents francs ; — treize de trois cents à cinq cents ; — autant de cinq cents à mille ; — et cinq seulement payant au-delà de mille.

Le nombre des parcelles est d'environ soixante-onze mille ; ce qui revient à un peu plus de quatre par tête de population, et à 9 $\frac{1}{10}$ par propriétaire.

La contenance moyenne de la parcelle, évaluée sur une superficie imposable d'environ douze mille sept cents hectares, serait de dix-sept centiares, ce qui attribuerait à chaque individu une contenance de soixante-huit centiares, et à chaque propriétaire un hectare cinquante-quatre centiares.

Les principales exploitations à titre de ferme ou de propriété, paraissent être : le domaine de *Pariller* près de *Sempigny*, comprenant environ deux cents hectares, terres ou prés ; — la ferme du *Mericain*, territoire de *Pontoise*, de quatre-vingt-un hectares ; — celle de *Hardiville*, près *Genvry*, qui fait valoir soixante-dix hectares ; — la ferme de *Courcelle*, terroir de *Pontoise*, forte de quarante-huit hectares ; — celles de *Couarcy* près de *Pontoise*, et de *Suzoy*, qui comptent chacune près de quarante hectares.

Les exploitations de six, huit, dix hectares sont les plus nom-

breuses. Ces contenances indiquent l'état moyen actuel de la division des domaines ruraux, non compris les parcelles tenues en petite culture.

On estime qu'un quart au plus des terres est affermé. Tout le reste est cultivé par les propriétaires eux-mêmes.

Le nombre des baux de fermage est évalué à quatorze cent vingt. Cette proportion est considérable et prouve que les domaines un peu étendus sont loués au détail, ce qui est un acheminement vers la petite culture.

La durée générale des baux est de neuf années. Un sixième au plus comprend une période de dix-huit années, la plupart dans ceux renouvelés depuis quinze ans; les marchés de douze et de quinze ans sont des exceptions sans importance. Les contributions et prestations de toute nature demeurent à la charge du fermier : les dérogations à cette clause n'ont lieu que pour les travaux des chemins, dont une partie est quelquefois acceptée par le propriétaire. L'assolement triennal stipulé par les baux jusque dans ces derniers tems, n'a pu se maintenir en présence du morcellement croissant des domaines, et des progrès de la petite culture. La force des choses a vaincu celle de l'usage, et une grande latitude est laissée aux fermiers dans l'arrangement de leurs opérations successives. On se borne aujourd'hui à exiger que le tiers de la propriété soit laissé au repos seulement pendant la dernière année du marché. Les jachères tombent en désuétude en tant que division normale et périodique du sol cultivé.

L'entretien est mis à la charge du fermier jusqu'à concurrence d'une somme qui est stipulée; le surplus ayant trait surtout aux dépenses extraordinaires et imprévues, est acquitté par le propriétaire. Les petits baux ne font mention ni des jachères, ni des travaux d'entretien.

Il est rare que les bois soient compris dans le fermage, mais alors on ne doit les couper qu'une fois en neuf années, les bois durs à l'âge de douze ans, et les blancs à six. La tonte des haies suit la même règle.

On ne stipule aucune condition relativement au marnage, les terres n'étant pas en général sujettes à cette préparation parce que la matière première manque dans la plus grande partie du pays. Cependant on emploie quelquefois à gauche de l'Oise et sur les plateaux, mais comme par exception, les lits marneux du calcaire grossier ou les premiers bancs de cet étage qui se désagrègent assez facilement. Dans ce cas, le propriétaire paie les frais d'extraction et la valeur de la matière, si elle n'est pas prise sur son domaine; le fermier est chargé du transport et de l'épan-

dage. Il est également obligé de fumer convenablement, c'est-à-dire deux fois au moins pendant la durée du bail novenaire; il doit faire emploi de toutes les pailles provenant de l'exploitation; une clause spéciale interdit formellement d'en détourner aucune partie.

Quant aux plantations des arbres fruitiers, si le fermier en a la récolte, il est tenu de l'entretien, le bailleur restant chargé du remplacement des pieds morts. Dans le cas contraire, les dépenses et les produits incombent au propriétaire qui bénéficie exclusivement des arbres fruitiers.

Les frais d'élagage et d'échenillage sont obligatoires pour le fermier.

Les cas fortuits retombent à sa charge, quelles que soient leur importance et leurs conséquences.

Ces conditions sont à-peu-près les mêmes dans tout le canton, mais les petits fermages ne les mentionnent pas toutes.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal, observé religieusement autrefois dans tout le nord de la France, est encore stipulé par la plupart des baux; mais en fait, il n'est plus pratiqué avec rigueur.

La rotation ordinaire était celle-ci :

1° Jachère, blé, avoine;
2° Blé, avoine, trèfle;
3° Avoine, fourrages, seigle.

Les prairies artificielles occupent maintenant une partie des jachères et des terrains destinés au blé et à l'avoine.

Les communes de petite culture, celles de la vallée de l'Oise notamment, présentent une très-grande variété dans la succession de leurs récoltes. On voit, dans certaines localités, la betterave reproduite pendant dix années sur le même sol; dans d'autres, elle constitue avec le blé une culture triennale. Autour de *Noyon* et dans la vallée de Dive, l'alternance s'établit entre les haricots et le blé; ailleurs, la pomme de terre remplace les céréales de la première année. Plus à l'est, sur les territoires de *Grandru*, d'*Apilly*, de *Babeuf* et de *Mondescourt*, la terre produit sans relâche et dans les proportions suivantes :

deux cinquièmes, blé et avoine; un dixième, légumineuses d'hiver et colza;

un cinquième, haricots; un vingtième, pois; un vingtième, pommes de terre;

un cinquième, avoine, orge, lin, chanvre, fourrages artificiels.

La division triennale est mieux observée à *Pontoise*, *Caisne*, *Cuts*; mais les prairies artificielles et le chanvre occupent une grande place sur l'ancienne sole des jachères.

Les jachères ont disparu complètement dans la vallée de l'Oise; elles sont réduites de plus de moitié dans la région méridionale ainsi que sur les plateaux. La culture maraîchère et la propagation des fourrages légumineux en diminuent chaque jour l'étendue.

Les terres destinées à la production du blé et du seigle reçoivent trois labours, et même quatre sur les sols à base d'argile plastique. Deux suffisent à la production de l'avoine et de l'orge. Dans les sols légers destinés à l'alternance du blé avec les haricots ou les pommes de terre, un seul labour est donné pour la céréale, tandis qu'il en faut deux et trois pour les plantes légumineuses. Dans les communes orientales, à *Guandru*, *Apilly*, etc., on pratique d'abord un labour surnommé *binotage*, ensuite deux hersages, puis un labour plus profond sur lequel on sème, et enfin un dernier hersage. Le nombre et la succession des façons varient d'ailleurs de commune à commune, selon les circonstances locales, l'étendue des parcelles, la nature des produits à obtenir.

La charrue la plus usitée est celle dite *tourne-oreille*, à avant-train; on l'attèle de deux chevaux. M. *Paffe* a introduit en 1829, dans son domaine d'*Estay*, le *brabant* ou charrue en fer à oreilles doubles; cet exemple, reproduit depuis par MM. *Pollet* et *Heurtebize*, trouve actuellement des imitateurs.

On doit à M. *Dermigny* l'emploi, sur le territoire de *Varesnes*, de l'araire de Roville et de l'extirpateur à socs mobiles. La herse tricycle, dont M. *Paffe* avait aussi donné l'exemple il y a vingt ans, a été introduite dans les cultures de la région méridionale; toutefois on se sert encore, dans la plupart des lieux, des herses anciennes à dents de bois, dont l'action paraît suffire aux besoins des cultures morcelées.

M. *Paffe* a également employé avec succès, à *Estay*, le semoir mécanique à cylindre utile pour la propagation des betteraves.

Quelques autres instrumens aratoires ont été introduits récemment dans le canton, mais ils y sont peu répandus. On peut citer entr'autres le semoir Hugues, le semoir double de Roville, le hache-paille rotatif, le concasseur, et le coupe-racine circulaire.

Engrais, amendemens, etc. Le *fumier* fournit les neuf-dixièmes

au moins de la masse totale des engrais. La proportion suivant laquelle on l'emploie varie, selon les lieux et l'étendue des exploitations. Les cultivateurs de la région méridionale en mettent cinquante voitures sur un hectare, tandis que vers la limite de l'Aisne la même surface ne reçoit que trente à trente-deux charretées. Dans quelques fermes, on façonne le fumier et on l'approprie par des arrosemens spéciaux, à la nature des terres qu'il doit améliorer.

Le *parcage* des moutons entre pour un douzième environ dans l'ensemble des fumures. Cette proportion est faible; mais on doit remarquer que les bêtes ovines ne sont pas répandues dans toutes les communes, et qu'on n'en trouve point dans les villages situés sur les pentes au nord de l'Oise. On estime que la préparation d'un hectare exige la présence de trois mille cinq cents bêtes pendant une nuit. Cette sorte d'engrais est préférée pour les terres destinées à produire des plantes oléagineuses ou des légumes.

Le *marnage* est une exception dans le canton de *Noyon*. On use quelquefois de ce procédé pour amender les argiles diluviennes des plateaux. On l'emploie aussi dans les champs de la contrée située à gauche de l'Oise. On se sert dans ce but autour de *Pontoise* d'une marne argileuse provenant du groupe des lignites, qui est d'un bon effet sur les terres sablonneuses et légères. A *Varesnes* et à *Brétigny* on répand au contraire, sur les terres fortes, des calcaires friables venant du mont de Choisy près de *Cuts*. Ces deux amendemens sont employés en quantité égale, c'est-à-dire dans la proportion de soixante-dix mètres cubes par hectare.

Les cultivateurs de la vallée de Verse divisent quelquefois leurs terres trop consistantes avec de la craie qu'ils prennent autour de Catigny, dans le canton de Guiscard, ou bien avec des marnes lacustres venant des environs de Sermaize et de Bussy, même canton.

La *colombine* et la *poulée* sont des agens puissans, mais dont l'emploi est borné à cause de la quantité très-faible que le pays peut produire. Ils ne fournissent pas en effet un centième de tout l'engrais du canton. Ces substances sont réservées pour la culture légumière et pour les chènevières sur lesquelles on les répand à raison de dix hectolitres par hectare. Quelques agronomes soigneux font déposer la poulée et la colombine dans des citernes, et les mélangent avec de l'eau qu'ils répandent ensuite sur les fumiers de bestiaux.

On a essayé l'engrais dit *Jaîné* à chaud et à froid, dont les ré-

sultats, quoique bons, ne se sont pas trouvés en rapport avec la dépense : aussi cette expérience n'a-t-elle pas été continuée. Il en a été de même du *guano*.

M. *Gourdin*, de *Porquéricourt*, a donné l'exemple d'un compost formé d'une forte partie de chaux mêlée au fumier ; cet engrais, dont l'emploi s'est répandu, est très-actif sur les terres argileuses de la vallée de Verse.

Le *plâtre* a été employé depuis 1840 par M. *Jourdain*, de *Salency*, pour l'amendement des prairies artificielles ; les essais ont donné des résultats aussi excellens que dans les cantons méridionaux du département ; mais le prix élevé de cette substance, provenant de l'éloignement des carrières, n'a pas permis jusqu'à présent que l'usage en devînt général.

On y supplée par les *cendres pyriteuses* ou *cendres noires*, que les extractions de lignite pratiquées à *Brétigny*, *Sempigny*, *Beaurains*, etc., et dans le canton de Guiscard, fournissent abondamment. Cette matière est répandue sur les fourrages artificiels et sur les prairies naturelles dans la proportion de seize à vingt hectolitres par hectare.

Les époques habituelles des semailles sont :

pour les céréales d'hiver, blé, méteil, seigle et orge, du vingt-cinq septembre au premier novembre ;

pour l'escourgeon, la féverolle, les trèfles, du vingt-cinq mars au vingt avril ;

pour l'avoine, du dix avril au dix mai ;

pour la betterave, du quinze avril au premier juin ;

pour le colza, du quinze juillet au dix août ;

pour les haricots, du quinze avril à la fin de mai ;

pour la pomme de terre, la fin de février ;

pour les pois, en février et mars ;

enfin pour le chanvre et le lin, dans le courant d'avril.

Parmi les plantes considérées comme nuisibles aux récoltes, on signale sous le nom de chiendent plusieurs espèces de graminées : les grands *Bromus* (*arvensis*, *mollis*, *erectus*), appelés *queurle* à *Grandru* et *cœur* à *Salency*, la *tréme* (*Triticum repens*), le chardon (*Cirsium arvense*), le *paon* ou *mahon* (*Papaver rheas*), la *micancaille* (*Agrostemma githago*), le *dreux* (*Lolium*), l'*averon* (*Avena precatoria*), la *raveluche* (*Sinapis*), la *salouche* (*Polygonum aviculare*), le bleuet, le *plat-pois* (*Ervum*), le *bassinet* (*Ranunculus arvensis*). L'oseille rouge (*Rumex acetosa*) et le *rougeron* (*Cuscuta*) infestent, dans les années humides, les prairies artificielles.

On coupe ou l'on arrache à la main les plus grands de ces vé-

gétaux, tels que le chardon, la nielle, le bleuet, la raveluche, l'ivraie. Les autres sont imparfaitement combattus, dans la grande culture, au moyen de hersages réitérés. Les petits cultivateurs les détruisent en entier avec un ou deux sarclages, et ce nettoyage complet du sol est l'une des causes qui rendent les terrains morcelés, plus productifs proportionnellement que les fermages considérables.

L'ergot est assez commun sur le seigle, mais il ne se développe jamais au point de produire un dommage notable. La nielle envahit quelquefois les blés dont la germination a été lente. Le blé noir est plus commun. En général, ces parasites causent peu de dommage; on croit s'en garantir en renouvelant les semences.

On pratique partout l'enchaulage, soit en réduisant la chaux vive en poudre par immersion et la mélangeant ensuite à la semence, soit en jetant le blé dans l'eau chaulée. Quelques propriétaires ajoutent du sel à l'eau, prétendant augmenter ainsi l'énergie du préservatif. D'autres emploient la roussie ou eau de fumier : ces procédés n'atteignent qu'imparfaitement le but.

Dans la vallée de *Salency*, on mélange cinq litres de chaux et cent vingt-cinq grammes de gros sel dans douze litres d'eau bouillante. Cette préparation suffit pour enchauler un hectolitre de blé et correspond à une superficie de quarante ares.

Les animaux les plus nuisibles aux céréales sont les mulots, les taupes, le ver blanc ou larve du hanneton, et diverses espèces de pucerons. On diminue le nombre des rats et des taupes au moyen de piéges.

Les terres voisines des bois sont infestées par les lapins et quelquefois par les sangliers. Le pigeon ramier cause un dommage considérable aux colzas. Les limaçons et limaces attaquent les semis de haricots au point de faire avorter quelquefois la moitié des plants. La petite culture combat opiniâtrement et avec succès ces ennemis, mais la grande culture ne peut s'en délivrer.

La moisson commence vers le vingt-cinq juillet pour les seigles. On coupe les blés du cinq au vingt août; puis les avoines et les orges qui sont terminées vers le huit septembre.

Les pois sont récoltés avec le lin, vers la mi-juillet; les pommes de terre et les haricots à la fin de septembre; le chanvre dans le courant d'octobre.

Les salaires habituels des moissonneurs sont de trente francs par hectare de blé ou seigle, seize francs par hectare d'avoine, et dix francs pour la même contenance en orge.

Dans les lieux où l'on rétribue les ouvriers en nature, on donne un hectolitre et demi de blé par hectare, et un hectolitre et demi aussi de seigle pour l'avoine, l'orge, les féverolles et les fourrages.

Le fauchage des prairies tant naturelles qu'artificielles est soldé en argent à raison de six à huit francs l'hectare, et douze dans les années abondantes.

La moisson se fait à la faucille, à la faux ou à la sape.

Le glanage est permis dès que la récolte est enlevée ou du moins mise en tas.

Il n'y a point d'usage particulier au canton, relativement aux récoltes et à la police rurale.

Grains. Les terres labourables comprennent sept mille deux cent quatre-vingt-sept hectares, ou un peu plus de la moitié de la contenance générale.

La culture des céréales s'étend sur quatre mille cinq cent trente hectares, formant un peu moins des deux tiers des terres labourables; mais par la déduction des jachères, cette superficie doit être réduite à quatre mille quatre-vingts hectares.

Le *froment* ou blé pur couvre environ huit cent soixante seize hectares, ce qui l'établit dans le rapport de 1 : 5 $\frac{1}{10}$ avec l'ensemble des céréales, dans celui de 1 : 8 $\frac{3}{10}$ avec la superficie des terres labourables, et dans celui de 1 : 15 $\frac{1}{5}$ avec la contenance générale. Eu égard à son étendue, le canton de *Noyon* est celui de tous dans lequel la production du blé occupe la moindre surface. Elle est réduite à un très-petit nombre d'hectares dans les communes de *Porquéricourt* et de *Varesnes*; elle n'occupe pas à *Cuts* plus du dixième de la contenance des céréales, et à *Salency* plus du quinzième.

Le blé jaune commun d'hiver forme la base de la récolte, mais on cultive aussi le blé rouge, le blé blanc de Flandre surnommé blé *blazé*, et une variété d'Angleterre appelée *britannia*. On a introduit depuis peu la nouvelle variété qui s'est produite chez M. *Bazin*, au Mesnil-Saint-Firmin (canton de Breteuil). Le blé de mars barbu est assez rare.

La quantité de la semence varie selon l'étendue des exploitations, étant plus considérable dans les grandes que dans les petites, et sur les bonnes terres que sur les sols médiocres. On en met généralement deux hectolitres trois quarts dans la région à gauche de l'Oise, et seulement deux hectolitres un quart sur les territoires très-divisés. Le taux commun pour tout le canton peut être fixé à deux hectolitres et demi. La production reproduit de huit à neuf fois la semence.

On estime qu'un hectolitre moyen de blé pèse soixante-dix-sept kilogrammes.

Le *méteil*, aussi nommé *blé-seigleux*, blé de *muyage*, est composé en général de deux tiers blé et d'un tiers de seigle; cependant sur les territoires au nord de l'Oise et à l'est de *Noyon*, la proportion est de trois parties de blé contre une de seigle. Ce mélange occupe quatorze cent soixante-quatre hectares, superficie qui est avec celle du blé dans le rapport de 1 $\frac{3}{5}$: 1; — avec l'ensemble des céréales, dans celui de 1 : 3; — avec les terres labourables, dans la proportion de 1 : 4 $\frac{10}{10}$. Sa contenance est plus faible que celle du blé pur à *Pontlévêque*. A *Passel* et à *Noyon*, elle est égale. Elle est triple sur les territoires d'*Apilly*, *Larbroye*, *Mondescourt*, et quintuple sur celui de *Salency*.

La quantité de la semence est plus variable que pour le froment, parce que le méteil est de préférence la céréale alimentaire de la petite culture, qui modifie ses procédés selon ses ressources et les influences locales. On peut la fixer, en terme commun pour tout le pays, à deux hectolitres trente litres par hectare. La reproduction est à-peu-près la même que pour le blé.

Le poids moyen est de soixante-douze kilogrammes par hectare, mais on comprend qu'il doit varier selon la proportion des élémens qui composent le mélange.

Le seigle occupe une superficie totale de huit cent huit hectares, égalant, à une soixantaine d'hectares près, la contenance du blé pur. On n'en voit que quelques parcelles sur les territoires de *Beaurains*, de *Larbroye* et de *Porquéricourt*, où le méteil occupe une grande place. Dans la contrée à gauche de l'Oise, il y a au contraire plus de seigle que de méteil.

On cultive seulement le seigle d'automne, dénommé *soile* en langage local.

La quantité de la semence ne paraît pas dépasser deux hectolitres par hectare, et la reproduction varie de dix à douze pour un. Elle est moindre dans la partie de la vallée de l'Oise, à l'est de *Noyon* qu'on appelle quelquefois vallée de Chauny, et plus forte autour de *Noyon* ainsi que dans le vallon de Dive.

Le poids moyen de l'hectolitre paraît être de soixante-dix à soixante-onze kilogrammes.

On cultive l'orge distique ou *pamelle* et l'escourgeon qualifié aussi d'orge d'octobre. Cette céréale est celle qui occupe la moindre place, puisqu'elle ne couvre pas au-delà de cent cin-

quante-sept hectares. La proportion avec la culture de blé est 1 : 5 $\frac{1}{2}$; — avec le méteil, 1 : 9 $\frac{3}{10}$; avec le seigle, 1 : 5 $\frac{1}{15}$; — avec l'ensemble des céréales, 1 : 28 $\frac{4}{5}$. Le territoire de *Villé* comprend un cinquième environ de la contenance totale, celui de *Caisne* un autre cinquième, celui de *Cuts* un neuvième. Le surplus est éparpillé entre les autres communes, et l'on en voit à peine quelques parcelles à *Béhéricourt, Morlincourt, Pontlévêque, Vauchelle.*

L'ensemencement est évalué à deux hectolitres vingt litres par hectare, et la reproduction à dix ou douze pour un.

On estime que l'hectolitre pèse de soixante-deux à soixante-trois kilogrammes.

La contenance de l'avoine comprend sept cent soixante-huit hectares : elle est moindre d'un huitième par conséquent, de celle du froment. Elle est, avec les contenances réunies du blé et du méteil, dans le rapport de 1 : 3, — avec la contenance totale des céréales, dans le rapport de 1 : 5 $\frac{9}{10}$, et avec l'ensemble des terres labourables, dans la proportion de 1 : 9 $\frac{2}{5}$.

La production de l'avoine est supérieure à celle du blé, dans les communes d'*Apilly, Beaurains, Cuts, Genvry, Grandru, Pontoise, Porquéricourt* et *Varesnes*. Elle est au contraire plus faible de beaucoup, à *Behéricourt, Morlincourt, Noyon, Pontlévêque.*

Les variétés ou espèces cultivées sont, outre l'ordinaire, l'avoine noire de Brie, l'avoine à grappes ; mais la commune ou avoine blanche compose les cinq sixièmes au moins de la récolte.

L'ensemencement est dans la proportion moyenne de deux hectolitres vingt litres pour un hectare. La reproduction paraît varier entre douze et quatorze pour un.

Le poids moyen de l'hectolitre est évalué à quarante-huit kilogrammes.

Ainsi, selon l'étendue de la culture, le méteil tient le premier rang, ensuite le froment, le seigle, l'avoine et l'orge.

Le battage des grains s'effectue habituellement au fléau. Cependant on a introduit depuis peu quelques machines à battre, selon les systèmes Winter, Duvoir, etc.

Les moulins à vanner ont remplacé depuis trente années les anciens vans à bras. L'usage en est presque général.

Le tableau qui suit fait connaître, par commune, le produit moyen annuel de chaque espèce de céréale :

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Apilly	420h	1357h	330h	72h	858h	3037h
Babeuf	1237	2806	506	72	890	5511
Beaurains	613	1288	42	121	1675	3739
Behéricourt	717	1127	638	24	78	2584
Bretigny	765	1280	560	121	728	3454
Caisne	514	750	1176	760	459	3659
Cuts	1308	1694	2226	414	2348	7990
Genvry	1168	1741	357	132	1644	5042
Grandru	420	1376	704	70	756	3326
Larbroye	325	956	462	122	350	2215
Mondescourt	764	1316	552	60	918	3610
Morlincourt	401	783	1008	50	252	2494
Noyon	4845	4908	3552	144	3260	16709
Passel	935	935	420	132	756	3178
Pontlévêque	340	276	216	24	242	1098
Pontoise	382	828	1058	44	754	3066
Porquéricourt	233	786	192	66	442	1719
Salency	531	2550	1196	216	594	5087
Sempigny	828	935	900	148	792	3603
Suzoy	680	935	506	52	594	2767
Varesnes	128	382	644	44	442	1640
Vauchelle	467	920	368	23	338	2116
Ville	1062	1853	644	736	1144	5238
TOTAUX	19,083h	31,581h	17,951h	3,647h	20,314h	92,582h

La consommation des grains peut être calculée ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture à trois hectolitres et demi par tête.

1° *Blé* : semence calculée à raison de deux hectolitres et demi par hectare : pour 876 hectares . . . . 2,190 hect.

Nourriture, à raison de quatre-vingts litres par tête 13,852

16,042 hect.

2° *Méteil* : semence calculée à raison de deux hectolitres trente litres par hectare : pour 1,464 hectares . . . . 3,367 hect.

Nourriture, à raison d'un hectolitre et demi par tête 25,972

29,339 hect.

3° *Seigle* : semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 808 hectares.................... 1,616$^{hect.}$

Nourriture, à raison de vingt litres par tête.... 4,463

5,079$^{hect.}$

4° *Orge* : semence calculée à raison de deux hectolitres vingt litres par hectare : pour 157 hectares............ 345$^{hect.}$

Consommations diverses dans le canton........ 2,500

2,845$^{hect.}$

Comparaison

	de la *Production*	à la *Consommation*.	Différence.	
Blé.....	19,083$^{hect.}$	... 16,042$^{hect.}$	... 3,041$^{hect.}$	en plus.
Méteil...	31,581	... 29,339	... 2,242	en plus.
Seigle...	17,957	... 5.079	... 12,878	en plus.
Orge....	3,647	... 2.845	... 802	en plus.
	72,268$^{hect.}$	... 53,305$^{hect.}$	... 18,963$^{hect.}$	en plus.

On fera remarquer que la consommation des céréales est faible, parce que le pays produit en abondance des légumes et plantes potagères qui entrent pour une part considérable dans la nourriture de la population ;

que le froment est consommé en entier dans les communes de *Noyon* (12,000 hectolitres environ), *Cuts*, *Grandru*, *Pontlévêque*, *Salency* et *Ville*, et le méteil dans les autres villages, en sorte que la répartition proportionnelle des grains absorbés par la nourriture n'est pas uniforme dans l'étendue du canton.

La consommation de l'avoine comprend :

1° la semence, à raison de deux hectolitres vingt litres par hectare : pour 768 hectares........................ 1,689$^{hect.}$

2° la nourriture à raison de trente-cinq hectolitres par tête : pour 1,604 chevaux.............. 56,140

57,829$^{hect.}$

La différence en moins, entre la production et la consommation, est de 37,515 hectolitres.

Le produit moyen, dans tout le canton, de l'hectare de terre labourable, est de 2 hectol. 61 en blé, — 4 hectol. 33 en méteil, — 2 hectol. 46 en seigle, — 0 hectol 50 en orge, — 2 hectol. 78 en avoine, — 12 hectol. 70 en toute sorte de grains.

Menus grains. La culture des légumes secs comprend onze cent dix hectares, c'est-à-dire plus de la septième partie des

terres labourables, proportion considérable due, en premier lieu, à l'étendue de la petite culture et à la nature sableuse des terrains en pente. Les deux tiers de cette contenance appartiennent en effet aux parties déclives des coteaux au nord de l'Oise, depuis *Noyon* jusqu'à *Grandru*; presque tout le vallon de *Salency* y est compris. La contrée au sud de la rivière, au contraire, n'en a pas soixante hectares, bien qu'elle embrasse le tiers environ du canton.

Les graines les plus répandues sont les vesces de printems et celles d'hiver, désignées sous le nom d'*hyvernache*, la gesce ou lentille d'Espagne, la fève de marais et surtout la variété connue sous le nom de *féverolle* qui est d'un excellent rapport. Le pois des champs ou *bisaille* tient un rang secondaire dans ces cultures.

La production des *haricots* est une branche importante de la petite culture, qui l'a adoptée depuis plusieurs siècles à l'exemple du Soissonnais. On plante les jeunes brins en ligne après deux labours, dès que l'époque des gelées est passée; on leur donne deux binages et l'on a soin d'arracher à la main les herbes qui repoussent après le nettoyage. Les variétés cultivées se rapportent toutes à la race connue, dans le commerce, sous le nom de *haricots de Soissons*; ce sont des *flageolets*, des *lingots* ou gros blancs, des *rouges*, des *frangeolettes*, des haricots gris dits à *gros pied*, des *gouets*, et une sous-variété dite *haricot de Salency*, du nom de la commune où on la reproduit de préférence. L'usage de ramer les tiges n'existe plus. La récolte a lieu dans la première quinzaine d'octobre, et l'on a soin de laisser les graines dans leur gousse d'où on les extrait plus tard en les frappant avec des bâtons flexibles qui n'écrasent pas la semence, mais qui font éclater les valves desséchées. On estime qu'un hectare cultivé avec le soin nécessaire exige un hectolitre soixante litres de semence, et rend de douze à quinze hectolitres.

Il n'est pas possible d'évaluer, même approximativement, la masse annuelle de la production, parce qu'elle entre pour une part notable dans la nourriture locale, et que l'étendue des ensemencemens varie chaque année, selon les circonstances locales, et les causes accidentelles. Elle donne lieu néanmoins à un commerce assez important, puisqu'il y a un marché spécial pour cette denrée, tous les samedis, à *Noyon*. L'exportation en est considérable vers Paris et les départemens du nord.

La culture des *pois* a quelqu'étendue aussi, quoiqu'elle ne puisse être comparée à celle du haricot. On connaît deux variétés, l'une précoce, l'autre tardive, sous le nom commun de

pois gris. Il y a d'ailleurs une race dite *pois de Béhéricourt*, destinée à être consommée en vert, qui est très-répandue dans la vallée de Chauny.

Une partie des produits est comprise dans le commerce d'exportation des grains secs.

La *betterave* est cultivée avec quelque étendue dans la région orientale du canton pour l'alimentation des raffineries; on emploie surtout la variété blanche dite de Silésie. On la sème dans la dernière moitié d'avril si le tems le permet, et si la température est encore trop rigoureuse, on laisse tremper la graine dans l'eau pendant une ou deux semaines, ce qui équivaut, dit-on, pour la germination à un ensemencement plus précoce avec semence sèche. On répand la graine en lignes au moyen du semoir Hugues. On faisait autrefois des pépinières dont on repiquait les plans, mais cette méthode a été abandonnée, ainsi que l'usage du semis à la volée qui consommait sans utilité une énorme quantité de graines. On se borne aujourd'hui à repiquer, du quinze mai au quinze juin, les places demeurées vides. On bine trois ou quatre fois. L'arrachage est effectué vers le quinze octobre, et les racines sont mises dans des silos jusqu'au moment de leur emploi.

Cette plante est semée par grandes parcelles, autour d'*Apilly*, de *Mondescourt*, et dans la ferme du *Méricain* près *Pontoise*.

On évalue de soixante à soixante-deux kilogrammes le poids moyen de l'hectolitre.

Les cultivateurs sèment de la betterave rouge, dite de *disette*, qui est employée, par une heureuse innovation, à la nourriture des bestiaux.

Le vallon de *Salency* est un des premiers lieux de France dans lequel on ait introduit la *pomme de terre*. Ce tubercule y fut apporté vers l'année 1780, par un cultivateur nommé *Larose*, dont le souvenir est presque perdu, parce que sa famille n'a pas continué d'habiter le pays. Les premiers essais furent très-lents et ne reprirent quelqu'activité qu'à dater du consulat. La plante était répandue à peu près dans toutes les communes, en 1810, et depuis on n'a cessé de la propager.

Elle occupe aujourd'hui une superficie de trois cent vingt-sept hectares, c'est-à-dire une surface égale aux trois cinquièmes de celle consacrée au froment, mais elle est répartie inégalement entre les territoires communaux. Un dixième de la contenance appartient à *Ville* et un autre dixième à *Babeuf*; un treizième à

Noyon, un seizième à chacun des terroirs d'*Apilly*, *Caisne*, *Cuts*. La culture en est plus considérable que celle du blé dans la commune de *Varesnes*, tandis qu'elle est réduite à très-petit nombre d'arpens autour de *Pontlévêque* et de *Beaurains*.

On plante à la bêche après deux labours et deux hersages, on sarcle ensuite, et l'on butte à la main vers la fin de juin. La petite culture ne herse pas et substitue au labour le façonnage à la bêche. Certains fermiers font leurs plantations dès l'automne, d'autres après les premières gelées printannières.

La production varie depuis cent quatre-vingt jusqu'à deux cent cinquante hectolitres par hectare. Le produit moyen annuel paraît être de soixante-huit mille hectolitres, dont la plus grande partie est absorbée par la nourriture locale.

On a essayé divers procédés pour soustraire les racines à l'affection appelée depuis peu maladie des pommes de terre. Les uns changent l'époque des plantations, d'autres ont cessé de butter; quelques autres enchaulent les semences à l'instar des céréales. Ces expériences ont eu peu de succès: aussi la culture de cette plante a-t-elle éprouvé, depuis 1846, une forte réduction.

Les jardins légumiers autres que les potagers dépendant de chaque habitation, ont dans ce canton une extension inaccoutumée. Ils appartiennent par leurs procédés à la petite culture et participent de la grande par leur étendue. Il y en a surtout dans la banlieue de *Noyon*, autour de *Morlincourt*, *Salency*, *Larbroye*, *Pontlévêque*, *Passel*, etc. Les faubourgs de *Tarlefesse*, *Applaincourt*, *Rudoroire*, sont peuplés d'individus adonnés à cette industrie, et surtout à la production des *artichauts* dont on voit des champs entiers entre le *Mont-Renaud* et la ville, et en dehors du faubourg d'Amiens.

Les *artichauts* de *Noyon* sont réputés à juste titre, à cause de leurs qualités et de leurs grandes dimensions. Ils exigent une terre profonde, ameublie, bien nettoyée, plusieurs sarclages, des revêtemens de feuilles mortes ou de paille pendant la saison des gelées. On doit en outre renouveler les plants à l'extérieur, et les nouveaux sont apportés de Senlis ou du faubourg Saint-Germain de Compiègne.

Le débit de cette denrée est une spéculation importante et lucrative. On l'expédie par grandes provisions sur la halle de Paris, ainsi que dans les villes de Soissons, La Fère, Montdidier, Amiens, etc.

On cultive aussi, en moindre quantité et néanmoins avec abon-

dance, pour la consommation des mêmes lieux, des pois, asperges, oignons, salsifis, carottes, cornichons, etc.

Le *colza* est encore peu répandu, cependant sa culture a déjà quelqu'intérêt. On ne connaît dans le pays que la variété dite d'hiver qu'on sème en lignes, ou bien en pépinière à la volée, pour être repiquée au plantoir ou à la charrue. La transplantation est exécutée au commencement de septembre, afin d'éviter les premières gelées blanches qui détruisent les tiges trop tendres. Cette plante est attaquée en outre, dans le climat de *Noyon*, par une sorte du puceron surnommé *martelet*, qui en fait avorter une grande quantité. La récolte a lieu dans le mois de juillet. On bat les tiges immédiatement, ensuite on range les bottes en ligne circulaire, et l'on vanne la graine sur place. Un champ de colza rend, terme moyen, quarante hectolitres par hectare.

On rencontre quelques parcelles de *navette*.

L'*œillette* est plus cultivée, moins néanmoins que le colza. On la sème toujours au printems, soit en ligne, soit plus fréquemment à la volée. On donne un binage après le développement des premières feuilles, et un deuxième lorsque la tige commence à monter. Lors de l'arrachage, on lie les tiges par poignées qu'on réunit ensuite en faisceaux, en prenant un soin minutieux de les conserver en position verticale. La production ordinaire d'un hectolitre est évaluée de seize à dix-sept hectolitres.

Le *chanvre* occupe une superficie de trois cent quatre-vingt-quatorze hectares, ou la dix-huitième partie de la contenance des terres labourables. Les deux tiers des chenevières appartiennent aux territoires des six communes dont l'ensemble constitue la région à gauche de l'Oise. Le chanvre y est tenu en grande culture, de même que dans le vallon de Dive et dans les communes orientales de la vallée de Chauny. Le surplus est réparti entre les héritages de la petite propriété.

Les ménagers ou petits tenanciers n'ont que la variété commune dont on renouvelle quelquefois la graine sur les marchés de Roye (Somme), Braine, La Fère et Chauny (Aisne). La grande culture emploie le même chanvre commun, et de plus la variété élevée surnommée chanvre de Tours ou *Grandinge*. On voit autour de *Cuts* une autre variété dite de *Riga* ou de *Canada*, prétendue plus tenace encore que celle de Tours.

On sème pendant le printems, en choisissant le premier moment où les terres marécageuses sont suffisamment égouttées.

On recouvre la graine en promenant une herse garnie d'épines ; on lui donne ensuite deux binages. On commence dès le mois d'août à arracher les brins mâles qualifiés vulgairement de femelles. Les tiges fructifères restent sur pied jusqu'au mois d'octobre. Les bottes, réunies en faisceaux, sont battues au moyen du fléau pour détacher les graines.

Le rouissage a lieu par immersion dans les rivières, et à défaut d'eau courante, dans des mares ou *routoirs* ; on y laisse les brins mâles huit jours seulement, et les autres quinze. On délie ensuite les faisceaux pour exposer les tiges pendant huit jours au dessèchement, soit à l'air, soit dans des fosses ou abris nommés *réchaufferies*. Alors on les réunit de nouveau par grosses bottes qu'on engrange, réservant pour les tems rigoureux de l'hiver les opérations de teillage, broyage et peignage.

Dans quelques communes on rouit les brins mâles en vert, c'est-à-dire sans les avoir préalablement desséchés par exposition à l'air. Cette pratique, moins longue, est usitée seulement par les possesseurs des petites parcelles.

Le chanvre produit moins en culture morcelée, que lorsqu'il forme des champs considérables. Le rendement moyen d'un hectare paraît être de quatre cent cinquante kilogrammes, proportion faible et déterminée par l'étendue de la petite culture.

La production totale annuelle est évaluée à cent quatre-vingt mille kilogrammes, dont environ trente-huit mille sont mis en œuvre pour les besoins de la population locale. Le surplus, livré au commerce, est acheté par les fabricans de corde établis à Soissons, Compiègne, et dans quelques autres villes de l'Ile-de-France.

Le chenevis récolté sur le territoire de *Babeuf* est estimé pour le réensemencement. Les chanvriers de Chauny et ceux de la vallée d'Autonne l'emploient de préférence.

La culture du chanvre avait, dans des tems anciens, une grande importance, notamment au dessus de *Noyon*. Elle a diminué graduellement lorsque les jardins maraîchers se sont développés dans la petite propriété, et surtout par l'extension donnée à la production des légumes, pour laquelle on a occupé des terrains, de tout tems, à l'état de chenevières.

Le *lin* ne constitue plus aujourd'hui que des parcelles disséminées. La vallée de l'Oise se trouvait cependant comprise anciennement dans la vaste étendue du pays *linier*, dont le centre était en Flandre. Les débordemens fréquens de la rivière paraissent avoir altéré la nature des prairies qui donnaient des produits ex-

cellens. Plus tard, les linières ont été converties en chènevières à mesure que l'envahissement des jardins légumiers expulsait le chanvre de ses antiques stations; ce mouvement n'est pas encore arrêté. La petite propriété a partout substitué le chanvre au lin. Les cultivateurs qui ont conservé ce genre de produit n'ensemencent plus; mais on loue, à raison de trois cents francs l'hectare, les terres préparées à des liniers du département de l'Aisne, qui sèment, binent, et emportent la récolte à leur domicile où elle est soumise aux préparations ordinaires.

On ne cultive que le lin ordinaire, qualifié de *petit* et de *lin de Flandre*; la variété dite de *Riga* a été abandonnée depuis longtems. On le fait quelquefois alterner avec le chanvre, mais pour l'ordinaire, la même terre est ensemencée quatre ou cinq fois de suite en lin. Cette plante réussit mieux d'ailleurs sur les défrichés de fourrages légumineux que sur les jachères des céréales. On sème à la volée vers la fin de mars ou au commencement d'avril, quelquefois même jusqu'en mai. La cuscute, le ver blanc, les pucerons causent des dommages souvent irréparables aux linières, à tel point qu'on renonce parfois à la récolte et qu'on met le feu dans le champ, pour prévenir la reproduction de ces fléaux pendant les années suivantes. La semence est répandue dans la proportion de trois hectolitres pour un hectare.

Les procédés d'arrachage, de séchage et de rouissage sont à-peu-près les mêmes que pour le chanvre. Il n'est pas possible d'évaluer la récolte en terme moyen, les élémens étant trop divers selon l'étendue des pièces, l'époque précise de l'ensemencement et de la récolte, et le soin donné à la terre. Elle est enlevée en entier par des marchands du département de l'Aisne, et n'a point d'importance commerciale.

On cultive dans chaque commune des vallées, quelques parcelles d'*osier* jaune, rouge et vert, mais seulement pour les usages locaux. La production intérieure est même insuffisante, car certains villages sont obligés de compléter leur approvisionnement dans les cantons de Lassigny, de Ribécourt et de Chauny (Aisne).

Vignes. Les vignobles ont couvert pendant plusieurs siècles toutes les pentes calcaires et sableuses exposées au sud des coteaux situés à droite de l'Oise, ainsi que les versans de la Divc. Les produits jouissaient d'une certaine réputation dans la Picardie, l'Artois et la Flandre. Le vin de *Noyon* était toujours compris au nombre des présens offerts, suivant la coutume du moyen-âge,

aux souverains et aux personnages illustres qui traversaient la ville ; les redevances en vin sont stipulées dans les hommages et dans la plupart des marchés au nom des communautés religieuses, ce qui prouve que cette denrée était à la fois estimée et d'un revenu habituel dans le pays.

La culture de la vigne a commencé à décheoir vers la fin du dix-septième siècle. Selon l'opinion vulgaire, universelle en Picardie, la première cause de son abandon existerait dans le refroidissement progressif, quoique très-lent, du climat et du globe terrestre. Une seconde version atteste que l'hiver si tristement célèbre de 1709 détruisit la plus grande partie des vignobles qu'on ne put remplacer aussitôt, à cause de la misère générale de la population, et des frais onéreux de cette culture dont les produits étaient déjà regardés comme incertains. On commença, dès-lors, à suppléer au vin par l'usage du cidre. L'étendue des vignes fut réduite pendant tout le cours du dix-huitième siècle. Il en restait à-peu-près cinq cents hectares en 1789 ; les pentes du mont Siméon et du vallon de *Salency* notamment, en étaient totalement couvertes. On n'en comptait plus que cent quarante hectares en 1820, et le cadastre effectué en 1832, n'en a trouvé que soixante-deux.

La réduction a continué depuis, elle a été favorisée par l'arrivée dans le pays des petits vins de Champagne, rendue facile et peu coûteuse au moyen des canaux et des autres perfectionnemens des communications.

On remarquera qu'aucune parcelle de vigne n'a existé dans la région à gauche de l'Oise, dont toutes les pentes sont exposées au nord.

Un tiers de la contenance actuelle est sur le territoire de *Noyon*, un quart sur celui de *Behéricourt*, un sixième sur chacun des terroirs de *Salency* et de *Passel*, le reste est morcelé autour de *Babeuf*, *Grandru*, *Genvry*, *Larbroye*.

Le nombre des propriétaires de vignes est de deux cent quatre-vingt-quinze, ce qui attribuerait à chacun une contenance moyenne de vingt-un centiares, si la superficie générale était également répartie, mais il n'en est pas ainsi, car on compte quelques vignobles un peu étendus et un très-grand nombre de parcelles minimes.

La vigne est cultivée en fosses sur échalas. Les nombreuses opérations qu'elle nécessite, depuis l'enlèvement des échalas jusqu'à la récolte, sont à-peu-près les mêmes que dans les cantons de Compiègne, d'Estrées-Saint-Denis, d'Attichy, etc.

On fume le terrain après une période de six ans, avec du fumier

court et par préférence celui de mouton. On renouvelle les ceps au moyen de marcottes et de plantations qu'on tire des environs de Soissons, ce qui a lieu tous les douze ans.

Les variétés cultivées sont, parmi les raisins noirs, le *gouet*, le *noir* franc, le raisin de *teinte*, et parmi les blancs, le *meunier* et le *frideux*.

Il y a des bans de vendanges fixant le moment où l'on doit cesser d'entrer dans les vignes, celui de l'ouverture de la récolte, et quelques mesures de police.

La quantité ordinaire de la récolte par hectare varie entre cinquante et soixante hectolitres. Elle se réduit des neuf-dixièmes dans les mauvaises années, sans augmenter lorsque la température s'est bien soutenue, mais alors la qualité en est meilleure.

La production annuelle totale peut être évaluée à trois mille quatre cents hectolitres. Le vin est médiocre, âpre lorsque le raisin n'est pas parvenu à sa maturité normale; il est d'ailleurs mal préparé, avec des fruits de différentes sortes, des grains de tous les degrés, depuis le verjus jusqu'au raisin moisi. On le distingue cependant en deux sortes : l'un, dit *vin de goutte*, résulte de la première opération; la deuxième est faite avec le marc ou résidu qui a fourni la première et qu'on écrase dans le pressoir, en sorte que le suc des grappes se mêle avec ce qui est resté dans la pulpe.

Une partie des vins alimente les cantons de Lassigny, Ressons, Roye, Ham, Chauny, etc.

On estime que la consommation interne absorbe seize mille cinq cents hectolitres, et dans ce contingent la ville de *Noyon* entre pour treize mille cinq cents. Les vins importés viennent du Soissonnais, de la Champagne, de Compiègne, quelques-uns de la Basse-Bourgogne.

Arbres fruitiers. La production du cidre s'accroît depuis que celle du vin diminue; cependant elle ne suffit pas encore aux besoins du pays et n'atteint pas ici, l'importance qu'elle a dans les cantons crayeux de l'ancienne Picardie.

Les pommiers à cidre sont placés au bord des chemins, ou en quinconce sur certaines terres labourables, ce que l'on remarque surtout aux environs de *Cuts* et de *Babeuf.* On en voit aussi quelques-uns dans les vignobles.

Les variétés ou races qui sont très-nombreuses, se multiplient à l'infini par l'hybridité et les boutures. On les rapporte à deux principales, les pommes douces, et les dures qui donnent le meilleur cidre. On distingue aussi les arbres dont la récolte est

faite à la fin de septembre, généralement en pommes dures, et ceux dont on ne cueille les fruits que dans le courant d'octobre. A la première catégorie appartiennent les *longues-queues*, le *blanc-doux*, le *gros-blanc*, le *blanc-sucré*, *le doux-vairet*, le *turquet*, le *doux-vert*, le *doux-montant*, le *doux-berger*, la *double-blonde*. Ces arbres fleurissent au mois de mai.

Les arbres à fruit dur, c'est-à-dire âcres ou acides, ne fleurissent qu'en juin ; ils comprennent surtout la *grosse-queue*, la pomme de *Blangy*, la *douce-verte*, le *gros-amer*, le *boquet*, le *tard-fleuri*, le *muscadet*, la *courte-queue*, le *Capendu*, la *reinette d'Olezy*, le *canada*, *l'orange*, la *charlotte*, le *gros-bondi*, la pomme de *Sainte-Catherine*, etc.

On mêle tous ces fruits dans la composition du cidre, et il en résulte une liqueur médiocre, qui ne se conserve point, tandis qu'en séparant les races, on obtiendrait des boissons de goût varié et de bonne qualité. On a conservé généralement les grands pressoirs anciens.

Il est très-difficile d'évaluer, même à-peu-près, la fabrication annuelle du cidre. Elle varie selon les lieux, le moment où l'on cueille les pommes, les circonstances atmosphériques de l'année et les habitudes locales. Après une récolte abondante, l'année suivante est presque nulle. De plus on laisse perdre une partie des fruits lorsque les arbres en sont trop chargés On pense néanmoins qu'une année moyenne peut donner cinquante mille hectolitres.

La consommation locale paraît absorber une quantité de soixante mille hectolitres. Une partie des cidres du canton est vendue aux environs de Compiègne, de Chauny, et dans le Santerre, tandis qu'on en achète une autre quantité à Golancourt canton de Guiscard, et à Candor canton de Lassigny. Mais dans les mauvaises années, on est loin de suppléer par des importations au déficit entier ; la population rurale s'abstient de boisson fermentée.

Les *poiriers* ne sont pas aux pommiers dans le rapport de un à dix. Ce sont en général des arbres très-vieux et très-beaux, qu'on ne remplace point lorsqu'ils périssent. Ils étaient nombreux autrefois lorsque les vignobles avaient de l'importance, et l'abandon de cette essence doit être attribuée à la multiplication des arbres à pommes, dont la liqueur est bien préférable.

On indique comme races principales la poire de *voirie*, dont le fruit très-aigre donne une boisson qui devient bonne la deuxième après sa confection, le *bigard*, le *grisard*, le *trochet*, le

roux, la poire de *branche* et celle de *chemin*. Tous ces arbres fleurissent dans le courant d'avril.

La récolte a lieu en octobre; elle offre moins de variations dans sa quantité que celle des pommes. Le poiré est consommé en entier à l'intérieur du canton.

Bois. La contenance totale du sol forestier est d'environ deux mille quatre cent dix-huit hectares, ce qui équivaut à un peu moins du cinquième de la superficie générale, et au tiers des terres labourables.

Elle était beaucoup plus considérable dans les tems anciens. La forêt de Crisolle, aujourd'hui renfermée dans le canton de Guiscard, s'avançait jusqu'à la crête des coteaux qui bordent au nord la vallée de l'Oise. D'une autre part, les bois de Carlepont et d'Ourscamp constituant ce qu'on nommait au treizième siècle la forêt de la *Basse-Esgue*, touchaient aux bords de l'Oise au-delà de *Sempigny*. On a vu disparaître depuis vingt années le bois de *Breuil* près *Noyon*, et la forêt du *Louvetain* entre *Varesnes*, *Cuts* et *Brétigny*.

Les massifs boisés existent surtout dans les communes de *Cuts*, *Caisne*, *Pontoise*, à la limite des coteaux du nord touchant à la forêt de Crisolle, à l'ouest de *Porquéricourt* et de *Suzoy*. Les territoires de *Babeuf*, *Passel*, *Sempigny* en sont presque dépourvus, et il n'en reste aucune parcelle autour de *Pontlévêque*.

Voici l'indication des principaux groupes selon l'ordre décroissant de leur contenance :

bois de *Behéricourt*, sur les coteaux de *Behéricourt* et de *Grandru*, comprenant trois cent quinze hectares;

bois dit *Queue de Saint-Eloi*, à *Pontoise*, provenant de l'abbaye de ce nom, contenant cent quarante-cinq hectares, aménagé en 1723 par vingt-cinq coupes de l'âge de vingt-cinq ans. Il forme, avec les autres du même territoire, un massif aujourd'hui désigné sous le nom de bois de Carlepont;

bois de la *montagne Saint-Siméon*, commune de *Salency*, fort de cent trente hectares;

bois de la *montagne*, à *Cuts*, cent vingt hectares;

bois de *Brétigny*, cent cinq hectares;

bois de *Caisne*, provenant de l'évêché de *Noyon*, aménagé en 1760 par coupes de vingt-cinq années, quatre-vingt-deux hectares;

bois des *Essarts*, commune de *Suzoy*, soixante-douze hectares;

bois de *Courcelle*, sur le territoire de *Pontoise*, comprenant soixante-neuf hectares;

bois d'*Hérouval*, sur les communes de *Grandru* et de *Mondescourt*, réunissant soixante-un hectares;

bois *Picot*, commune de *Grandru*, ayant cinquante-sept hectares;

bois de *Genvry*, cinquante-six hectares;

bois de la *Flaque du Fay*, sur le territoire de *Porquéricourt*, fort de cinquante-cinq hectares, aménagé en 1809 en quinze coupes à l'âge de quinze ans;

bois communal dit les *Usages*, à *Pontoise*, cinquante-trois hectares. Il a été aménagé dans l'année 1816 en dix-huit coupes de dix-huit ans;

les bois des *Moines* à *Cuts*, celui du *Mont-Renaud* à *Suzoy* qui appartenait à la chartreuse, et celui de *Ville* aussi sur *Suzoy*, comprenant chacun cinquante-deux hectares;

bois de *Varesnes*, territoire de *Pontoise*, trente-huit hectares, aménagé en 1807 en six coupes bisannuelles;

bois de *Saint-Barthélemy*, à *Caisne*, ancienne propriété de l'abbaye dont il porte le nom, trente-six hectares;

bois de *Grandru*, trente-trois hectares;

bois de la *Renardière*, à *Behéricourt*, trente hectares;

bois de *Malbrunet*, terroir de *Caisne*, vingt-huit hectares;

bois du *Fond*, à *Ville*, vingt-deux hectares;

bois de la *Mesière*, à *Salency*, comprenant vingt hectares;

bois de la *montagne*, à *Porquéricourt*, des *hautes-portées*, à *Varesnes*, chacun de dix-sept hectares;

bois de la *Pommeraye*, terroir de *Beaurains*; des *Sires* à *Caisne*; de *Long-camp* commune de *Cuts*; de la *Couardi*, à *Porquéricourt*; de *Dive*, territoire de *Ville*, chacun de quatorze à quinze hectares;

bois d'*Ourscamp*, commune de *Porquéricourt*, et de *Fertel*, à *Suzoy*, ayant douze hectares chacun:

bois de *Cuts* et de la *Fontaine-Bontemps*, commune de *Cuts*, chacun de neuf hectares;

bois de l'*Hôtel-Dieu*, à *Vauchelle*, appartenant aux hospices de *Noyon*, aménagé dans l'année 1760 en huit coupes bisannuelles, ayant neuf hectares aussi;

bois *Gros*, terroir de *Behéricourt*; de la *Hart*, à *Caisne*; des *Roses*, à *Cuts*; de la *Quinquierre*, au dessus de *Porquéricourt*; de *Galois*, même commune; de la *Réserve*, à *Suzoy*; du *Bocqueteau* même commune, divisé en quinze coupes dans l'année 1809; ils comptent chacun de sept à huit hectares;

bois communal de *Behéricourt*, dont l'aménagement a été réglé en 1807 par trois coupes à l'âge de quinze ans;

bois des *Mormonts*, terroir de *Behéricourt*, des *Bouleaux de Hédin*, commune de *Caisne*; bosquet du *Mont-Renaud*, à *Passel*; bois *Saint-Pierre*, à *Suzoy*; bois du *Lambry*, à *Varesnes*, comptant chacun quatre hectares.

Tous ces massifs sont des taillis peuplés de chêne, charme, bouleau, mêlés, dans la région occidentale, de quelques châtaigniers. On y trouve, comme essences secondaires, l'orme, le frêne, le hêtre, le coudrier, plusieurs peupliers, l'aune, le marsault, etc. Le chêne comprend au moins la moitié du peuplement, le bouleau et le charme un quart.

Les taillis sont coupés à l'âge de douze et quinze ans, quelques-uns à dix-huit, un petit nombre à vingt-cinq.

Il est impossible d'évaluer, même approximativement, la masse des bois abbatus chaque année. On la porte à trente stères par hectare dans certaines localités, et à huit seulement dans d'autres, tandis que le nombre des fagots varie de cinq à huit cents. L'inégalité du peuplement, les différences considérables entre la force productive des massifs selon leur situation, la liberté absolue dont jouissent les propriétaires, et les causes multipliées qui peuvent les porter à devancer ou à reculer l'époque naturelle des coupes, apportent des obstacles infranchissables à l'établissement d'aucune moyenne rationnelle. Il est constant seulement que la production dépasse les besoins de la consommation locale, et qu'une partie est vendue dans les cantons de Guiscard, de Chauny, de Lassigny, et une autre partie dirigée par eau sur la capitale.

On ne fait pas ou presque pas de charbon.

Les défrichemens ont été considérables depuis cinquante années, ainsi qu'on l'a vu; leurs résultats n'ont pas été heureux, et le mouvement qui poussait à la destruction des bois semble arrêté.

Les plantations effectuées ont eu pour but la multiplication des bois blancs sur les terrains communaux partagés en 1794 et 1795. Les peupliers d'Italie et les grisards sont devenus très-nombreux.

On a commencé vers 1828 de planter en bouleau les terrains retirés à la culture des vignes, et l'on a rendu ainsi à la végétation ligneuse des parcelles qu'on regardait comme improductives.

M. *Mégret de Devise*, vers la même époque, a garni de mélèzes et de pins sylvestres les versans du mont Saint-Siméon qui dépendent du territoire de *Salency*; ces tentatives, suivies de succès, promettent d'excellens résultats.

On pourrait essayer de regarnir ainsi les terrains pierreux et sablonneux qui couronnent les coteaux de *Grandru, Babeuf, Behéricourt*, *Dominois*. Ils ne contiennent pas moins de cent soixante-quinze hectares abandonnés à un pâturage insuffisant, et dont l'étendue pourrait au moins être réduite sans inconvénient pour les troupeaux. Il existe des pâtures semblables, d'une contenance de quinze hectares, sur les territoires de *Larbroye* et de *Suzoy*.

Prairies et pâturages. Les prairies ont une contenance de quinze cent quarante-cinq hectares équivalant presque à la septième partie de la superficie générale, à un peu moins du quart des terres labourables, et aux deux tiers du sol boisé.

Onze cents hectares environ appartiennent à la vallée de l'Oise, trois cent quatre-vingts à-peu-près sur la gauche du lit, et sept cents sur la rive droite. Le territoire de *Noyon* en comprend deux cents hectares, et celui de *Babeuf* presqu'autant.

Il y en a cent quatre-vingts hectares dans la vallée de Verse, qui produit des foins médiocres en général, à cause du sol trop argileux, favorable à la végétation des joncs, des cypéracées, des renonculacées et autres végétaux nuisibles à la santé des bestiaux.

Les prés de la vallée de l'Oise, et surtout ceux contigus au lit de la rivière, sont recouverts par les débordemens périodiques qui y déposent un limon fertilisant; ils donnent une herbe très-fine. Toutefois l'eau séjourne dans les parties déprimées du sol et à la surface de celles qui reposent sur la glaise; elle y détermine la production d'herbes marécageuses qui gâtent les foins. On les détruit en pratiquant des saignées ou fosssés couverts qui égouttent la place. Les meilleurs prés sont ceux de la région méridionale à *Brétigny*, *Varesne*, *Pontoise et Sempigny*.

Trente hectares environ dépendant des territoires de *Babeuf*, *Brétigny, Cuts, Genvry, Grandru*, *Morlincourt, Noyon* et *Pontoise,* sont plantés d'arbres fruitiers ou de bouquets d'aunes épars.

On évalue la production moyenne de l'hectare à cinq cents bottes dans la vallée de Dive, à six cent soixante-dix dans les prairies de *Morlincourt* et de *Salency,* à six cent cinquante sur les autres points, la botte pesant six kilogrammes.

La production totale peut être de cinq millions six cent quatre-vingt mille kilogrammes, et la consommation intérieure peut en employer quatre millions. Le surplus est transporté à Paris, Compiègne, et dans quelques villes du nord.

O

L'introduction des prairies artificielles date du commencement du siècle. Leur propagation a été lente, parce que la petite culture et la production des légumes ont envahi une partie des jachères. Quoique le mérite de ces fourrages soit universellement admis, on ne pense pas qu'ils occupent jamais une grande surface. Ils ne conviennent bien qu'aux propriétés étendues, et la tendance au morcellement est plus forte dans ce canton que dans aucune autre partie du département.

On évalue leur contenance actuelle à huit cent quarante hectares, c'est-à-dire à un peu plus du neuvième des terres labourables et à près du tiers de la sole des jachères dans l'ancien assolement triennal. Leur répartition est inégale entre les différens territoires communaux. Dans la vallée de Verse, y compris la commune de *Larbroye*, ils occupent un sixième des terres labourables, tandis que dans la banlieue de *Noyon* ils couvrent la huitième partie, et à *Salency*, pays de petite culture, seulement la quinzième.

Le trèfle rouge est le fourrage le plus répandu, comme convenant aux domaines de toute étendue; on le sème dans les blés et les avoines. On a adopté depuis peu la variété dite de Flandre, qui s'élève davantage. On obtient deux coupes.

La luzerne n'a pas pris une grande extension, parce que cette plante, de longue durée, est spécialement utile dans les cultures considérables, qui sont peu nombreuses.

M. *Eloi Sézille*, de *Salency*, a introduit en 1833 le trèfle anglais ou incarnat, dont on connaît la rusticité et l'abondance. Cette plante a été promptement adoptée, parce qu'étant précoce, on peut la remplacer, après la fauchaison, par un semis de haricots qui parvient à maturité avant la fin de la saison.

On sème dans les terrains pierreux le sainfoin sur les seigles ou avec l'orge et l'avoine. On cultive aussi la variété à regain ou à deux coupes. Ce fourrage a peu d'importance, de même que la minette, qui est abandonnée sur pied à la pâture des moutons.

On évalue à cinq mille kilogrammes la production ordinaire de l'hectare en moyenne culture, à quatre mille cinq en petite culture, et à six mille sur les grandes propriétés. La récolte annuelle totale s'élève à quatre millions trois cent soixante mille kilogrammes, autant qu'on peut l'apprécier avec les incertitudes résultant de la variation des espèces, de leur alternat, de l'étendue des parcelles et des quantités consommées sur place.

Animaux ruraux. Les *chevaux* employés aux travaux agri-

coles appartiennent en majeure partie à la race du Bourbonnais; le surplus est picard ou ardennais. Les chevaux dits de maître sont originaires de Normandie, du Mecklembourg et de Poitou.

Ces animaux sont en général de petite stature et de médiocre apparence; beaucoup naissent accidentellement dans les prairies où les jumens sont mises au pâturage. Leur éducation a été négligée à dater de l'époque où la petite culture s'est développée sur une grande étendue. Mais on doit ajouter que depuis quelques années aussi, ce genre d'incurie cesse, grace aux efforts de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne. Des primes habilement distribuées ont éveillé l'attention des propriétaires sur leurs véritables intérêts, et des croisemens de jumen ordinaires avec des étalons de choix ont donné déjà d'excellens résultats.

Si, comme on doit l'espérer, la Société persévère dans ses directions, elle arrivera à doter le pays d'une sous-race d'animaux sinon du premier ordre, au moins bien conformée et appropriée aux besoins de la culture locale.

La plupart des chevaux sont achetés aux foires de Montcornet, (Ardennes), à Saint-Quentin, Brunhamel, Chaulnes, Roye, Chauny, quelques-uns sur les marchés de *Noyon* et de Compiègne.

On les nourrit avec du foin, de la luzerne, du trèfle en trop grande quantité, de la vesce non battue, un peu d'avoine. Le défaut de nourriture rationnée ou suffisante est une des causes de l'appauvrissement de la race actuelle. C'est l'un des inconvéniens du morcellement des terres et des faibles ressources de la petite culture qui suffit difficilement aux dépenses d'entretien et qui tend toujours à les restreindre.

Les maladies ordinaires proviennent d'indigestions déterminées plus par l'irrégularité continue dans la quantité des alimens et le moment des repas, que dans leur excès. Les affections de poitrine sont fréquentes, par suite de l'abandon presqu'absolu dans lequel on laisse les bêtes de travail, et des suppressions de transpiration qui en résultent. Les inflammations de l'estomac et du foie détruisent aussi un certain nombre de chevaux; on les attribue à l'usage des fourrages mangés en verts avec trop d'abondance, et à celui plus fréquent de foin, de vesces récoltées dans des terres humides, et gâtés par le développement inévitable des moisissures.

Le nombre de ces animaux est évalué à six cent quatre-vingt-seize mâles et neuf cent huit femelles; en tout, seize cent quatre. Cent vingt-cinq appartiennent au territoire de *Cuts* et deux cent quatre-vingt-quatre à celui de *Noyon*.

Il y a environ quatre-vingts mulets dans tout le pays. Ce sont des bêtes poitevines de petite taille, achetées à des marchands ambulans ou sur les marchés de *Noyon*, Compiègne, Blérancourt. On voit aussi quelques mulets d'Auvergne. Ces animaux sont mal nourris, mal soignés et cependant robustes. Ils servent surtout au *briolage*, c'est-à-dire au transport des bois dans les communes d'un parcours difficile.

Le nombre connu des *baudets* dépasse cinq cents, quantité considérable, eu égard au reste du département, et qui coïncide avec l'étendue de la petite culture et de la culture maraîchère dont ces animaux forment une des ressources.

Les baudets sont originaires du Poitou; mais comme ils se reproduisent sans aucun soin dans le pays, il s'y est formé une sorte de race petite, mal développée, dont on tire cependant beaucoup de service. On en voit en grand nombre dans les faubourgs de *Noyon*, à *Salency* et sur les autres territoires de la vallée de Chauny.

On ne s'occupe, ni de leur éducation, ni de leur nourriture, et toutefois ils durent long-tems.

Le relevé des bêtes de race bovine comprend treize taureaux, vingt-huit bœufs, deux mille deux cent soixante-douze vaches, six cent dix veaux : en tout deux mille neuf cent vingt-trois têtes, à quoi il faut ajouter environ cent soixante bœufs et dix-huit cents veaux détruits pour la consommation locale.

Dans le nombre de deux mille neuf cent vingt-trois, trois cent soixante-sept ou un huitième environ appartiennent au territoire de *Noyon*, deux cent trente-sept ou un douzième à celui de *Salency*, cent quatre-vingts ou un quinzième à chacune des communes de *Ville* et de *Brétigny*.

Ces quantités sont restées à-peu-près les mêmes depuis le commencement du siècle.

Les bœufs sont employés à la raffinerie d'*Estay* près *Apilly*, et à la ferme du *Méricain*, commune de *Pontoise*. Le nombre en est doublé pendant l'hiver à *Estay*, où on les nourrit amplement avec les résidus de betteraves. La plupart viennent des Vosges et des environs de Cholet.

Les vaches de la petite culture, qui constituent le très-grand nombre, appartiennent à la race flamande. Ces animaux sont mal soignés, mal nourris, dans un état perpétuel de maigreur; on n'apporte aucune attention à leur reproduction. Les génisses sont envoyées, à l'âge de six mois, sur les pâtures communales. On les conserve pendant deux ou trois ans pour les vendre

pleines, ou bien on les garde jusqu'à l'âge de dix ans, après lequel elles sont livrées au commerce de boucherie.

Les grosses fermes ont des vaches normandes et suisses, dont la beauté est remarquable, au moyen desquelles on améliorera sans doute dans l'avenir la race appauvrie entre les mains des petits ménagers.

On importe aussi depuis quelque tems des vaches bretonnes.

Les mères sont renouvelées sur les foires de *Noyon*, Guiscard, Elincourt-Sainte-Marguerite, Senlis, Chauny et surtout à Blérancourt (Aisne), dont le marché est célèbre pour le commerce des bestiaux.

Les veaux sont vendus à *Noyon* pour la consommation locale. On en exporte une très-faible partie, et l'on est obligé au contraire d'en introduire une quantité plus que double de la production intérieure, qui ne suffirait pas à la nourriture de la population.

Les vaches, retenues à l'étable pendant la mauvaise saison, y sont nourries avec des herbes sèches, des provendes composées de son et de racines tubéreuses, du foin, un peu de paille.

L'affection la plus fréquente est la phthisie pulmonaire ou *pommelière*, dont la cause première est dans l'abandon trop prolongé des troupeaux communs sur des pâtures humides, et dont le développement est favorisé par la faiblesse et l'amaigrissement habituel des individus. Elle paraît plus fréquente sur la droite de l'Oise que dans la plaine méridionale qui n'est pas marécageuse.

On estime que la nourriture du pays absorbe chaque année six cent soixante bœufs, neuf cents vaches, deux mille cent veaux; en tout mille sept cent soixante têtes d'animaux.

La consommation de la ville de *Noyon* comprend presque tous les bœufs, sept cents vaches, dix-huit cents veaux; en tout deux mille cinq cent cinquante têtes, ou quatre-cinquièmes du contingent général.

Il n'y a pas de bêtes à laine de race espagnole pure dans l'étendue du canton. Les troupeaux qu'on qualifie ainsi dans les communes de *Caisne* et de *Grandru*, sont composés de métis très-soignés qui ont été amenés, par une éducation intelligente, à un degré remarquable de finesse. Ils ne comprennent pas ensemble plus de cent bêtes.

Les métis à un degré quelconque forment un quart environ de la population ovine; le reste appartient à la race commune de Picardie.

On estime le nombre total de ces animaux à trois mille huit

cent quatre-vingt, y compris cinquante béliers, et huit cents agneaux dont le nombre se renouvelle.

Il n'y a pas de troupeaux dans les communes de *Behéricourt*, *Larbroye*, *Pontlévêque*, *Porquéricourt*, *Salency*, *Sempigny*, *Suzoy*, *Varesnes* et *Vauchelle*. La commune de *Cuts* comprend le sixième du contingent total; celle de *Sempigny*, près d'un septième; *Noyon* et *Pontoise*, un huitième chacun.

On achète les moutons picards sur les foires de Blérancourt (Aisne), de Roye (Somme), à *Noyon* et à Lassigny. On fait aussi des élèves dans cette race.

Les métis sont bien soignés; on les multiplie par des croisemens successifs qui améliorent de jour en jour leurs produits, tout en substituant peu à peu les bêtes de laine fine à l'espèce ancienne.

On leur donne pendant l'hiver des pailles de céréales, des regains de fourrages, quelques racines, des provendes de petite paille avec une légère addition de sel.

On leur laisse manger sur place, dans la belle saison, les minettes, trèfles et vesces.

Le piétin est la maladie le plus habituelle de l'espèce ovine, comme dans tout le département. La cause première en est dans la saleté habituelle des bergeries anciennes. Les métis qui sont bien mieux logés et soumis à une hygiène rationnelle, présentent plus rarement des cas de cette affection ulcéreuse.

Le pays ne paraît pas disposé d'ailleurs aux épizooties sporadiques.

Le nombre moyen des bêtes par troupeau peut être fixé à deux cent cinquante pour la race commune, et à quatre cents pour les métis.

Le poids ordinaire des toisons varie en trois et quatre kilogrammes.

On évalue à trois mille deux cent dix, la quantité de moutons et agneaux détruits chaque année par la nourriture locale. La ville de *Noyon* entre dans ce contingent pour les trois-quarts.

L'éducation des porcs a reçu depuis quarante années beaucoup d'extension; on achète ces animaux jeunes aux marchands ambulans qui parcourent les campagnes, et l'on en prend aussi un certain nombre sur les foires de Blérancourt, *Noyon*, Chauny, Guiscard, Lassigny, Elincourt-Sainte-Marguerite. Ils sont nourris facilement avec les détritus des ménages, du petit-lait, des grains avariés, des pommes de terre. Un tiers est sacrifié à la con-

sommation locale; le reste est vendu gras aux charcutiers de la ville de *Noyon*, ou aux marchands ambulans qui le transportent dans les foires voisines.

Il y a deux races de porcs : la commune qui est assez difficile à engraisser, et une variété dite *bâtarde* ou *anglo-chinoise*, introduite par M. *Magnier*; elle est plus petite, mais elle se développe promptement. On commence à croiser avec succès les deux types.

On évalue de douze à treize cents le nombre de ces animaux présens à la fois dans le pays; mais il est renouvelé à plusieurs reprises pendant l'année.

On estime que la consommation locale en absorbe près de dix-huit cents.

La consommation totale de la viande dans le canton peut être évaluée comme il suit :

	Noyon.	Communes rurales.	Total.
Bœuf, vache et veau...	185,000$^{kil.}$	60,800$^{kil.}$	245,800$^{kil.}$
Mouton et agneau.....	37,000	43,250	80,250
Porc................	76,000	104,000	180,000
	298,000$^{kil.}$	208,050$^{kil.}$	506,050$^{kil.}$
et par tête d'habitant......	47$^{kil.}$ $\frac{1}{2}$	18$^{kil.}$ $\frac{4}{5}$	28$^{kil.}$ $\frac{1}{2}$

Il n'y a pas dix chèvres dans tout le canton.

L'éducation et le commerce des volailles ont une certaine importance. Les environs de *Noyon* expédient une partie de ces produits sur la capitale; le reste est vendu aux marchés de *Noyon* et de Chauny. On élève surtout des poules et des canards dans ce but.

On trouve quelques ruches dans la plupart des villages; on en voit notamment à *Pontoise*, *Suzoy*, *Vauchelle*, etc. Ce sont les restes de spéculations assez considérables dans le moyen-âge, mais qui ont disparu depuis le seizième siècle.

§. 5. *Industrie.*

Le canton de *Noyon* ne paraît pas avoir été jamais le centre d'aucun travail industriel considérable. Les communes rurales ont de tout tems été adonnées presqu'exclusivement à l'agricul-

ture, qui emploie des bras nombreux à cause de l'extrême division des terres et de la multiplicité de la petite culture. L'esprit calme et modéré de la population du chef-lieu, ses habitudes de vie bourgeoise étaient peu propres aux spéculations étendues et hasardeuses de l'industrie manufacturière. Aussi les anciens écrits ne signalent dans cette contrée, en aucun tems, l'existence des fabriques importantes, ni même de tentatives sérieuses pour en établir. Il paraît que la ville de *Noyon* servait, dans la première moitié du dix-huitième siècle, d'entrepôt à un commerce assez étendu de toiles de Vervins et de celles dites truffettes et demi-hollandes, mais on n'y confectionnait point ces tissus; ils y étaient envoyés de la Thiérarche, du Cambraisis et de la Flandre. L'époque la plus florissante de cette entreprise paraît avoir été vers l'année 1740; elle languit ensuite et s'éteignit à mesure que l'industrie des tissus se développait dans les environs de Laon et de Saint-Quentin. On avait établi, vers le même tems, une fabrique d'une espèce de tapisserie nommée *passemand*, qui ne put se soutenir.

En 1789, il s'était formé, dans la partie du pays voisine du département de l'Aisne, des manufactures de tissus qui étaient connus dans le commerce sous le nom de *toiles de Noyon*. Il existe encore deux manufactures de calicot qui constituent, de beaucoup, les entreprises les plus considérables du pays. Il faut y joindre, pour compléter le tableau des établissemens industriels, quelques carrières et cendrières, des raffineries, des usines hydrauliques et un petit nombre d'autres travaux.

Carrières. Le calcaire grossier a été ou est exploité partout où il présente des roches assez solides pour en extraire des matériaux de construction.

Une des plus anciennes carrières est celle dite de *Salency,* quoique pratiquée sur le territoire de *Behéricourt.* Son ouverture remonte à une époque qu'on ne peut préciser, mais qui doit être fort reculée, puisque les galeries ont acquis jusqu'à trois mille mètres de développement, et qu'elles sont disposées en deux étages, ce qui indique une grande puissance de la matière exploitée; toutefois l'étage inférieur est maintenant abandonné et ses rues servent au dépôt des déchets résultant des travaux supérieurs.

La carrière de *Salency* est située sous des bois appartenant jadis à la maison de Hautefort. Elle a été possédée successivment par M. de Sainte-Foix, M. Merlin (de Thionville) et M. *Mégret de Devise*, propriétaire actuel. L'extraction qui avait cessé vers

1790, fut reprise en 1802 et s'est continuée depuis avec des chances diverses. Elle occupe aujourd'hui huit ouvriers qui en tirent chaque année environ huit cents mètres cubes, dont l'emploi est assuré dans le pays. Le prix moyen de journée est d'un franc cinquante centimes,

La matière est une roche tendre, facile à tailler, employée en parpaings ou dans les étages supérieurs, pesant quatre cent quatre-vingts kilogrammes le mètre cube.

Un autre atelier dénommé aussi, mais avec raison, carrière de *Salency*, existe depuis un tems immémorial sous les friches de cette commune. Elle paraissait épuisée et on avait renoncé à en tirer des pierres à cause de la médiocrité des produits, lorsque M. *Pollet* a ouvert sur sa propriété contiguë aux friches, une nouvelle galerie qui doit être regardée comme une continuation des anciennes extractions. Elle est divisée en branches de plusieurs mètres de profondeur. Quoique la roche n'ait pas plus de trois mètres de puissance, elle donne deux sortes de pierre : l'une inférieure, tendre et poreuse ; l'autre, placée au-dessus d'un grain grossier, mais plus dure et ressemblant au vergelet; celle-ci porte le nom de *volée*, tandis que l'autre est qualifiée de *sous-pied*. Les deux s'exploitent en gros blocs qu'on débite ensuite à la scie. L'extraction annuelle comprend seulement cent soixante-douze mètres cubes. Les ouvriers, au nombre de cinq, travaillant huit mois par an, reçoivent un salaire journalier d'un franc soixante-quinze centimes.

Le mètre cube de *volée* pèse dix-huit cent douze kilogrammes.

Le mont Siméon recèle sur le territoire de *Noyon* d'autres carrières souterraines immenses, desquelles on a extrait une partie des matériaux de la cathédrale, ceux des abbayes et églises, et une partie des revêtemens des anciennes fortifications. On n'en tire plus rien depuis long-tems.

Le plateau de *Cuts*, connu sous le nom de mont de Choisy, recèle aussi des carrières très-vastes dont on reporte l'ouverture au commencement du quatorzième siècle. Des galeries nombreuses, profondes de quinze à vingt mètres, ont été pratiquées dans un massif de calcaire grossier tendre, ayant une puissance d'environ quinze mètres. La pierre est facile à tailler, assez homogène, non gélive; elle a fourni la matière de toutes les constructions qui existent dans le pays. On comprend que l'exploitation a dû éprouver de très-grandes variations. M. *Olivier*, propriétaire actuel, occupe douze ouvriers qui en tirent, dans une campagne, envi-

ron dix mille parpaings, et qui reçoivent un salaire d'un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes.

Le poids de la roche est précisément le même que dans la carrière de *Behéricourt*.

La même région contient encore deux autres carrières considérables situées sur le territoire de *Caisne*. L'une, surnommée de *Saint-Lucien*, a été ouverte vers le milieu du seizième siècle; la deuxième, dite carrière *Billard*, date de 1770. Elles sont pratiquées à mi-côte, par galeries plongeantes, dans lesquelles on peut circuler en voiture.

On y exploite un massif calcaire puissant de dix à douze mètres, sans joints apparens, traversé par des filières, donnant une roche pleine, homogène, tendre, d'un débit facile, mais gélive. Sa partie inférieure qui contient des moules de cérite géant et de grands nautiles, est d'un tissu plus dur, mais elle se désagrège.

On débite cette pierre par blocs de deux mètres un tiers de longueur sur soixante-quinze centimètres de côté; on la divise ensuite en dehors des galeries, selon la destination qu'elle doit recevoir.

Elle pèse dix-sept cent cinquante kilogrammes le mètre cube.

Les carrières de *Caisne* qui appartenaient à M. *Berthe de Pommery*, sont passées avec les bois qui les recouvrent à M. *d'Haudicourt de Tartigny*. Elles occupent pendant l'hiver trente six individus, réduits à dix-huit dans l'été. Le salaire, réglé à la pièce, est de quatre francs à quatre francs cinquante centimes pour les hommes, et de deux francs soixante-quinze centimes pour les jeunes gens au nombre de trois ou quatre.

On tire dans chaque campagne environ deux mille cinq cents mètres cubes, desquels on confectionne quinze cents parpaings, quatre cents carreaux, cinq cents tablettes pour entablement, et quelquefois, sur commande, des blocs destinés aux soubassemens de grosses constructions.

Ces produits trouvent leur emploi dans les communes de *Caisne*, *Cuts*, *Brétigny*, *Varesnes*, *Pontoise*, Carlepont.

Si l'on se reporte vers le plateau qui borde au sud le vallon de Dive, on y rencontrera, au-dessus de *Ville*, l'extrémité de la grande carrière, dont les immenses galeries s'ouvrent d'une part vers Dreslincourt canton de Ribécourt, de l'autre vers La Carmoye canton de Lassigny. Ainsi, cette réunion d'ateliers s'étend sur trois circonscriptions cantonnales.

La carrière de *Ville* proprement dite est pratiquée dans un massif puissant de calcaire grossier d'excellente qualité. Elle est ouverte en larges galeries à piliers tournans. Son origine remonte à une époque inconnue, mais on sait qu'on en a extrait une énorme quantité de matériaux. Presque toutes les parties basses de la cathédrale de *Noyon* en proviennent, ainsi que les bâtimens claustraux, la chartreuse du *Mont-Renaud*, l'ancienne abbaye et le pont d'Ourscamp, la cathédrale de Saint-Quentin, etc. On distingue les produits en petit banc, gros banc, pierre dure, pierre fine et commune; ce sont des variétés de tissus du même calcaire qui est résistant, facile à tailler et très-propre au grand appareil.

MM. *Stra* et *Lalouette* occupent en hiver quinze ouvriers, et en été dix, dont le travail extrait six cents mètres cubes dans une campagne, savoir : en pierre dure, cinq cents mètres; en fine, deux cents mètres, et le reste dans les autres qualités mélangées.

Les ouvriers, payés à la pièce, ont un salaire moyen d'un franc cinquante centimes.

Ces produits sont transportés sur divers points du canton, ainsi que dans les villes de Compiègne, Saint-Quentin, Ham, Roye, Chauny, etc.

L'établissement, vers 1820, de la route de *Noyon* à Lassigny, a fait mettre en œuvre les rognons tuberculeux et les calcaires inférieurs de la butte, sur le versant de laquelle est placé le village de *Suzoy*. Les travaux des chemins vicinaux ont donné, depuis, une assez grande activité à l'extraction de ces matériaux, et ont déterminé l'ouverture de quatre carrières à ciel ouvert, sous la direction de MM. *Nattier (François)*, *Nattier (Jean-Louis)*, *Tertiaux* et *Roussel*. Les travaux s'étendent sur une superficie de trente-huit hectares. Les ouvriers, au nombre de trente, tirent chaque année environ trois mille mètres cubes de pierres irrégulières qu'on façonne pour les employer à la confection et à l'entretien des empierremens. Le prix de journée est d'un franc cinquante centimes, taux moyen des travaux analogues.

Les matériaux trouvent leur principal emploi sur les routes de *Noyon* à Chauny, *Noyon* à Nesle, *Noyon* à Amiens, *Noyon* à Beauvais par Lassigny.

Les pierrailles éparses à la surface des coteaux, et les rognons répandus sur les pentes sablonneuses, servent partout à la réparation des chemins, sans donner lieu à des extractions importantes ou à des entreprises industrielles. Les premières sont em-

ployées surtout à *Porquéricourt*, *Vauchelle*, *Larbroye*, *Ville*; les rognons à *Behéricourt*, *Babeuf*, *Grandru*.

Le sable est extrait sur tous les talus des collines pour les besoins locaux; mais il n'y a point d'exploitation importante et permanente.

Il y a des marnières sur le territoire de *Pontoise* et en quelques autres lieux.

Cendrières. L'exploitation des lignites terreux propres à donner les cendres pyriteuses dont l'emploi est devenu si général, date, dans le canton de *Noyon*, du milieu du siècle dernier. Ces matières étaient déjà connues et avaient été mises en œuvre dès le seizième siècle; plusieurs ateliers portent des traces incontestables d'anciens travaux, et à Sermaize (canton de Guiscard), par exemple, dont le territoire est contigu à celui de *Beaurains*, la cendrière qui présente l'aspect d'un terrain remué, contient des poteries brisées et des restes d'ustensiles provenant sans aucun doute d'anciennes fouilles. Il est probable que les travaux furent abandonnés sans doute à cause de l'abondance des eaux dont on ne savait pas ménager l'écoulement. Le souvenir de ces minières était entièrement effacé de la mémoire du pays, lorsque, vers 1748, le seigneur de *Beaurains* ayant fait pratiquer des sondages dans l'espérance de découvrir de la houille, on rencontra, à quinze mètres de profondeur, une couche assez puissante de lignite noirâtre dont l'aspect inspira d'abord une fausse joie aux spéculateurs. Des échantillons envoyés à l'académie des sciences furent analysés par Lesage qui constata leur analogie avec les cendres dites de Hollande, déjà connues des agriculteurs. Il se forma dès-lors une compagnie à laquelle le gouvernement concéda, vers 1753, le droit d'exploiter, dans un rayon de deux lieues autour de *Beaurains*, toutes les mines de *terre-houille* qu'on pourrait découvrir. Les recherches de cette société furent très-actives et très-lucratives jusque vers l'année 1768; mais on découvrit ensuite, dans les environs et de proche en proche, tant de gissemens pyriteux d'une extraction facile, que la production des cendres ne put plus alimenter un commerce considérable, et qu'elle retomba au rang des petites spéculations industrielles.

Les premières cendrières ouvertes sur le territoire de *Beaurains* ont cessé d'exister par l'épuisement de la matière. Il en a été de même d'un autre atelier organisé près de *Porquéricourt* et de celui qui a subsisté jusque dans ces derniers tems, sur la pente

du mont Renaud, vers *Passel*. On ne connaît aujourd'hui que trois ateliers en activité dans l'étendue du pays.

Le principal dépend du territoire de *Brétigny*, sur la gauche de l'Oise. Il a été ouvert en 1810, sur un terrain d'un hectare environ, rendu inculte par la présence, à jour, des marnes argileuses qui précèdent les lignites. La matière exploitable n'a pas moins de deux mètres de puissance; mais comme elle est à cinq mètres de profondeur, les frais croissans du déblayage ont diminué le mouvement de cette entreprise qui était considérable dans l'origine. Le nombre des ouvriers est de deux seulement, et la quantité de la production annuelle ne dépasse pas, depuis quelques années, quinze cents hectolitres de cendre noire. Les salaires varient d'un franc et demi à un franc soixante-quinze centimes.

Les produits sont employés dans le canton. Cette minière, dirigée par MM. *Dubois*, supporte difficilement la concurrence des cendrières de l'Aisne, situées dans le voisinage et dans des conditions plus favorables d'exploitation.

La deuxième usine est installée près de *Babeuf*, sur la route de Chauny. Ouverte en 1827, elle employait une dizaine d'ouvriers, lorsque M. *Dalbine* y joignit vers 1835 une fabrique de sulfate de fer et d'alumine qui acquit de l'importance jusqu'à occuper une trentaine d'individus, et à livrer au commerce, dans les villes de Lille, Rouen, Paris, trois cent mille kilogrammes de vitriol et autant d'alun.

La manufacture a suspendu son activité depuis l'année 1849, et l'extraction même de la cendre est arrêtée en ce moment.

M. *Delaplace*, cultivateur à *Parviller* près *Sempigny*, a commencé vers 1843 l'exploitation du dépôt pyriteux qui existe sous l'ancienne pâture communale. La fosse est placée à l'entrée de la forêt de Carlepont, touchant à la route de Vic-sur-Aisne. Le nombre actuel des ouvriers est de dix, dont le travail est réglé, selon la nature, à la tache ou à la journée. Le salaire moyen peut être d'un franc cinquante centimes. Le lignite terreux est recouvert de six mètres d'autres couches qu'on est obligé de déblayer.

On apprête par année de quinze à dix-huit mille hectolitres, et la minière en fournirait davantage si les besoins de la culture l'exigeaient.

Alun et couperose. Le défrichement du bois de Louvetain fit découvrir en 1836, dans l'étendue de son emplacement, un dépôt de cendre pyriteuse analogue à celui qui existe près de *Brétigny*. Cet amas existe à une distance égale des villages de *Brétigny* et

de *Cuts*, sur le territoire de *Varesnes*. M. *Dermigny* l'avait exploité d'abord comme cendrière ; mais ayant reconnu la richesse de la minière, il a organisé en 1846 une usine pour y fabriquer des sulfates de fer et d'alumine.

Cet établissement important comprend une machine à vapeur de la force de dix chevaux, quarante cristallisoires, six lessivoires et cinq récipiens. Le nombre des ouvriers, qui n'a cessé de croître, est aujourd'hui de trente. Le salaire journalier est d'un franc cinquante centimes, prix commun du travail industriel dans le canton.

La production annuelle comprend trois cent mille kilogrammes de couperose verte et autant d'alun. Cette fabrique qui est en voie d'extension, est devenue en peu de tems l'une des plus productives du département.

Le canton de *Noyon* est le seul dans lequel il n'existe actuellement ni four à chaux, ni briqueterie proprement dits.

Fours à plâtre. On en compte sept dans l'étendue du pays.

Le plus ancien, fondé dans l'année 1811 à *Pontoise*, par M. *Havet*, appartient maintenant à M. *Cauche* qui en a augmenté l'activité. On y emploie six ouvriers dont le salaire est supérieur à celui des autres usines, puisqu'il s'élève à deux francs cinquante centimes. La fabrication annuelle est évaluée à mille hectolitres.

M. *Carpentier* possède à *Noyon* un autre atelier auquel est joint un moulin ou *broyeur* de la force de trois chevaux, monté par M. *Coutenot*, mécanicien à Paris.

M. *Dussauterre*, maître plâtrier à *Noyon*, emploie depuis deux ans une semblable mécanique.

MM. *Lucas*, *Duchange* et *Croquet* ont dans la même ville des fours demeurés à l'ancien système.

Un septième a été fondé à *Salency* par M. *Ravy*.

Ces usines tirent leurs plâtres en pierre de la vallée de la Seine au-dessous de Paris, notamment de la Frâte et d'Argenteuil. On les embarque dans le port du Pecq, d'où ils remontent par eau jusqu'à destination.

La fabrication annuelle peut comprendre, à différens degrés de finesse, environ dix mille hectolitres qui trouvent un emploi toujours certain dans la ville de *Noyon*, dans le canton et lieux limitrophes.

On avait fondé à *Cuts*, dans l'année 1831, un atelier pareil qui a cessé d'exister depuis quelque tems.

Tuileries. On n'en compte qu'une seule, établie vers 1840 par M. *Bellangé*, dans la commune de *Pontoise*. La présence à fleur de terre d'argiles plastiques reconnues de bonne qualité, et l'absence d'autres usines analogues dans le pays, a déterminé la fondation de celle-ci, dont le succès n'était pas douteux, en raison de son utilité. Le travail a lieu pendant les cinq mois d'hiver seulement. Cinq ouvriers fabriquent dans chaque campagne cent vingt mille carreaux, quatre-vingt-dix mille tuiles, trente mille pannes, dix mille faîtières, mille faissettes ou antéfixes. Tous ces produits trouvent un prompt débit.

L'établissement de M. *Bellangé* est digne d'intérêt par le soin avec lequel il est conduit, et par les services qu'il est appelé à rendre dans un canton dont les maisons sont encore, pour la majeure partie, couvertes avec des matières combustibles.

Il y a eu pendant quarante années, près de *Passel*, sur le talus du mont-Renaud, une fabrique de tuiles et un atelier de poterie qui mettaient en œuvre les argiles plastiques extraites de a cendrière. Ces établissemens ont cessé leur activité lorsque la préparation des terres pyriteuses a été abandonnée.

Mouture des grains. Il y a quatorze moulins à vent dans l'étendue du pays : un sur chacun des territoires de *Babeuf*, *Beaurains*, *Brétigny*, *Cuts*, *Grandru*, *Mondescourt*, *Noyon*, *Porquéricourt*, *Sempigny*, *Varesnes*, deux à *Behéricourt* et deux à *Suzoy*, l'un desquels était dénommé autrefois moulin de Lorette.

Ils occupent seize personnes, et manutentionnent par année quinze mille hectolitres de grains.

Le nombre des moulins à eau est de vingt-huit ; ils sont ainsi répartis :

sur le Grandru : trois à *Grandru*, un à *Mondescourt*, un autre à *Apilly* ;

sur le Marquais : deux à *Salency*, un autre à *Morlincourt* ;

sur la Verse : un à *Genvry*, trois à *Noyon* ;

sur la Versette : un à *Noyon* ;

sur la Goële : deux à *Noyon* ;

sur le rû de Soyer : un à *Suzoy* ;

sur la Dive : deux à *Ville*, trois à *Passel* ;

sur le rû de Bellefontaine : quatre à *Caisne*, deux à *Pontoise* ;

sur l'Oise : un à *Sempigny*.

Le tableau ci-après fait connaître l'importance et la situation de ces usines :

COMMUNES.	SECTIONS ou HAMEAUX.	COURS D'EAU.	DÉSIGNATION des USINES.	NOMBRE D'OUVRIERS.	PRODUITS.
Apilly.......	Apilly.......	Grandru	moulin d'Apilly........	2	1728h
Caisne	Caisne	Bellefontaine.	moulin de la ville	2	3600
id.	*id.*	*id.*	—— du relai	2	3300
id.	*id.*	*id.*	—— neuf............	2	3900
id.	*id.*	*id.*	—— de la Prée	2	3300
Genvry	Genvry......	Verse.......	moulin de Genvry......	3	2400
Grandru.....	Grandru	Grandru	moulin de Bus.........	2	1700
id.	*id.*	*id.*	—— Becqueret	2	1500
id.	*id.*	*id.*	—— neuf............	2	1300
Mondescourt.	Mondescourt.	*id.*	moulin de Mondescourt .	2	1400
Morlincourt..	Morlincourt..	Marquais	moulin de Morlincourt..	2	720
Noyon	Noyon	Verse.......	moulin Chatelain	8	15500
id.	*id.*	*id.*	—— d'Huez.........	4	8000
id.	*id.*	*id.*	—— d'Ardeux.......	4	13500
id.	Saint-Blaise..	Versette.....	—— de Saint-Blaise..	2	6400
id.	Tarlefesse ...	Goëlle	—— de Tarlefesse ...	2	720
id.	*id.*	*id.*	—— de Carrouvelet..	2	720
Passel.......	Mont-Renaud	Dive........	moulin du Mont-Renaud.	3	1800
id.	Passel.......	*id.*	—— du Pré.........	3	1500
id.	*id.*	*id.*	—— de Passel......	3	1500
Pontoise	Couarcy.....	Bellefontaine.	moulin de Couarcy	2	2920
id.	Courcelle....	*id.*	—— de Courcelle....	2	2190
Salency	Salency	Marquais	moulin d'en haut.......	3	781
id.	*id.*	*id.*	—— d'en bas.......	2	585
Sempigny....	Sempigny....	Oise	moulin de Sempigny....	2	4580
Suzoy.......	Suzoy.......	rû de Soyer..	moulin de Suzoy.......	1	730
Ville........	Ville........	Dive........	moulin du Chapitre	2	2550
id.	*id.*	*id.*	—— du bas	2	630
			28	70	89254h

Le moulin d'*Apilly* était une dépendance de l'ancienne seigneurie de *Varesnes*, dont on rapporte la fondation au dix-septième siècle. Il a reçu quelques améliorations en 1830, par les soins de M. *Cocquet*. Cette usine possède une chute de quatre mètres et demi, une roue à pots de onze mètres de circonférence, une paire de meules d'un mètre soixante-six centimètres de diamètre, un appareil de nettoyage. Elle travaille pour la consommation locale seulement, à raison de huit heures par jour.

Le moulin de la *Ville*, à *Caisne*, existe depuis 1664. Sa chute est de quatre mètres. Deux autres moulins de la même commune sont d'anciens tordoirs convertis en usines à farine entre 1770

et 1779. Le quatrième a été fondé en 1795. Ces établissemens sont restés dans l'ancien système, sauf quelques améliorations de détail.

L'usine de *Genvry* qui dépendait en premier lieu de la seigneurie de Frestoy, canton de Guiscard, a été notablement améliorée vers 1840 dans ses mécaniques. La roue actuelle, large de deux mètres, garnie d'aubes, mue par une chute d'un mètre vingt-deux centimètres, met en jeu trois paires de petites meules et un appareil de montage. L'activité est limitée à douze heures par jour.

Des trois moulins situés sur le territoire de *Grandru*, l'un, celui de Bus, était une propriété très-ancienne de l'abbaye de Saint-Eloi; le deuxième, dit Becqueret, fut reconstruit vers 1780; le troisième était un tordoir converti vers la même époque en moulin à blé. Ces établissemens, demeurés dans l'ancien système, travaillent pour la consommation locale. Ils tournent de sept à huit heures par jour en été, de dix-huit à vingt en hiver. On est obligé d'écluser les trois-quarts de la journée dans la belle saison, et de six à dix heures pendant le tems des grandes pluies.

Le moulin de *Mondescourt* a été construit en 1607, par le seigneur de *Varesnes*. Il comprend deux meules, mais n'a reçu aucune modification dans son mécanisme. Le maximum de son activité, en éclusant, est de dix heures par jour en hiver, et de cinq à six heures seulement pendant l'été.

Celui de *Morlincourt* qui date de 1790, est également demeuré stationnaire. Il n'a que quatre heures d'activité par jour, sous condition d'écluser pendant les six mois de belle saison.

Le moulin du Châtelain, sis au faubourg d'Amiens de la ville de *Noyon*, était dès l'an 768 une propriété de l'évêché qui l'avait rendu banal. M. *Damay*, détenteur actuel, l'a réorganisé vers l'année 1840. Cette belle usine comprend une chute de deux mètres un quart, égale à la force de dix chevaux, une roue à aubes de quatre mètres, sur une largeur de deux mètres deux tiers, trois paires de petites meules fonctionnant ensemble les deux tiers de l'année, des appareils de montage, nettoyage, etc. Elle livre ses produits dans les villes voisines.

La deuxième usine du faubourg d'Amiens, nommée moulin d'Huez, appartenait au chapitre de la cathédrale. Elle a été montée à la moderne en même tems que la précédente, par M. *Liénard*, mécanicien à Soissons. Sa chute équivaut seulement à la force de six chevaux. La roue, à aubes, comporte un diamètre de quatre mètres un tiers, sur une largeur d'un mètre trois quarts. Elle fait jouer aussi trois paires de petites meules qui fonctionnent

tantôt séparément, tantôt deux ensemble. La durée du travail est réduite à dix-huit heures par jour pendant l'été. Les mécanismes sont les mêmes que dans le moulin Châtelain.

Le moulin d'Ardeux provient de l'abbaye de Saint-Eloi. Possédé depuis long-tems par la famille *Lecuru*, il a été monté à l'anglaise vers 1834, et comprend quatre paires de petites meules dont trois ont une activité simultanée pendant l'hiver, tandis que le travail d'été est réduit à une ou deux. Le moteur, la roue et les mécanismes divers sont pareils à ceux du moulin d'Huez.

Celui de *Saint-Blaise* est une propriété patrimoniale, demeurée dans le vieux système, auquel on a ajouté des appareils de chapelets et de nettoyage. Son activité est réduite à dix-huit heures pendant l'été.

Les moulins de *Tarlefesse* et du Carrouvelet sont d'anciennes usines dont le moteur est faible et dont les mécanismes n'ont reçu aucune modification.

Le moulin du Pré, commune de *Passel*, a toujours appartenu aux hospices de *Noyon*. Les deux autres usines du même territoire dépendaient de la Chartreuse du *Mont-Renaud*. Celle dite de *Passel* a été réglée par ordonnance du trente-un juillet 1842. Toutes les trois sont restées stationnaires; les deux dernières ont deux paires de meules. Elles fonctionnent huit heures par jour, sauf les interruptions causées en hiver par l'exhaussement de la rivière.

Le moulin de *Couarcy* dépendait, comme plusieurs autres, de la seigneurie de *Varesnes*; il avait commencé par un simple tordoir. Celui de *Courcelle* appartenait à l'abbaye de Saint-Barthélemy. L'un et autre sont demeurés stationnaires.

Le moulin d'En-Haut à *Salency* existe depuis plusieurs siècles; celui d'En-Bas a été autorisé par ordonnance du six juin 1817. Leur activité, limitée à deux heures par jour en été, ne peut dépasser sept heures pendant la mauvaise saison, à cause de l'exiguité du cours d'eau, qui oblige à écluser longuement. Ces deux usines sont restées dans l'ancien état, la faiblesse du moteur ne permettant guère de leur donner un développement rationnel.

Le moulin de *Sempigny* est le seul qui ait pour agent une turbine. M. *Baron-Bourgeois*, mécanicien de Pontoise (Seine-et-Oise), en a réorganisé les mécanismes dans l'année 1847. On y compte quatre paires de petites meules, marchant par couples.

Celui de *Suzoy* a été construit en 1807, avec des matériaux provenant de la démolition de l'église Saint-Eloi à *Noyon*. Il ne peut travailler que six heures par jour.

L'un des moulins de *Ville* date de 1350 ; il appartenait au chapitre de la cathédrale. Demeuré dans l'ancien système, il a une chute d'un mètre trois-quarts, une grande roue large de deux mètres, deux paires de meules alternant ; il marche seize à dix-huit heures par jour pendant l'été ; les pluies de l'hiver suspendent à plusieurs reprises son activité.

Le moulin d'En-Bas est dans les mêmes conditions, toutefois avec une chute moindre et une paire unique de meules.

Le mouvement des usines dépasse de beaucoup celui de la production des céréales. Une grande partie des grains récoltés dans les cantons de Guiscard, de Lassigny et de Ribécourt est apportée aux moulins de la ville de *Noyon*. Par contre, quelques produits intérieurs sont envoyés aux moulins de Bussy canton de Guiscard, de Bourguignon, Chauny et Manicamp (Aisne).

Les farines qui ne servent pas à la consommation locale, sont vendues sur le marché de Noyon, et réexpédiées, pour une grande part, à la halle de Paris.

Moulins à huile. Le nombre en a varié à plusieurs reprises, mais la tendance générale a été vers la réduction, attendu que plusieurs moulins ou tordoirs ont été successivement affectés à la confection des farines. Ces petites usines n'ont pu soutenir la concurrence de celles mues par des machines à feu.

On préparait surtout de l'huile de chenevis, qui est l'aliment principal de l'éclairage dans chaque famille.

Il existe encore un tordoir à *Grandru*. Etabli en 1785, il a changé plusieurs fois de mains avant d'arriver à M. *Sorny*, propriétaire actuel. Le travail dure au plus trois mois chaque année, pour produire environ soixante hectolitres, que l'on rend aux personnes qui ont fourni elles-mêmes leur grains de chanvre.

Pressoirs. Le nombre des grands pressoirs à cidre paraît être de trente. On en indique un à *Morlincourt* et à *Noyon*, deux à *Brétigny* et à *Sempigny*, six à *Salency*, huit à *Apilly*, dix à *Mondescourt*. Une partie de ces machines est employée à la fabrication du vin, concuremment avec celle du cidre.

Il y a d'ailleurs un très-grand nombre de petits pressoirs qui travaillent seulement pour leurs propriétaires. On en connaît vingt-quatre à *Behéricourt*, trente-trois à *Cuts*, cinquante-deux à *Varesnes*, quatre-vingt-cinq à *Grandru*, cent cinquante au moins dans *Noyon*, spécialement pour la fabrication du vin.

Saboterie. Il existe dans la ville de *Noyon* neuf entreprises

consacrées à la confection de sabots en bois de bouleau et de noyer. MM. *Devaux*, *Dessaux*, *Buquet*, *Peltier*, *Lemoine*, *Lahallande*, *Guérin*, *Gérome* et *Soyer*, directeurs de cette industrie, ancienne dans le pays, emploient en tout trente ouvriers qui travaillent à leurs pièces, et qui peuvent gagner depuis un franc cinquante centimes jusqu'à deux francs et demi par jour.

La confection d'un sabot exige trois opérations exécutées par des mains différentes; l'*ébauchage* ou dégrossissement du bois, le *parement* ou façonnage, et le *creusage*. Les prix sont les mêmes, quelle que soit la grandeur de la chaussure; mais ils sont un peu plus élevés pour le bois de noyer, qui résiste davantage.

Les matières premières sont tirées des forêts locales, quant au bouleau, et du voisinage des lieux habités pour l'autre essence, dont on fait un emploi dix fois moindre. On consomme en effet chaque année environ deux mille six cents solives de bouleau, et seulement deux cent cinquante-cinq solives de noyer. Cette deuxième quantité diminue même d'année en année, à cause de la rareté des arbres, dont le nombre a été singulièrement réduit. La solive équivaut à dix mètres cubes.

La production annuelle totale est évaluée à trente mille paires, dont la plus grande partie est vendue en gros et demi-gros, et le reste au détail.

Une assez grande quantité est expédiée sur les villes de Péronne, Arras, Cambrai, Reims, etc.

Balais. La confection des balais de bouleau paraît avoir fourni de tout tems un travail spécial à la population du village de *Behéricourt*. On cueille dans les bois voisins les sommités de bouleau, notamment sur les jeunes brins. Il en faut quatre poignées pour un balai, qu'on réunit par dizaines pour les exposer à une fumée épaisse pendant trois heures. Ils sont liés au moyen de branches de noisettier ou plutôt avec une lanière d'écorce longue de deux à trois mètres.

Les balais se vendent de six liards à dix centimes; et toute chétive qu'elle soit, cette industrie a quelque utilité pour la classe inférieure.

Pois décortiqués. M. *Sézille (Alexandre)* a organisé en 1848, dans la ville de *Noyon*, une petite fabrique qui a pour objet la décortication et le cassage des pois; elle fonctionne au moyen d'un manège mu par un cheval. Cet atelier travaille depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, employant cinq à six individus pour un salaire moyen d'un franc cinquante centimes.

Les produits, dont il serait difficile, quant à présent, d'apprécier la quantité, sont expédiés dans toute la France.

Féculerie. Une autre spéculation plus importante a été introduite récemment dans le canton. M. *Prevost (Victor)* a fondé en 1846, à *Porquéricourt*, une usine destinée à la fabrication de la fécule extraite des pommes de terre. Des constructions convenables ont été élevées exprès, et on y a joint une machine à feu de la force de huit chevaux. Les salaires moyens sont aussi d'un franc cinquante centimes, et le nombre des ouvriers varie de huit à quinze, selon l'abondance de la récolte et l'état des racines. L'affection maladive qui s'est développée depuis quelque tems sur les pommes de terre a ralenti l'essor de l'établissement, parce que les agriculteurs craignent de multiplier outre mesure une culture dont les produits deviennent incertains.

La fabrication actuelle peut être évaluée de soixante-dix mille à quatre-vingt mille kilogrammes.

Tanneries. La préparation des peaux est l'industrie la plus ancienne du pays et de la ville de *Noyon*. On n'en connaît plus l'origine qui remonte à plusieurs siècles, et qui sans doute doit être attribuée à quelque propriété particulière des eaux dont l'appréciation exacte est difficile.

Les établissemens actuels appartiennent, sauf un, à la ville.

On y trouve deux moulins, tous deux au faubourg de *Tarlefesse*.

Le plus ancien a été fondé vers l'année 1800, par M. *Lagant*, comme usine à farine. Après plusieurs mutations, il fut acquis en 1842 par M. *Baudoux (Achille)*, qui l'affecta à sa nouvelle destination. Ce moulin, surnommé de *Carrouvelet*, est mue par les eaux de la Goëlle. On évalue la quantité de ses produits à mille kilogrammes par an.

Le deuxième moulin, dit de *Coisel*, est aussi une ancienne usine à farine, convertie vers 1830 en moulin à tan par M. *Descamps (Victor)*, qui n'a pas cessé de le diriger. Il prépare, chaque année à-peu-près six cent cinquante kilogrammes.

Il existe dans la ville de *Noyon* quatre anciens ateliers de tannerie appartenant à MM. *Vincent*, *Baudoux (Edouard)*, *Duval*, *Baudoux (Alexandre)*, et un cinquième fondé vers 1805 par M. *Duval*, à titre de mégisserie, mais converti en tannerie par M. *Lefèvre*, propriétaire actuel.

Ces établissemens emploient ensemble vingt-deux ouvriers pour un prix moyen d'un franc cinquante centimes, qui paraît

être le salaire commun dans le pays, de tous les travaux manuels.

Les peaux viennent pour moitié de Paris, pour un quart de Cambrai; le surplus est recueilli dans le canton et lieux voisins. Les écorces sont tirées des campagnes environnantes, et la chaux des ateliers les plus rapprochés.

On estime que la production annuelle comprend deux mille quatre cents peaux de veaux, quinze cents de chevaux et six mille cinq cents de bœufs ou vaches. Une partie est expédiée sur Paris, mais la plus forte partie est mise en œuvre à *Noyon* même, et à Péronne, Saint-Quentin, Roye, etc.

M. *Trinocque* a fondé vers l'année 1826, dans la commune de *Mondescourt*, un atelier de tannerie qui s'est constamment maintenu depuis vingt années en voie de prospérité. Cet atelier occupe deux ouvriers, tire ses écorces des forêts voisines et la chaux des fours de Chauny.

Les produits comprennent chaque année environ trois cents peaux de veau, et cinq cents cuirs de vaches. Ils sont livrés aux fabricans de Paris et de *Noyon*.

Sucreries. L'un des plus importans établissemens industriels du canton est la fabrique de sucre de betteraves fondée en 1829 par M. *Paffe*, dans la commune d'*Apilly*. Il date de l'époque à laquelle la production du sucre indigène se développait dans le nord de la France. La création toute récente du canal latéral à l'Oise, dont la proximité favorisait singulièrement l'arrivage du combustible, détermina sans doute le choix de l'emplacement au village d'*Estay*, entouré d'ailleurs de terres très-propres à la production des racines charnues.

Toutes les constructions furent faites dans le but spécial de la fabrication. Elles comprennent une machine à vapeur avec pression de trois atmosphères, huit chaudières, six cents formes, six cents cristallisoires. Cette belle usine a constamment prospéré sous la direction habile et persévérante du propriétaire.

Le nombre des ouvriers s'est élevé de quarante à soixante dans la première période décennale. Il est aujourd'hui de quatre-vingt-dix environ, savoir : quarante-cinq hommes, vingt-deux femmes, et une vingtaine d'enfans. Cette quantité est fournie par les populations de *Mondescourt*, Caillouel, Crépigny, Marest-Dampcourt (Aisne). Celle d'*Apilly* n'en donne que la moindre partie, attendu que le village, dont tous les habitans sont propriétaires-cultivateurs, a très-peu de bras disponibles. Le nombre diminue d'un quart à-peu-près pendant l'été, les femmes étant détournées par les soins à donner à la culture légumière.

Les prix de journée sont d'un franc cinquante centimes pour les hommes, un franc pour les femmes, soixante-dix centimes pour les enfans.

Les betteraves sont produites par les territoires d'*Apilly*, *Mondescourt*, Caillouel, Marest-Dampcourt. La consommation de l'usine représente la production de cent à cent dix hectares.

La fabrication annuelle, variable par l'influence des événemens généraux dans ces derniers tems, peut être évaluée à cent soixante mille kilogrammes de sucre brut, et à soixante mille kilogrammes de mélasse. Ces quantités sont livrées aux raffineries de Paris.

La manufacture, dont le canton est redevable à M. *Paffe*, a fait disparaître la mendicité de la contrée; la masse des salaires qu'elle a répandus a contribué à la prospérité générale par l'influence toujours immédiate de l'augmentation du numéraire sur les pays tenus en petite culture. Elle a favorisé la multiplication des plantes sarclées. On lui doit en outre cet excellent résultat d'avoir imprimé aux populations des habitudes d'ordre et de travail régulier; les ouvriers ne peuvent faire sans doute des économies notables, mais ils se nourrissent bien et se distinguent déjà de la population exclusivement rurale, par de meilleurs vêtemens et un soin plus éclairé de leurs personnes.

M. *Poulin* a fondé dans l'année 1837, au faubourg Saint-Jacques de *Noyon*, une autre sucrerie de betteraves qui a reçu en peu de tems une extension considérable. Cette usine dirigée gée aujourd'hui par MM. *Labarre* et *Poitevin*, gendres du créateur, occupe en hiver trente-cinq ouvriers de jour et trente de nuit; le nombre en est réduit à dix à compter du mois de mai jusqu'en octobre; mais dans cet intervalle la culture de la betterave emploie en plein champ trente autres personnes.

Les salaires sont, en fabrique, d'un franc cinquante centimes pour les hommes, avec réduction d'un cinquième pour les femmes et d'un tiers pour les enfans. La culture est payée un quart de moins aux enfans et aux femmes, et un franc vingt-cinq centimes aux hommes.

L'établissement comprend trois machines à feu montées par M. *Meyer*, mécanicien à Paris; l'une de la force de six chevaux, une deuxième de douze chevaux, et une de quatre-vingts chevaux servant à l'ébullition.

Cette manufacture livre au commerce chaque année quatre-vingt mille kilogrammes de mélasse, et deux cent cinquante mille à trois cent mille kilogrammes de sucre brut. Elle tend encore vers un plus grand développement.

Bonneterie. La fabrication d'articles de bonneterie en coton a été, dans tous les tems, une des occupations de la classe laborieuse dans la ville de *Noyon*. Elle employait un grand nombre de bras pendant les années qui succédèrent à la tourmente révolutionnaire de 1794. Réduite sous l'empire, cette spéculation est restée, depuis, à-peu-près stationnaire. Elle est exercée par des maîtres qui dirigent chacun quelques ouvriers. MM. *Descorps* et *Defrance-Desseaux*, dont les établissemens remontent à l'année 1826, sont actuellement les plus anciens fabricans; après eux viennent MM. *Bourdon (Louis)*, *Danne (Louis-Alexandre)*, *Fauveau-Héduin*, *Fournier* dit *Bourguignon*, *Hiez-Brulin*, *Maréchal-Lhérondelle*, *Pluche-Sottin*, *Randot* (*Nicolas*), *Toulet*. Le nombre des ouvriers ne dépasse pas quatorze; les salaires, réglés à la pièce, varient d'un franc cinquante centimes à deux francs. Les cotons sont tirés des fabriques de Picardie.

La production annuelle peut comprendre deux mille cinq cents douzaines, tant paires de bas que bonnets de coton; un centième au plus est de laine. Tous ces articles sont absorbés pour les besoins du canton et lieux voisins.

Filature de coton. L'introduction des manufactures de coton filé et tissé, dans le canton de *Noyon*, date de l'année 1772; elle est due à l'un de ces hommes qui deviennent, par le travail, les bienfaiteurs de leur pays.

Quéhu (Louis-Noël), né vers 1745 dans le bourg de *Cuts*, quitta son pays à l'âge de dix-sept ans pour aller apprendre à Rouen l'art de filer le coton. Il fut reçu dans une fabrique à titre de simple compagnon; mais par son intelligence, son activité et son adresse, il se tint constamment au premier rang parmi les ouvriers ses camarades. Des circonstances accidentelles l'amenèrent quelques années après à Troyes, d'où il revint à *Cuts* vers 1772, rapportant sur ses épaules quarante livres de coton filé, fruit de ses épargnes. Il convertit bientôt ce fil en toile, dont il trouva un prompt débit, au moyen de quoi il put faire une petite provision de coton en laine. Cependant l'exemple d'un travail continu, joint à une extrême économie, avait attiré l'attention en même tems qu'il excitait l'intérêt de la population; M. *Quéhu*, à la sollicitation de plusieurs femmes, leur enseigna le filage à la main. Plusieurs bons ouvriers se formèrent. L'entreprise s'agrandit, et l'on parvint à fabriquer des toiles semblables à celles de Rouen, avec la chaîne en fil de lin et la trame en fil de coton. Ces articles qui furent dénommés *toiles de coton de Noyon*, acquirent dans le commerce une renommée justifiée.

L'activité incessante de M. *Quéhu* créa des débouchés, étendit ses relations, multiplia les ouvriers. Plusieurs de ses concitoyens tentèrent de l'imiter, et le pays se trouva doté d'une industrie qui depuis s'est étendue, sans cesser jamais, dans les cantons voisins. M. *Quéhu* adopta toutes les améliorations justifiées par l'expérience, dont l'industrie du coton pouvait profiter ; il essaya les machines nouvelles. Il employa le premier les mull-jennys, importés en France par Lenoir (Richard), avec lequel il s'était mis en communication. La mort surprit cet honorable citoyen au milieu de ses travaux, au mois de décembre 1803.

MM. *Quéhu (Louis-Augustin)* son fils et *Prevost (Louis-Noël)* son gendre, s'associèrent pour continuer la fabrication. Ils imprimèrent un nouvel essor à leurs affaires, et purent, vers 1806, élever un atelier plus vaste qui reçut un plus grand nombre des mull-jennys avec quelques autres appareils. La société dura jusqu'en 1816. A cette époque chacun ayant voulu travailler séparément, l'atelier commun disparut et les machines passèrent à l'établissement de M. *Prevost*.

M. *Quéhu (Louis-Augustin)* établit en 1818 une nouvelle filature qu'après sa mort, arrivée dans l'année 1822, sa veuve continua de gérer. M. *Vénard* l'acquit en 1831, et en continue aujourd'hui l'exploitation.

Il y a donc à *Cuts* deux filatures de coton.

Celle de M. *Prévost*, qui avait succédé réellement à la première puisqu'elle n'avait pas discontinué les opérations, constitue une maison de commerce sous la raison *Prévost-Quéhu*. Elle est maintenant dirigée par le fils, M. *Prévost (Gustave)*.

Cette manufacture est douée d'un tissage mécanique mu par une machine à vapeur de la force de douze chevaux. Elle emploie au cardage et à la filature dix hommes, six femmes, un enfant, et au tissage, trente-sept individus adultes, dont un quart du sexe féminin. Les ouvriers qui appartiennent tous à la commune de *Cuts*, ont des salaires divers, selon les opérations.

La journée de filature vaut deux francs aux hommes, et seulement soixante-quinze centimes aux femmes, tandis que le tissage ne rapporte qu'un franc et demi pour les hommes, pendant que la journée des femmes est portée à quatre-vingt-dix centimes.

Les ouvriers, la plupart d'une conduite irréprochable, sont laborieux et économes. Ils placent en acquisitions de maisons ou de terre le produit de leurs épargnes.

Les cotons viennent d'Amérique par la voie du Havre.

On estime la production actuelle à vingt-cinq mille kilo-

grammes de coton filé et à cent cinquante mille mètres de toile.

La manufacture de M. *Vénard* est exactement dans les mêmes conditions que la précédente, mais elle n'a point de tissage mécanique, et son extension est moindre.

Le nombre des ouvriers est seulement de trente-six.

La fabrication annuelle ne paraît pas comprendre au-delà de seize mille kilogrammes de fil et de quatre-vingt-dix mille mètres de toile unie ou rayée.

M. *Rousselle (Gabriel)* avait fondé vers 1830, dans la commune de *Caisne*, une autre filature qui a cessé d'exister en 1844; mais l'industrieuse population de ce village n'a pas perdu ses habitudes laborieuses. Le tissage a été substitué à la filature. Les ouvriers travaillent à domicile, recevant d'un contre-maître la chaîne et le coton filé qu'ils rendent confectionnés en toile. Cent familles à-peu-près sont occupées ainsi par les manufacturiers d'Ourscamp et de Carlepont.

MM. *Meresse-Privat* et *Beaudoux-Mesnard* avaient établi en 1826 et 1828, dans la ville de *Noyon*, des ateliers de tissage de coton, dont la durée ne paraît pas avoir dépassé dix ans.

La ville de *Noyon* possède une foire annuelle, une foire mensuelle et un marché. Ce sont les seuls établissemens commerciaux actuels du canton; la commune de *Cuts* eut, pendant longues années, une foire considérée comme importante, tombée aujourd'hui en désuétude.

La foire de *Noyon* remonte à une haute antiquité et, comme dans la plupart des villes anciennes, elle a varié plusieurs fois dans sa durée et le jour de son ouverture.

Elle avait lieu, pendant le dernier siècle, le vingt-trois juin. Une ordonnance du vingt-un décembre 1832 l'a fixée au huit septembre, ce moment concordant avec l'achèvement ou la suspension des travaux agricoles. Elle dure neuf jours. On y vend des bestiaux de toute espèce, des chevaux, des porcs, des articles de draperie, rouennerie, toilerie, bimbeloterie, quincaillerie, et toutes les denrées que les marchands ambulans promènent de foire en foire. Elle est considérée comme une fête locale, et l'administration municipale a pris toutes les mesures nécessaires pour y attirer un grand concours d'étrangers. On estime de quinze à vingt mille le nombre des individus qui s'y rendent par curiosité ou par intérêt.

Le mouvement d'argent que cette foire détermine est évalué de quarante à cinquante mille francs.

La foire mensuelle, réglementée par la même ordonnance, tient le premier mardi de chaque mois, excepté en septembre, où elle se confond avec la précédente. On y vend les mêmes articles que dans la réunion annuelle, toutefois en quantité moindre et de plus, des grains, du chanvre, du lin, des toiles communes, etc. C'est plutôt un fort marché qu'une vraie foire.

Le marché de *Noyon*, qui existe de tems immémorial, paraît avoir été dans l'origine une création ou une annexe du comté. Cet établissement a éprouvé des variations incessantes pendant les guerres du moyen-âge, mais il a toujours eu une assez grande importance parce qu'il était le centre du commerce du blé à une époque où les marchés des villes voisines n'existaient pas, et où la ville de *Noyon* jouissait de bonnes communications comparativement aux autres lieux de Picardie et de Vermandois.

Le développement des marchés de Roye et de Pont-Sainte-Maxence modifia peu à peu, pendant le dix-huitième siècle, les habitudes de la culture, et les transactions étaient réduites, vers 1830, aux quatre-cinquièmes de leur ancienne étendue. On vendait environ soixante mille hectolitres de grains.

La restauration récente des anciennes routes et la création du chemin de fer rétablissent depuis quelque tems les anciennes habitudes, et le marché de *Noyon* paraît appelé à reprendre sous peu une nouvelle activité.

Il est fréquenté par les communes des cantons de Guiscard et de *Noyon*, par les populations d'Autrèches, Nampcel, Tracy-le-mont, canton d'Attichy;

d'Avricourt, Beaulieu, Candor, Canectancourt, Cuy, Dive, Ecuvilly, Evricourt, Lagny, Lassigny, Plessis-de-Roye, Thiescourt, du canton de Lassigny;

de Bailly, Cambronne, Carlepont, Chiry, Dreslincourt, Le Plessis-Brion, Machemont, Pimprez, Ribécourt, Saint-Léger-aux-bois, Tracy-le-val, du canton de Ribécourt;

et par plusieurs communes des cantons de Roye, Nesle, Ham (Somme), Saint-Quentin et Chauny (Aisne).

La réunion tient le samedi. On y vend des céréales, beaucoup de légumes verts et secs, des cochons de lait, des volailles, des habillemens confectionnés, des articles de Saint-Quentin, des sabots, paniers d'osier, plants d'arbres, fils, chanvre, etc. On y fait dans la saison un très-grand commerce de cerises.

Quelques parties de grains sont entreposées du marché de Roye à celui-ci.

On évalue à près de trois millions le mouvement auquel donne lieu la réunion hebdomadaire de *Noyon*.

Les autres lieux de commerce agricole, plus ou moins fréquentés par les habitans du canton, sont principalement les villes ou bourgs de Chauny (Aisne), Blérancourt (Aisne), et Roye (Somme).

Voici le tableau des poids et mesures qui étaient usités anciennement dans l'étendue du canton, avec leur rapport aux mesures du système décimal :

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Arpent forestier de 100 perches ou verges, verge de 22 pieds.	En usage à *Apilly*, *Babeuf*, *Behéricourt*, *Beaurains*, *Brétigny*, *Genvry*, *Grandru*, *Larbroye*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Passel*, *Porquéricourt*, *Salency*, *Suzoy*, *Varesnes*, *Vauchelle*, *Ville*.	51 ares 07,20 l'arpent. 0 51,07 la verge.
Faulx de 80 verges, verge de 22 pieds 7 pouces 7/8. (*Mesure de Noyon.*)	En usage à *Apilly*, *Babeuf*, *Brétigny*, *Grandru*, *Larbroye*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Passel*, *Porquéricourt*, *Salency*, *Suzoy*, *Varesnes*, *Ville*.	45 ares 55,45 la faulx. 0 54,16 la verge.
Setier de 70 verges, divisé en 2 mancauts et 4 quartiers, quartier de 4 boisseaux. (*Mesure du comté de Noyon.*)	En usage à *Apilly*, *Babeuf*, *Behéricourt*, *Beaurains*, *Brétigny*, *Genvry*, *Grandru*, *Mondescourt*, *Morlincourt*, *Noyon*, *Pontlévêque*, *Pontoise*, *Salency*, *Sempigny*, *Varesnes*, *Vauchelle*.	57 ares 91,50 le setier. 18 95,75 le mancaut. 9 47,88 le quartier. 2 56,97 le boisseau.
Journal de 100 perches, divisé en 2 esseins et 4 quartiers ; perche de 20 pieds 2 pouces.	En usage à *Caisne*, *Cuts*.	42 ares 91,47 le journal. 21 45,73 l'essein. 10 72,87 le quartier. 0 42,91 la perche.

MESURES POUR LE BOIS.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage à *Apilly, Babeuf, Behéricourt, Brétigny, Grandru, Larbroye, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pontlévêque, Porquéricourt, Salency, Suzoy, Varesnes, Vauchelle, Ville.*	4stères 58,75.
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds 4 pouces.	En usage à *Beaurains, Genvry.*	4stères 75,51.
Corde de 16 pieds sur 2 pieds 2 pouces, bois de 5 pieds 6 pouces.	En usage à *Caisne, Cuts, Pontoise, Sempigny.*	4stères 15,90.
Corde de 8 pieds sur 5 pieds 2 pouces, bois de 5 pieds 6 pouces.	En usage à *Pontlévêque, Sempigny.*	4stères 95,88.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 266 pintes 2/3, pinte de *Noyon*, pot de 4 pintes, velte de *Noyon*.	En usage dans tout le canton.	2hect. 48,55 le muid. 0 0,62,09 la pinte. 0 2,48,56 le pot. 0 7,76,10 la velte.

MESURES POUR LES GRAINS.

1° POUR LE BLÉ.

Muid de 8 setiers, sac de 3 setiers, setier de 2 mancauts, mancaut de 8 boisseaux. *(Mesure de Noyon.)*	En usage à *Apilly, Babeuf, Beaurains, Behéricourt, Caisne, Cuts, Genvry, Grandru, Larbroye, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pontlévêque, Pontoise, Porquéricourt, Salency, Sempigny, Suzoy, Varesnes, Vauchelle, Ville.*	4hect. 80,00 le muid. 1 80,00 le sac. 0 60,00 le setier. 0 30,00 le mancaut. 0 03,75 le boisseau.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Sac de 3 setiers, setier de 2 mancauts, mancaut de 8 boisseaux. *(Sac aux mars.)*	En usage à *Apilly, Babeuf, Beaurains, Behéricourt, Caisne, Cuts, Genvry, Grandru, Larbroye, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pontlévêque, Pontoise, Porquéricourt, Salency, Sempigny, Suzoy, Varesnes, Vauchelle, Ville.*	2hect. 12,41 le sac. 0 70,70 le setier. 0 35,35 le mancaut. 0 04,41 le boisseau.
Essein de 2 pichets. *(Mesure de Blérancourt.)*	En usage à *Brétigny.*	0hect. 48,27 l'essein. 0 24,13 le pichet.
Setier de 2 mancauts. *(Mesure de Chauny.)*	En usage à *Grandru.*	0hect. 47,86 le setier. 0 23,93 le mancaut.
Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 mancauts divisés en 2 quartiers, mancaut de 23 pieds 7/16 de Paris. *(Mesure de Compiègne.)*	En usage à *Passel.*	5hect. 68,57 le muid. 1 42,14 le setier. 0 47,38 la mine. 0 23,69 le mancaut. 0 11,85 le quartier.

2° POUR L'AVOINE.

Sac de 3 setiers, setier de 4 mancauts. *(Mesure de Noyon.)*	En usage à *Apilly, Beaurains, Behéricourt, Caisne, Cuts, Genvry, Grandru, Larbroye, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pontlévêque, Pontoise, Porquéricourt, Salency, Sempigny, Suzoy, Varesnes, Vauchelle, Ville.*	4hect. 24,22 le sac. 1 41,41 le setier.
Essein de 2 pichets. *(Mesure de Blérancourt.)*	En usage à *Brétigny, Caisne, Cuts.*	0hect. 57,96 l'essein. 0 28,98 le pichet.
Setier de 2 mancauts. *(Mesure de Chauny.)*	En usage à *Grandru, Mondescourt.*	0hect. 56,05 le setier. 0 28,03 le mancaut.
Setier de 3 mines, mine de 2 mancauts, mancaut de 40 pintes ½ de Paris, quartier de 4 boisseaux.	En usage à *Passel, Porquéricourt.*	2hect. 26,31 le setier. 0 75,44 la mine. 0 37,72 le mancaut. 0 18,86 le quartier.

